

Je me appelle

177

Wachon

Biqua

Sept.

1771

Wachon

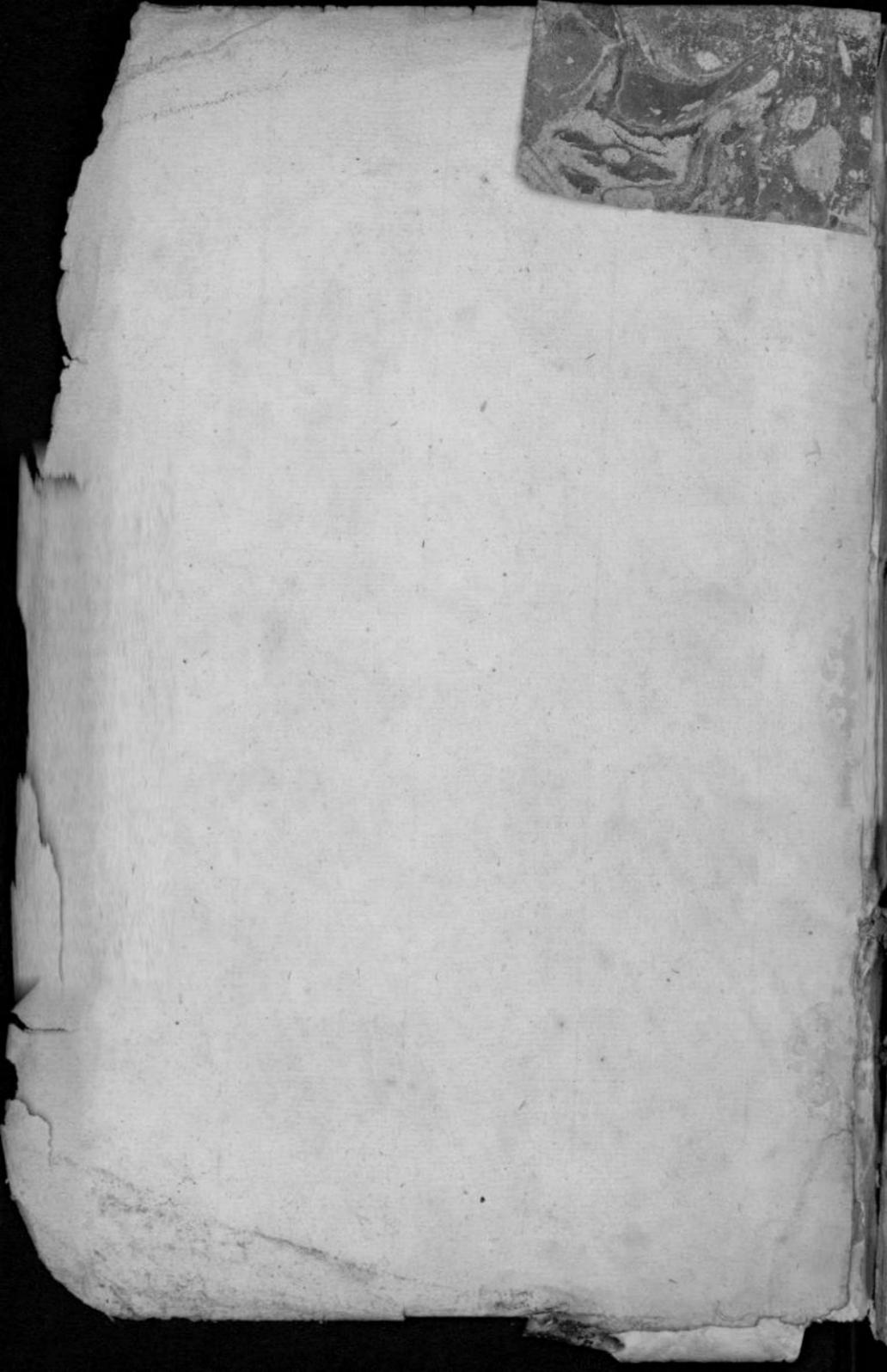
15 Mars 1771

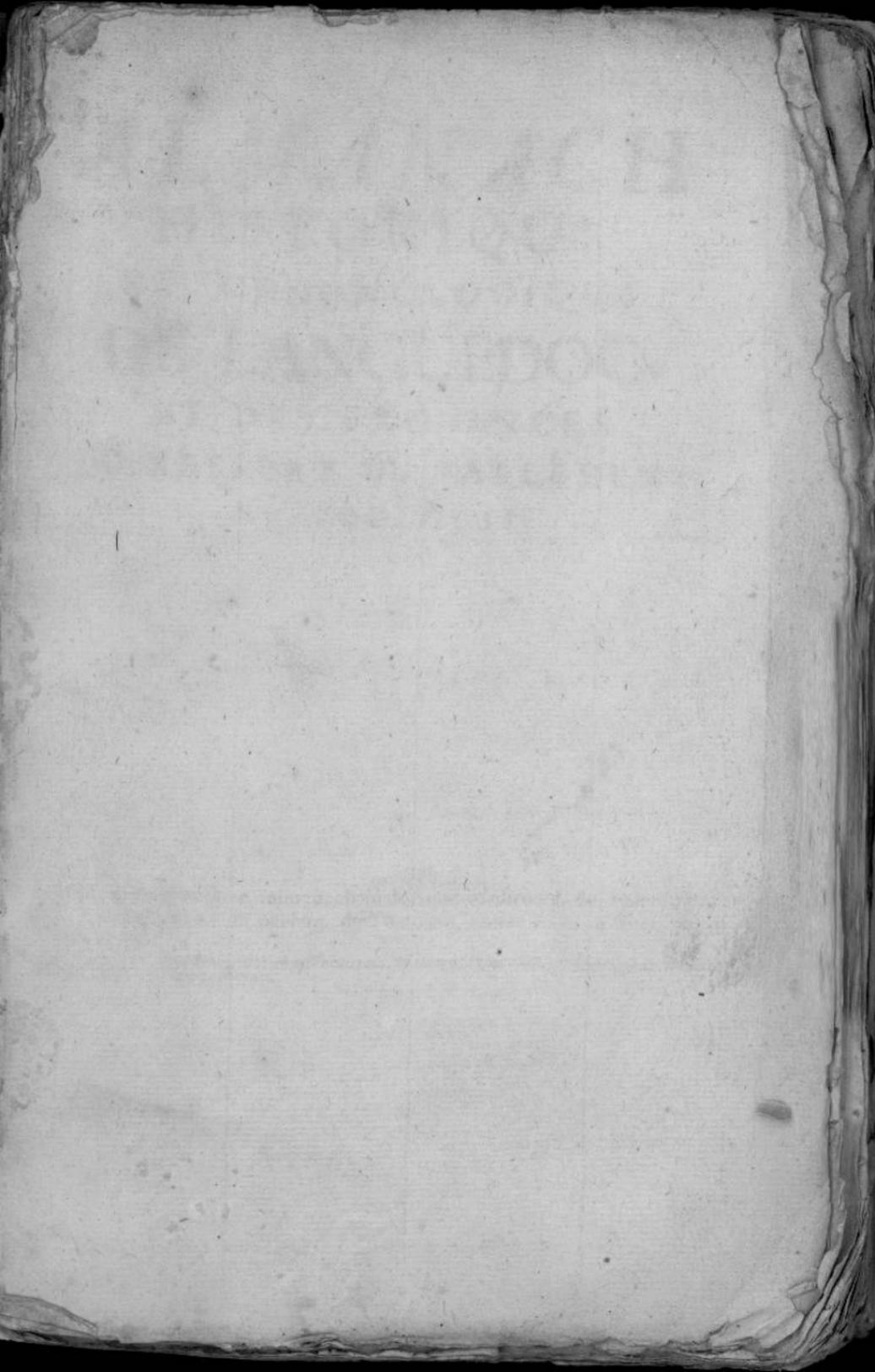
Wachon

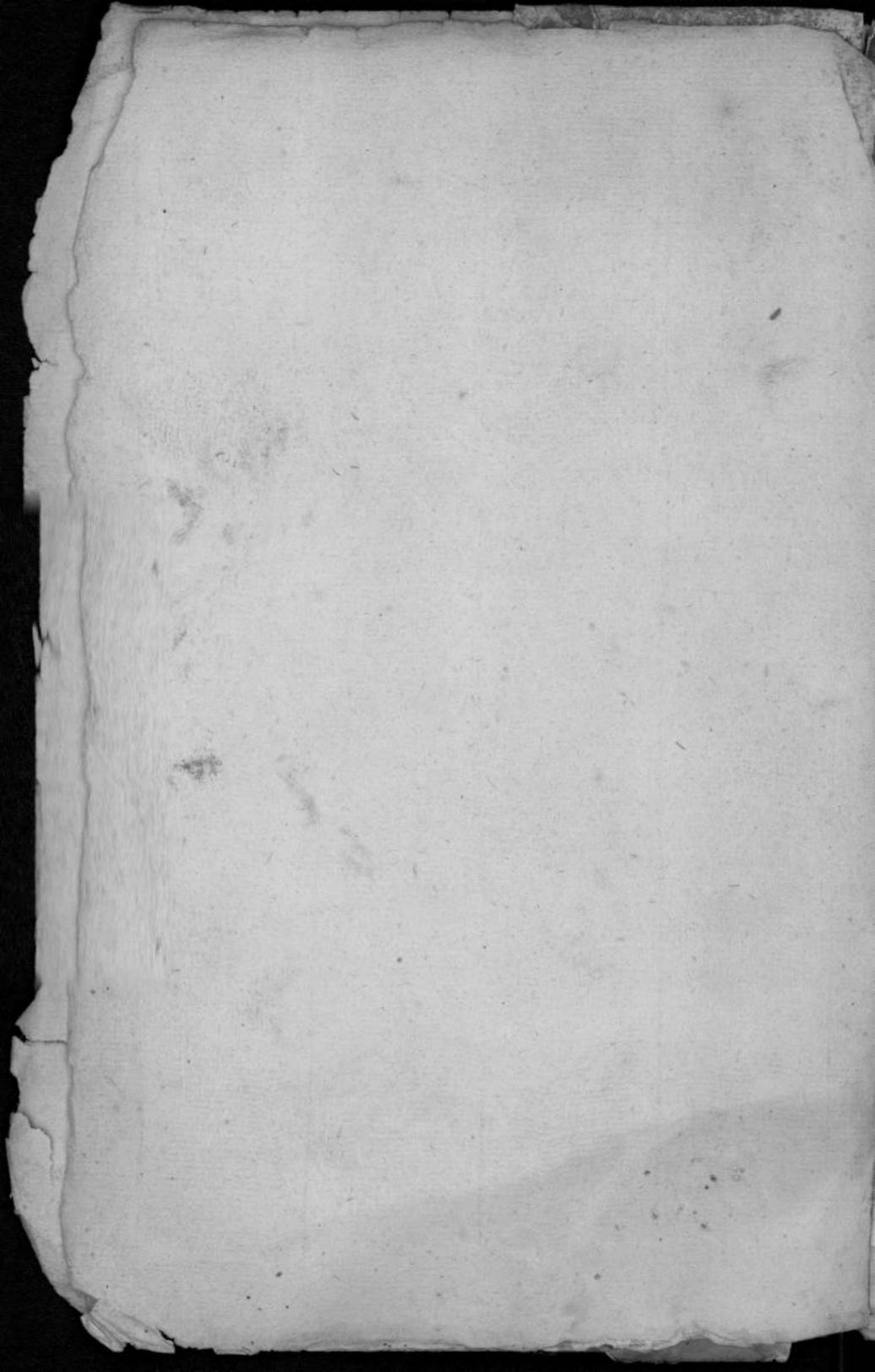
Wachon

GZP 1039-(1.754) Rés.











ALMANACH
HISTORIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DE LANGUEDOC,
ET DES PROVINCES
DU RESSORT DU PARLEMENT
DE TOULOUSE;

Ex meis Libris C. F.

Toulouse 20 Juin 1869

Acheté par chez Calmôt,

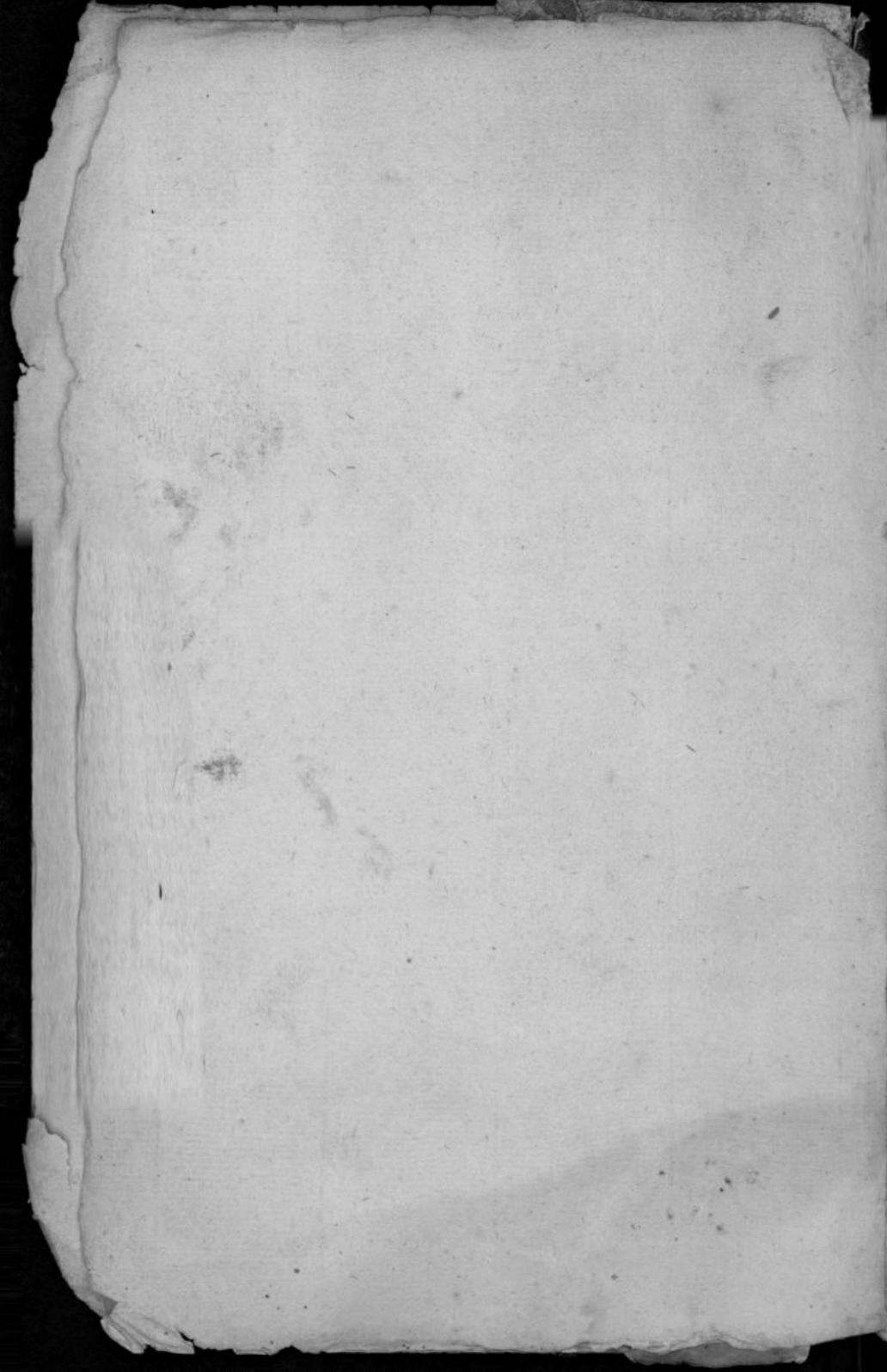
106. **Languedoc** (almanach historique et chronol. de) et des provinces du ressort du parlem. de Toulouse, année 1755. A Toulouse, in-8, vél. 5 fr.

Contenant tout ce qui concerne le clergé, l'état civil et littéraire, le commerce de ces provinces.

Catal. de la bibliothèque, libr. à Paris,

du mois de Juillet 1869





Ex meis Libris C. F.

Toulouse 20 Juin 1869

Acheté par chez Calnot,

106. **Languedoc** (almanach historique et chronol. de) et des provinces
du ressort du parlem. de Toulouse, année 1755. A Toulouse, in-8,
vél. 5 fr.

Contenant tout ce qui concerne le clergé, l'état civil et littéraire, le commerce de
ces provinces.

Catal. de la 1^{re} édition, Libr. à Paris,
du mois de Juillet 1869



EXCLU
du
PRÊT

ALMANACH
HISTORIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DE LANGUEDOC,
ET DES PROVINCES
DU RESSORT DU PARLEMENT
DE TOULOUSE;

*CONTENANT tout ce qui concerne le Clergé, l'Etat Civil &
Littéraire, & le Commerce de ces Provinces; avec plu-
sieurs Augmentations & Corrections.*

Année M. DCC. LIV.

Le Prix est 48. sols broché, & 3. livres relié.



Se vend

A TOULOUSE,
Chez JEAN-FRANÇOIS CROSAT.

Avec Approbation & Permission.



Reg. GZP 1039

ALMANACH
HISTORIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DE LANGUEDOC
ET DES PROVINCES
RESSORT DU PARLEMENT
DE TOULOUSE.

PREMIER VOLUME
Le Commerce de ces Provinces ; avec plu-
sieurs observations & remarques.

Année M. DCC. LIII.

Le Prix de ce Livre est de 2. sous.



A TOULOUSE,
Chez Jean L'Anglois, Libraire.

À la vente de la Librairie de la Cour.

AVERTISSEMENT.

SI l'on vouloit assigner ici l'origine des *Almanachs*, peut-être seroit-il besoin de remonter à celle des *Dictionnaires*, les uns & les autres ne contiennent le plus souvent que des noms & des dates avec de courtes explications : ils ne peuvent être perfectionnés qu'avec le tems, & à force de travail ; jamais siècle ne fut plus fertile en *Dictionnaires* & en *Almanachs*. (a) Telle est l'analogie qui paroît d'abord entre ces deux Ouvrages. Mais dans quelle source les François en ont-ils puisé le goût ? Est-ce dans le caractère de leur Nation ? Dans ce desir insatiable de sçavoir superficiellement un peu de tout, sans beaucoup de peine ? Ou bien est-ce dans cet esprit d'ordre & d'analyse qui aime à voir sous un même point de vue des faits curieux, rassemblés avec exactitude ? Ce n'est pas à nous à décider ce problème. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'utilité & l'agrément de ces sortes d'abrégés se renouvellent sans cesse, & que le Philosophe comme l'Ignorant y trouve des secours prompts & faciles.

On paroïssoit souhaiter depuis longtems un *Almanach* du *Languedoc*, mais la difficulté de l'entreprise en avoit retardé l'exécution ; nous osons aujourd'hui présenter celui-ci qu'on trouvera sans doute encore bien imparfait ; mais le peu de Mémoires qu'on a reçû, & bien d'autres raisons, pourroient servir d'excuse aux fautes qui s'y rencontreront, si nous cherchions à les justifier, plutôt qu'à nous soumettre aux critiques qu'on daignera nous faire.

Le *Languedoc* a souffert un si grand nombre de révolutions ; il offre tant d'évenemens intéressans, & il renferme tant de choses remarquables, qu'on ne sçauroit se flater d'avoir dit ou indiqué tout ce qui devoit l'être.

Certaines Personnes, dont le goût fin & délicat nous servi-

(a) On en a imprimé l'année dernière à Paris de douze especes nouvelles toutes différentes, dont le *Mercur*e fait mention ; & il n'y a pas aujourd'hui de Province du Royaume, ni de Ville considérable qui n'ait le sien,

AVERTISSEMENT.

voit de regle en tout autre rencontre , croyoient qu'on auroit mieux fait , de borner cet Almanach à une simple liste de Noms & de dates , comme le sont la plupart des Ouvrages de ce genre ; mais le plus grand nombre a pensé au contraire qu'un tel Catalogue sec & décharné seroit un corps sans ame , qui ne scauroit long-tems subsister , & qu'il satisferoit médiocrement la curiosité du Public ; c'est pour nous rendre encore plus digne de ses suffrages que nous avons ajouté à cette nouvelle Edition plusieurs Articles. Le premier , sur la Religion , le second sur les Conciles tenus dans le Languedoc , le troisieme sur les Etats Généraux , & le dernier sur le Commerce général & particulier de cette Province.

Enfin , suivant les Mémoires qu'on nous fournira , nous espérons encore de donner un nouvel ordre à cet Ouvrage , en mettant dans un Article séparé tout ce qui concerne chaque Ville en particulier ; soit pour l'Ecclésiastique , le Civil ou le Littéraire ; & en rassemblant ce qu'on sçait d'historique sur les Villes les plus considérables , comme on le verra à l'article de Toulouse.

Caton , ce Vieillard respectable , à qui tous les bons Patriotes doivent des hommages , avoit commencé l'Histoire de toutes les Villes d'Italie : Laroche-Flavin , cet Historien fidele , qu'aucun motif humain ne put déterminer à retracter des vérités utiles à sa Patrie , traça le plan que nous avons vu d'une Histoire sur l'origine & sur les principales Curiosités des Villes du Languedoc.

Animés par ces mêmes motifs , nous avons entrepris ce travail , non pour acquérir de la gloire , car cet Ouvrage , quidi qu'on fasse , ne sera jamais qu'un Almanach ; mais pour nous acquitter en quelque sorte de ce que nous devons à notre Patrie : heureux si nous pouvions faire revivre dans tous les cœurs cet amour qu'on lui doit , & ce zele desintéressé , qui fut toujours la vertu des grandes Ames , & qu'on ne voit presque plus sur la terre.

ARTICLES PRINCIPAUX DU CAL

pour l'Année 1754.

Nombre d'Or . . . 7. Epacte
 Cycle Solaire . . . 28. Lettre
 Indiction Romaine . . . 2.

Les Quatre-Temps

Mars, 6, 8 & 9. Septembre, 18, 20 & 21.
 Juin, 5, 7 & 8. Décembre, 18, 20 & 21.

Fêtes mobiles.

La Septuagésime le 10 Février.
 Les Cendres le 27 Février.
 La Pâque le 14 Avril.
 Les Rogations les 20, 21 & 22 Mai.
 L'Ascension le 23 Mai.
 La Pentecôte le 2 Juin.
 Le Dimanche de la ss. Trinité le 9 Juin.
 La Fête-Dieu le 13 Juin.
 Le I. Dimanche de l'Avent le 1 Décembre.
 Des Rois à la Septuagésime 4 Dimanches.
 De la Pentecôte à l'Avent 25 Dimanches.

Des Eclipses.

Il n'y aura cette année aucune Eclipsé de Soleil. Il y en aura deux totales de Lune, aucune ne fera visible dans notre Horizon.

La premiere arrivera le 6 Avril, & fera visible en Amérique.

La seconde arrivera le 30 Septembre, elle fera visible aussi en Amérique.



GE' CHRONOLOGIQUE

ou la division des âges du Monde.

Une idée générale de la Chronologie, il n'y a que comme la Semaine se divise en sept jours, les temps aussi, depuis la création du monde, se divisent en sept âges, sçavoir, le premier a commencé avec le monde, & s'est terminé à la fin du Déluge, & a duré 1656. ans.

Le second âge a commencé à la fin du Déluge, & s'est terminé à la Vocation d'Abraham, & a duré 426. ans.

Le troisieme a commencé à la Vocation d'Abraham, & s'est terminé à la Sortie des Israélites, ou Peuple Juif, de l'Egypte, & a duré 430. ans.

Le quatrieme a commencé à la Sortie des Israélites de l'Egypte, & s'est terminé à la Fondation du Temple de Salomon, & a duré 480. ans.

Le cinquieme a commencé à la Fondation du Temple de Salomon, & s'est terminé à la fin de la Captivité des Juifs à Babylonne, arrivée sous le Roi Cyrus, & a duré 476. ans.

Le sixieme a commencé à la délivrance des Juifs par Cyrus, & s'est terminé à la Naissance de Notre-Seigneur Jesus-Christ, & a duré 532. ans.

Le septieme a commencé à la Naissance de ce divin Sauveur, arrivée l'an 4000. du monde, depuis laquelle on compte 1754. ans. Ainsi toutes les années de ces différents âges font ensemble 5754. ans.

Epoque pour l'année 1754.

On compte depuis la création du monde jusqu'à la venue de Jesus-Christ, 4000. ans.

Depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à présent, 1754. ans.

Depuis la correction du Calendrier Grégorien, 172. ans.

Du commencement de la Monarchie Françoisse 1332. ans.

Du Regne de Louis XV. Roi de France & de Navarre 39. ans.

JANVIER, *Signe*, le Verseau.
 Le Soleil entre au Verseau le 19 à 6 heur. 8 min.

jours croissent de 25 min. le mat. & de 25 min.

sinor

FETES & SAINTS

du mois.

1	Mardi, la Circoncision.	9	 prem.
2	mercredi, s. Clair.	10	 Quar.
3	jeudi, ste. genevieve.	11	le 1 à 7 h.
4	vendredi, ste benoite.	12	5' du soir.
5	samedi, s. siméon stylite.	13	
6	Dimanche, les Rois.	14	
7	lundi, noces.	15	
8	mardi, s. felix pape.	16	
9	mercredi, s. julien m.	17	 plei.
10	jeudi, s. guillaume.	18	 Lune
11	vendredi, s. nigien.	19	le 9 à 2 h.
12	samedi, s. satyr.	20	29' du ma-
13	I. Dimanche après l'Epiph. s. marcel.	21	tin.
14	lundi, s. Hilaire.	22	
15	mardi, s. paul hermite.	23	 dern.
16	mercredi, s. furcy.	24	 Quar.
17	jeudi, s. antoine.	25	le 15 à 6
18	vendredi, la chaire de s. pierre.	26	h 27' du
19	samedi, s. canut.	27	soir.
20	II. Dimanche Epi. ss. Fabien & sebast.	28	
21	lundi, ste agnès.	29	
22	mardi, s. vincent.	30	 nouv.
23	mercredi, s. raimond.	1	 Lune
24	jeudi, s. timothée.	2	le 23 à 9
25	vendredi, la chaire s. paul.	3	h. 18' du
26	samedi, s. policarpe.	4	matin.
27	III. Dimanche Epi. s. jean-chrisost.	5	 prem.
28	lundi, s. charlemagne.	6	 Quar.
29	mardi, s. françois de salles.	7	le 31 à 2
30	mercredi, ste. marthe.	8	heu. 8' du
31	jeudi s. pierre nolafque.	9	soir.

FEVRIER, *Signe*, les Poissons.

Le Soleil entre aux Poissons le 18 à 16 h. 8' 20"

Les jours croissent de 35' le mat. & de 35' le soir.

JOURS & SAINTS du mois.		Age du jour	Phases de la Lune.
1	vendredi, s. Ignace.	10	
2	Samedi, la Purification de la Vierge.	11	
3	IV. Dimanche Epiph. s. blaïse.	12	
4	Lundi, s. gilbert.	13	
5	mardi, ste. Agathe.	14	
6	mercredi, ste Dorothee.	15	
7	jeudi, s. lazare.	16	 plei.
8	vendredi, s. romauald.	17	 Lune
9	samedi, ste. appollonie.	18	le 7 à 1 h.
10	Dimanche de la Septuagesime.	19	5' du soir.
11	Lundi, s. Léon pape.	20	
12	mardi, ste. Eulalie.	21	
13	mercredi, s. severin.	22	
14	jeudi, s. valentin.	23	 dern.
15	vendredi, s. faustin.	24	 quart.
16	samedi, s. aquilin.	25	le 14 à 5
17	Dimanche de la Sexagesime.	26	h 47' du
18	Lundi, s. sylvain.	27	matin.
19	mardi, s. Boniface.	28	
20	mercredi, s. Eucher.	29	
21	jeudi, s. Eleuthere.	30	
22	vendredi, s. marg. c.	1	 nouv.
23	samedi, jeûne, s. valentin.	2	 Lune
24	Dimanche de la Quinquagesime.	3	le 22 à 3
25	Lundi, s. Mathias, Apôtre.	4	h. 51' du
26	mardi Gras, s. nestor.	5	matin.
27	mercredi, les Cendres, ste. scholastiq.	6	
28	jeudi, ste veronique.	7	
	Lettre dominicale	F	
	Epacte	6	

MARS, *Signe*, le Bélier.
Le Soleil entre au Bélier le 20. à 16 heu. 58'.

jours croissent de 45' le matin & de 45' le soir.

Jours	FETES & SAINTS du mois.	Jour	Phases de la Lune.
1	vendredi, s. Aubin.	8	
2	samedi, s. Basile.	9	 prem.
3	I. <i>Dimanche de Carême</i> , ste. Cuneg.	10	quar.
4	lundi, s. Casimir.	11	le 2 à 5 h.
5	mardi, s. Phocas.	12	32' du m.
6	mercredi, 4. <i>Tems</i> , ste. Colette.	13	
7	jeudi, s. Thomas d'Aquin.	14	
8	vendredi, s. Jean de Dieu.	15	 plei.
9	samedi, ste. Françoise.	16	Lune
10	II. <i>Dimanche de Carême</i> , les 40 Mm.	17	le 8 à 10
11	lundi, ste. Sophronie.	18	h. 50' du
12	mardi, s. Gregoire pape.	19	soir.
13	mercredi, translation de s. Benoit.	20	
14	jeudi, s. Léandre.	21	
15	vendredi, s. Zacharie.	22	 dern.
16	samedi, s. Cyrille.	23	quart.
17	III. <i>Dimanche de Carême</i> , s. Patrice.	24	le 15 à 7
18	lundi, s. Gabriel.	25	h. 16' du
19	mardi, s. Joseph.	26	soir.
20	mercredi, s. Joachim.	27	 nouv.
21	jeudi, s. Benoit.	28	Lune
22	vendredi, s. Raphael.	29	le 23 à 10
23	samedi, s. Fidele.	1	h. 8' du so.
24	IV. <i>Dimanche de Carême</i> , s. Paul, Ev.	2	
25	<i>Lundi</i> , l'Annonciation.	3	
26	mardi, s. Isidore.	4	
27	mercredi, s. Jean Hermitte.	5	 prem.
28	jeudi, s. Cordian.	6	quart.
29	vendredi, s. Prisque.	7	le 31 à 4
30	samedi, s. Jean Climaque.	8	h. 58' du
31	<i>Dimanche de la Passion</i> , ste. Bibiane.	9	soir.

A V R I L , *Signe* , le Taureau.
 Le Soleil entre au Taureau le 19 à 5 heu. 56'.

jours croissent de 42' le matin & de 42' le soir.

TOUR	FETES & SAINTS du mois.	ÂGE	Phases de la Lune.
1	Lundi, s. Valeri.	10	
2	mardi, s. François de Paule.	11	
3	mercredi, s. Ambroise.	12	
4	jeudi, s. pancrace.	13	
5	vendredi, s. Vincent.	14	
6	samedi, s. Xiste pape.	15	
7	<i>Dimanche des Rameaux</i> , s. Lazare.	16	 plei.
8	Lundi, ste. perpétue.	17	 Lune
9	mardi, ste. Marie Egyptienne.	18	le 7 à 8 h.
10	mercredi, s. Macaire.	19	15' du m.
11	<i>Jeudi-Saint</i> , s. Léon pape.	20	
12	<i>Vendredi-Saint</i> , s. Zénon.	21	 dern.
13	samedi, s. jule pape.	22	 quart.
14	<i>Dimanche, PAQUES</i> , s. Tiburce.	23	le 12 à 3
15	Lundi, s. Maximin.	24	h. 30' du
16	<i>Mardi</i> , s. Marcellin.	25	matin.
17	mercredi, s. Anicet.	26	
18	jeudi, s. Appollone.	27	
19	vendredi, s. Anselme.	28	
20	samedi, s. sulpice.	29	
21	<i>Dimanche. Quasimodo.</i> s. Epipoi.	30	 nouv.
22	Lundi, s. Opportune.	1	 Lune
23	mardi s. George.	2	le 22 à 2
24	mercredi, s. Fidele.	3	h. 50' du
25	jeudi, s. Marc Evangéliste.	4	soir.
26	vendredi, s. Marcellin.	5	
27	samedi, s. Anastase	6	 prem.
28	<i>II. Dimanche après Pâques.</i> s. Vital.	7	 quart.
29	Lundi, s. pierre martyr.	8	le 10 à 0
30	mardi, ste. Catherine de sienne.	9	h. 50' du
			soir.

MAI, *Signe*, les Gemeaux.
 Le Soleil entre aux Gemeaux le 20 à 6 heu. 51'

jours croiff. de 34' le matin & de 34' le soir.

JOURS	FETES & SAINTS du mois.	JOURS	Phases de la Lune.
1	mercredi, s. Philippe & s. Jacques. Apô.	10	
2	jeudi, s. Athanase.	11	
3	vendredi, <i>Invention de la ste. Croix.</i>	12	
4	samedi, ste Monique.	13	
5	III. <i>Dimanche après Pâques</i> , s. Pie.	14	
6	Lundi, s. Jean P. Latine.	15	 plei.
7	mardi, s. Stanislas.	16	 Lune
8	mercredi, Apparition s. Michel.	17	le 6 à 5 h.
9	jeudi, s. Nicolas.	18	13' du soir
10	vendredi, s. Mathurin.	19	
11	samedi, s. Mamert.	20	
12	IV. <i>Dimanche après Pâq.</i> s. Epiphane.	21	
13	Lundi, s. Gervais.	22	 dern.
14	mardi, s. Boniface.	23	 quart.
15	mercredi, s. Rupert.	24	le 14 à 3
16	jeudi, s. Germier.	25	h. 13' du
17	vendredi, <i>Délivrance de Toulouse.</i>	26	matin.
18	samedi, s. Felix.	27	
19	V. <i>Dimanche après Pâques</i> , s. Yves.	28	
20	Lundi, <i>Rogations</i> , s. Bernardin.	29	 nouv.
21	mardi, Rog. s. Benoît.	30	 Lune
22	mercredi, Rog. s. Anselme.	1	le 22 à 4
23	Jeudi, <i>l'Ascension de N. S. Jesus-Ch.</i>	2	h. 27' du
24	vendredi, ste. Magd. de Pazzi.	3	matin.
25	samedi, s. Urbain.	4	
26	VI. <i>Dimanche après Pâq.</i> s. Donatien.	5	
27	Lundi, s. Bede.	6	 prem.
28	mardi, s. Gordian.	7	 quart.
29	mercredi, s. Maximin.	8	le 29 à 6
30	jeudi, s. Felix.	9	h. 29' du
31	vendredi, ste. Petronille.	10	matin.

J U I N , *Signe* , l'Ecreviffe.
 Le Soleil entre à l'Ecreviffe le 21 à 15 h. 46' 30".
 jours croiff. jufqu'au 19 de 4' & diminuent de 5'.

Jours	FETES & SAINTS. du mois.	Jours	Phafes de la Lune.
1	samedi, jeûne, s. Clair.	11	
2	Dimanche LA PENTECOTE.	12	
3	Lundi, s. Léonard.	13	
4	Mardi, s. Quintin.	14	
5	mercredi, jeûne 4. Tems, s. Clotilde.	15	 plei.
6	jeudi, s. Norbert.	16	Lune
7	vendredi, jeûne, s. Claude.	17	le 5 à 3 h.
8	samedi, jeûne, s. Medard.	18	6' du mat.
9	Dimanche, la SS. Trinité, s. Félicien.	19	
10	Lundi, ste. Marguerite.	20	
11	mardi, s. Barnabé Apôtre.	21	
12	mercredi, s. Onufre.	22	 dern.
13	Jeudi, la Fête-Dieu.	23	quart.
14	vendredi, s. Expere.	24	le 12 à 11
15	samedi, s. Basile.	25	h 2' du fo.
16	II. Diman. apr. la Pentec. s. Leugarde	26	
17	Lundi, s. guy.	27	
18	mardi, s. Marcel.	28	
19	mercredi, s. gervais.	29	
20	jeudi, s. Silvestre.	1	 nouv.
21	vendredi, ste. Julienne.	2	Lune
22	samedi, jeûne, s. Alban.	3	le 20 à 3
23	III. Dimanche, s. Paulin.	4	h. 27' du
24	Lundi, Nativité de s. Jean-Baptiste.	5	foir.
25	mardi, s. Eloi.	6	
26	mercredi, s. Sixte.	7	
27	jeudi, s. Irénée.	8	 prem.
28	vendredi, jeûne, s. Léon.	9	quart.
29	Samedi, s. Pierre & s. Paul, Apôtres.	10	le 27 à 11
30	IV. Dimanche, s. Martial.	11	h. 26' du matin.

JUILLET, *Signe*, le Lion.
 Le Soleil entre au Lion le 22 à 2 heu. 49' 38".

jours dim. de 22' le matin & de 22' le soir.

JOURS	FETES & SAINTS du mois.	Jours	Phases de la Lune.
1	Lundi, s. Léon.	12	
2	mardi, Visitation de Notre-Dame.	13	
3	mercredi, s. Anatole.	14	
4	jeudi, s. Raimond.	15	 plei.
5	vendredi, s. Martin.	16	 Lune
6	samedi, s. Tranquillin.	17	le 4 à 1 h.
7	<i>V. Dimanche</i> , s. Édilburge.	18	40' du soir
8	Lundi, ste. Elizabeth.	19	
9	mardi, s. Cirille.	20	
10	mercredi, les sept Freres martyrs.	21	
11	jeudi, Translation s. Benoit.	22	
12	vendredi, s. Gualbert.	23	
13	samedi, s. Anaclet.	24	 dern.
14	<i>VI. Dimanche</i> , s. Bonaventure.	25	quart.
15	Lundi, s. Henri.	26	le 12 à 2
16	mardi, s. Eustache.	27	h. 4' du fo.
17	mercredi, s. Alexis.	28	
18	jeudi, ste Simphorose.	29	 nouv.
19	vendredi, s. Artene.	30	Lune
20	samedi, ste. Marguerite.	1	le 20 à 0
21	<i>VII. Dimanche</i> , ste. Praxede.	2	h. 27' du
22	Lundi, jeûne, ste. Magdelaine.	3	matin.
23	mardi, s. Apollinaire.	4	
24	mercredi, <i>la Camcule</i> , ste Cristine.	5	
25	jeudi, s. Jacques majeur, Apôtre.	6	
26	vendredi, ste Anne.	7	 prem-
27	samedi, s. Pantaléon.	8	quart.
28	<i>VIII. Dimanche</i> , s. Victor.	9	le 26 à 4
29	Lundi, ste. Marthe.	10	h. 36' du
30	mardi, ss. Abdon & Sennen.	11	soir.
31	mercredi, s. Ignace.	12	

A O U S T , *Signe, la Vierge.*
 Le Soleil entre à la Vierge le 22 à 8 heur. 30'.
 jours dim. de 40 min. le mat. & de 40 le soir.

jours	FETES & SAINTS du mois.	Age	Phases de la Lune.
1	jeudi, s. Pierre ès liens.	13	
2	vendredi, Notre-Dame des Anges.	14	
3	Samedi, Invention s. Etienne.	15	plei.
4	IX. Dimanche, s. Dominique.	16	 Lune
5	Lundi, Notre-Dame des Neiges.	17	le 3 à 2 h.
6	mardi, Transfig. de Notre-Seigneur.	18	16' du ma-
7	mercredi, s. Donat.	19	tin.
8	jeudi, s. Albert.	20	
9	vendredi, jeûne, s. Romain.	21	
10	samedi, s. Laurent.	22	
11	X. Dimanche, s. Tiburce.	23	 dern.
12	Lundi, ste Claire.	24	Quar.
13	mardi, s. Hypolyte.	25	le 11 à 6
14	mercredi, jeûne, s. Eusebe.	26	h. 16' du
15	Jeudi, l'Assomption de la ste. Vierge.	27	matin.
16	vendredi, s. Roch.	28	
17	samedi, s. Mamert,	29	
18	XI. Dimanche ste Helene,	1	 nouv.
19	Lundi, s. Louis Evêque.	2	Lune
20	mardi, s. Bernard.	3	le 18 à 8
21	mercredi, s. Renod.	4	h. 37' du
22	jeudi, s. Symphorien.	5	matin.
23	vendredi, jeûne, s. Philippe Beniti.	6	
24	samedi, s. Barthelemi Apôtre.	7	 prem.
25	XII. Dimanche, s. Louis Roi de Fr.	8	Quar.
26	Lundi, s. Zephir.	9	le 24 à 11
27	mardi, s. Sulpice.	10	h. 54' du
28	mercredi, s. Augustin.	11	soir.
29	jeudi, Décolation de s. Jean-Bapt.	12	
30	vendredi, ste Rose.	13	
31	samedi, s. Raimond Nonnat.	14	

SEPTEMBRE, *Signe*, la Balance.
Le Soleil entre à la Balance le 22 à 4 heu. 58'.

jours dimin. de 45' le matin & de 45' le soir.

JOURS	FETES & SAINTS du mois.	degr	Phases de la Lune.
1	XIII. <i>Dimanche</i> , s. Gilles.	15	 plei.
2	Lundi, s. Antonin.	16	 Lune
3	mardi, ste Seraphique.	17	le 1 à 5 h.
4	mercredi, ste. Rosalie.	18	18' du so.
5	jeudi, s. Victor.	19	
6	vendredi, s. Zacharie.	20	
7	samedi, s. Cloud.	21	
8	XIV. <i>Dimanche</i> , <i>Nativ. de la Vierge.</i>	22	
9	Lundi, ste. Veronique.	23	 dern.
10	mardi, s. Nicolas de Tolentin.	24	quart.
11	mercredi, s. prothe.	25	le 9 à 8 h.
12	jeudi, s. Sacerdos.	26	38' du soir
13	vendredi, s. Maurille.	27	
14	samedi, <i>Exaltation de la ste. Croix.</i>	28	
15	XV. <i>Dimanche</i> , s. Cyprien.	29	
16	Leundi, s. Richard.	1	 nouv.
17	mardi, s. Lambert.	2	Lune
18	mercredi, <i>jeûne</i> , 4. <i>Tems</i> , s. Thomas.	3	le 16 à 4
19	jeudi, s. Janvier.	4	h. 40' du
20	vendredi, <i>jeûne</i> , s. Eustache.	5	soir.
21	samedi, <i>jeûne</i> , s. Matthieu Apôtre.	6	
22	XVI. <i>Dimanche</i> , s. Maurice.	7	
23	Lundi, s. Lin.	8	 prem.
24	mardi, s. Gabriel.	9	quart.
25	mercredi, s. Firmin.	10	le 23 à 9
26	jeudi, ste. Justine.	11	h. 57' du
27	vendredi, s. Cosme & s. Damien.	12	matin.
28	samedi, s. Exupere.	13	
29	XVII. <i>Dimanche</i> , s. Michel.	14	
	Lundi, s. Jérôme.	15	

OCTOBRE, *Signe*, le Scorpion.
 Le Soleil entre au Scorpion le 22 à 12 h. 33'.

jours dim. de 48 le matin, & de 48 le soir.

JOURS	FETES & SAINTS. du mois.	20 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	Phases de la Lune.
1	mardi, s. Remi.	16	plei.
2	mercredi, s. Leger.	17	 Lune
3	jeudi, ste. scraphie.	18	le 1 à 10
4	vendredi, s. François.	19	h. 20' du
5	samedi, s. placide.	20	matin.
6	XVIII. <i>Dimanche</i> , s. Bruno.	21	
7	lundi, s. marc pape.	22	
8	mardi, ste. Brigitte.	23	
9	mercredi, s. Denis.	24	 dern.
10	jeudi, s. François Borgia.	25	quart.
11	vendredi, ste. Julienne.	26	le 9 à 9 h.
12	samedi, s. Nicaise.	27	9' du mat.
13	XIX. <i>Dimanche</i> , s. Eduart.	28	
14	lundi, s. Calixte.	29	
15	mardi, ste Thecle.	30	
16	mercredi, s. Bertrand.	1	 nouv.
17	jeudi, s. Florent.	2	Lune
18	vendredi, s. Luc Evangeliste.	3	le 16 à 1
19	samedi, s. pierre d'Alcantara.	4	h. 36' du
20	XX. <i>Dimanche</i> , s. Caprais.	5	matin.
21	lundi, ste. Ursule.	6	
22	mardi, s. Melon.	7	 prem.
23	mercredi, s. servant.	8	quart.
24	jeudi, s. Magloire.	9	le 22 à 11
25	vendredi, ss. Crépin & Crépinien.	10	h. 52' du
26	samedi, <i>jeûne</i> , s. Evariste.	11	soir.
27	XXI. <i>Dimanche</i> , ste. Gertrude.	12	 plei.
28	lundi, ss. Simon & Jude Apôtres.	13	Lune
29	mardi, s. Narcisse.	14	le 31 à 1
30	mercredi, s. Lucien.	15	h. 21' du
31	jeudi, <i>jeûne</i> , s. Quentin.	16	matin.

NOVEMBRE, *Signe*, le Sagittaire.
Le Soleil entre au Sagittaire le 21 à 8 heu. 25'.

jours dim. de 39' le matin & de 38' le soir.

JOURS	FETES & SAINTS du mois.	24 heures	Phases de la Lune.
1	Vendredi, la Fête de tous les Saints.	17	
2	samedi, les Fideles trépassés.	18	
3	XXII. Dimanche, s. papoul.	19	
4	lundi, s. Charles Borromée.	20	
5	mardi, s. Hubert.	21	
6	mercredi, s. Léonard.	22	
7	jeudi, s. Herculin..	23	 dern.
8	vendredi, les 4. Couronnés mm.	24	 quart.
9	samedi, s. Mathurin.	25	le 7 à 7
10	XXIII. Dimanche, s. Triphon.	27	h. 45' du
11	lundi, s. Martin.	26	soir.
12	mardi, s. René.	28	
13	mercredi, s. Didace.	29	
14	jeudi, s. Laurent.	1	 nouv.
15	vendredi, s. Eugene.	2	Lune
16	samedi, s. Eucher.	3	le 14 à 11
17	XXIV. Dimanche, s. gregoire.	4	h. 43' du
18	lundi, s. Odolphe.	5	matin.
19	mardi, ste. Elizabeth.	6	
20	mercredi, s. Edmond.	7	
21	jeudi, la présentation de la Vierge.	8	 prem.
22	vendredi, ste. Cécile.	9	Quar.
23	samedi, s. Clement.	10	le 21 à 5
24	XXV. Dimanche, s. Chrisogone.	11	h. 40' du
25	lundi, ste. Cathérine.	12	soir.
26	mardi, ste. Génévieve.	13	 plei.
27	mercredi, s. Maximien.	14	Lune
28	jeudi, s. Ruffin.	15	le 29 à 9
29	Vendredi, s. Sernin 1. Ev. de Toulouse.	16	h. 40' du
30	samedi, s. André Apôtre	17	soir.

DECEMBRE, *Signe*, le Capricorne.
Le Soleil entre au Capricorne le 20 à 2 h. 35'.

jours dim. jusqu'au 13 de 7' & croi. jusqu'au 31 de 12'.

Jours	FETES & SAINTS du mois.	Age	Phases de la Lune.
1	I. <i>Dimanche de l'Avent</i> , s. Eloi.	18	
2	Lundi, ste Bibiane.	19	
3	mardi, s. François Xavier.	20	
4	mercredi, ste. Barbe.	21	
5	jeudi, s. Sabas.	22	
6	vendredi, s. Nicolas.	23	
7	samedi, s. Ambroise.	24	☾ dern.
8	II. <i>Dim. de l'Av. Conception de la V.</i>	25	☾ quart.
9	Lundi, s. Valerien.	26	le 7 à 5 h.
10	mardi, s. Damase.	27	du matin.
11	mercredi, ste. Eulalie.	28	
12	jeudi, s. Corentin.	29	
13	vendredi, ste. Luce.	1	☉ nouv.
14	samedi, s. Nicaise.	2	☉ Lune
15	III. <i>Dimanche de l'Av. s. Heron.</i>	3	le 13 à 11
16	Lundi, s. Florian.	4	h. 27' du
17	mardi, s. Lazare.	5	soir.
18	mercredi, jeûne, 4. <i>Temps. s. gratien.</i>	6	
19	jeudi, s. Timoléon.	7	
20	vendredi, jeûne, s. Liberat.	8	
21	samedi, jeûne, s. Thomas Apôtre.	9	☾ prem.
22	IV. <i>Dimanche de l'Avent</i> , s. Honorat.	10	☾ quart.
23	Lundi, s. Anselme.	11	le 25 à 2
24	mardi, <i>vigile & jeûne</i> , s. Tarfile.	12	26' du soi.
25	Mercredi, NOEL.	13	☉ plei.
26	Jeudi, s. Etienne.	14	☉ Lun.
27	Samedi, s. Jean Apôtre & Evang.	15	le 29 à 1
28	samedi, ss. Innocens.	16	h. 24' du
29	Dimanche, s. Thomas de Cantorberi.	17	soir.
30	Lundi, s. sabin.	18	
31	mardi, s. silvestre.	19	

T A B L E.

I Dée générale du Langue- doc.	Page 1	Evêché d'Agde.	71
Etat de la Religion.	16	---- de Carcassonne.	74
Conciles tenus en Langued.	25	---- de Nîmes.	78
Etat Ecclésiastique.	32	---- de Montpellier.	80
Eglise de Toulouse.	33	---- de Lodeve.	82
Chapitre s. Etienne de Toul.	35	---- d'Uzès.	84
Chambre souveraine du Clergé de Toulouse.	36	---- de s. Pons de Tomieres.	85
Eglise de s. Sernin de Toul.	37	---- d'Alet.	86
Chanoines de lad. Eglise.	38	---- d'Alais.	87
Chapitre Collégial de Lille- Jourdain.	39	---- d'Elne ou Perpignan.	91
Paroisses de la Ville & Faux- bourgs de Toulouse.	40	Archevêché d'Albi.	94
Séminaires de Toulouse.	41	Chapitre d'Albi.	96
Communautés Religieuses de la Ville & Fauxbourgs de Toulouse.	43	Officialité d'Albi.	97
Hôpitaux de Toulouse.	46	Commun. Relig. d'Abi.	98
Evêché de Pamiers.	53	Evêché de Castres.	99
---- de Montauban.	54	---- de Mende.	101
---- de Mirepoix.	55	---- de Cahors.	105
---- de Lavaur.	57	---- de Rhodéz.	107
---- de Rieux.	59	---- de Vabres.	109
---- de Lombés.	60	---- du Puy.	111
---- de St. Papoul.	61	---- de Viviers.	115
Archevêché de Narbonne.	63	Archevêché d'Auch.	116
Chapitres de Narbonne.	64	Evêché de Comminges.	120
Jurisdic. Ecclés. de Narb.	66	Ordre de Malthe.	121
Paroisses de la Ville & Faux- bourg de Narbonne.	66	Gr. Prieuré de s. Gilles.	122
Séminaire & Commun. Relig. du Diocèse de Narb.	67	---- de Toulouse.	123
Hôpitaux de Narbonne.	68	Gouvern. du Languedoc.	124
Evêché de Béziers.	68	--- du Pays de Foix &c.	130
		Intendance du Langued.	131
		Etat du Languedoc.	134
		Parlement de Toulouse.	142
		Avocats du Parl. de Tou.	165
		Procureurs du Parlement.	169
		Chamb. des Compt. & Cour des Aydes de Montpell.	171
		Cour des Aydes de Montau-	

ban.	182	Jurisdiction de la Bourse de Montpellier.	236
Bureaux des Finances.	187	Directeurs des Fermes Royales.	237
Finances de la Généralité de Toulouse.	191	Direction du Vingtieme.	237
---- de Montpellier.	193	Etat Littéraire du Lang.	239
---- de Montaban.	194	Université de Toulouse.	240
---- d'Auch.	196	Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprim. de Toulouse.	244
Sénéchal & Siege Présidial de Toulouse.	198	Colleges de Toulouse.	245
---- de Beaucaire & Nîmes.	202	Ecoles Chrétien. de Toul.	249
---- d'Auch.	204	Académies de Toulouse.	251
---- de Béziers.	206	Acad. des Jeux Floraux	253
---- de Montauban.	207	---- des Sciences, Inscript. & Belles Lettres de Toul.	262
---- de Villefranche de Rouer- gue.	208	Acad'm. Royale de Peinture, Sculpture &c. de Toul.	268
Sénéchal de Lauzerte.	210	---- des Armes de Toul.	275
Sén. & Présid. de Rhodéz.	211	Acad. pour l'éducat. des Gen- tilshom. établie à Toul.	277
---- de Pamiers.	212	Bibliothèques célèbres du Lan- guedoc.	277
---- de Castelnaudarry	213	Université de Montpell.	281
---- de Figeac.	214	Société Royale des Sciences de Montpellier.	283
Sénéchal de Castres.	215	Acad. Royale de Nîmes.	288
Bailliage du Gevaudan.	215	---- de Béziers.	291
Mairiſe des Eaux & Forêts.	219	---- des Belles Lettres de Mon- tauban.	292
Hôtel des Monnoies de Tou- louse.	221	Colleges du Languedoc.	297
---- de Montpellier.	201	Les Hommes illustres de la Province de Langued.	298
Viguerie de Toulouse.	222	Edifices remarquables du Lan- guedoc.	308
Siege d'Amirauté à Agde	223	Le Commerce	312
Prévôté & Marechaussée du Languedoc.	224	Les Foires.	325
Toulouse.	226	Départ des Couriers.	332
Hôtel de Ville de Toulou.	228		
Jurisdiction de la Bourse de Toulouse.	235		
Chambre du Commerce de Toulouse.	236		



Summa sequar Fastigia Rerum.



LE Languedoc passe pour la Province la plus agréable & la plus fertile du Royaume de France. Elle est bornée au levant par la Provence & le Comtat. Au septentrion, par le Rouergue, le Querci, l'Auvergne, &c. Au midi, par le Pays de Foix & le Roussillon. Au couchant, par la Guienne, le Commenge, &c. & en partie par la Garonne.

Il est situé au midi de la France, & par rapport au Globe terrestre, entre les 43 & 45 degrés & demi de latitude septentrionale, & les 18 à 12 degrés & demi, ou environ, de longitude, contenant un espace de plus de 70 lieues d'orient en occident, & de 10 à 12 du midi au septentrion.

Les Rivieres les plus considérables du Languedoc sont le Rhône & la Garonne; la premiere sort des Frontieres d'Allemagne, & va se jeter dans la Mé-

2 *Idee générale de la Province*

diterranée ; la dernière vient des Hautes-Pirennées ; & se jette dans l'Océan.

Les autres Rivieres sont , l'Erieu , l'Ardeche , la Cize , le Gardon , le Vistre , le Vidourle ; le Lez , l'Eraut , l'Orb , l'Aude , la Rize , le Grand & le Petit-Lers , le Tarn , le Lot , l'Allier , le Volp , l'Agout , l'Ariege , la Loire , &c.

Les Volces habitoient le Languedoc avant qu'il fût conquis par les Romains ; ils étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Les Tectosages occupoient le Pays qu'on appelle le Haut-Languedoc , & les Arécomiques, celui qu'on appelle le Bas-Languedoc. Après que les Romains en eurent fait la conquête (a) , & que César se fut rendu maître des Gaules , le Languedoc commença à prendre le nom de Gaule Narbonnoise.

Cette Province fut ensuite changée , divisée , gouvernée & augmentée au gré des Empereurs Romains qui se succéderent , ou des différens Vainqueurs dont l'an elle fut la proie. L'Empire Romain s'affoiblissant de 409. jour en jour , les Goths , après avoir desolé l'Italie , entrèrent dans les Gaules.

Cette Nation que l'on fait originaire du Gothlan dans la Suede , s'étoit d'abord établie dans la Germanie ; mais attirée par les avantages qu'elle remporta dans les Provinces Romaines , elle s'y transplanta : Elle étoit alors partagée en deux principaux Peuples , suivant la situation du Pays qu'ils habitoient ; on appelloit Ostrogoths ceux qui demeuroient au levant , & Wisigoths ceux qui habitoient au couchant ; ils avoient leurs Rois , leurs Terres & leurs Loix à part. Ces Peuples indociles , remuans , vainqueurs & vaincus tour-à-tour , exercèrent long-tems la valeur du Peu-

(a) Sous le Consulat de Fabius-Maximus , l'an 636 de Rom. & 115 ans avant Jesus-Christ.

ple Romain , & furent plusieurs fois chassés des Gaules. L'Empereur Honorius , pour les mettre sans doute , aux prises avec les Vandales & les autres Barbares , qui infestoient ce Pays-là , leur fit une donation authentique d'une partie de la Narbonnoise Première , de la Novempopulanie , & de l'Aquitaine Seconde , depuis Toulouse jusques à l'Océan. Les Pays compris dans cette cession , furent tirés de sept différentes Cités ou Dioceses , ce qui donna occasion à Sidoine-Apollinaire de les qualifier par le nom collectif de Septimanie.

Vers
la fin
de
l'an
418.

Ainsi , en vertu de cette espece de Traité de paix , les Wisigoths , sous la conduite de leur Roi Wallia , prirent possession d'une partie des Gaules , & choisirent Toulouse pour Capitale de leur Empire (a) ; ils servirent depuis les Romains en diverses rencontres , en Espagne , dans les Gaules , contre Attila , & plusieurs autres Ennemis de l'Empire ; & tantôt alliés , tantôt ennemis du Peuple Romain , ils étendirent peu-à-peu leur domination , & s'emparèrent de la plus grande partie des Gaules.

Avant ce tems-là , il s'étoit élevé un Peuple fier & belliqueux , qui marchoit à grands pas sous les étendards de la victoire ; il habitoit autrefois au-delà du Rhin , soit qu'il y eût pris son origine , soit qu'il fût venu de plus loin ; excité par la soif de la gloire & du butin ; conduit par des Chefs qui portoient quelquefois le titre de Roi , & qui avoient été souvent stipendiaires du Peuple Romain , il faisoit depuis long-tems de fréquentes irruptions dans les Gaules , & il s'en rendit enfin le maître dès qu'il en trouva l'occasion favorable.

De
l'an
270.

(a) *Ataulphe s'étoit établi auparavant dans ce lieu qu'on appelle aujourd'hui St. Giles , & qui porta depuis le nom du Palais des Goths en Septimanie.*

4 *Idee générale de la Province*

Cette conquête étoit réservée à un Prince également politique & conquérant. Clovis, que l'on regarde avec raison comme le Fondateur de la Monarchie Françoisé, & le Protecteur du Christianisme, dans les Gaules, pour exécuter un projet si difficile, employa contre les Romains même, l'autorité qu'ils lui avoient souvent confiée, profita des circonstances des tems, de la haine implacable qu'on portoit aux Tyrans & aux Princes voisins, se concilia les esprits sous l'appas d'un Gouvernement plus doux, se montra plutôt comme un sage Libérateur, comme un puissant Protecteur, que comme un Conquérant; enfin, il appella à son secours la religion, & parvint autant par ses intrigues que par ses armes, à s'emparer de toutes les Gaules, & à ruiner l'Empire des Wisigoths, qui

L'an
508.

subsistoit à Toulouse depuis environ cent ans.

Ces rois détrônés reprirent souvent les armes, & reconquirent presque toute la Narbonnoise Première où ils s'établirent.

Après la mort de Clovis, les Pays qui composent aujourd'hui le Languedoc, étoient partagés entre les Goths, qui en possédoient la meilleure partie; les Bourguignons, qui régnoient sur le Vivarais, & les François, qui occupoient une partie considérable de l'ancien Diocèse de Toulouse.

Les Enfans de Clovis demeurèrent pendant quelque-tems exposés au ressentiment des Wisigoths. Théodoric, maître d'une partie des Gaules, leur enleva diverses Places; mais Amalaric rechercha leur alliance, & fit demander en mariage Clotilde leur Sœur, qu'on lui accorda.

La diversité de croyance brouilla ces deux Epoux, & comme ce Prince Arien maltraitoit cruellement cette sainte Reine, son Frere Childebert vint à sa vengeance, se rendit maître de Narbonne, Capitale des Wisigoths; & après avoir fait un riche butin, &

mis en fuite le Roi barbare , il ramena sa Sœur en triomphe.

L'an
531.

Cette défaite ranima les espérances des François ; Thierrî songea à reconquerir les places que Théodoric lui avoit enlevées : il chargea son Fils Théodebert de cette expédition, dont le succès répondit à ses vœux.

Par ces différens avantages , & par la cession que Witigez , Roi des Ostrogoths, fit de la Provence aux Princes François , toutes les Gaules leur furent soumises , excepté la Septimanie , qui demeura au pouvoir des Wisigoths , jusques vers le huitieme siecle.

L'an
216.

Les divisions qui régnerent parmi les Successeurs de Clotaire , & même parmi les Rois Wisigots , furent funestes aux uns & aux autres ; au lieu de reculer les bornes de leurs possessions , ils se déchirerent à pure perte ; & s'il y eut quelque calme , personne n'en profita. Le Duc Paul, le Roi Wamba, Eudes & Pepin occuperent quelque-tems la scene , jusqu'à ce que Rodéric , abusant aveuglément de son pouvoir , occasionna la perte du Royaume des Wisigots , en appelant les Sarazins en Espagne & en Septimanie. Ces Infideles qui descendoient de l'Afrique , avoient déjà tenté plusieurs fois de pénétrer en Espagne , Wamba les avoit repouffés ; mais le Comte Julien , mécontent de Rodéric , se liguâ avec eux contre lui , & les y introduisit.

L'an
711.

Muza , Lieutenant de leur Calife , profita des guerres civiles qui occupoient les Espagnols , & avec le secours de Tarik & de plusieurs autres Capitaines de sa Nation , passa dans la Septimanie, dont il chassa entierement ces Wisigoths.

L'an
712.

Ainsi fut renversé leur Empire , qui avoit subsisté pendant près de 300. ans sous le regne de 28 ou 30 Rois , depuis qu'ils avoient établi leur Siege à Toulouse , & qu'ils l'eurent transferé de Narbonne en Espagne.

Le Duc Eudes & Charles Martel furent souvent contraints, malgré leurs démêlés particuliers, de tourner leurs armes contre les Sarrazins, qui ne cherchoient qu'à étendre leurs conquêtes, & qui s'étoient déjà emparés de plusieurs Villes de la domination des François; rien n'étoit à couvert de leur fureur sacrilège. Eudes remporta d'abord sur eux quelques avantages; mais il fut bien-tôt forcé de plier & de réclamer l'assistance de Charles, qui les ayant attaqués, les défit entierement aux environs de Poitiers. Leur Chef Abderame y fut tué, & ce qui ne
 L'an
 732. resta pas sur le champ de bataille, prit la fuite, en laissant en tous lieux des marques de leur barbarie.

Charles, toujours vigilant & toujours victorieux, les poursuivit sans relâche presque jusques à sa mort.

Pepin son Fils, pour achever de leur arracher ce qui leur restoit au-déçà des Pyrennées, vint assiéger Narbonne, qu'il n'auroit peut-être jamais prise, s'il ne se fût menagé une intelligence avec les Goths Chrétiens, qui souffroient impatiemment le joug des Infideles; il leur promit par serment de les maintenir dans leurs Loix & leurs privileges; à ces conditions les Goths lui livrerent la Ville, après avoir
 L'an
 759. égorgé tous les Sarrazins qui occupoient ce Pays-là depuis environ 40 ans.

Par-là Pepin devint le maître de la Septimanie entiere, & ce ne fut point par droit de conquête que cette Province fut unie pour la premiere fois à la Couronne; mais par un Traité solennel par lequel les Goths, qui l'occupoient en vertu de la cession des Empereurs Romains, la céderent à leur tour aux François, pour se délivrer de la domination des Sarrazins.

Il ne manquoit à Pepin, pour réunir tout le Languedoc sous sa domination, que de se défaire de

Waïfre, Duc d'Aquitaine, Fils du fameux Eudes, qui s'étoit rendu indépendant dans son Pays : il y réussit. Ce malheureux Prince, qui, par une politique singuliere, avoit démantelé ses Places fortes pour empêcher, disoit-il, les François de venir s'établir en Aquitaine, se vit bien-tôt dépouillé de tous ses Etats.

Ce fut pour la premiere fois, depuis l'Empereur Honorius, que le Languedoc, tel qu'il est aujourd'hui, se trouva réuni sous l'autorité d'un seul & roi François. L'an 767.

Il fut ensuite partagé entre Carloman & Charles qui en demeura l'unique possesseur après la mort de son Frere ; mais ayant résolu de fonder le Royaume de Toulouse ou d'Aquitaine pour son Fils, celui-ci n'étant pas encore en âge de gouverner, il établit des Marquis, des Ducs, des Comtes ou Gouverneurs François dans ce nouveau Royaume d'Aquitaine, qui s'étendoit alors jusques à la Loire, l'Ébre, le Rhône, & les deux Mers.

C'est-là l'époque de la création des Comtes de Toulouse & de ceux des environs. L'an 778.

L'Empereur Charlemagne s'attacha à rendre son Empire florissant, & en particulier le nouveau Royaume d'Aquitaine ; outre les Comtes dont nous avons parlé, il assigna plusieurs Terres vacantes ou confisquées, à divers Seigneurs qui s'étoient distingués par leur service & leur fidélité, leur imposa certaines charges, comme la garde de la Frontiere, le service militaire, &c. ils devinrent par-là ses Vassaux. Dans la suite même quelques-uns se rendirent indépendans, comme les Comtes ; & ce qui paroïsoit d'abord ne devoir faire que la force de l'Etat, faillit à en causer la ruine. L'an 778.

Depuis Charlemagne la Province de Languedoc se ressentit de la mesintelligence de ses Successeurs,

8 *Idee générale de la Province*

les partages multipliés qu'elle effuia , les différentes Branches des Rois qui y régnerent , l'exposèrent sans cesse à être pillée & ravagée , suivant le caprice ou les intérêts de chacun de ses Maitres. A peine les Ducs ou les Comtes vouloient-ils sécouer le joug , que les Rois revenoient à leur tour , & ce n'étoit plus qu'un théâtre sanglant de trahison , de révolte , & d'avarice.

^{L'An} 817. Cependant après bien des troubles & des divisions, Charles le Chauve, Lothaire, Louis & Pepin II. convinrent d'un traité de paix , par lequel ils se partagerent le Languedoc , & firent chacun, selon l'usage , gouverner leur portion par un Duc ou Gouverneur particulier. Mais les Normands , venus du fond de la Norvege, ayant recommencé leurs courses, & portant par-tout le fer & la flamme , les Peuples qui étoient ^{Vets} sous la domination de Pepin , l'abandonnerent, parce qu'il ne les défendoit pas , & se donnerent à Charles , qui les défendit avec succès.

Pepin , pour se rétablir , employa toute sorte de moyens , jusqu'à se lier avec les Normands , qui ravagerent Toulouse & les environs , avec les Sarrazins , qui firent un dégât affreux dans le reste de la Septimanie , & avec les Brétons : mais ce foible Prince ne sçut jamais profiter de tous ces secours , ni fixer l'amour des Aquitains , qui lui arracherent & lui rendirent tour-à-tour la Couronne.

A la faveur de ces guerres civiles , les Normands rentrent encore en Septimanie , mirent à feu & à sang les Villes de Narbonne , de Nîmes , d'Arles , &c. & auroient porté plus loin leurs ravages , si Charles le Chauve ne les eût arrêtés : il vint d'abord après en Aquitaine recevoir le serment de Bernard , Comte de Toulouse , auquel il donna les Villes & les Comtés de Carcaffonne & de Rafez , qu'il rendit dépendans du Comte de Toulouse.

Son Fils Louis le Begue, réunit en sa personne le royaume d'Aquitaine ou de Toulouſe au reſte de la France, & ce royaume gouverné par des rois particuliers depuis Charlemagne, fut enfin confondu avec le reſte de la Monarchie. L'an 872

Dès-lors les Ducs ou les Comtes qui gouvernoient en Languedoc, commencerent à regarder leur Dignité comme un appanage héréditaire; la plupart faiſoient bien hommage au roi de France, mais ils s'attribuerent preſque tous les droits de Souverain, chaque Dioceſe, quaſi chaque Ville, avoit ſes Comtes & ſes Vicomtes particuliers; quelques-uns dépendoient des Marquis de Gothie, les autres, & en plus grand nombre, des Comtes de Toulouſe; de forte que cette dernière Maiſon, étant devenue la plus puiffante, domina bien-tôt médiatement ou immédiatement ſur tout le Languedoc; il eſt vrai que ces petits Seigneurs ou Comtes, leurs Vaſſaux, ſe croyant auſſi deſpotiques dans leurs Terres, ſe révoltoient de tems en tems, & profitoient du premier rayon de liberté pour envahir ce qui étoit à leur portée: & l'on peut dire que dans ce tems de licence & de deſordre, on ne reconnoiſſoit d'autre Loi, que la Loi du plus fort.

Le Languedoc, étant donc oppreſſé ſous la tyrannie de ces différens Seigneurs, fut encore livré aux incuſions des Normands, des Sarrazins, & ſur-tout des Hongrois.

Ces Peuples féroces, Scythes d'origine, y porterent la déſolation & le carnage. Cette dernière irruption, quoique de peu de durée, fut peut-être la plus cruelle que la Province ait jamais eſſuïe; le détail en fait frémir, & tout étoit perdu ſans le jeune Raymond Pons, qui, pour ſe défaire plus ſurement de ces Barbares, prit le tems qu'ils étoient attaqués d'une maladie épidémique, & les extermina. L'an 924

Parmi tous les Comtes qui avoient précédé Ray-

mond Pons, les uns avoient été destitués comme Chorson, les autres punis de mort, pour crime de Leze-Majesté, comme Bernard & Guillaume I. Plusieurs au contraire, toujours fideles à leurs Souverains, s'étoient distingués par leur piété & leurs exploits, tels que Guillaume I. Raymond I. & Raymond II. Mais Guillaume IV. & Raymond de Saint Gilles, qui vinrent après, fixerent les yeux de toute la Chrétienté; le premier par ses excessives libéralités envers les Eglises & les Moines, le second par ses conquêtes sur les Infideles; il fut un des meilleurs Capitaines de son siecle: il périt, & ses enfans après lui, dans cette Terre étrangere, qui faisoit alors l'objet de la dévotion de tous les Princes Chrétiens.

Les Ducs d'Aquitaine, les Comtes de Narbonne, de Carcassonne, & les autres Seigneurs des environs, qui n'avoient pas été pénétrés du même zele, s'efforcèrent pendant l'absence des Croisés, de leur enlever leurs Domaines; c'étoit toujours de nouvelles alarmes, de nouveaux malheurs pour la Province; mais ce ne furent pas les plus grands.

Après la mort de Raymond V. qui avoit pacifié ses Etats, Innocent III. convoqua contre les Albigeois cette Croisade, dont la Province se ressentit long-tems, & dont Simon de Montfort se déclara le Chef.

Le Trésor des Indulgences fut ouvert à tous les Fideles, la plupart des Seigneurs voisins se croiserent, & leur Armée monta à près de 50000. hommes.

Carcassonne & Béziers en furent les premieres victimes: Béziers sur-tout fut ruiné de fond en comble; & comme quelqu'un voulut demander au Légat qui paroissoit à la tête, à quel signe on pouvoit reconnoître les Catholiques: *uez-les tous*, répondit-il, avec feu, *car Dieu connoit ceux qui sont à lui.*

Raymond VI. ayant été soupçonné de favoriser les Albigeois, fut chargé d'anathêmes & d'excom-

L'an
1208.

Hist.
de
Lang.
P. 119

munications ; enfin trahi, pour suivi & condamné (a), il se vit bien-tôt après la Baraille de Muret , enlever tous ses Domaines par Simon de Montfort, d'intelligence avec le Légat.

Simon de Montfort s'empara aussi du Duché de Narbonne, du Comté de Carcassonne, &c. mais il ne conserva pas long - tems toutes ces conquêtes , il les perdit avec la vie (b) presque aussi rapidement qu'il les avoit faites ; & le Comte raymond , cet illustre infortuné , qui se montra toujours supérieur aux caprices du sort , eut la consolation de rentrer dans une partie de ses Etats avant sa mort, dont les circonstances furent édifiantes.

Le jeune raymond son Fils auroit achevé par sa valeur & sa prudence , de recouvrer le reste de ses Domaines ; mais ses ennemis lui susciterent encore une seconde Croisade (c) que le Roi Louis VIII. intimidé par les menaces du Pape , & par les exhortations des Evêques , se chargea de conduire.

Le Cardinal de St. Ange & les Evêques s'assujettirent à une Décime annuelle , & dirent que si cela ne suffisoit pas , ils étoit prêts à donner tous leurs revenus & tous les trésors de l'Eglise , pour subvenir aux fraix de la Guerre.

Elle se ralluma avec plus de chaleur que jamais de part & d'autre , jusqu'à ce que raymond VII. épuisé, abandonné de ses amis, & réduit aux abois, fut forcé d'accepter la paix qu'on daigna lui accorder. Les principales conditions furent qu'Alphonse, Frere du Roi Saint Louis, épouseroit Jeanne sa Fille , & que l'an faite d'héritier de ce mariage, le Comté de Tou-¹²¹³

(a) Au Concile de Latran, l'an 1215.

(b) Au Siege de Toulouse, l'an 1218.

(c) Elle étoit composée de 100000. hommes.

louse reviendroit à la Couronne. Cependant le Pape s'appropriâ par ce Traité le Marquisat de Provence & le Comtat Venaissin, dont les Successeurs ont joui jusqu'à présent.

Après la mort d'Alphonse, Comte de Poitiers, & de sa Femme Jeanne, Philippe le Hardi récueillit donc toute leur succession au défaut d'Enfans mâles. Le Comté de Toulouse, & différentes parties du Languedoc, ne furent toutefois unies à la Couronne que long-tems après: Philippe & ses Successeurs établirent des Sénéchaux à Beaucaire, à Carcassonne, à Toulouse, &c.

Ces Magistrats exercèrent l'autorité sous le bon plaisir du roi, avec une attention particulière pour les Privilèges & les Usages dans lesquels les Peuples avoient été nommément conservés lors de l'installation des rois de France, & que l'on a renouvelés depuis en plusieurs occasions.

C'est en vertu de ces Privilèges, non en vertu d'un Contrat passé, dit-on, entre les rois & les Habitans, que la Province s'est maintenue dans l'usage du Droit Ecrit.

La tranquillité dont elle jouit ensuite, à quelques démêlés près (a), ne fut troublée que par les Anglois; spectateurs jaloux de la gloire des François, ils avoient déjà fait quelques progrès dans la Guienne, malgré les efforts de Charles IV. & de Philippe de Valois; mais à la faveur de leurs liaisons avec le Comte de Foix, ils se répandirent peu-à-peu dans le Languedoc, & se fortifierent dans plusieurs Châteaux, d'où ils faisoient des ravages continuels, & menaçoient d'envahir les Pays circonvoisins. Le roi Jean, voulant arrêter le cours de leurs brigandages, fut vaincu & fait prisonnier.

L'an
1356.

(a) *Entre les Seigneurs de Montpellier & le Roi d'Aragon.*

Pendant sa captivité , les Troupes excitées à la révolte par le roi de Navarre , porterent la désolation dans la Province , qui venoit de s'épuiser pour la rançon du roi. Le premier usage que ce Prince fit de sa liberté , fut d'unir à la Couronne tous les Domaines que ses Prédécesseurs avoient possédés jusqu' alors , comme Comtes particuliers , ou Seigneurs fuzerains.

Charles V. qui lui succéda , fut plus heureux contre les Anglois ; il leur opposa le brave Duguesclin , qui les défit en plusieurs rencontres , & qui purgea presqu'entièrement le Pays des Compagnies des routiers.

Ces Brigands , joints à la famine , aux exactions , & aux subsides exorbitans , avoient réduit le Languedoc à un état de misere & de desespoir qu'on ne sçauroit exprimer ; au lieu de cent mille feux qu'on y comptoit vingt ans auparavant , il ne s'y en trouva alors que trente mille.

Cette Province successivement déchirée par l'avarice des Ducs d'Anjou , de Berry , & par la jalousie de ses Gouverneurs , repassa des mains du Duc de Bourgogne , dans celles du Dauphin Charles VII. qui la délivra pour toujours des Anglois ou des routiers. Louis XI. l'accabla d'impôts. Charles VIII. reprit les Terres que le roi son pere en avoit aliénées , & la défendit contre les Espagnols : Elle fut soulagée par Louis XII. protégée par François I. ravagée de la peste & de la famine sous Henri II. enfin, troublée, foulée & saccagée durant les regnes de François II. & de Charles IX.

Les nouvelles opinions de Luther & de Calvin n'avoient pas été plutôt connues en France , que les Peuples du Languedoc , les avoient embrassées ; enfin employa-t-on toute sorte de moyens pour les ramener ; ils étonnerent l'Univers par les suites déplora-

bles de l'aveuglement le plus obstiné qui fût jamais ; ce ne fut plus que massacre , qu'embrasemens , que sacrileges ; mais le souvenir de toutes ces horreurs est encore trop profondément gravé dans le cœur des bons Citoyens , pour qu'il soit besoin de le retracer.

Il suffit de dire que le feu de ces guerres civiles , allumé par un faux principe de religion , fomenté par l'ambition des Grands & la haine des particuliers , ne s'assoupit que sous Henri IV ; qu'il se ralluma pour étouffer ce grand , ce bon Prince , & qu'il ne fut parfaitement éteint que par les soins du Cardinal de richelieu , qui ne contribua pas néanmoins à consoler la Province , des calamités qu'elle avoit souffertes : Elle se releva sous le glorieux regne de Louis XIV. qui lui rendit tout son lustre , & dont on chérira à jamais la mémoire.

On ne s'étendra pas sur le génie , l'activité , l'industrie & le caractère des Habitans du Languedoc , ni sur la température de leur climat , quoique environné des Alpes & des Pyrennées.

Le Languedoc se divise en Haut & Bas. Touloufe est la Capitale du premier , Montpellier du second : le Haut renferme onze Dioceses , & le Bas , douze : On comprend ces Dioceses dans différens Pays.

Dans le Haut-Languedoc , le Pays Toulousain , qui renferme le Comté de Carman , le Bas Montauban , & partie du Diocese de Commenge ; le Pays d'Albigeois , où sont les Dioceses d'Albi & de Castres ; le Pays Lauragois qui se divise en Haut & Bas ; le Haut comprend le Diocese de Saint Papoul , le Bas celui de Lavaur ; le Comté de Foix , qui contient une partie des Dioceses de Rieux , de Pamiers ,

avec le Donezan ; le Pays de Mirepoix , qui comprend le Diocèse de ce nom , la Vallée d'Andorre , le pays de Carcaffès & Razès , où se trouvent les Diocèses de Carcaffonne , d'Alet & Limoux.

Dans le Bas-Languedoc , le pays de Narbonne & de Saint-Pons ; celui de Beziers , qui contient Agde & Lodeve ; celui de Nîmes , qui comprend Montpellier ; celui d'Usès , qui se divise en Haut & Bas ; le Bas est vers le Rhône ; le Haut , vers les Sevenes ; celui des Sevenes , qui contient le Vivarais & le Velay ; il se divise en Haut & Bas , séparés par la Rivière d'Erieu ; il forme le Diocèse de Viviers & une partie de ceux de Vienne & de Valence ; le Velay comprend le Diocèse du Puy & le Gevaudan , dans lequel est compris le Diocèse de Mende.

Tout ce qu'on sçait de plus intéressant sur la Province de Languedoc , peut se réduire à cinq Chefs , à la Religion , à l'Ecclésiastique , au Civil , au Littéraire & au Commerce.





É T A T

DE LA RELIGION
DANS LE LANGUEDOC,

Depuis les Gaulois jusqu'à présent.

CHAPITRE PREMIER.

L'Ancienne & la plus grande Divinité des Gaulois étoit Mercure, que l'on honoroit, sous le nom de *Teutates* : on lui sacrifioit des Hommes. Apollon & Minerve eurent aussi des Temples dans le Languedoc : On voit aujourd'hui dans le débris de la Fontaine de Nîmes une Statue d'Appollon presque grande comme nature, de maniere grecque : Il y avoit à Toulouse & à Narbonne un Temple (a) consacré à ce Dieu : Orose & quelques autres Auteurs croient que Minerve étoit la Divinité tutelaire des Toulousains, & que c'est de-là que cette Ville a pris le nom de *Palladienne*. Les Volces adoroient encore Diane ; témoin le célèbre Temple de Nîmes & quel-

(a) *Les richesses immenses que celui de Toulouse contenoit, & que Cépion enleva, venoient des dons & des offrandes faites par les Habitans du Pays, & non du pillage du Temple de Delphes, que les Phocéens avoient déjà dépouillé, & dont il auroit été impossible de transporter si loin le Trésor.*

ques

ques Médailles votives, qui portent les attributs de cette Déesse. Toutes ces Divinités furent l'objet du culte des Gaulois, jusques à la prédication de l'Evangile: César leur avoit bien interdit l'usage de sacrifier des Hommes, il avoit même établi des Flamines, des Pontifes, & des Augures à la place des Druides; mais d'abord après sa mort, ces Peuples revinrent à leurs premières superstitions; & malgré les supplices qu'on exerçoit contre les Druides, on trouvoit encore des vestiges de leur Religion sous l'Empereur Adrien. Ce ne fut donc que le Christianisme qui acheva d'abolir des cérémonies aussi barbares.

Les Peuples du Languedoc reçurent la Foi de Jesus-Christ par le ministère des Apôtres, ou du moins par leurs Disciples; mais elle n'y avoit pas jetté de profondes racines, & les différentes persecutions l'avoient presque étouffée: Ce n'est que vers le milieu du troisième siècle qu'il faut chercher des Evêques dans les plus anciennes Eglises du Languedoc. Le monument le plus certain de la prédication de l'Evangile dans ce Pays, est la Mission de St. Paul & de Saint Saturnin, premiers Evêques, l'un de Narbonne, l'autre de Toulouse: Le Pape Saint Fabien envoya ces deux saints Personnages avec quelques Compagnons, pour se partager la conversion des Gaules. Saint Andéol est le premier Martir que l'on connoisse en Languedoc; Saint Amarand fut ensuite martirisé à trois lieues d'Albi; Saint Pons, Saint Antonin, Saint Prudence, &c. eurent le même sort.

La Religion Chrétienne cimentée ainsi par le sang de tant de Martirs, auroit long-tems conservé toute sa pureté si l'erreur Arienne n'y avoit soufflé son poison. L'Empereur Constance, devenu maître de tout l'Empire, & infecté de cette nouvelle hérésie, résolut de l'accréditer en obligeant les Evêques des Gaules, comme il avoit obligé ceux d'Orient, de souf-

crire à la condamnation de Saint Athanase : il fit assembler pour cela un Concile à Arles ; la plupart des Evêques y condamnerent le Saint Patriarche d'Alexandrie ; ceux qui n'y avoient pas assisté , ou qui ne s'étoient pas laissés surprendre aux pieges des Ariens, succomberent trois ans après, dans le Concile de Beziers , à la réserve de Saint Hilaire de Poitiers , & de Rhodanius , Evêque de Toulouse ; les Prêtres & les Diacres de cette Eglise imiterent la fermeté de leur Saint Pasteur dans la Foi Catholique ; & les sacrileges horribles qu'ils virent commettre aux Hérétiques, ne servirent qu'à les indigner davantage contre l'impiété Arienne.

Cette Secte qui paroissoit devoir s'éteindre avec la domination des Romains , se renouvella avec plus de fureur que jamais sous les Rois Wisigoths. On ne scauroit exprimer combien les Fideles eurent à souffrir sous les derniers Rois de cette Nation, particulièrement sous Euric, & sous Amalaric ; Euric porta l'irreligion au point de faire fermer avec des ronces & des épines les portes des Eglises , il laissoit la plupart des Sieges vacans , & l'exil ou la mort le vengeoient de ceux qui avoient le courage de lui résister.

Amalaric persécuta aussi vivement les Orthodoxes jusques dans la personne de Clotilde sa Femme ; & les Catholiques qui vivoient sous l'Empire des Wisigoths, ne commencerent à respirer que lors de l'abjuration de Recarede.

La conversion de ce Prince auroit entraîné celle du plus grand nombre des Evêques , sans les efforts d'Athalocus , Evêque Arien. Cet indigne Prélat montra tant de chaleur à défendre l'Arianisme , & tant d'adresse à séduire les Fideles , qu'il pouvoit justement passer pour un second Arius ; il fut secondé par deux Seigneurs Wisigoths très-puissans , qui faisoient leur séjour à Narbonne , *Granista* & *Waldiger*.

ne, & qui, se couvrant du voile de la Religion, ne tendoient en effet qu'à soustraire la Septimanie à l'obéissance de Recarede.

La persécution fut cruelle, & elle procura la couronne du martyre à un très-grand nombre de Clercs & de simples Laïques; mais la mort rapide de l'impie Athalocus, & la défaite des deux Rebelles rétablit bien-tôt le calme dans le reste du Languedoc; car les Habitans de l'autre partie, qui étoit soumise aux François, & gouvernée par des Ducs de cette Nation, jouissoient du libre exercice de la Religion Catholique, depuis le regne de Clovis.

Cette paix que l'Eglise des Gaules commença dès-lors à goûter, réchauffa tous les cœurs, & ramena le véritable esprit du Christianisme: on ne vit jamais un plus grand nombre de Prélats recommandables par leur sainteté. C'est environ à cette époque, l'an 780. que l'on doit rapporter l'origine des plus anciennes Abbayes du Languedoc (a).

Les Princes, les Evêques, & les riches Particuliers, s'efforçoient à l'envi de signaler leur zele & leur générosité envers la Religion & ses Ministres; Charlemagne témoigna encore d'une manière plus distinguée la tendresse libérale pour l'Eglise; les dons considérables & les riches fondations qu'il fit, rendront à jamais sa mémoire précieuse à toute la Chrétienté.

Mais les divisions & les troubles qui occuperent quelques années après les Grands du Royaume, furent un sujet de desolation pour l'Eglise de Jesus-Christ: on vit la plupart des Seigneurs, pour s'affermir de plus en plus dans la jouissance absolue, envahir les biens ecclésiastiques, disposer des Evêchés, des Abbayes, & des autres Bénéfices, en faire mé-

(a) Amiane, St. Tibery, La-Grasse, St. Hilaire, St. Policarpe, Montaulieu, &c.

me un indigne trafic , & les vendre au plus offrant. Ils vexoient le Peuple & le Clergé , & répandoient impunément le sang de quiconque osoit se plaindre.

Pour arrêter tous ces désordres les Evêques & quelques Seigneurs plus religieux que les autres , établirent une Trêve qu'on appella *la Trêve de Dieu* , soit parce que les jours de la semaine , marqués pour l'observer , étoient consacrés aux mystères de la Passion de Notre-Seigneur , soit parce qu'on prétendit que Dieu l'approuva par des punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée.

Toutes ces sages précautions ne tarirent pas la source du mal : Le Pape Gregoire VII. envoya deux Légats , qui tinrent divers Conciles contre les Simoniaques , & qui s'appliquèrent à rappeler la discipline ecclésiastique ; mais il leur fut impossible de la rétablir entierement ; les Peuples étoient ensevelis dans une si profonde ignorance , & la dévotion des Croisades pour la Terre Sainte devint si fort à la mode , que la plupart des Eglises du Languedoc se trouverent sans Défenseur , & gémissaient encore sur la fin du onzième siècle sous la tyrannie des Seigneurs séculiers.

Outre la simonie & plusieurs autres abus qui régnoient alors dans cette Province , l'hérésie des Manichéens s'y répandit , vers le même temps : une Femme venue d'Italie l'apporta d'abord à Orléans , & de là le venin se communiqua jusques dans le Pays Toulousain.

Ces Sectaires mêloient aux erreurs de *Manès* les abominations des Gnostiques : on en livra aux flammes un grand nombre ; mais ils avoient fait trop de progrès dans ce pays pour qu'il fût possible de déraciner leurs erreurs ; elles réparurent dans le siècle suivant , & donnerent naissance à l'hérésie des Albigeois , par le ministère d'un certain Pierre de Bruis ,

& de Henri son Disciple ; leur Doctrine consistoit à rejeter une grande partie de l'Écriture Sainte , à nier la nécessité du Baptême , le Sacrifice de la Messe , le Purgatoire , &c. ils refusoient d'honorer la Croix, ils ne vouloient ni Eglises , ni Autels , ni Prêtres , ni Evêques , &c. ils firent un grand nombre de Profélites à Toulouse , & sur-tout à Albi, dont M. de Fleury croit qu'ils ont tiré leur nom.

Le Pape Eugene III. qui avoit passé les Monts pour prêcher la Croisade , craignant pour le dépôt de la Foi , envoya le Cardinal Albéric , en qualité de Légat , pour combattre les Hérétiques ; il lui associa quelques autres Prélats avec le célèbre St. Bernard , dont les prédications ramenerent beaucoup d'Infidèles à l'Eglise. Les différentes missions que l'on fit depuis n'eurent pas les mêmes succès , elles obligèrent seulement les Hérétiques à se cacher , & non à se convertir.

Dans ce temps là les Prêtres étoient regardés avec plus d'horreur que les Juifs même , ils n'osoient se montrer tandis que les Ariens , Manichéens , Vaudois ou Lyonois , autrement dit Albigeois , étoient en si grande vénération parmi le Peuple , qu'on les avoit exemptés de la taille , du guet & garde , & généralement de toutes les charges.

Il falloit des remèdes violens pour écarter tant de maux ; Innocent III. envoya d'abord des Commissaires munis des pouvoirs les plus amples , avec ordre aux Seigneurs séculiers de les protéger de tout leur crédit , soit pour ramener les Sectaires , soit pour les punir par l'excommunication ou par la confiscation de leurs biens (a).

(a) C'est proprement à cette Commission que l'on doit rapporter l'origine de l'Inquisition , qui passa du Languedoc dans les Provinces voisines.

Enfin, pour achever de les exterminer, le Pape fit prêcher cette fameuse Croisade si fatale à la Province, & dont Simon de Montfort sçut tirer de si grands avantages.

Cependant les prédicants ne se rendoient point, ils tenoient même des Assemblées publiques; Toulouse étoit le centre de l'erreur, & quoique Saint Dominique y fit des prodiges, ce ne fut qu'après le Concile que le Cardinal de Saint Ange tint en cette Ville, & après que le Tribunal de l'Inquisition eut déployé toute sa rigueur, que les Albigeois semblerent revenir de leur aveuglement. Les Inquisiteurs faillirent à être les victimes de leur trop ardente charité; on les maltraita dans plusieurs rencontres, & on les auroit peut-être entièrement chassés lorsque l'hérésie des Fraticelles engagea Philippe le Bel à les favoriser.

Les Ouvrages de piété & de Théologie de Jean-Pierre Dolive, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, furent l'origine de cette hérésie (a); ses Commentaires sur l'Apocalypse, traduits en Langue Romaine, donnèrent aussi lieu à l'hérésie des Béguins (b); les uns & les autres furent poursuivis, & la plupart furent condamnés au feu par le Jugement des Inquisiteurs dans le Sermon public, qui se tint alors à Toulouse, & qu'on appelle en Espagne *l'auto da fe*.

(a) Les Fraticelles disoient que les Femmes devoient être communes; pour cet effet ils les attiroient dans des endroits obscurs, & ils se mêloient indifféremment avec les premières qu'ils rencontroient.

(b) Les Béguins ou Béguars professoient une vie monastique, disoient que l'homme peut acquiescer dans cette vie une béatitude aussi parfaite que celle des Saints; ils taxoient de péché mortel l'acte de la chair; cependant ils l'excussoient dans certaines rencontres par la chaleur de la concupisence.

La sévérité avec laquelle on procéda contre ces Hérétiques n'empêcha pas néanmoins qu'ils ne s'élevât la même année une troupe de Gens de la Campagne, qu'on nomma pour cela *Pastouraux*, lesquels, s'étant assemblez avec divers Vagabonds, s'imaginèrent que la délivrance de la Terre Sainte leur étoit destinée; ils se partagerent en bandes, & marcherent deux-à-deux en procession sous l'étendart de la Croix, tuant, massacrant, sur-tout les Juifs, qui refusoient le Baptême; le Sénéchal de Carcassonne, averti de leurs excès, donna de si bons ordres, qu'on les faisoit presque tous; il en fit pendre une partie, & dissipa le reste.

Après tant de troubles excités dans le *Languedoc* au sujet de la religion, qui ne croiroit que cette province alloit jouir désormais d'une paix inaltérable? mais le génie inconstant de ses Habitans les entraîna bien-tôt dans de nouveaux égaremens plus funestes que les premiers.

A peine les opinions de Luther & de Calvin eurent-elles passé en *Languedoc*, que leur nouveauté attira une foule de profélites, dont le cœur n'étoit déjà que trop ouvert à la séduction, soit à cause de l'ignorance du Clergé, soit à cause du relâchement de la discipline ecclésiastique.

D'un autre côté les Grands du royaume, qui vouloient s'agrandir & secouer toute sorte de joug, saisirent avidement cette occasion, pour gagner les peuples & pour les inciter à la révolte.

Sous de tels Chefs, & dans de pareilles circonstances les Hérétiques firent des progrès étonnans; on eut beau les intimider par les supplices les plus affreux, le sang de ceux que l'on punît pour avoir conjuré à Amboise (a), sembla rendre les autres plus fu-

(a) M. de Thou donne des preuves certaines que ce ne

rieux ; ils refusèrent obstinément d'exécuter l'Edit de pacification de 1561, ils pillèrent & brûlèrent plusieurs Eglises ; ils établirent des prêches publics, & demanderent même des Temples aux Etats du Languedoc. Toulouse, Montauban, Castres, Nîmes, Montpellier, & Beziers, étoient les principaux théâtres de l'erreur.

Jamais la Foi Catholique n'avoit couru un plus grand danger ; les religionnaires possédoient plus de cent cinquante Eglises dans la Province ; ils rejettoient tous les moyens de conciliation qu'on leur proposoit. S'ils quittoient les armes c'étoient pour les reprendre avec plus d'acharnement ; les guerres civiles se succédoient sans aucun intervalle, le Fanatisme s'étoit emparé de tous les cœurs ; en un mot, car il seroit inutile d'entrer dans un plus long détail, la Religion Catholique ne triompha de ses Ennemis que par la sage politique du Cardinal de Richelieu : la fermeté de Louis le Grand, acheva de dissiper les nuages qui l'obscurcissoient encore (a), & l'Eglise du Languedoc jouiroit sans doute aujourd'hui d'une tranquillité parfaite s'il n'étoit nécessaire, selon le langage de l'Apôtre, qu'il y ait des hérésies dans le monde.

fut pas contre la personne du Roi, ainsi que la plupart des Ecrivains l'ont avancé.

(a) On auroit pu parler ici de ces Fanatiques qui exciterent tant des troubles dans les Sevenes ; mais ce ne fut qu'une suite du Calvinisme, & tout le monde sçait qu'après avoir livré quelques-uns de ces Rebelles aux plus honteux supplices, le reste fut intimidé ou dissipé, soit par la prudence du Maréchal de Vilars, ou par la sévérité du Maréchal de Barwick.



CONCILES TENUS EN LANGUEDOC.

L'an 260.

Le premier Concile de cette Province fut célébré à Narbonne l'an 260. sous le Pontificat du Pape Saint Denis. St. Paul, premier Evêque de Narbonne, y fut miraculeusement justifié d'une accusation honteuse, que deux de ses Diacres avoient formée contre lui.

A Beziers, en 356. sous le Pape Libere.

On croit que St. Hilaire, qui s'opposa à Saturnin d'Arles, & aux autres Ariens, y fut déposé, puisqu'il fut envoyé en exil par l'Empereur Constance.

A Agde, en 506. sous le Pape Simmaque.

Ce Concile fut tenu par vingt-quatre Evêques & par dix Députés; St. Césaire d'Arles y présida; on y fit quarante-huit Canons sur la discipline ecclésiastique.

A Toulouse, en 507. sous le même Pape.

Les Actes de ce Concile sont perdus. Voyez les singularités historiques de Dom Lyron.

A Narbonne, en 589. sous Pelage II.

On y fit plusieurs Canons pour la discipline ecclésiastique.

A Narbonne, en 791. sous le Pape Adrien.

Ce Concile fut convoqué pour régler les limites du Diocèse de Narbonne, & pour condamner Felix, Evêque d'Urgel en Catalogne, & Elipand, Evêque de Toledé, qui disoient que Jesus-Christ n'étoit Fils de Dieu que par adoption.

Vingt-six Evêques y assisterent; mais on ne voit pas que Felix, qui fut présent, y ait été condamné.

A Narbonne,
en 940. sous
Etienné IX. dit
VIII.

Il fut composé de dix Evêques & du Comte de Toulouse; on y régla les limites de quelques Diocèses.

A Saint Gilles, en 1042. sous le Pape Benoît IX.

Vingt-deux Evêques y firent trois Canons, & y confirmèrent la Trêve de Dieu, qui avoit été faite l'année d'aparavant dans une Assemblée Provinciale, tenue aux Prairies de Tulugues, près de Perpignan, & qui fut renouvelée dans plusieurs autres Synodes Provinciaux.

A Narbonne, en 1043. sous le même Pape.

On tint cette année-là deux Conciles ou Sinodes à Narbonne, pour y dire anathême aux Usurpateurs. Le premier fut composé de sept Evêques, le second, de dix-sept.

A Narbonne, en 1054. sous le Pape Victor II.

Il fut composé de dix Evêques; on y confirma encore la Trêve de Dieu, & l'on y dressa vingt-neuf Canons.

A Narbonne, en 1055. sous le même Pape.

Ce ne fut qu'une espede d'Assemblée Provinciale, dans laquelle six Evêques seulement déclarerent excommuniés les Usurpateurs de l'Eglise d'Auzonne.

A Toulouse, en 1056. sous le même Pape.

Ce Concile fut composé de dix-huit Evêques; on y fit treize Canons pour abolir la simonie, pour ordonner le célibat aux Clercs, pour empêcher l'usurpation des biens des Eglises, & pour remédier à divers abus.

A Toulouse, vers l'an 1060. sous Alexan. II.

Ce Concile fut tenu par le Cardinal Hugues le Blanc, Légat du Pape, pour y extirper la simonie, & pour rétablir l'Evêché de Lectoure, changé en Monastere.

A Toulouse,

Hugues, Evêque de Die, présida à

en 1079, sous ce Concile ; on y déposa plusieurs Evêques simoniaques, & on y excommunia le Comte de Narbonne avec les Habitans, comme defobéiffans au faint Siege.

A Touloufe, en 1090. sous Urbain II. On célébra ce Concile vers la Pentecôte ; les Légats du Pape y préfiderent, affiftés des Evêques de diverses Provinces ; on y corrigea plusieurs abus ; l'Evêque de Touloufe fe justifia des crimes dont il étoit accusé, & à la priere du Roi de Castille, on envoya une Légation à Tolède, pour y rétablir la religion Catholique.

A Nîmes, en 1096. Le Pape Urbain II. y préfida, accompagné de quatre Cardinaux & de plusieurs Evêques, on y dressa feize Canons, qui font la plupart les mêmes que ceux de Clermont ; le Pape les confirma dans tous les Conciles qu'il tint enfuite ; le plus remarquable est celui qui maintient les Moines dans le droit d'exercer les fonctions facerdotales ; le Roi Philippe y fut absous de l'excommunication, après avoir promis de quitter Bertrade.

A Touloufe, en 1118. sous le Pape Gelase. II. On y conclut le voyage d'Espagne pour le secours d'Alphonse, Roi d'Aragon.

A Touloufe, en 1119. Le Pape Calixte II. y préfida, affifté de huit Cardinaux, des Prélats & des Abbés du Languedoc ; on y dressa dix Canons, dont le troisieme chasse de l'Eglise les Manichéens, & les livre aux Puiffances Séculieres.

A Toulouse, en 1124 sous le Pape Calixte II

Contre quelques Hérétiques touchant les Sacremens.

Au Puy en Velay, l'an 1130. sous le Pape Honorius II.

St. Hugues de Grénoble avec quelques autres Evêques, y excommunia Pierre de Léon, Anti-Pape, dit Anaclet.

A Toulouse, en 1161.

Les Rois de France & d'Angleterre, avec cent Prélats, tant Evêques qu'Abbés des deux Royaumes, s'y rendirent pour y reconnoître le Pape Alexandre III. plus solemnellement qu'ils ne l'avoient encore fait.

A Montpel-
lier, en 1162.

Dans lequel Alexandre III. assisté de dix Evêques, réitéra publiquement l'excommunication contre Oc-tavien ou l'Anti-Pape Victor & ses Complices.

A Lombers, près d'Albi, en 1165. sous le Pape Adrien III.

Ce Concile fut convoqué contre les Albigeois, appelés Bons-Hommes, Vaudois, Lionnois, &c. L'Archevêque de Narbonne y présida.

A Montpel-
lier, en 1195.
sous Célestin
III.

Le Légat du Pape avec plusieurs Prélats de la Province, y publia quelques reglemens; un entre autres en faveur de ceux qui marcheroient en Espagne contre les Infideles.

A Saint-Gil-
les en 1210.
sous le Pape
Innocent III.

Le Comte de Toulouse y fut ex-
communié de nouveau. Les deux
Légats du Pape confirmerent cette
excommunication quelque-
tems
après, dans la Conférence de Nar-
bonne.

A Lavar, en
1213. sous le
même Pape.

Ce Concile fut assemblé contre
Pierre, Roi d'Arragon, qui proté-
geoit le Comte de Toulouse. Les
Evêques du Languedoc tinrent cette

même année un autre Concile à Muret, pour tâcher d'appaier le même Roi d'Arragon, qui s'étoit joint avec les Albigeois.

A Montpel-
lier, en 1215.

Ce Concile fut tenu par un Légat du Pape, par cinq Archevêques, & 28. Evêques, qui prièrent le Pape Innocent III. de leur donner Simon de Montfort pour Seigneur, à la place du Comte Raimond. On y fit ensuite 46. Canons.

A Montpel-
lier, en 1224.
sous Honorius
III.

Raimond VII. Comte de Toulouse y demanda d'être réconcilié à l'Eglise, sans l'obtenir.

A Narbonne,
en 1227. sous le
même Pape.

On y dressa vingt Canons, dont quelques-uns sont pour obliger les Juifs à porter une figure de roue sur la poitrine, qui les distinguât des Chrétiens; les autres regardent le Comte raimond VII.

A Toulouse,
en 1229. sous
Gregoire IX.

Ce Concile est célèbre; il s'y trouva trois Archevêques & un grand nombre d'Evêques, avec le Comte raimond. On y publia quarante-cinq Canons, pour éteindre l'hérésie, & pour rétablir la discipline ecclésiastique.

A Beziers,
en 1234. sous le
même Pape.

Le Légat Jean de Burnin, Archevêque de Vienne, y présida. On y publia 26. Canons contre les Albigeois.

A Narbonne,
en 1235. sous
Gregoire IX.

Dans ce Concile, les Archevêques de Narbonne, d'Arles & d'Aix, avec plusieurs autres Prélats, firent un grand reglement de 29. articles, pour les Freres Prêcheurs, qui étoient

employés à l'Inquisition des Hérétiques.

A Beziers, en 1246. sous Innocent IV. Ce Concile fut tenu par Guillaume de Labroue, Archevêque de Narbonne, & huit autres Evêques : On y publia 46. articles de reglement, & Pon en donna aux Inquisiteurs 37. articles, qui font les fondemens de la procédure qu'on observe depuis dans les Tribunaux de l'Inquisition.

A Albi, en 1254. sous le même Pape. Il fut convoqué par Saint Louis, revenant de la premiere Croisade. Zoen, Evêque d'Avignon, & Légat du Pape, y publia, avec l'approbation de plusieurs Prélats des Provinces de Narbonne, de Bourges, & de Bordeaux, un reglement de 71. articles, tant sur l'extirpation de l'hérésie, que sur la réformation du Clergé. On y ordonna aussi aux Juifs, pour se distinguer des Chrétiens, de porter sur la poitrine une roue d'un doigt d'épaisseur, & d'une palme de diametre.

A Montpelier, en 1258. sous Alexandre IV. Ce ne fut, à proprement parler, qu'un petit Synode, dans lequel on dressa 8. Statuts concernant la discipline, & quelques abus particuliers.

A Beziers, l'an 1279. sous Nicolas III. Il fut composé de 7. Evêques, à la tête desquels étoient l'Archevêque de Narbonne, qui fut député pour aller à la Cour, au nom de la Province, se plaindre des entreprises anciennes & nouvelles touchant les fiefs, les alleus, le service de guerre,

Conciles tenus en Languedoc. 31

& pour demander la conservation de leurs privileges.

A Beziers, en 1299. sous Boniface VIII.

Il fut tenu par l'Archevêque de Narbonne & ses Suffragans ; On y fit une députation au roi, touchant un différend temporel entre l'Archevêque & le Vicomte de Narbonne.

A Beziers, en 1351. sous le Pape Clement VI.

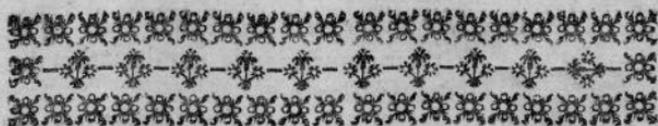
Par Pierre de Lajugie, Archevêque de Narbonne, & ses Suffragans : On y dressa 12. Canons, dont les 8. premiers sont répétés du Concile d'Avignon, tenu 25. ans auparavant ; & l'on y sévit contre quelques Libertins, qui, feignant d'être Prêtres ou Evêques, excommunioient ceux qui les avoient dénoncés.

A Lavaur, en 1368. sous le Pape Urbain V.

Par les Archevêques de Narbonne & de Toulouse : Ce Concile regle plusieurs points importans pour la religion & pour la discipline ecclésiastique.

A Toulouse, en 1590. sous Sixte V. ou Urbain VII.

Ce Concile, qui a été le dernier tenu en Languedoc, fut assemblé par François de Joyeuse, Cardinal, Archevêque de Toulouse : On y dressa plusieurs articles pour l'observation de la discipline ecclésiastique.



É T A T

ECCLESIASTIQUE.

CHAPITRE SECOND.

ON compte dans le Languedoc trois Archevêchés & vingt Evêchés.

Archevêchés.

Narbonne, Toulouse, & Albi.

Evêchés.

Montpellier, Béziers, Nîmes, Viviers, Carcassonne, le Puy, Montauban, Saint-Papoul, Castres, Lavaur, Mirepoix, Uzès, Saint-Pons, Lodeve, Mende, Agde, Alais, Alet, Comminges, & Rieux.

Quoique Urbain II. ait adjugé la Primatie à l'Archevêque de Narbonne, parce que cette Ville a été la première Métropole Narbonnoise; cependant on commencera par l'Article de Toulouse, comme Capitale; & si dans le cours de cet Ouvrage il arrive que l'on soit aussi peu scrupuleux sur les préséances, il sera permis d'en réclamer, & l'on répondra que les rangs que donne un Almanach, ne tirent pas à conséquence.

ARTICLE

ARTICLE PREMIER.

ARCHEVE'CHE DE TOULOUSE.

C E qu'il y a de plus certain sur l'origine de l'Eglise de Toulouse, est fondé sur les Actes du Martyre de Saint Sernin, son premier Evêque; il vint à Toulouse annoncer l'Evangile vers l'an 245. & comme le nombre de ses Profélites augmentoit considérablement, il leur bâtit une petite Eglise, sous l'invocation de St. Etienne (a). Tout le monde sçait l'histoire de sa mort.

Pendant tout le tems que cette Eglise demeura sous la domination de l'Empire Romain & des Wisigoths, elle ne fut qu'un Evêché suffragant de Narbonne; mais dès qu'elle eut passé aux Rois François, ses Evêques ne reconnurent plus Narbonne: Quelques Auteurs célèbres ont cru qu'elle avoit joui du titre de Métropole, même du tems des Rois Wisigoths, comme étant leur Capitale; cependant il est certain que le Pape Jean XXII. n'érigea cet Evêché en Archevêché, que l'an 1317 (b). il lui donna pour Suffragans, Montauban, Saint-papoul, rieux, Lombés, Lavaur, & Mirepoix, qu'il érigea de simples Abbayes ou prieurés, en Evêchés. Il lui ren-

(a) D'autres croient que l'Eglise Saint Etienne fut bâtie par Saint Martial, & consacrée par Firmin, premier Evêque de Périgueux: Il ne reste presque aucun vestige de cet ancien Bâtiment, & ce n'est qu'en divers tems, qu'elle a pris la forme qu'on lui voit aujourd'hui.

(b) On en peut voir les motifs dans l'Extravagante Salvator, tit. de præb.

dit aussi ramiers, que le pape Boniface VIII. en avoit détaché, pour le donner à Narbonne.

Quelques efforts qu'on ait fait pour trouver un Catalogue exact des Archevêques de Toulouse, il a été impossible, à cet égard, de satisfaire le public, parce que les Historiens du Languedoc & Catel ne s'accordent pas toujours ni sur le nombre ni sur le temps.

On compte environ 53. Evêques & 31. Archevêque.

Parmi les Archevêques, Jean de Cardailhac, Dominique de Florence, Denis & pierre Dumoulin, Jean d'Orléans, paul de Foix, Charles de Montchal, pierre de Marca, Henri de Nesmond.

M. François de Cruffol - d'Uzés - d'Amboise, Abbé de Charoux en 1727. de Saint Germain d'Auxerre en 1728. sacré Evêque de Blois le 9. Janvier 1735. nommé à l'Archevêché de Toulouse en 1753.

Chapitre Métropolitain Saint Etienne.

On n'a pu statuer rien de positif sur la fondation du Chapitre Saint Etienne, si non qu'environ l'an 1077. Isarn, Evêque de Toulouse, voulant rappeler la régularité parmi ses Chanoines, les obligea de vivre en commun, & d'embrasser la regle de Saint Augustin. pour favoriser ce nouvel établissement, le Comte Guillaume renonça au droit que ses prédécesseurs avoient de nommer à l'Evêché, & s'engagea d'agréer celui qui lui seroit présenté par le Chapitre.

Ce Chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Grand - Archidiacre, de quatre Archidiacres, d'un Chantre, d'un Théologal & de 24. Chanoines.

La Dignité de prévôt est une des premières Aumesses du Royaume, autant par ses revenus, que par ses prérogatives.

Jean d'Orléans, Archevêque de Toulouse, consentit à la sécularisation de Mrs. les Chanoines de Saint Etienne, par Transaction du 8. Mars 1514. dans laquelle il est expressément marqué, que lors qu'il fera l'Office, toutes les Offrandes lui appartiendront: plusieurs papes ont confirmé cette sécularisation. Julé II. l'avoit déjà accordé en 1510. par une Bulle qui unit audit Chapitre deux Archidiaconats, huit prieurés, avec l'Aumônerie, Infirmerie & Trésorerie. Léon X. par sa Bulle de 1514. y joignit encore deux Dignités, trois Offices & huit prieurés, entr'autres celui de St. rome & de Deyme son Annexe; toutes ces Bullés furent autorisées par Arrêt du Conseil, donné à Lyon le 17. Mars 1515.

Dignités. Messieurs.

De Betou, prévôt.	François - Tristan de
Jean de Cairol, Chancelier.	Cambon, archidiacre,
François de Cassand,	abbé de la Capelle,
Grand - Archidiacre.	& Conseiller au parlement.
Hebert, Archidiacre.	François - Aimable de
De Latour, Archidiacre.	Catellan, Grand-
De Lavour, Archidiacre.	Chantre.

Chanoines. Messieurs.

De Betou, prévôt.	Catellan, Gr. Chan-
Simon Tricard, Doyen.	tre.
François - Balthasar de	Pierre de Charron.
Saint-Laurens.	Jean - Paul de Carriere.
François de Cassand.	Jean-Louis Druille.
Armand - Léon de Ber-	Jean-Guid de Picdepere.
trand.	Antoine de Valette.
François - Aimable de	Bertrand Dezes, profes-

seur royal en l'Uni- versité.	tron Lahiliere.
Joseph de Catellan.	Etienne-François de La- font.
Guillaume-Balthasar de Boyer-Saint-Germier.	Pierre de Lagorée.
Ignace Moreau.	Alexandre - François de Latour , Théologal.
Laurens Berou.	Jean Druille.
Jean de Cairol , Chan- celier.	. . . Daspe.
Jean-Joseph Paul.	François - Tristan de Cambon, Archidiacre.
Jean-François de Polaf-	

Quarante prébendés , vingt - quatre prêtres de
Chœur , une Chapelle de Musique.

Chambre Souveraine du Clergé. Messieurs.

L'Abbé de Palarin , Conseiller au parlement , *rue
du Coq-d'Inde.*

L'Abbé Castain , Conseiller au parlement , *au
Cloître Saint Etienne.*

L'Abbé Dadvifard , Conseiller au parlement , *rue
Nazareth.*

L'Abbé de Catellan , Chantre , *au Cloître Saint
Etienne.*

L'Abbé de Lordat , Chanoine de Saint Sernin , *au
Cloître Saint Sernin.*

Officialité de Toulouse.

C'est en la Jurisdiction de l'Officialité Métro-
politaine , dont M. l'Archevêque de Toulouse
nomme les Officiers , que l'on porte les causes &
procès , concernant les appellations interjettées des
Sentences rendues par les Officiaux des Evêchés de
Tarniers , Montauban , Mirepoix , Lavaur , Rieux ,

Lombes, & Saint rapoul, Suffragans de l'Archevêque de Toulouse.

Officialité Métropolitaine & Ordinaire. Messieurs.

L'Abbé de Cassand, Archidiacre, Chanoine de l'Eglise de Toulouse, & Official Métropolitain, *rue Merlane.*

L'Abbé de Cairol, Archidiacre, Chanoine, Vicaire-Général, & Official Diocésain, *à la Croix Baragnon.*

L'Abbé Goutelongue, promoteur du Diocce, *rue des Balances.*

L'Abbé Costos, Vicegerent de l'Officialité, *rue Bouquieres.*

Dejean, receveur des Décimes, *rue Tolosane.*

*EGLISE DE SAINT SATURNIN,
ou de Saint Sernin.*

Saint Silve, premier Evêque de Toulouse, jetta les premiers fondemens de cette Eglise : Saint Exupere y fit transporter les reliques de Saint Sernin, lesquelles reposoient auparavant dans la Chapelle de St. Sernin-du-Taur ; Cette Eglise fut détruite vers la fin du dixieme siecle, & rebâtie ensuite dans la forme où elle subsiste à présent, par les libéralités de St. raimond, Chanoine de ladite Eglise. Le Pape Urbain II. la consacra solennellement, accompagné de seize Prélats, & du Comte raimond de St. Gilles. Cette Eglise fameuse par le nombre des Corps-Saints qu'elle a l'honneur de posséder, a été régie par des Prévôts jusqu'en 1018. Guillaume Raimond en fut institué premier Abbé.

En 1083. Izarn, Evêque de Toulouse, tenta de

donner le Monastere de Saint Sernin à l'Abbé de Clugny, pour y tenir des religieux qui gardassent à perpétuité les regles monastiques, se réservant néanmoins la quatrième partie des Offrandes, la clef du Sepulchre de Saint Sernin, la cinquieme partie des acquisitions, pour l'œuvre de l'Eglise, le repas que les Chanoines devoient lui donner à la Fête de St. Sernin, & plusieurs autres réservations. Guillaume, Comte de Toulouse, ayant voulu exécuter cette donation, en fut vivement repris par le pape Gregoire VII. qui fit chasser les religieux, & rétablit les Chanoines; ils embrasserent alors la regle de Saint Augustin, & ils n'ont été sécularisés qu'en 1525. Il y a eu 33. Abbés dans cette Abbaye.

M. François - Henri le Clerc de Fleurigni, ancien Trésorier de l'Eglise de Bourges, nommé à cette Abbaye en 1748.

Chanoines. Messieurs.

Dejean.	ler au parlement.
De Lordat, Abbé de	De Charron.
Montaulieu.	De Maduron.
De Charron.	De Lordat, Chantre.
Darguel.	De Mongazin, professeur
De Laporte.	royal en l'Université.
De Lacaze, Vic. Gen.	De Loubers.
De Bosquet.	De Raymond.
De Larroque-Séré.	Dupuy de Labastide.
De Gerard.	Lebon.
De Bauxis.	Mongazin.
D'Azemar.	Catellan.
De Lamée.	Dolive.
De Resféguier, Conseil-	
Dix Prébandés, dix prêtres habitués, une Chapelle de Musique.	

Chanoines Honoraires. Messieurs.

De Cauler, Evêque & Prince de Grenoble.

D'Azemar.

De Lavour, Archidiacre de l'Eglise de Toulouse.

De Foucaud, Abbé d'Eaunes.

De Lafont, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

De Berthier, Archidiacre de l'Eglise d'Auch.

De la Prunadere, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Chartres.

Il y avoit autrefois un autre Chapitre dans l'Eglise de la Daurade, mais comme la Discipline Ecclesiastique s'y étoit presque entièrement perdue, le même Izarn, profita de cette occasion pour donner cette Eglise à Hugues, Abbé de Clugny, vers l'an 1607. depuis ce temps-là les Bénédictins en ont conservé les revenus & le rang de Chapitre.

Chapitre Collégial de Lille-Jourdain.

Le Chapitre Collégial Saint Martin de Lille-Jourdain, fut fondé en 1218. par le Pape Jean XXII. & placé dans l'Eglise paroissiale de Lille, une des plus belles du Diocèse, détruite depuis 1550 (a). Ce Chapitre est composé de 49. Bénéficiers en titre, sçavoir, douze Chanoines, un desquels est Doyen, qui est la seule Dignité; d'un présenteur, & d'un Théologal; de trois Hebdomadiers, de 24. prébendés appellés des Dix-huit; de 4. prébendés appellés

(a) Il en reste une Tour de brique, conservée en son entier, regardée par les Connoisseurs pour un chef-d'œuvre de l'Art.

^
addition

1 X

des Quinze, & de six Clercs, appelés des Douze:

Ce Chapitre fut transferé à Toulouse lors des troubles des Religionnaires en 1565. & placé dans l'Eglise Saint Romain, rétabli en Lille-Jourdain en 1582; où il est depuis.

Chanoines. Messieurs.

Marqué, Doyen.	Marqué junior.
De Casaux, Précenteur.	Depins de Montbrun.
Baylot.	Grifoulet.
Rebaut.	Vignaux.
De Sainte Marie.	Carrere.
Danceau.	Perié.

Abbeyes d'Hommes.

- B. *Mas-Garnier*, M. Belfunce, 1745.
 C. *Gradselve*, M. le Cardinal Lanty, 1719.
 C. *Eaunes*, M. de Foucaud.
 P. *La Capelle*, M. de Cambon, Conseiller Clerc du parlement de Toulouse.

Abbaye de Filles.

- C. *Salenques*, ci-devant du Diocèse de Rieux, Madame de Montillet, 1742.

Prieuré.

- G. R. *Pinel*, uni à la Maison du Noviciat des Jésuites de Toulouse, 1709.

P A R O I S S E S.

On compte dans ce Diocèse deux cens cinquante paroisses.

Celles de la Ville, sont

- Saint Etienne. Curé, M. Barbenegré.
 Saint Sernin. Curé, M. Larrieu.
 Notre-Dame du Taur. Curé, M. Jean-Emile
 Gillier,

Notre-

Archevêché de Toulouse.

41

Notre-Dame de la Daurade. Curé, M. Bigos.

Saint Pierre de Guilfines. Curé, M. Fortic.

Notre-Dame de la Dalbade. Curé, M. Bompar,
prêtre de l'Oratoire.

Celles des Fauxbourgs.

Saint Nicolas. Curé, M. Huvad de Lamazoire.

Saint Michel, Annexe de Saint Etienne. Vicaires
Mrs. Cazaulong & Albigeois.

Le temps n'a pas permis de rédiger les sçavans mémoires qu'on avoit envoyés pour fixer l'origine & l'ancienneté de ces Eglises.

Dans les paroisses où il n'y a point de Chapitre, on a établi des Conforces, ou prébendes, pour desservir les Fondations & les Obits attachés à ces Eglises; ces places furent originairement établies pour les Enfans de la paroisse.

SEMINAIRE S.

Séminaire des Jésuites.

Ce Séminaire est le véritable Séminaire du Diocèse; il fut fondé en 1684. à l'instigation de M. de Montpezat, Archevêque de Toulouse, qui fit engager, par Contrat, le Clergé de son Diocèse à payer chaque année la somme de 3000. liv. de rente aux R. P. Jésuites, pour l'entretien des Directeurs de cette Maison, sçavoir 1500. liv. d'argent comptant, & 1500. liv. à prendre sur l'Archiprêtre de Carman, dont les Jésuites jouissent depuis ce tems-là: L'ouverture de ce Séminaire se fit le 14. Mars 1685. dans la Maison de la Sénéchaussée, que l'on habita jusques à ce que ces peres eurent acheté l'emplacement qu'occupent les Filles de l'Enfance, sur lequel ils ont fait élever un Edifice remarquable. Supérieur, le pere Mengau.

*article
refait*

Séminaire de l'Oratoire, ou de la Dalbade.

La paroisse de la Dalbade est desservie par Mrs. les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, la Cure de cette paroisse ayant été réunie à perpétuité en 1624. à cette Congrégation, par l'autorité du Roi & du Saint Siege. Ces prêtres ont dans leur Maison le Séminaire, où ils forment les jeunes Ecclésiastiques à toutes les fonctions de leur état, soit par les Instructions qu'ils leur donnent, soit par l'obligation qu'ils leur imposent d'assister à tous les exercices de la paroisse. Supérieur, le pere Eysautier.

Séminaire de Carman.

Ce Séminaire porte le nom de Carman, parce qu'il est bâti dans le Fauxbourg Saint Etienne, sur un fonds qui avoit appartenu à M. le Comte de Carman; il étoit dirigé autrefois par les prêtres de la Congrégation de Sainte Marie, fondée en 1633. par M. Raymond Bonal, prêtre; mais ces Mrs. manquant de Sujets pour former les jeunes Clercs aux fonctions ecclésiastiques: M. de la Roche-Aymon, Archevêque de Toulouse, fit intervenir en 1752. l'autorité royale, pour faire passer la Direction de ce Séminaire aux prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, institués par Saint Vincent de Paul, dans la Maison de Saint Lazare à Paris; ces Mrs. avoient été déjà appelés & fondés à Toulouse, dès l'an 1707. par M. de Colbert, Archevêque de cette Ville; la Maison qu'ils avoient occupée jusqu'au jour de leur transmigration leur a été conservée pour loger les Missionnaires qu'ils sont obligés de fournir pour travailler au salut des pauvres Gens de la Campagne.

Il y a un certain nombre de placés fixes, fondées pour l'entretien des pauvres Ecclésiastiques. Supérieur M. Vayssiere.

Voy. l'Édit
de 1752

Le Séminaire des Irlandois dans la paroisse de St. Pierre, a été fondé par la Reine Anne d'Autriche l'an 1660. La fondation est pour douze prêtres de cette Nation. Le roi leur fait une pension de 1200. l. sur les Gabelles de Languedoc. Les Archevêques de Toulouse ont jugé, sur les représentations des Supérieurs, qu'il valoit mieux recevoir de jeunes Ecclésiastiques dans cette Maison, que des prêtres; c'est pourquoi Sa Majesté a changé la pension en leur faveur.

M. l'Archevêque est le premier Supérieur dudit Séminaire, & M. Ohéa, en est le Supérieur immédiat. Ce Séminaire n'a d'autre bien que les 1200. livres que le roi lui donne. Les Sujets qui s'y forment, sont destinés pour la Mission de leurs pays : on souhaiteroit que leur nombre fût plus grand.

Séminaire de Saint Charles, ou de St. Sulpice.

Ce Séminaire est gouverné par Mrs. de la Congrégation de saint Sulpice, sa fondation est récente; il y a toujours dans cette Maison, près de deux cens Séminaristes rassemblés de plusieurs Diocèses voisins. Supérieur, M. Aronio Monti.

COMMUNAUTÉ'S RELIGIEUSES
d'Hommes qui sont dans la Ville & Faubourgs.

Une de Bénédictins, l'an 1067.

Une de Grandss Augustins, qui étoient auparavant hors la Ville; le Chapitre saint Etienne leur céda le local où ils sont, à certaines conditions, & sous une redevance annuelle, de deux florins d'or, en 1310.

Une de Petits Augustins Déchaussés, reçus en 1650.

*on a sup-
primé ici
le séminai-
re de la mis-
sion ou de
St. Lazare*

Une de Bernardins, fondés particulièrement pour ceux de l'Abbaye de Grandfelve, par Pons de Cabdenier, en 1228.

Une de Carmes, passés du Fauxbourg dans la Ville, en 1264.

Une de Carmes-Déchaussés, en 1622.

Une de Capucins, entés sur les Colleges de Verdale & de Monlezun, en 1581.

Une de Cordeliers de la grande Observance, en 1222.

Une de Cordeliers de st. Antoine, en 1580.

Une de Chartreux, venus de la Chartreuse de Saix, près de Castres, 1569.

Une de Chanoines réguliers de st. Antoine.

Deux de la Doctrine Chrétienne, College fondé par la Ville, en 1555. st. Rome, par M. le Cardinal de Joyeuse, en 1604.

Une de Feuillans, par M. Dupin, Conseiller au parlement, en 1690.

Deux de Jacobins, par l'Evêque Foulques, en 1215. Leur première Maison fut celle de st. Rome, puis à l'Inquisition.

Six de Jésuites, College, Maison-Professe, Pensionnant, Maison de Retraite, Séminaire & Noviciat, retenus en 1566.

Une de Minimes, par M. Lalleman, Evêque de Grenoble, Abbé de st. Sernin, en 1503.

Une de Notre-Dame de la Merci, en 1359.

Une de Recollets, ou de la petite Observance, en 1601.

Une de Chanoines réguliers de st. Orens, ou de ste. Croix, venus du Fauxbourg dans la Ville, en 1356.

Une du Tiers-Ordre de st. François, en 1287. ils se logerent dans la Maison des religieux nommés Béguins, & ont été réformés en 1608.

Une de Trinitaires , ou Mathurins , passés du Fauxbourg dans la Ville , en 1562.

Communautés de Filles.

Une de Carmélites ; elles vinrent de Bordeaux en 1616. M. de Resleguier leur donna cinq de ses Filles , & en fut le Fondateur.

Une de Feuillantines , en 1599.

Une de la Magdelaine , en 1516.

Une de Maltaises , par le Grand-Maître de Paulo , en 1623.

Une de Notre-Dame , en 1630.

Une de Notre-Dame du Refuge , où l'on reçoit des Filles pénitentes.

Une de st. Pantaléon , par le Cardinal de Comminges , en 1350.

Une de ste. Cathérine , ou de st. Dominique , par la Famille de Costa , en 1603.

Une de ste. Claire , transférée du Fauxbourg dans la Ville , sous Gregoire II. vers l'an 1380.

Une de ste. Claire de la Porte , en 1464.

Une de st. Sernin , premierement établie par Vital Dufour de Toulouse , Evêque de Bazas & Cardinal , vers l'an 1300. puis érigées en Chanoinesses par raymond Aton , Abbé de st. Sernin , vers l'an 1330.

Une de la Visitation ste. Marie , en 1647.

Une de ste. Ursule , par le Cardinal de Joyeuse , en 1610.

Une de Tiercerettes ou de ste. Elifabeth , par Madame de Rouillon , en 1610.

Une Maison de Filles orphelines.

Il y a outre cela une Maison de Filles pénitentes ; qu'on nomme le Bon-Pasteur , fondées par M. de Tournier , Conseiller au parlement.

Il y a encore quelques Communautés Religieuses qui sont dans le Diocèse , dont on n'a eu aucun mémoires.

Quatre Confréries de Pénitens ; Blancs , Noirs , Bleus & Gris , & une de Pèlerins.

HOPITAUX.

Hôtel-Dieu Saint Jacques.

Cet Hôpital doit son établissement au zèle & à la charité des Habitans de cette Ville ; il n'a point de titre fixe de sa fondation. En 1257, Bertrand de S. Giniés, Prieur du Couvent des Bénédictins de N. D. de la Daurade, donna aux Bailes & Confreres de Saint Jacques, en la présence, & avec l'approbation des Capitouls, tout le mur qui étoit dans la Barbecave du Pont-Neuf, le long du rivage de la Garonne, avec quinze brasses de terrain, vers la partie inférieure, pour y construire des maisons. Cette donation ayant été attaquée par Gaillard de Montrave, successeur dudit Saint Giniés, fut convertie en Bail emphytéotique, le 7. Mai 1267.

C'est sur ce terrain, & avec les maisons inféodées, que commença de s'élever l'Hôpital St. Jacques, où l'on reçut les Pauvres malades de tout Pays & de toute Nation ; qui ont la fièvre ou qui sont dans la nécessité d'être opérés.

Philippe le Bel, & tous ses Successeurs, se sont déclarés les Protecteurs de cet Hôpital, en ont autorisé l'établissement par leurs Lettres-Parentes souvent réitérées, & ont voulu que les dettes de cette Maison fussent levées comme les propres deniers du roi.

Henri III. ajouta qu'à l'égard des legs pieux, qui lui seroient faits, il n'y auroit lieu d'aucune évocation, que préalablement le montant desdits legs n'eût été acquitté. Le même roi, par autres Lettres du 11. Janvier 1589. attribua au Parlement de Toulouse, toutes les causes & contesta-

tions, concernant l'Hôtel-Dieu, à l'exclusion de toutes autres Jurifdictions.

Le roi Louis XIV. par son Ordonnance donnée à Toulouse le 27. Novembre 1659. prit sous sa protection & sauve-garde, les biens & personnes occupées au service de l'Hôtel-Dieu, avec exemption de logement de Gens de Guerre, &c. Il unit encore à cette Maison, par Arrêt du Conseil du 19. Juillet 1690. les Maladeries, & les Léproseries de Toulouse, démembrées de l'Ordre de St. Lazare, & du Mont-Carmel.

Le roi Louis XV. par ses Lettres-Patentes du mois de Juin 1749. en forme de Statuts, a confirmé l'établissement de l'Hôtel-Dieu, renouvelé, & augmenté tous ses privilèges.

On peut dire que cet Hôpital est un des plus considérables du Royaume; on y a joint 13. différens Hôpitaux qui étoient dans la Ville, & on y a établi depuis peu deux salles d'Incurables, une pour les Hommes & une pour les Femmes: dans ces derniers tems on augmenta, jusques à douze, les Salles destinées aux autres Malades. Il est administré, & servi avec un zele, & des soins qui mériteroient les plus grands éloges, si la charité pouvoit les souffrir. C'est dommage que ses revenus ne répondent pas à la multitude de ses dépenses. La générosité des Fideles semble ralentie depuis quelque-tems, & cette Maison auroit bien besoin aujourd'hui d'un second Albin de Seres; comme le prodige que fit ce grand personnage en faveur de l'Hôpital, n'est peut-être pas assez connu, on va le rappeler ici.

Mr. de Seres, Chanoine & Théologal de St. Etienne, avoit une piété si tendre à l'égard des pauvres malades, qu'il alloit les soulager & les instruire deux ou trois fois la semaine; le peuple accou-

roit en foule aux Exhortations qu'il leur faisoit ; & son éloquence fit un jour tant d'impression sur *ses Auditeurs*, que, transportés d'un saint mouvement, ils se saisirent chacun d'un pauvre malade, & l'emportèrent chez eux, pour le soigner, de sorte qu'il n'y en eut pas assez pour satisfaire la charité de tous les Assistans, quoique toutes les Salles fussent remplies.

La Direction est composée de Messieurs les Chefs de Direction & de vingt-quatre Directeurs, sçavoir, huit Ecclésiastiques, huit Avocats & huit Négotians ou anciens Négotians, qui servent deux par semaine matin & soir, & un Trésorier. Le Trésorier se nomme toutes les années ; on prend à l'alternative un Ecclésiastique, un Avocat, & un Marchand ; il reçoit les revenus annuels de l'Hôtel-Dieu & fait les payemens ; il y a aussi deux Trésoriers particuliers, l'un pour les sommes extraordinaires, comme legs, héritages, &c. Et un autre pour les fonds des Enfans trouvés.

Cet Hôpital est desservi pour le spirituel par six Chapelains, dont cinq résident dans la maison.

Chefs de Direction.

M. l'Archevêque.

M. le premier-Président.

Mrs. les Doyen & Sous-Doyen des Conseillers au Parlement.

Mrs. les deux plus anciens Conseillers-Clercs du Parlement.

Mrs. les Avocats-Généraux.

M. le Procureur-Général.

M. le Juge-Mage.

Mrs. les Capitouls.

M. Quinquiry, Avocat au Parlement, Banquier Expéditionnaire en Cour de Rome, Trésorier.

- à la place de M. Lafur (en 1753) Intendans

roy ci après p 168.

addition

filz

Intendans semainiers Ecclésiastiques. Messieurs.

L'Abbé de Catellan, Chanoine & Grand - Chantre de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé Druille, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Valette, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Lafont, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Boyer s. Germier, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Lordat, Chanoine de s. Sernin.

L'Abbé Reynal, Prieur d'Azac & Villeraze.

De Lacaze, Chanoine & Grand - Vicaire de l'Abbaye de s. Sernin.

Intendans semainiers Avocats. Messieurs.

Cortade - Betou, ancien Procureur du roi au Sénéchal.

Calages, Avocat au parlement,

Ville, Avocat au parlement.

Pérés, Avocat au parlement.

D'Héliot, Avocat au parlement, ancien Capitoul.

Manen, Avocat au parlement.

Dolive, Avocat au parlement, Substitut de M. le Procureur-Général.

Lafue, Avocat au parlement, Receveur des Consignations.

Intendans semainiers Négocians, ou anciens

Négocians. Messieurs

Fraiche, ancien Capitoul.

Vialar, ancien Capitoul.

Cavailher, ancien Capitoul.

Roucous-Castanet, ancien Capitoul, Trésorier des Enfans trouvés.

Maleferte, ancien Capitoul, Trésorier des sommes extraordinaires.

Baurans, ancien Négociant, & ancien prieur de la Bourse.

Niel, ancien Négociant.

Daunassans, Négociant.

M. le Baron de Lanta a droit d'entrer aux Assemblées, comme Fondateur des Chapellenies.

Les anciens Trésoriers sont Directeurs honoraires, & sont nommés à la première place vacante.

Messieurs.

L'Abbé Dejean, Chanoine des. Sernin.

L'Abbé de Lafont, prieur du Collège } ont donné
des Secondats. } leur dé-

Fabry, Avocat, ancien Capitoul. } mission.

Verdolle, Négociant, ancien Capitoul, Baron de Gondourvielle.

Le Conseil est composé de quatre Avocats,

Messieurs.

Furgolle, Avocat au parlement.

Daurié Avocat au parlement, Banquier en Cour de Rome.

Laviguerie, ancien Capitoul.

Tournier, ancien Capitoul.

Deux Médecins. Un Intendant de Pharmacie.

Un Intendant de Chirurgie. Un Chirurgien-Major.

Un Secrétaire, & un Solliciteur, qui est en même-temps Caissier.

Les Sœurs-Grises, ou Filles de la Charité de st. Vincent de Paul, sont employées au nombre de vingt-six, pour le service intérieur de la Maison, avec nombre de Domestiques des deux sexes.

Quatre Assemblées générales fixes, le premier jour de l'an, le jour des Cendres, le premier Dimanche de Mai, & le seize d'Août.

Les Assemblées particulières se tiennent les Lundis de quinze en quinze jours.

HOPITAL DE LA GRAVE.

L'Hôpital Général st. Joseph de la Grave fut éta-

bli en 1647. par les soins de Mrs. les Capitouls ; la Reine Anne d'Autriche approuva cet établissement , par des Lettres - Patentes du 26. Novembre de la même année.

Louis XIV. Pautorisa par des Lettres - patentes du mois d'Octobre 1658. lui accorda plusieurs privilèges en 1678. & par la Déclaration du 6. Avril 1681. s'en déclara le protecteur , voulant qu'il fût indépendant du Grand Aumônier , & exempt de la Supériorité , Visite & Jurisdiction des Officiers de la générale réformation.

Cette Déclaration fixe à vingt-quatre le nombre des Directeurs , sans y comprendre les Chefs de Direction ; ils sont perpétuels , & prennent leur séance selon l'ordre de leur réception , sans aucune distinction de dignités , ou qualités.

Les Assemblées ordinaires , se tiennent les Mardis de chaque semaine ; il y a quatre Assemblées générales , aux quatre jours de Dimanche suivant immédiatement les Quatre-Tems.

Tous les pauvres de la Ville de Toulouse , & ceux du Diocèse , en la partie du Languedoc , y sont reçus ; sçavoir , les Filles jusqu'à l'âge de 12. ans , les Garçons , jusqu'à l'âge de 14. tous ceux qui ont atteint 60. ans , & sans distinction d'âge , ceux qui sont infirmes de corps & d'esprit ; on exige pour la réception , l'Extrait Baptistaire , & un Certificat de pauvreté. Le nombre des pauvres est très-considérable.

Il y a encore dans cette Maison un Quartier de force pour les Filles de mauvaise vie de la Ville , à l'instar de la Salpêtrière de Paris. On y a établi encore une Filerie de coton , une Manufacture de couvertes de laine , & on y fait de fort belle broderie en manchettes , coëffes & mouchoirs.

Le Spirituel est dirigé par des Chapelains particuliers.

M. l'Archevêque de Toulouse.

M. le premier Président.

M. le Doyen des Conseillers du parlement.

M. le plus ancien des Conseillers Clercs.

Mrs. les Avocats-Généraux du parlement.

M. le Procureur-Général.

Deux Capitouls.

M. le président Dafpe.

Directeurs perpétuels. Messieurs.

Comynghan, Avocat & ancien Capitoul.

Carbonel, premier Président au Bureau des Finances.

Pertenais, ancien Capitoul.

Poisson, Avocat, ancien Capitoul.

L'Abbé de Chalvet-Rochemontels.

Bournet, Avocat, ancien Capitoul.

L'Abbé de Turle.

L'Abbé Dargueil, Vicaire-Général.

De Rabaudy, Viguier.

Durand, ancien Capitoul.

Laporte, Avocat, ancien Capitoul.

De Roux, Marquis de ste. Colombe, Conseiller
d'Honneur au parlement.

Lafage, Sindic Général de la province.

L'Abbé Tricart, Chanoine de st. Etienne.

Bessiere, Trésorier de France.

L'Abbé Costos, Vice-gerent de l'Officialité.

Dumas, Avocat.

Clemans, ancien Capitoul.

Tissier, Avocat.

Courdurier, Avocat.

Picot Lapeiroufe, ancien Capitoul.

Saint-Laurens, Chanoine de st. Etienne.

Gounon, Ecuyer, Avocat au Parlement.

De Lagorée, Chanoine de st. Etienne.

Bertrand de st. Léonard, Ecuyer.

Gounon, Secrétaire du Roi, Trésorier.

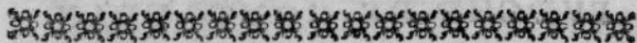
Il y a encore deux Députés des Chapitres de st. Etienne & de st. Sernin, M. le Juge - Mage, & les huit Capitouls, qui ont droit d'assister aux quatre Assemblées générales.

Un Médecin, un Chirurgien, un Secrétaire, & deux Commis.

Cette Maison est servie par des Dames ou Sœurs qui se donnent au service des pauvres.

Outre ces deux Hôpitaux, il y a une Maison des Hospitalières, où l'on ne reçoit qu'un certain nombre de Femmes malades. Ces Dames avoient été appelées pour servir l'Hôpital st. Jacques, l'an 1657. elles se retirèrent à l'endroit où elles sont, & furent fondées par Madame de Maulevrier, en 1655.

On a encore établi dans presque toutes les Paroisses de la Ville des Sœurs Grises, ou des personnes charitables, pour faire le bouillon, & pour assister les pauvres malades de chaque paroisse.



E V E C H E S.

Quoique parmi les Suffragans de Toulouse, de Narbonne & d'Albi, il y en ait qui ne soient pas de la Province de Languedoc, on ne laissera pas d'en parler, comme étant du Ressort du Parlement de Toulouse.

E V E C H E' DE PAM I E R S.

Cet Evêché fut érigé par Boniface VIII. l'an 1299. dans l'ancienne Abbaye de Frédelas, près de Pamiers. Hugues Mascaron, Evêque de Toulouse, fut à Rome pour s'opposer à cette érection, mais il y mourut; & le pape nomma pour premier Evêque Bernard de Saiffét, Abbé de pamiers, pour lequel

il avoit une affection singulière. Ses principaux successeurs font, Jacques Fornier, rapté sous le nom de Benoit X I I. Arnaud Cardonat, Aumônier d'Albert, Cardinal. Bernard de Lordat. Jean de Brienne. Joseph Desparbes de Luffan, &c.

M. Henri - Gaston de Levy de Leran, sacré le 11. Février 1742. Il est président-né des États de Foix.

Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

A Foix, *St. Volusien*. L'Abbé est Seigneur de la Ville de Foix en paréage avec le Roi, & a la première place, après l'Evêque, aux États du pays. M. de Breteuil, 1743.

Cent paroisses. Communautés religieuses. Hôpital.

EVE'CHE' DE MONTAUBAN.

L'Abbaye de Montauban fut érigée en Evêché par le Pape Jean XXII. en 1317.

Bertrand Dupin, Abbé de st. Théodart, de Montauban, fut le premier Evêque.

On compte trente Evêques depuis l'érection. Les plus connus font; Guillaume de Cardaillac de Bioulle; Larroche de Fontenelle; George d'Amboise; Pierre de Berthier. x

M. Michel de Verthamon, de Chavagnac, sacré le 8. Janvier 1730.

Chapitre.

Le Chapitre est composé de deux Chapitres originellement distincts & séparés, & dont les manfes

sont encore séparées pour le temporel : la manse st. Martin, en Chapitre Cathédral ; la manse st. Etienne, en Chapitre Collégial. Le premier étoit la Communauté des religieux du monastere de st. Martin, ou st. Théodart de Montauban ; elle fut érigée en Chapitre Cathédral en 1317. par le pape Jean XXII. lorsque l'Abbaye fut érigée en Evêché.

Le même pape, en 1319. érigea en Chapitre Collégial le Collège des Apôtres de Montauban, sous l'invocation de st. Etienne.

Les deux Chapitres réunis par M. de Berthier, Evêque de Montauban, ne font plus qu'un seul & même corps pour le spirituel.

Dignités.

Il y a un prévôt, un Doyen, un premier Archidiacre, un Chanoine-Sacristain.

Un second Archidiacre, un Chantre, un précenteur, personats, & dix-sept Chanoines. Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

C. Belle-Perche. M. de Montlezun.

Quatre-vingts dix-huit paroisses. Le Séminaire est dirigé par Mrs. les Lazaristes, fondé en

Communautés Religieuses.

Jesuites, Capucins, Carmes, &c. Hôpital.

E V E C H E DE M I R E P O I X.

Cet Evêché fut érigé dans le Prieuré de St. Maurice, Ordre de St. Benoit, par le Pape Jean XXII. l'an 1318.

Il y a eu 37. Evêques, parmi lesquels on compte cinq Cardinaux, dont un est le Pape Benoit XII. Le premier Evêque a été Raymond Otton, Abbé de st. Sernin de Toulouse.

addition

M. Jean-Baptiste de Champflour, ci-devant Vicaire-Général de Clermont, sacré le 28. Février 1738. fut nommé à cet Evêché par la démission de M. Jean-François de Boyer, ci-devant Religieux Théatin, Abbé de Corbie en 1743. sacré le 7. Janvier 1731. nommé précepteur de Monseigneur le Dauphin au mois de Décembre 1735. & premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1745.

Chapitre.

L'Eglise Cathédrale est composée de douze Chanoines, de quatre Hebdomadiers & de trente-deux prébendés; parmi les Chanoines il y a quatre Dignités, la Prévôté, l'Archidiaconé, la Sacristie, & la précenterie.

Dignitaires & Chanoines. Messieurs.

Jean - Antoine Bayle , Chanoine, prévôt.	noine, précenteur. Alexandre Ladet.
Louis Buiffon de Beauteville, Chanoine, Archidiacre.	Pierre-Paul Mondin. Guillaume Amat. Guillaume Gomma.
Etienne Clavel, Chanoine, Théologal & Sacristain.	Jean Amilhat. Jean Castres. Barthelemy Boyer.
Joseph Delherm, Cha-	Romain de Montour.

Chambre Ecclésiastique.

M. l'Evêque. & Messieurs.

Bayle, Chanoine.	Azemar, Curé de Calmon.
Clavel, Sacristain.	
Rouger, Archiprêtre de Revel,	Mondin, Chanoine, Syndic du Bureau.

Officialité.

Officialité. Messieurs.

Etienne Clavel, Official.

Jean-François Bayle, Promoteur.

Soixante Paroisses.

Séminaires.

Un à Mazerès, M. Delpoux, Supérieur.

Un à Belpech, M. Rieutort, Supérieur.

Abbayes d'Hommes.

C. Boulbonne, M. d'Ormesson.

B. Prieuré, M. Lavaur.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Chanoines réguliers de la Trinité ; une Maison

des Freres des Ecoles de la Doctrine Chrétienne :

Cordeliers de la grande Observance, à Mirepoix.

Dominicains mitigés, à Fanjaux. Capucins, à

Chalabre. Tiers-Ordre de st. François, Freres des

Ecoles Chrétiennes, à Mazères.

Une Communauté de Filles pour l'éducation des

Nouvelles Converties, à Mirepoix.

EVECHE DE LAVAUR.

Cet Evêché fut érigé par Jean XXII. l'an 1317 :

dans le Prieuré de st. Alam, de l'Ordre de st. Be-

noît.

Les Evêques les plus célèbres sont

Robert de Foix. Pierre de Alzac, depuis Cardi-

nal. Guillaume, Député au Concile de Constance.

Hector de Bourbon de Malauze. Pierre de Buxi,

Prévôt de st. Etienne. Pierre Danés, Professeur en

Langue Grecque, Ambassadeur au Concile de Tren-

te, & Précepteur de deux Rois de France. Pierre

Dufaur de Toulouse, &c.

M. Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, sacré en 1748.

Chapitre.

Ce Chapitre a été fondé par le Pape Jean XXII. en 1318. il est composé de douze Chanoines, parmi lesquels il y a trois Dignités, la Prévôté, l'Archidiaconé, la Sacristie, & d'un Office qui est la Prévoterie.

Dignitaires & Chanoines. Messieurs.

Joseph-Guilhaume-Germain de Voisins, Branque, Prévôt.

Jean de Blanquet, Archidiacre.

Bertrand Dupuy, Sacristain.

Jean-Louis Rivals de Greufes, Prévot.

Jean de Lacoste-Layrac.

Joseph de Fieuzet.

Jean-Louis Maury-Dayroux.

André de Lacoste-Capdaurat.

Antoine-Guerin Magré.

Germain Bauduer, Chanoine, Théologal.

Antoine Magré.

Thomas Maffré.

Le Bureau Diocésain est composé de M. l'Evêque, de M. l'Abbé de Sorese, de quatre Curés, qu'on nomme tous les ans, & du Syndic du Clergé.

Officialité. Messieurs.

Dupuy, Sacristain.

Etienne de Renaud, Hebdomadier, Promoteur.

Abbaye d'Hommes.

B. Sorese. M. Dagay de Mion, 1740.

Communautés Religieuses.

Doctrinaires, Cordeliers de st. Antoine, Ca-

puccins, Religieuses de ste. Claire, & des Sœurs de la Croix, qui font les Ecoles, & tiennent une pension à Lavaur.

Bénédictins de la Congrégation de st. Maur, à Sorese.

Quatre-vingts-fix Paroisses.

E V E C H E' D E R I E U X.

L'Evêché de Rieux fut érigé par le Pape Jean XXII. en l'année 1317. lorsqu'il érigea Toulouse en Métropole, dont l'Evêché de Rieux fut un démembrement; & le Chapitre Cathédral, qui fut fondé par le même pape, fut placé dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame, qui fut élevée à la Dignité de Cathédrale.

Ce Siege a été occupé par vingt-huit Evêques, dont les plus connus sont; Pilefort de Rabastens, Cardinal; Pierre Fabri; Jean de Pins, natif de Toulouse, placé parmi les hommes Illustres de cette Ville; François & Jean Dubourg; Jean, Jean-Louis, & Antoine-François de Berthier.

M. Jean-Marie de Catellan, ci-devant Conseiller au Parlement de Toulouse, sacré en 1748.

Chapitre.

Ce Chapitre a été fondé par le pape Jean XXII. en 1318. il est composé de quarante-fix Bénéficiers, dont douze Chanoines, parmi lesquels, quatre Dignitaires, & trente-quatre Bénéficiers, qu'on appelle prébendés; sçavoir, quatre Hebdomadaires; vingt Prébendés, appelés des dix-huit; quatre, dits des quinze, & six Prébendés Clercs, appelés des douze.

<i>Chanoines.</i>	<i>Messieurs.</i>
Jean-Louis Palenc, Prévôt.	Dominique Pailhès.
Jacques Descum, Archidiacre.	Jean Prévôt.
Jean - Baptiste Pailhès, Chanoine - Sacristain, & Théologal.	Jean-Baptiste Mariné.
Noel - Vincens Mariné, Prévôt.	Jean - Antoine Guigues.
	Joseph de Catellan.
	Marc-Antoine Reboutier.
	Jean - François de Poupien.
	Jean - Pierre de Lafage.
Officialité, Chambre Ecclésiastique.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Lezar*, M.

B. *Mas-d'Azil*, M. de Montezan, Vicaire-Général d'Auch, 1746.

C. *Feuillans*, Chef d'Ordre, élective & triennale.

C. *Calers*, M. le Berton, 1744.

Quatre-vingts-dix Paroisses.

Séminaire gouverné par les Peres de l'Oratoire.

Communautés Religieuses.

Une de Capucins, une de Cordeliers, une de Jacobins, Hôpital.

E V E C H E' D E L O M B E' S.

Il fut érigé par Jean XXII. l'an 1317. dans l'Abbaye du même nom, qui appartenoit à des Chanoines Réguliers de st. Augustin.

M. Jacques de Cerisy, sacré le 22 Août 1751.

Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye de Filles.

C. Saint Bernard.

Quatre-vingts Paroisses , Séminaire , Communautés Religieuses , Hôpital.

EVE'CHE DE St. PAPOUL.

St. Papoul étoit Disciple de st. Saturnin : on prétend qu'il fut martyrisé dans le Lieu qui porte aujourd'hui son nom ; c'étoit anciennement une Abbaye de l'Ordre de st. Benoit : le Pape Jean XXII. Périgea en Cathédrale , l'an 1317. le Chapitre Cathédral n'a été sécularisé que long-tems après cette érection , en 1670.

L'Evêque est Seigneur de la Ville de st. Papoul.

Les principaux Evêques sont Guillaume de Cardailhac ; Pierre Ducros , Cardinal ; Jean de Roquetaillade , qui ayant été d'abord Enfant-de-Chœur à Lyon , passa par six Sieges différens , & mourut Archevêque de Besançon ; les Salviates , &c.

M. Daniel - Bertrand de Langle , Doyen de Nantes , Abbé de Blanche - Couronne , sacré le 5 Avril 1739.

Chapitre Cathédral. Messieurs.

Pierre Huleau , prévôt , & Vicaire-Général.

Marc - Antoine de Mariejol , Théologal , Vicaire-Général.

Jean Bardichon.

Bertrand Ceris.

François Cuillens.

Jean-Germain Bardichon.

Bertrand Molinier.

Bertrand Trilhe.

^
n'étant
pas dans
l'édit. de
1752

Jean-Jacques Fortassin.

Antoine Ribeyran.

Guillaume Pagés.

Guillaume-Louis Gauzy.

Officialité. Messieurs.

Marc-Antoine de Mariejol, Chanoine, Théologal de l'Eglise Cathédrale, Grand-Vicaire, Official.

Raymond Fabré, Chanoine de l'Eglise Collégiale, promoteur.

Le Bureau Ecclésiastique est composé de M. l'Evêque, qui en est président, ou d'un de ses Vicaires-Généraux; en son absence, d'un Député de l'Eglise Cathédrale, d'un Député de l'Eglise Collégiale, & de quatre Députés de Mrs. les Curés.

M. Antoine Ribeyran, Chanoine de l'Eglise Cathédrale, Syndic du Clergé.

M. Jean-François Sanche, Ecuyer, Receveur des Décimes.

Eglise Collégiale.

L'Eglise Paroissiale de st. Michel de la Ville de Castelnaudarry, fut érigée en Collégiale par le Pape Jean XXII. en l'année 1328. il créa un Chapitre composé de douze Chanoines, dont le Chef est le Doyen.

Chanoines. Messieurs.

Jean-Pierre Baylot, Doyen.

Duperier.

Antoine-Joseph de Sevrac de Laplagnolle, Chanoine - Sacristain, & en cette qualité Curé de la Paroisse.

Jacques Dar.

Jean Fauré.

Michel-Noel Lastrapes, Théologal.

François Lecomte.

Raymond Fabri.

Antoine Embri, Précenteur.

Claude Marron Dejean.

Jean - François Sanche.

Jean - François Dejean

Michel Lastrapes.

Prieuré.

Prouille , Ordre de st. Dominique , Madame
Françoise Dupac de Bellegarde , en 1752.
Cinquante-six Paroisses.

Maisons Religieuses d'Hommes.

A Castelnaudarry , Doctrinaires pour le College,
Carmes , Cordeliers , Capucins.
Ordre de la Merci , au Mas stes. Puelles.

Communauté de Filles.

A Castelnaudarry , les Religieuses Chanoineses
de st. Augustin aux Cassés , de l'Ordre de ste Claire.
Hôpital à Castelnaudarry , dirigé par M. l'Evê-
que , ou l'un de ses Grands Vicaires , & d'un cer-
tain nombre de Directeurs.



ARTICLE SECOND.

ARCHEVE'CHE' DE NARBONNE.

L'Eglise de Narbonne , selon l'opinion commune ,
a été fondée par st. Paul ; il semble qu'on ne
devoit pas le confondre avec le Proconsul Sergius ,
converti par l'Apôtre st. Paul , puisque le Pape
st. Fabien ne l'envoya dans les Gaules que vers
l'an 250. sous le Consulat de Decius. On prétend
qu'il s'arrêta d'abord à Béziers , & que , sollicité par
les Fideles de Narbonne , il quitta cette Ville pour
venir former leur Eglise , & être leur premier Evê-
que ; il y mourut quelques années après , avec la
gloire du martyre sans l'avoir souffert.

Cette Eglise a toujours été indépendante , & Mé-
tropole , dans les tems même les plus reculés. Ses

Archevêques recevoient autrefois l'hommage des Vicomtes de Narbonne ; ils étendoient leur Jurisdiction sur quelques Evêques d'Espagne , Gironde , Urgel , Auzonne , &c.

Aujourd'hui les Suffragans de Narbonne sont , Béziers , Agde , Carcassonne , Nîmes , Montpellier , Lodeve , Ufèz , Saint-Pons , Alet , Alais , & Perpignan.

Les Historiens de Languedoc comptent 74. Prélats à Narbonne, les plus distingués sont st. Paul, Arnaud de Levezon , Beranger II. Pierre Amely, Guido Foulques , Pape sous le nom de Clement IV. Pierre de Montbrun , le Cardinal de Lajugie , François de Halle , Julien de Medicis , Pape sous le nom de Clement VII. Louis de Verwins , Claude de Rebe , &c. ✕

M. Charles - Antoine de la Roche - Aymon , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Commandeur de l'Ordre du st. Esprit , sacré Evêque Titulaire de Sarepte le 5. Août 1725. Abbé de Sorde en 1725. nommé à l'Evêché de Tarbe en 1730. à l'Archevêché de Toulouse en 1740. & à l'Archevêché de Narbonne en 1752.

L'Eglise Métropolitaine & Primatiale, dédiée à la Vierge , & aux Martyrs st. Just & st. Pasteur , est regardée comme une des plus riches Eglises du Royaume, le Trésor en est immense ; on y voit un très-beau Soleil pour exposer le st. Sacrement , qui ne peut être porté que par huit Prêtres.

Chapitre Primatial.

Ce Chapitre est composé d'une Dignité, qui est le Grand Archidiacre , de quatre Personnats & de vingt Chanoines,

Dignités.

Dignités & Personats. Messieurs.

Guerguil, Chanoine, Grand Archidiacre, & Vicair-Général.

Morel, Archidiacre des Corbieres.

L'Abbé de Crillon de Montmeyran, Abbé de Baigne, Chanoine & Précenteur.

L'Abbé de Crillon, Archidiacre du Razés, Abbé de st. Thybery, Diocese d'Agde.

De Vic de Sainte Colombe, Chanoine, Hebdomadier & Succenteur.

Chanoines. Messieurs.

Denis Pradier, Doyen. Chanoine, Théologal.

De Villa. Augustin Léonard.

Blancard. Paul Pradier.

Caldagués. De Bojat.

Viguiet. Maupel.

Langlois de la Marchoniere. Joseph de Rouch, Chanoine, Hebdomadier.

Rarnbaud. Donadieu.

Charles Léonard. Touluc.

Hyacinthe de Rouch,

Il y a encore dans ce Chapitre dix-neuf Conducteurs, & quarante-huit Bénéficiers, & vingt Vicaires amovibles, à la volonté des Chanoines.

Chapitre Collegial Saint Paul.

Cette Eglise est sous l'invocation de st. Paul Serge, premier Evêque de Narbonne, Disciple de st. Paul, Apôtre, & Proconsul de Chypre: il y a douze Chanoines, dont le premier a le Titre d'Abbé, & c'est M. l'Abbé de Ver.

Chapitre Saint Sebastien.

Cette Eglise est sous l'invocation des Martyrs st.

86 *Archevêché de Narbonne.*

Etienne & st. Sebastien, dont le dernier est né à Narbonne, dans une Eglise du Monastere des Dames Carmélites de l'étroite Observance de ste. Thérèse, il y a douze Chanoines. M. Joffre, Prévôt; M. Gelicot, Sacristain, & M. Lemaire, Prévôt.

Il y a encore un autre Chapitre à Capertang dans le Diocèse, à douze lieues de Narbonne, où il y a huit Chanoines, le premier est Archiprêtre du Canton, & Curé dudit Lieu. M. Azam.

Officier de la Jurisdiction Primatiale.

M. Denis Pradier, Chanoine, Docteur en Théologie, Juge Primatial.

Officier Métropolitain.

M. de Rouch, Chanoine, Théologal de l'Eglise Primatiale, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Vicaire - Général de Monseigneur l'Archevêque, Official Métropolitain.

Officiers Ordinaires.

M. Rambaud, Chanoine de l'Eglise Primatiale, Docteur en Théologie, Official Ordinaire.

M. Mendon, Chanoine de st. Paul, Promoteur.

M. Raymond Benezech, Greffier.

Officier de Limoux & du Razès.

M. Abbadie, Official de Limoux & du Razès.

Paroisses dans la Ville de Narbonne.

Paroisse st. Just & st. Pasteur, M. Théodore Lafage, Docteur en Théologie, Curé.

Paroisse st. Paul, M. Paquié, Curé.

Paroisse st. Sebastien, M. Cers, Curé.

Paroisse de N. D. de la Mourguier, M. Fraissé, Curé.

Paroisse de Notre-Dame de la Major, M. Ferrieu.

Deux cens trente-cinq Paroisses dans le reste du Diocèse, divisées en six Archiprêtres,

Abbayes d'Hommes.

B. *Cannes*, M. de Fouquet, Archevêque d'Embrun, 1727.

B. *Saint Polycarpe*, M. de Saint-Bonnet, 1742.

C. *Fontfroide*, M. de Briffac, Evêque de Condom, 1717.

A. *Quarante*, M. Jouant, 1705.

Abbaye de Filles.

C. *Les Olivés* ou *Saint Bernard des Olivés*, Madame Yolande-Marie de Miraillet, 1723.

Azillac, Ordre de Sainte Claire, Madame de Pardailhan.

Et *Lezignan*, du même Ordre.

Séminaire.

Par les Prêtres de st. Lazare, fondés par M. de Fouquet, Archevêque de Narbonne. Supérieur, M. Girard.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Bénédictins; Jacobins, reçus par Pierre Amelii, Archevêque en 1230. Cordeliers, Carmes, Augustins, Trinitaires ou Mathurins; Minimes, par le Cardinal de Joyeuse, en 1593. Doctrinaires, par M. de Vervins, en 1619. Capucins, par le même Cardinal, en 1597.

Communautés de Filles.

Carmélites, par M. de Vervins, en 1620. De Notre-Dame, dites de *Sainte-Marie*, par Madame Rebe, en 1641. De Sainte Ursule.

A *Limoux*, Jacobins, Augustins, Trinitaires, Capucins, Chanoines de S. Augustin, & Hospitalières.

Congrégations séculières de Filles à Narbonne.

Les Filles de la Croix, par M. Fouquet, en 1672.

Les Sœurs Grises , par le même.

Deux Confréries de Pénitens ; Blancs & Bleus.

Hôpitaux.

L'Hôpital des Malades & des Incurables.

L'Hôpital de la Charité , en deux Maisons séparées.

Direction.

M. l'Archevêque, Président. Treize Directeurs.

E V E C H E' D E B E Z I E R S.

L'origine de l'Eglise de Béziers est une des anciennes de la Gaule Narbonnoise : St. Paul Serge y porta le premier les lumieres de la Foi. Obligé de passer à Narbonne , après avoir baptisé les Fideles qui se trouverent à Béziers , il y fit bâtir une Eglise , & leur laissa st. Aphrodise pour Pasteur , vers l'an 255.

En 326. Agritius successeur à cet Evêché , soucrivit le premier au Concile d'Arles en 804. Pierre, Evêque de Béziers , assista à la consécration de l'Autel de l'Abbaye d'Aniane.

Ces monumens des premiers Evêques , prouvent l'ancienneté de cette Eglise ; on n'en peut déterminer la fondation , parce que les Archives ont été souvent pillées pendant les guerres contre les Albigeois , & les autres guerres de Religion , qui en divers temps ont affligé cette Province.

Il y a eu 79. Evêques depuis st. Aphrodise ; les plus célèbres sont ; Berenger de Fredol , Sicard de Lautrec , Guillaume de Montjoye , Jean de Narbonne , Julien de Medicis , les Bonzi , six du même nom, &c. L'Evêque est Seign. de Béziers avec le Roi.

M. Joseph-Bruno de Roquefort, sacré en 1745.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de M. l'Evêque, qui en est le Chef, de douze Dignités ou Chanoines, & de soixante-quatre Titulaires ou autres Bénéficiers.

Chanoines. Messieurs.

De Barrés, Grand Archidiacre, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse.

De Chauchard, Précenteur. De Barbier, Succenteur. M. Chauchard, Chanoine, Doyen.

De Bouffanelle, Archidiacre. Sayras.

De Caprières, Vicaire-Général. De Barthelemi. De Tremouille, Théologal & Official.

Cambacères, Sacristain & Vicaire-Général. Causses.

Gayet, Camérier & Vicaire-Général. De Mercorant.

Bureau Ecclésiastique.

M. l'Evêque, Président, ou un de ses Vicaires-Généraux en son absence.

Messieurs.

Etienne de Bouffanelle, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Béziers, Député du Chapitre.

Jean Barthelemi, Chanoine de l'Eglise Collégiale St. Aphrodise, Député du Chapitre.

Martin Maffol, Prêtre, Prieur de Combas, Député des Prieurs du Diocèse.

Etienne Fichon, Archiprêtre de Cazoulz, Député des Curés du Diocèse.

Jacques-Robert de Barbier, Chanoine, Succenteur de l'Eglise de Béziers, Sindic du Clergé.

Jean Anglade, Receveur des Décimes.

Guillaume Cazaledes, Greffier & Secrétaire.

Officialité. Messieurs.

Léonard de Tremouille, Official. Rouffier, Promoteur.
Roudier, Vice-Gérent. Louis Herail, Greffier.

Abbayes d'Hommes.

B. St. Aphrodise, sécularisée, M. de Mercorant, 1745.

A. S. Jacques de Béziers, M. de Barcos, Chanoine de l'Eglise de Paris, 1705.

B. S. Pierre de Jaussez, M. Bon de Villevert, 1737. sécularisé.

B. Ville-Magne, M. Gayet, 1704.

Abbaye de Filles.

A. Saint-Esprit, Madame de Serignan.

Prieuré.

A. Notre-Dame de Cassan, où sont les Chanoines Réguliers de Ste. Génévieve, M. l'Abbé de Pas, Prieur Commendataire.

Séminaire.

Le Séminaire a été fondé par M. de Rotondi de Biscarras, Evêque de Béziers, par Lettres-Patentes du Roi, données à St. Germain en Laye, en 1672. & uni aux Prêtres de la Congrégation de la Mission, par autres Lettres-Patentes données à Fontainebleau au mois de Septembre 1678. M. Jean-Joseph Segur. Supérieur.

Cent-six Paroisses.

Communautés Religieuses d'Hommes.

A Béziers, Jésuites, Dominicains, Augustins, Carmes, Minimes, Récollets, Capucins, Religieux de Notre-Dame de la Mercy.

Des Minimes, à Notre-Dame de Consolation,

Evêché de Béziers.

71

près Béziers ; des Dominicains , à Mongeret ; des Cordeliers & des Recollets , à Gignac ; des Capucins , à Bedarrioux & à Serignan.

Communautés Religieuses de Filles à Béziers.

L'Abbaye des Dames Chanoinesses de S. Nazaire & St. Celse, dites du Saint-Espru, fondées en 1266.

Les Religieuses de Sainte Claire, en 1240.

Religieuses de la Mere de Dieu, toujours Vierge, dites de la Compagnie de Notre-Dame, 1616.

Religieuses Urfulines, 1630. à Béziers.

Religieuses Hospitalieres, en 1646.

Religieuses de la Mere de Dieu, toujours Vierge, dites de la Compagnie de Notre-Dame, à Gignac, en 1646.

Hôpitaux.

Deux Hôpitaux, l'un appellé l'Hôpital-Mage, pour les Malades, & l'autre l'Hôpital Général Saint Joseph, pour les Pauvres.

E V E' C H E' D' A G D E.

Le premier Evêque d'Agde connu, est Beticus, dont il est fait mention en l'année 453. dans la vie de St. Sever. Ce Saint Abbé, Syrien d'origine, vint s'établir vers ce tems-là à Agde, sur la réputation de son St. Evêque ; il y fonda un grand Monastere, dans lequel il rassembla plus de 300. Religieux ; c'est en ce même lieu où est maintenant la Paroisse St. André, que fut tenu le Concile d'Agde, le 17. Septembre 506. Alaric, Roi des Wisigoths, ayant permis aux Evêques de son Royaume de s'assembler à Agde, vingt-quatre diverses Provinces qui lui étoient soumises, y tinrent ce fameux Concile auquel présida St. Césaire d'Arles ; Sophronius, Evê-

que d'Agde, & successeur de Beticus, y assista avec Cyprien de Bordeaux, Tradius de Bourges, Héraclius de Toulouse, St. Quintien de Rhodés, &c.

L'Eglise, qui étoit autrefois dédiée à s. André, est sous l'invocation de s. Etienne : ce Siege a eu 74. Evêques, parmi lesquels on remarque Thedese, Bertrand de s. Just, Jacques de Minutolis, Claude de Laguilhe, Fulcrand de Barrés, François de Fouquet, &c.

Innocent III. leur accorda le privilege de n'être excommuniés que par le Pape.

M. Joseph - François de Latour - Cadenet de Charleval - Tamarlet, Abbé de Pessan en 1738. Conseiller-Clerc au Parlement de Provence, & Vicaire-Général de l'Archevêque d'Aix, nommé à l'Evêché d'Agde le 12. Juin 1740. sacré le 27. Novembre de la même année.

On n'a aucune connoissance de la fondation du Chapitre d'Agde : Les Actes les plus anciens ne remontent pas à plus de 600. ans; on sçait par tradition, que ses titres antérieurs furent, dans un tems de trouble, mis en dépôt dans la Citadelle de Carcassonne, ou dans celle de Montpellier. Ce Chapitre étoit anciennement fort nombreux : la misere des tems obligea Guillaume, Evêque d'Agde, de reduire le nombre des Chanoines à douze, tel qu'il est aujourd'hui, l'acte de cette réduction est de l'an 1170.

Ce Chapitre n'a qu'une seule Dignité, qui est celle de Grand Archidiacre, & trois Personnats, qui sont le Sacristain, le Prévôt & le Camérier, lesquels précèdent les autres Chanoines; il y a de plus les deux Offices de Théologal & de Prévôt, qui se placent suivant leur rang d'ancienneté.

Chanoines.

Chanoines. Messieurs.

Antoine - Guillaume de Carrere de Peyruffe ,	Pierre Cancé, Camérier,
Grand - Archidiaere ,	Jacques Reynard.
Conseiller - Clerc au Parlement de Touloufe.	Henri Charelain.
Jacques Fajou , Sacristain.	Pierre Faucil.
Guillaume de Boizay de Courcenay , Prêcenteur , Vicaire - Général , & Abbé de Ville-magne.	Jean Orginier.
	Antoine Baldi.
	Jean - Joseph Nicolas , Prêcepteur.
	Joseph-Philippe Serane , Théologal.
	Michel-Louis de Coygne.

Le Chapitre d'Agde est composé de plus de 56. Titulaires ; sçavoir , douze Hebdomadiers , trente-deux Bénéficiers , & douze Festiers.

Officialité. Messieurs.

Martin-Jacques Gobin , Official & Vicaire- Général.	Jean Orginier , Chanoi- ne, Promoteur.
Pierre Faucil , Vice-Gê- rent.	Pierre Roubin , Bénéfi- cier , Vice - Promo- teur.

Abbayes d'Hommes.

- B. *Saint Thybery* , M. l'Abbé de Crillon , 1740.
C. *Valmagne* , M. l'Abbé de Beauteville , Grand-
Vicaire du Diocèse de Mirepoix.
Vingt-deux Paroisses.

L'Eglise Paroissiale de Pezenas fut érigée en Chapitre Collégial , en l'année 1600. par Bernard Dupui , Evêque d'Agde ; ce Chapitre est composé d'un Doyen , d'un Archidiaere , d'un Prêcenteur , & de douze Chanoines.

Séminaire.

Ce Séminaire a effuié bien des changemens : Il a été d'abord régi par des Bonalistes, ensuite par des Prêtres de la Congrégation de la Mission ; en dernier lieu, par les Prêtres de l'Oratoire ; & aujourd'hui il l'est par des Prêtres de la Congrégation du Sacré Cœur. Supérieur, M. Nicolas, Chanoine & Précepteur.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Capucins, à Agde, en 1584. Cordeliers, à Agde & à Pézenas ; Recollets, à Marfeillan ; Picpus, à Cette.

Communautés Religieuses de Filles.

Religieuses de Notre-Dame, à Agde, en 1630 : Ursulines & Hospitalières, à Pézenas.

EVECHE' DE CARCASSONNE.

On doit rapporter l'origine de cette Eglise, ainsi que celle de Montpellier & de Perpignan, au commencement du sixieme siecle ; l'histoire fournit assez des preuves pour se persuader que St. Hilaire en a été le premier Evêque ; la Cathédrale est dédiée à St. Nazaire ; avant que Pepin se fût rendu maître du Languedoc, les Evêques de Carcassonne assistèrent au Concile d'Espagne, &c. Les principaux sont Pierre de la Chapelle, Geoffroy de Pompadour, Martin de St. André, Christophe de Lestang.

M. Armand Bazin de Bezons, Abbé de la Grace, sacré le 14. Janvier 1731.

Chapitre.

Les Habitans de Carcassonne firent bâtir en 508. une Eglise dédiée à s. Nazaire ; elle fut donnée peu de tems après à des religieux de l'Ordre de s. Augustin ; Ce Chapitre fut sécularisé en 1439. par Eugene IV. cette sécularisation changea l'ordre des Dignités , celle de Doyen est aujourd'hui la première , l'Archidiacre la seconde , & le Trésorier la troisième ; elles sont à la nomination de l'Evêque. Le pape Nicolas V. réduisit en l'an 1448. les portions canoniales à dix-huit , deux sont pour l'Evêque , une pour la Fabrique ; & depuis ce tems-là ce Chapitre est réduit à quinze Chanoines & vingt-deux prébendés : Les Chanoines donnent par tour de semaine les Bénéfices de leur Collation ; Jean de Chatel , prévôt de s. Etienne de Toulouse , Evêque de Carcassonne , fit cet arrangement en 1456.

Chanoines. Messieurs.

De Blanquefort, Doyen.	De Foucaud.
Figeac , Archidiacre.	Poulharies.
Amieux , Trésorier.	Macon.
Boucard , Prévôt.	De Moneville.
Negré.	De Mont-Blanc.
Figeac.	Paget.
Malves.	Banquel de Pradines.
De Guilleminet.	Barascou.
Boucard.	Dupar de Bellegarde.
Belichon.	Chanoine, Théologal.

22. Prébendés.

Officialité.

M. Blanquefort , Official. M. Ferrier, Vice-Gérent , M. Galibert , promoteur.

Chambre Ecclesiastique.

Elle est composée de six Conseillers , un Syndic & un Secrétaire. président , M. Figeac.

Abbayes d'Hommes.

B. *La Grace*, pendant le tems que le Diocèse de Carcassonne étoit sous la domination des Sarrazins, plusieurs personnes se retirèrent dans une Forêt située à trois lieues de Carcassonne, ils y bâtirent une Chapelle à l'honneur de la ste. Vierge; dans la suite, cet Hermitage devint un Monastere considerable par la libéralité des Seigneurs du pays. En 780. Charlemagne confirma toutes les donations, & c'est ce qui a fait donner à ce Prince dans plusieurs histoires, le titre de Fondateur de cette Abbaye.

B. *St. Hilaire*, autrefois *St. Saturnin*, fondée en 815, par Louis le Débonnaire; les Comtes de Carcassonne donnerent dans la suite des grands biens pour l'entretien des Religieux: Abbé, M. de la Pause.

B. *Montaulieu*, Cette Abbaye fondée en 815. par l'Empereur Louis le Débonnaire, étoit alors appelée Malaste; elle prit ensuite le nom de Montaulieu, à cause des collines qui sont peuplées d'oliviers.

Abbé, M. de Lordat, Chanoine de s. Sernin de Toulouse.

Abbaye de Filles.

En 1162. Raine, Religieuse de s. Bernard, aidée par les libéralités d'un Seigneur du pays, bâtit un Monastere sur le Territoire de Rieunette en 1174. Othon, Evêque de Carcassonne, lui donna les dîmes & les autres droits qu'il avoit sur ces Lieux, sous la rente annuelle d'une livre de cire pour la Sacristie du Chapitre, en 1511. ce Monastere fut desolé par les Calvinistes, les Religieuses resterent long-tems dispersées, & ce ne fut qu'en 1648. que Louis XIV. ordonna de réparer ce Monastere. Vitalis de Lestang, Evêque de Carcassonne, donna à

ces Religieuses dans la Cité, une Maison où elles habitent encore aujourd'hui. Abbesse, Madame de Montcalm.

Cent-onze paroisses.

Séminaire fondé en 1726. par M. de Rochebonne, alors Evêque de Carcassonne; il est dirigé par les Jésuites. Supérieur, le pere Lafaye.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Des Jacobins, fondés en 1200. des Cordeliers, en 1248. fondés par s. Louis, qui donna à ces Religieux cinq sols tournois pour leur subsistance toutes les semaines, & cinquante sols tous les ans pour leurs habits; le bled ne valoit alors que 4. sols le sac, & les autres denrées à proportion.

Augustins, en 1285. fondés par les libéralités d'Anciliana, Chanoine & Trésorier du Chapitre.

Carmes, fondés en 1324. par les libéralités des Habitans.

Religieux de N. D. de la Mercy, en 1330.

Capucins, en 1592. par pierre Pelletier, habitant de la Cité.

Jésuites, en 1623. fondés par la Ville, qui leur donna le College, en leur assignant une rente annuelle de 1800. livres.

Minimes, en 1630. par Vital de Lestang, Evêque de Carcassonne.

Communautés Religieuses de Filles.

De s. Ursule, en 1627. par Vitalis de Lestang, qui les plaça dans la Maison de M. Charles de Sapte, Seigneur du puget.

Hospitalieres, fondées en 1698.

Quatre Confréries de pénitens. Les Blancs, fondés en 1693. Les Noirs, en 1600. Les Bleus & les Gris, peu de tems après.

Deux paroisses dans la Cité. *Saint Nazaire, M.*

Bougnol , Vicaire perpétuel , qui a le titre de pè-
 bené. *Saint Sernin*. M. Camayou.

Dans la Ville-Basse , *St. Michel* , M. Bezaucelle.
Saint Vincent , M. Raucolle.

Chapitre de Montréal.

Cette Collégiale , fut établie par Jean XXII.
 Elle est composée de quinze Chanoines , un Doyen ,
 un Sacristain , un précenteur.

E V E C H E ' D E N I S M E S .

Il est vraisemblable que l'Eglise de Nîmes fut fon-
 dée dans le même tems que celles de Narbonne & de
 Toulouse ; elle est sous l'invocation de la Vierge.

Le premier Evêque que l'on connoisse certaine-
 ment est Sedatus , qui soucrivit au Concile d'Agde
 en 506. On en compte 74. dont les principaux sont
 de Blanzac , Cardinal ; Pierre de Valernod , Hec-
 tor d'Ouvrier , Denis Cohon , Esprit Fléchier , dont
 le nom seul vaut un éloge.

M. Charles de Becdelievre , sacré le 12. Jan-
 vier 1738.

Chapitre.

Le Chapitre de Nîmes étoit autrefois une Con-
 grégation particulière de Chanoines réguliers , sous
 la règle de *s. Augustin* ; il fut sécularisé par le pape
 Paul III. il est composé de six Dignités , & de quator-
 ze Canonicats.

Chaque Dignitaire a une prébende attachée à sa
 Dignité ; le roi nomme à la prévôté ; il faut être de
gremio Capituli , & Chanoine *actu receptus* pour être
 Dignitaire ; le roi nomme aussi à l'alternative avec
 le Chapitre , aux Canonicats ; le roi confère le pre-

*En 1752
 n'était pas
 dans l'Etat
 de 1752.*

mier & second Archidiaconé ; & toutes les Dignités
assemblées , nomment aux trois autres.

Dignitaires & Chanoines. Messieurs.

Antoine-George de Lau- nac de Lednon , pré- vôt.	Jean-Claude de la Fer- rière.
Jean-Louis Azemar de Monfalcon , Grand- Archidiacre.	Joseph Pechony.
Jean Cleisier de Meaux , troisième Archidiacre.	Claude - Dominique de Robert.
Jean Ferrand , précent- teur.	Jean - Baptiste Fournil- lier.
Antoine - Hercule Des- ponches , Trésorier.	Jean - Baptiste Guilhe- maud.
Léon-Ignace Novy.	Guillaume - Ignace de Meris.
Jean - Antoine Borrelly.	François Drome.
Pierre Fléchier.	Claude de Rouviere de Cabrerres.
Joseph - François Flé- chier.	Joseph de Rouviere de Dions.
	Etienne de Marane.

Officialité. Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

- B. *St. Gilles* , sécularisée en 1538. M. de Mont-
clus , Evêque d'Alais , 1744. Le Chapitre est
composé de dix-huit Chanoines , & treize pré-
bendés.
- B. *Psalmodie* , sécularisée & unie à l'Evêché d'A-
lais , en 1692.
- C. *Franquevaux* , M. de Bourdeilles , 1744.

Abbaye de Filles.

- B. *La Ferté* , M.
- B. *Beaucaire* , Madame de Pourcelets , 1747.

Quatre-vingts-douze paroisses. Séminaire, par les RR. PP. Doctrinaires, fondés en 1670.

Communautés Religieuses.

Bénédictins, Jésuites, Jacobins, Carmes, Capucins, Recollers, grand & petit Couvent de Religieuses, Hôpital.

EVE'CHE' DE MONTPELLIER.

Le Siege de cette Eglise fut établi vers le milieu du sixieme siecle, à Maguelonne, puis à Sufstancion, petite Ville qui avoit autrefois ses Comtes : Mais quelque-tems après Maguelonne ayant été rétablie par les soins d'Arnaud I. les Evêques y transfèrent leur Siege jusques en 1536. que François I. consentit de le transférer à Montpellier. La Cathédrale est dédiée à Saint Pierre. Les Evêques avoient autrefois le droit de faire battre monnoie. On en compte 54. jusques à la translation à Montpellier, & 10. depuis cette translation. Les principaux Evêques sont Berenger Fredol, Raymond de Comminges, Jean de Vitsec, Arnaud de Verdale, Antoine de Lovier, qui fit prescrire aux Médecins de Montpellier, de ne voir aucun malade qu'auparavant il ne fût confessé. Jean Bonald, Guillaume Pelicier, Pierre Fenouillet, &c.

M. François - Renaud de Villeneuve, Abbé de Saint Lucien de Beauvais, ci-devant Evêque de Marseille, de Viviers, & nommé à l'Evêché de Montpellier en 1748. il est Comte de Melgueil & de Montferrand, &c.

Chapitre Cathédral Saint Pierre.

Ce Chapitre conserve l'ancienne Eglise de Maguelonne

guelone & de Villeneuve, il est composé de 24. Chanoines, en y comprenant le prévôt, l'Archidiacre, le Chapitre, le Sacristain, l'Aumônier, l'Ouvrier, &c. Il suivoit originairement la règle de Saint Augustin; mais lorsqu'en 1536. il passa dans l'Eglise prieurale des Bénédictins de St. Victor, les uns & les autres se séculariserent.

Dignitaires, Personats & Chanoines. Messieurs.

Lacroix de Candillargues, prévôt.	Vincens.
Lenoir, Théologal.	Morel.
Arniac, Archidiacre.	De Blay.
De Valence, Syndic.	Dejean.
De Sarret, Archidiacre de Castries.	De Giraud-Duguay.
De Guilleminet, Chantre.	Cordellier.
De la Prunarade, Sacristain.	De Lautrec.
De Bocaud.	Moor.
De Pouget.	Monteffus.
De Cambaceres.	Bardy.
	De Plantade.
	Mas.
	Lagarde.
	Palloc.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

B. *Aniane*, M. de Chevrier, Doyen des Comtes de Lyon, 1738.

Abbaye de Filles.

B. *St. Genès*, Madame de la Croix d'Aglar.

B. *Gigean*, Madame Françoise-Dauphine de Villars-Lafargue, 1722.

C. *Vignogoul*, Madame de Montalet, 1737.

Prieuré d'Hommes.

Gr. *Montbestedan*, uni au Séminaire de Montpellier, 1701.

Prieuré de Filles.

Sainte Catherine de Montpellier, M.

L'Hôpital du Saint Esprit, M.

Trois paroisses dans la Ville, & cent-sept dans le Diocèse. Séminaire par les Peres de l'Oratoire.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Dominicains, Mathurins, Augustins, Carmes, Capucins, Jésuites.

Communautés de Filles.

Ursulines. De la Visitation.

Hors la Ville.

De la Rédemption des Captifs, de Carmes Déchaussés, de Franciscains de la Grande Observance, de Récollets, de Religieuses de Saint Guillaume, qui suivent la regle de Saint Dominique, &c. Hôpital.

E'VE'CHE DE LODEVE.

Il faut remonter jusques au tems des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats, pour trouver l'origine de cette Eglise; St. Flour en est regardé comme le premier Evêque, s. Genese & s. Fulcrand en sont les patrons; ce Siege a eu 85. Evêques, parmi lesquels on remarque pierre-raymond, surnommé le Bon-pasteur; raymond de Montpeyroux, pierre de Lodeve, surnommé le pere du Clergé; Guillaume de Cazouls, Dominique Dugabre, les Briçonets, Jean de Lapause, François Bousquet, &c.

M. De Fumel, Abbé de Belleperche, en 1746. sacré en 1750. Seigneur & Comte de Montbrun.

Chapitre.

Il est vraisemblable que s. Flour ramassa auprès de lui quelques Ouvriers évangéliques pour l'aider dans les travaux de son Episcopat ; ces Ministres de Jesus-Christ, que s. Flour avoit rassemblé, & qui demeurant, tantôt avec lui, ou sous ses ordres, allant dans les Lieux circonvoisins, annoncer l'Évangile, pourroient être considérés comme le Chapitre & les premiers Chanoines de l'Eglise de Lodeve : Mais pour ne point s'arrêter à des conjectures, on aime mieux dire qu'on ignore l'origine du Chapitre de Lodeve & le nom du Fondateur des prébendes Canoniales ; on trouve dans la Chronologie de M. de Lapause, Evêque de Lodeve, que vers l'an 1238. le pape Honorius, par une Bulle spéciale, confirma le nombre de douze Chanoines dans l'Eglise de Lodeve, ordonnant que personne n'osât augmenter ni en diminuer le nombre sans l'autorité du Siège Apostolique ; il paroît par cette Bulle, qu'avant l'année 1238. le Chapitre de Lodeve avoit déjà une forme certaine ; M. l'Evêque de Lodeve est le premier Chanoine de son Chapitre & Chef des douze autres Chanoines, du nombre desquels on prend toujours l'Archidiacre, le précenteur & l'Archiprêtre, qui sont trois Dignités ou personats de l'Eglise de Lodeve.

Chanoines. Messieurs.

Antoine Verniettes, Archidiacre.	Pierre Almeras, <i>senior</i> .
Jacques-Hercule Eustache, Précenteur.	Pierre Vieules.
Pierre de Villas, Archiprêtre.	Guillaume Benoist.
Pierre-Louis de Montauriol.	Pierre-Benoît Bonafons,
Jean Salac.	Théologal.
	Jean-Benoît Lagare.
	Jean Alboui.
	Pierre Almeras, <i>junior</i> .

Dix-neuf Prébendés qui font à titre , & douze Chapelains , qui font auffi à titre ; M. l'Evêque & Mrs les Chanoines , en tour de semaine , font Collateurs des Canonicats & Prébendes.

Abbayes d'Hommes.

B. *St. Sauveur* , M. Lenoir , Théologal de Montpellier , 1732.

B. *St. Guillaume du Desert* , M. de la Prunarede , 1741. *Abbaye de Filles.*

B. *Gorjan* , M.

Prieuré.

Gr. *St. Michel* , M. Chastelard , en 1738.

Quinquante-deux Paroiffes , Séminaire.

Communautés Religieuses.

Cordeliers , Carmes , Doctrinaires , Jacobins , Récollets , hors la Ville ; Religieuses Ursulines , Hôpital.

E'VE'CHE' D'UZEZ.

L'ancienneté de cette Eglise est reconnue ; elle fut d'abord soumise à la Métropole de Narbonne , puis à Bourges , ensuite à Arles , & est enfin revenue à Narbonne ; elle est dédiée à St. Théodoric , Martyr. Il y a eu soixante-un Evêques , dont les principaux font , s. Firmin , s. Ferréol , M. Poncet de la Riviere , &c.

M. Bonaventure Bauyn d'Angervilliers , Abbé de s. Barthelemi de Noyon , sacré le 24. Mars 1737. Il est Prieur & Seigneur de la Ville de s. Ambroise.

Chapitre.

Il étoit autrefois soumis à la Règle de s. Augustin ; puis , durant environ quarante ans , à la Con-

grégation de Sainte Genevieve ; il a été augmenté depuis 1638. on compte aujourd'hui quatre Dignités, un Prévôt, un Archidiacre, un Théologal & Capiscole, vingt-quatre Chanoines ; M. Poncet de la Riviere favorisa leur fécularisation en 1719.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye de Filles.

C. *Valsarve-Baignols*, Madame du Puy de Rochefort, 1742.

Prieuré.

A. *St. Nicolas à Campagnac*, M. Pezier, 1719 ; Cent-quatre-vingts-une Paroisses, Séminaire.

Communautés Religieuses.

Minimes, au Pont s. Esprit, en 1603. De Religieuses de Notre-Dame, dans la Ville, en 1671. Hôpital, fondé par Mr. Poncet de la Riviere, en 1684.

EVECHE DE ST. PONS
DE TOMIERES.

C'étoit une célèbre Abbaye de l'Ordre de St. Benoît, fondée en 936. par Raymond Pons, Comte de Toulouse, elle fut appelée de Tomieres, d'un mot grec, qui signifie instrument propre à scier du marbre, qu'on trouve en quantité dans ces montagnes ; Jean XXII. l'érigea en Evêché l'an 1317. en faveur de Pierre I. vingt-fixieme Abbé.

Il y a eu trente Evêques, dont les plus connus sont Jean de Larochevoucault, Dominique de Florence, Pierre de Rabat, Pierre de Fleyres, de Percin de Montgaillard, &c.

M. Jean-Baptiste Guenet, sacré le 14. Mars 1728. il est Seigneur de la Ville.

Ce Chapitre est composé d'un Archidiacre, d'un Aumônier, d'un Prévôt, de onze Chanoines, & d'un Théologal qui n'a pas le titre de Chanoine, & de quatorze Prêtres de Chœur, &c.

<i>Chanoines.</i>	<i>Messieurs.</i>
De Montgaillard, Archidiacre.	Treil.
Berr.	Hortala.
St. Rome.	Boufquat.
De Palarin, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse.	Treil.
Carlier.	Foucaut.
Manse.	Astruc, Aumônier.
	Barthés, Théologal.
	Galibert, Prévôt.
	Deffieux.

Abbayes d'Hommes.

B. St. Agnan (Chinhan) M. Anthelmy, Evêque de Grasse, 1729.

P. Font-Cauze, le Pere Salvan d'Hauterive, Vicaire Général d'Auvergne, 1731.

Cinquante Paroisses, Séminaire & Hôpital.

Communautés Religieuses.

Récollets à s. Chinian & à s. Pons.

EVECHE D'ALET.

C'étoit une ancienne & riche Abbaye de l'Ordre de s. Benoit, fondée par Bera, Comte de Razés & de Carcassonne, & Romella sa Femme, vers l'an 813. L'Eglise fut d'abord dédiée à la Vierge, puis à s. Pierre. Barthelemi, douzieme Abbé, en fut premier Evêque lors de l'érection par Jean XXII. en 1317.

Il y a eu trente-trois Evêques, dont les principaux sont Elie de Pompadour, Nicolas de Pavillon, Jacques de Maboul, dont on connoit l'éloquence.

M. Joseph-François de Boucaud, Abbé de Locdiou, sacré le 11. Juin 1724. il est Comte d'Alet.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de douze Chanoines, y compris le Doyen, l'Archidiacre, le Trésorier, le précenteur, & seize Bénéficiers; ils furent sécularisés l'an 1531. par Clement VII.

On comptoit autrefois quatre Abbayes dans le Diocèse, St. Jacques de Jocou, St. Martin de Lys, St. Pierre & St. Paul de Fenouilledes, où il y a une Collégiale composée de trois Dignités, douze Chanoines, & trente Semi-prébendés; ces Abbayes ont été réunies à la Cathédrale ou à la Collégiale.

Officialité. Chambre Ecclésiastique. Quatre-vingt paroisses & trente-cinq Annexes. Séminaire, gouverné par Mrs. de la Congrégation de la Mission.

Communautés Religieuses.

De Jacobins à Quillan. Des Augustins à Caudiez. Hôpital.

EVECHE DALAIS.

Cette Eglise faisoit autrefois partie de celle de Nîmes; mais à la priere de Louis XIV. & du consentement du Cardinal de Bonzi, Archevêque de Narbonne, Innocent XII. l'érigea en Evêché en 1694. à cause du grand nombre de nouveaux Convertis; & l'on réunit à l'Evêché les revenus de l'Abbaye de Psalmody.

On compte quatre Evêques depuis cette érection.

le premier, François, Chevalier de Saux, choisi principalement pour son habileté à convertir les Héretiques, sacré en 1694.

D'Henin Lietard, sacré en 1713. & transféré à l'Archevêché d'Embrun.

Charles de Banne d'Avejan, sacré en 1721.

M. Louis-François de Vivet de Montclus, Abbé de s. Gilles, ci-devant Evêque de s. Brioux, nommé à l'Evêché d'Alais en 1744.

Chapitre.

Le Pape, par la même Bulle d'érection, transféra le Chapitre Collégial d'Aigues-mortes, Diocèse de Nîmes, dans la Ville d'Alais, l'unit au Chapitre Collégial de cette Ville, pour en former un Chapitre Cathédral; il y a donc deux mensés dans ce Chapitre, unies seulement quant au spirituel; celle d'Aigues-mortes & celle d'Alais.

La menſe d'Aigues-mortes étoit originairement un Monastere de Bénédictins, appellé St. Pierre de Pſalmody, peut-être, parce qu'on y pſalmodioit nuit & jour, à l'exemple des Accœmetes. La fondation de ce Monastere étoit très-ancienne; une Charte échappée aux flammes qui confumerent les Archives de cette Abbaye, nous apprend que Pſalmody fut détruit par les Sarrasins, sous Charles Martel, & que les Religieux furent obligés de se retirer à une maison qu'ils avoient à St. Julien de Cornilhac; cette Charte est de Charlemagne, datée la 23. année de son regne, de l'an 193. Charlemagne reconnoit que le Monastere de Pſalmody est très-ancien; il donne permission à l'Abbé Corbilian de le faire rétablir, & lui présente son Neveu Théodomir pour être reçu parmi ses Moines; ce Théodomir fut ensuite Abbé de Pſalmody, sous le regne de
Louis

Louis le Débonnaire ; les Rois de la seconde race, les Comtes de Toulouse & de Provence, firent beaucoup des donations à ce Monastere, qui pendant plusieurs siècles, fut très-célebre dans la Province.

Il étoit bâti dans une presqu'isle, au milieu des marais, à une lieue de l'endroit où est aujourd'hui Aigues-mortes ; dans la suite des tems, ces marais s'étant desséchés, causèrent beaucoup de maladies ; ce qui fit que le Pape Paul III. à la priere du Roi François I. par sa Bulle du mois de Décembre 1537. transféra le service à Aigues-mortes. Ce nouveau Chapitre Collégial fut composé d'un Abbé Commendataire, qui étoit pour lors Pierre de Luxembourg, & de quinze Chanoines, y compris l'Abbé, dont cinq étoient Dignitaires ; sçavoir l'Abbé, qui étoient Doyen ; le Prévôt, l'Archidiaacre, le Chantre, & le Sous-Chantre.

Les Canonicats de la messe d'Aigues-mortes, sont à la collation, à l'alternance, du Roi & du Chapitre de lad. messe ; la Prévôté est à la collation du Roi ; l'Archidiaconé, à la collation du Chapitre ; la Chantrerie & la Sous-Chantrerie, à celle de l'Evêque, qui par la Bulle d'érection, a succédé, comme on l'a dit, aux revenus & aux droits de l'ancien Abbé de Psalmody. Les Collateurs de ces Dignités sont obligés de les conférer à la messe d'Aigues-mortes.

La messe d'Alais étoit originaiement Eglise Paroissiale, sous l'invocation de St. Jean Baptiste ; Sixte IV en 1472 l'érigéa en Collégiale ; elle fut d'abord composée d'un Doyen, d'un Sacristain ou Curé, & de neuf Chanoines, dont le Pape accorda le Patronage à Duvergier, Baron d'Alais, & à ses successeurs. Lors de l'érection de l'Evêché d'Alais, cette Collégiale fut réduite au Sacristain & à trois

Chanoines ; le Doyenné & les six autres Canonicats ayant été supprimés : M. l'Evêque est aujourd'hui seul Collateur de la Sacristie, & confère un des trois Canonicats à l'alternative avec M. l'Evêque d'Uzes. Les deux Barons d'Alais sont Collateurs des deux autres. M. l'Evêque d'Alais, Doyen.

Chanoines. Messieurs.

N.	caire-Général.
Prévôt, Vicaire Général, & Official.	Pierre de Montoulieu. Louis Vilaret.
Chales-Martial de Narbonne-Pelet, Archidiaque.	Jean-Baptiste Ricard. François de Berard d'Alais.
Charles de Peyrussi, Chantre.	Claude Sugier. Guillaume Lavie.
Jacques Reboul, Sacristain de la messe d'Alais.	Etienne de Marane. Pierre-Jacques d'Oms. François-Charles Dupin.
Jacques Olivier, Sous-Chantre.	Louis Banne de Montgros.
Antoine Duluc.	Henry - Constantin de Lafare.
Pierre - Fulcrand Dufours.	
Pierre-Joseph des Ours de Mandajors, Vi-	Douze Prêtres pour servir au Chœur.

Abbayes d'Hommes.

B. s. *Pierre de Sauve*, ci - devant Diocèse de Nîmes ; M. de Valauris, Doyen de Lille-en-Flandres, 1721.

B. *Sendras*, M. Hardouin, Chanoine de la Cathédrale de Sens, 1743.

Abbaye de Filles.

C. *Fontaine-d'Alais*, Madame de Banne d'Avejan.

Quatre-vingts-onze Paroisses, Séminaire & College.

Cette Ville doit à l'Episcopat de feu M. d'Avejan entr'autres choses, l'établissement du Séminaire & College qui fut ouvert en 1734. & qui ne font qu'une même Maison; Supérieur, M. Gaillere, Prêtre séculier, nommé par M. l'Evêque d'Alais.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Cordeliers, dits de la grand Manche; Capucins, depuis 1240. fondés par M. d'Armaignac, Comte d'Alais; un Hospice de Jésuites, pour les Missions.

Communautés Religieuses de Filles.

Ursulines: Notre-Dame du Refuge, fondées par M. d'Avejan, Evêque d'Alais. A Anduze, les Filles dites du Verbe incarné.

Deux Hôpitaux desservis par les Sœurs Grises, l'un à Alais, l'autre à s. Hypolite.

EVECHE' D'ELNE OU DE PERPIGNAN.

L'Evêché de Perpignan a demeuré à Elne, Ville très-ancienne du Roussillon, jusques environ l'an 1600. Quelques Auteurs croient que l'Apôtre Saint Paul passa en Espagne, & qu'il y apporta la Religion Chrétienne. Cependant cet Evêché ne paroît avoir été établi qu'après les Wisigoths, par Théobert, Roi d'Austrasie; ce que l'on sçait de certain, c'est qu'il étoit Suffragant de Narbonne, des l'an 589. & qu'il a continué jusqu'en 1511. que le Pape Jule II. le soumit immédiatement au s. Siege: Léon X. révoqua la Bulle de son Prédécesseur, & le Concile de Trente ayant ordonné aux Evêques indépendans de se soumettre à leur plus voisin Métropolitain, celui d'Elne aima mieux, à l'instigation de Charles, Roi d'Espagne, recourir à l'Archevêque de Tarragone, quoiqu'éloigné de plus de quarante

liées, & il obtint pour cela une Bulle de Gregoire XIII. Depuis la réunion du Rouffillon à la France, cet Evêché a continué de suivre le rit de Tarragone; mais pour le for contentieux, il est soumis à l'Archevêché de Narbonne sa véritable Métropole; il y a eu quatre-vingts-quinze Evêques, presque tous Espagnols. On remarque que Charles de Martigny fut nommé à l'Evêché d'Elne, étant Capitoul à Toulouse en 1475.

L'Eglise de Perpignan a été bâtie par le zele des Habitans, en 1025. sous l'invocation de s. Jean-Baptiste: elle a été érigée en Cathédrale, en 1602: On y compte dix-sept Evêques.

M. Charles-François-Alexandre de Cardevac de Gouy d'Avrincourt, sacré le 17. Février 1744.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de vingt-un Chanoines; l'Archidiaque est la premiere Dignité; les Chanoines se choisissent des Coadjuteurs, qui servent leur Bénéfice, & qui leur succèdent. Cet usage vient d'Espagne.

Officialité, Chambre Eccésiastique.

Abbayes d'Hommes.

- B. N. D. d'Arles, unie à l'Evêché de Perpignan.
- B. St. Michel de Couchan ou de Cuxa, réguliere & exempte; Dom Sauveur de Copons, Profes de la maison, 1721.
- B. St. Martin de Canigou, réguliere, & exempte; Dom Jacques Bombes, 1744.
- B. St. André de Surede, inhabitée, est unie à l'Abbaye d'Arles.
- B. St. Géniez, dépendante de l'Abbaye de Montserrat en Catalogne, & de la réforme de Vall-

holid , par Arrêt du Conseil d'Etat , rendu le 7. Octobre 1724.

Le Roi a maintenu l'Abbé & Religieux de Notre-Dame de montserrat dans le droit & possession de nommer pour le gouvernement de l'Abbaye de St. Geniez , tant au spirituel qu'au temporel , un Abbé triennal , amovible & comptable à l'Abbé de montserrat , à la charge que ledit Abbé triennal sera né sujet de Sa majesté , & que tous les Religieux qui y seront entretenus , & qui y seront admis au Noviciat , seront aussi sujets de Sa majesté , avec défenses de transporter hors des Etats de Sa majesté , aucune portion des revenus de cette Abbaye.

C. *Valbonne* , ruinée & inhabitée , M. de Blanes , 1734.

C. *St. André du Jau* , ruinée & inhabitée , M. Joseph Xaupi , Chanoine de l'Eglise d'Elne , Docteur de la maison de Navarre , 1705.

A. *N. D. de la Réale* , sécularisée , & devenue Collégiale ; le revenu de cette Abbaye , & celui du prieuré de Spira , a été uni à l'Evêché de Perpignan.

A. *Cornelia* , prieuré sécularisé , N.

St. Feliou , prieuré sécularisé , uni au Séminaire de Perpignan.

Monestire ou *Monestier del Camp* , prieuré sécularisé , M. l'Abbé Lanti , 1721.

Prieuré.

N. D. de *Solvetat* , M. de Montesquieu de Prefchat , 1699.

Nota. En Rossillon , lorsque le roi nomme quelqu'un du pays à un des Bénéfices consistoriaux , si celui dont il fait choix se trouve alors pourvu d'un Bénéfice , soit séculier , soit régulier , incompatible

avec celui auquel il est nommé, ce Bénéfice est censé vacant du jour de la nomination; c'est à Sa Majesté qu'il appartient d'y présenter par son droit de *Résulte*, tel qu'en jouissoient les Rois d'Espagne lorsqu'ils étoient maîtres de cette province. Le roi donne en ce dernier cas un Brevet de présentation au Collateur ordinaire; que si ce présenté a un Bénéfice incompatible avec celui dont il est nouvellement pourvu, le Roi en use de même.

Cent quatre-vingts paroisses, & vingt-neuf dans les Abbayes, &c. Séminaire & deux Colleges gouvernés par les Jésuites.

Communités Religieuses.

Treize d'Hommes, & quatre de Filles, dans la Ville ou Fauxbourg, & sept dans le reste du Diocèse. Hôpital.



ARTICLE TROISIEME.

ARCHEVE'CHE D'ALBI.

Q Uoiqu'il soit difficile de fixer précisément l'époque de la fondation de l'Eglise d'Albi, on peut cependant regarder St. Firmin, comme l'Apôtre du pays d'Albigeois, ayant été converti vers le milieu du troisième siècle, par St. Honeste, Prêtre de Toulouse; il vint prêcher l'Evangile dans la Ville d'Albi, & y laissa après lui St. Clair, qui passa pour le premier Evêque de cette Eglise: elle a été long-tems suffragante de Bourges; ce ne fut que sous le règne de Louis XIV. que le pape Innocent XI. l'éleva en Métropole. Ses Suffragans sont, Castres, Mende, Rhodéz, Cahors & Vabres.

On connoit 85. Evêques à Albi, & 4. Archevêques ; les plus célèbres font s. Clair , s. Salvy , Guillaume Perri, Jean Joffroy, Cardinal ; Louis d'Amboise, Antoine Duprat, Alphonse Delbenne, Hyacinthe Seroni, &c.

M. Dominique de Laroche - Foucault, Conclaviste de M. le Cardinal d'Auvergne à l'Élection du Pape Benoît XIV. Docteur de Sorbonne, fut sacré le 29. Juin 1747.

Chapitre Sainte Cecile.

L'Eglise de Sainte Cecile fut d'abord bâtie dans le territoire de Montagnac, près de la Rivière du Tarn; l'Archidiacre Benebert l'avoit cédée vers l'an 913. à Godoleric, Evêque d'Albi, & à son Chapitre. Bernard de Castanet, voulant la placer dans un lieu plus élevé & plus commode, jeta les fondemens de celle d'aujourd'hui vers l'an 1300. Et pour commencer ce grand Edifice, il réserva le vingtième de son revenu, & destina en même-tems les revenus de la première année de toutes les Eglise & Bénéfices vacans à sa nomination, ou à celle de son Chapitre, qu'il fit contribuer aussi à élever cette superbe Basilique ; elle ne fut cependant achevée que vers 1390. sous Guillaume de la Voulte. Louis d'Amboise la consacra, fit bâtir le Chœur, & Charles Robert, en 1500. la décora de peintures qui conservent encore toute leur fraîcheur. Il est certain que cette Eglise est une des plus belles du royaume ; c'est dommage que son Architecture soit trop chargée d'ornemens, qui ne répondent pas assez à la simplicité majestueuse des Temples du Seigneur.

Le Chapitre étoit autrefois soumis à la regle de s. Augustin ; le Pape Boniface VIII. le sécularisa

par sa Bulle du 29. Septembre 1297. Il est composé d'un Prévôt, de quatre Archidiacres, d'un Trésorier, un Chantre, un Sous-Chantre, & vingt-un Chanoines, y compris l'Archevêque, la Théologale, & la préceptorerie, qui est unie au College des Jésuites.

Chanoines & Dignitaires. Messieurs.

L'Abbé de la Croix de Castrie, prévôt & Chanoine.	De Tanus.) Privat. Ferrier.
Bruel, premier Archi- diacre & Chanoine.	De Combetes, Théolo- gal; cette Dignité fut instituée par Louis d'Amboise, Archevê- que en 1482.
Barthe, second Archi- diacre & Chanoine.	Lasbordes.
Ferrier, troisieme Ar- chidiacre.	De Nesmond de Lerac. De la Croix de Gaujac.
Gaufferand, quatrieme Archidiacre.	De Panat. Rossignol.
Guerin, Trésorier & Chanoine.	Gujot.
David, Chantre.	Cuerin de la Peyrouse. Vallat.
Thomas, Sous-Chantre. De Nesmond.	
Quarante-huit prébendés, &c.	

Chapitre Saint Salvoy.

Ce Chapitre étoit une ancienne Abbaye de Moines, qui se mirent, vers le milieu du quatrieme siecle, sous la regle de s. Augustin: ils se séculariserent en 1523. suivant la Bulle de Clement VII. Ce Chapitre est composé d'un prévôt, de douze Chanoines, quatre Hebdomadiers, & vingt prébendés, &c.

M. De Panat, Evêque Titulaire de Dona-
devrie,

devrie, est le quarante - huitieme prévôt de ce Chapitre.

Officialité.

Official, M. l'Abbé de Guerin, Chanoine & Trésorier.

Promoteur, M. Augustin Balsa, Curé de la paroisse s. Etienne, dans la Ville d'Albi; on n'a pas encore nommé aux autres Officiers.

Chambre Ecclesiastique.

Il n'y a actuellement que deux Conseillers fixes; Trois cens vingt-sept paroisses.

Abbaye d'Hommes.

C. *Candeil*, M. Toulouse de Lautrec, 1734.

B. *Gailhac* est une ancienne Abbaye de l'Ordre des. Benoit, fondée par raymond Pons, Comte de Toulouse, & par Frotaire, Evêque d'Albi, qui consacra l'Eglise de cette Abbaye en 972. Elle fut sécularisée en 1536. sous le pape Paul III. par la Bulle de sécularisation, le roi avoit l'alternative pour la nomination aux Dignités & Canonicats de cette Collégiale; mais par un traité d'échange du 23. Septembre 1661. entre le roi & l'Abbé pour lors M. Manoury, Maître des requêtes, & le Chapitre de Gailhac, Sa Majesté a cédé à l'Abbé & ses successeurs, le droit qu'elle avoit de conférer alternativement les Dignités & les douze Canonicats de cette Eglise, à la place desquels, l'Abbé a cédé à Sa Majesté trois prieurés simples dépendans de ladite Abbaye. Le Chapitre est composé d'un Doyen, de douze Chonoinés, quatre Hebdomadiers, dix prébendés.

Chapitre de Saint Pierre de Gailhac.

Le Chef de ce Chapitre est appellé Commandeur; & jouit dans le Chœur des Droits honorifiques des

Prélats ; & les Bénéficiers au nombre de sept, en y comprenant le Curé, Freres. Ces Bénéfices sont de la nomination du Commandeur, aussi bien que les Places du Bas-Chœur, & ne peuvent être résignés non plus que la Commanderie à laquelle les freres & les Consuls de la Ville nomment.

M. de Verdier, Commandeur.

M. de Bar de Montarnal, Curé.

Prieurés dépendans de l'Abbaye de Gallac dans le Diocèse d'Albi.

Cesteiroles & Saint Amand de Linerque, M. Duprey, 1753.

Saint Michel de Lescure, M. Thomas, 1752.

Saint Robert des Filles, M. de Laprunarede, 1737.

Séminaire.

Le Séminaire étoit autrefois gouverné par des prêtres Séculiers, qui n'avoient aucune Maison fixe ; mais M. de Serroni, Archevêque d'Albi, ayant commencé de construire la Maison que l'on voit aujourd'hui au Fauxbourg de Ronet. M. de la Berchere qui l'acheva, en donna la direction aux Jésuites, & y réunit trois prieurés, de Brens, du ruis s. George, & de s. Jean de Jeannes. Supérieur, le R. P. Vilherme.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Jacobins, Cordeliers, fondés par Louis d'Amboise, dans la Maison des Religieuses Sainte Catherine, en 1486.

Carmes, Capucins, deux Maisons de Jésuites, & de Capucins à Gailhac.

Communautés de Filles.

Les Dames de l'Annonciade, instituées par Jeanne, Fille du Roi Louis II. & fondées à Albi par le

Cardinal d'Amboisè , dans le prieuré de Fargis , en 1506. Les religieuses de la Visitation , établies sous le regne de M. Dulude , en 1638. Des Hospitalieres à Albi & à Gailhac.

Prieuré de Longueville , de l'Ordre de s. Benoit , à la nomination de l'Abbé de Gailhac , prieur , M. de Lautrec.

Une Confrérie de pénitens Noirs , établie par M. l'Archidiacre Bandinelli , en 1648.

A Gailhac , pénitens Blancs & Bleus.

L'Hôpital-Général s. Jacques.

EVE'CHE' DE CASTRES.

L'an 625. sous le regne de Sigebert , roi d'Austrasie , trois Gentilshommes du pays fonderent une Abbaye de l'Ordre de s. Benoit , à laquelle Charlemagne fit de grands dons , l'an 770. cette Abbaye a subsisté sous trente-huit différens Abbés jusques en l'année 1317. que Jean XXII. l'érigea en Evêché. Il fut d'abord soumis à la Métropole de Bourges , ensuite à celle d'Albi.

Ce Siege a été occupé par trente-un Evêques; le premier fut Déodat , Abbé de cette Abbaye ; les plus connus sont , Amelin de Lautrec , Abbé de s. Sernin de Toulouse. Aymeric , aussi Abbé de s. Sernin. Raymond de Mayrossi , Cardinal. Jacques de Tournon. Jean de Fosse , de Toulouse , Chanoine de s. Etienne. Jean de Fosse , neveu du précédent , Conseiller au parlement de Toulouse. Augustin Meaupou.

M. Jean-Sebastien de Barra , sacré

Chapitre.

Le Chapitre Cathédral est composé de 17. Cha-

N 2



noines. M. l'Evêque est le premier Chanoine. Il fut
sécularisé par Paul III. en 1538.

Chanoines. Messieurs.

Escande , prévôt.	chidiacre.
Lastic , Grand Archidia- cre.	Mailhot , Doyen des Chanoines.
Jurand , second Archi- diacre.	Savy.
Payan , précenteur.	Fournés.
Escande Larriviere, Suc- centeur.	Vidal , Théologal.
Miegeville , troisieme Archidiacre.	d'Agret.
Dupuy , quatrieme Ar-	Feutrier.
	Perrin de Cabrilles.
	Villeneuve.
	Fonblanc,

*Chapitre Collégial de Burlats , séant à Lautrec.**Chanoines. Messieurs.*

De Puibusque , Doyen.	Bouery.
De Bourdonelles.	Chalard.
Gassaignere.	Saint-Salvy.
Popy.	Castanier.
Gautier.	Lucain.
De Boissier.	Lacaze.
Saint-Palais.	

Chambre Ecclésiastique. Officialité , M. Payan ,
précenteur , Vicaire-général & Official.

Abbaye d'Hommes.

C. *Ardorel* , fondée en 1624. par Elie , abbé de
Cadouen en Périgord , transférée à la Rode , à cau-
se de la démolition de leur Maison , lors des trou-
bles de la religion. M. Moreau de Maupertuis.

Abbayes de Filles.

B. *Vielmur* , fondée par les Vicomtes de Lautrec

de la maison de Toulouse , vers la fin du dixieme siecle. Madame de Castelnau de Triadou , Abbesse.

Séminaire.

Les revenus du Séminaire sont employés à aider les pauvres Ecclésiastiques , à payer leurs pensions au Séminaire de Toulouse.

Cent Paroisses.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Chartreux , fondés en 1180. Dominicains , en 1220. Trinitaires , en 1250. Cordeliers de la grande Observance , en 1297. Capucins , en 1630. Jésuites , en 1660.

Communautés Religieuses de Filles.

Sainte Claire , en 1434. Sainte Claire , urbanistes , en 1632. Bénédictines , à Lautrec , auquel Monastere a été uni en 1746. le prieuré des religieuses s. pierre de la Salvetat.

Hôpitaux.

L'Hôtel - Dieu pour les pauvres malades , fondé au neuvieme siecle , pour y recevoir les pèlerins malades qui venoient à Castres visiter l'Eglise & reliques de s. Vincens , en 1692. Louis XIV. y unit les autres Hôpitaux du Diocèse.

L'Hôpital-général pour les Enfans , Vieillards & autres pauvres , fondé en 1690.

EVE'CHE' DE MENDE.

La religion Chrétienne fut annoncée aux peuples du Gevaudan dans les premiers siecles de l'Eglise , & on croit que s. Martial de Limoges en fut le premier Apôtre. St. Gregoire de Tours (suivi par les

meilleurs Historiens) dit que *s. Privat*, Evêque des *Gabales*, & depuis patron du Diocèse, y souffrit le martyre en l'an 262. On voit par le Concile d'Arles de l'an 314. que la Ville de *Gabalum*, dans l'Aquitaine, avoit alors une Eglise Cathédrale, puisque *Genialis*, Diacre de cette Ville, y soufcrivit pour son Evêque.

Dans les siècles suivans, les Evêques de cette Ville ont soufscrit aux Conciles tenus en France, en ces termes : *N. Episcopus Civitatis Gabalitanæ* : ce n'a été qu'après la destruction de cette Ville, & vers la fin du dixième siècle, qu'ils ont pris la qualité d'Evêques de Mende.

Cet Evêché a été sous la Métropole de Bourges, jusqu'en 1676. qu'il fut mis sous celle d'Albi, lors qu'il fut érigé en Archevêché : on y compte soixante-dix Evêques, les plus connus sont les Guillaume Duranti, le pape Urbain V. les Cardinaux de la Rouere, deux. Daniel de Lamothe Houdancourt, Silvestre de Conty de Marfilhac, &c.

M. Gabriel-Florent de Choiseul, Comte de Gevaudan, Abbé de Notre-Dame de Tironeau & de Sainte Colombe ; ci-devant Evêque de s. Papol, nommé à Mende, en 1723.

Chapitre.

Le Chapitre Cathédral fut transféré à Mende en même-tems que le Siege Episcopal, après la destruction de l'ancienne Ville Capitale; ses Archives ayant été pillées en 1579. on ne connoit plus sa fondation ou sa dotation ; le pere Mabillon & autres, ont conservé plusieurs Chartres des 10. & 11. siècles, qui font mention de ce Chapitre : Dans le douzième siècle, quelques Chanoines autorisés par une Bulle du pape Calixte II. de 1123. embrasserent la vie

commune ou canonique ; mais bientôt après l'Evêque & les Chanoines firent un statut pour revenir à leur premier état ; lequel ayant été autorisé par deux Evêques de Bourges, fut confirmé en 1221. par le Cardinal Conrad, Légat du pape Honorius III.

Il y a dans l'Eglise Cathédrale deux Dignités, le prévôt & l'Archidiacre, un personnat, le précenteur, quinze Canonicats, & beaucoup de Chapellenies & de Chorairies, faisant en tout cent Bénéfices; les revenus sont divisés en deux mensés, la mensé capitulaire, qui appartient aux seuls Chanoines ; & la mensé de tout le Clergé de l'Eglise, appelée de l'université, où les Dignités, personnats, Chanoines, Hebdomadiers, Chapelains, Choristes, & même les Marguilliers & Bedeau du Chapitre, ont part.

Chanoines & Dignitaires. Messieurs.

De Chateau-neuf du Tournel, prévôt.	De Rets de Fraissinet.
Jaufroy, Chanoine & Archidiacre.	Chevalier de Fangoufe.
Cogoluenhes, Chanoine & précenteur.	Blanquet d'Altés.
Chevalier.	Altier.
Vidal.	Dangles.
Blanquet, Théologal.	Cathalan.
De Guillebert.	Louis.
	De Guilhebert de Bois-roger.

Chambre Ecclesiastique.

M. l'Evêque, & M. Jaufroy, Vicairé-général.
Le prévôt de l'Eglise Cathédrale, M. de Chateau-neuf.
Le Syndic de la mensé capitulaire, M. d'Altier.

Chambre Ecclesiastique.

Le Syndic de la mensé de l'université de l'Eglise Ca-

thédrale, M. Velaic.

Le Député des prieurs, M. Valentin ; prieur de Noaillac.

Le Député des Curés, M. Vanel, Curé de la Ville de Mende.

Le Syndic de la Chambre, M. Jaufroy, Archidiacre. Secrétaire, M. Velaic.

Officialité. Messieurs.

De Rets de Fraissinet, Chanoine, Vicaire-général & Official.

Louis, Chanoine, Vicaire-général. Vice-gerent. Velaic, Bénéficiaire de l'Eglise Cathédrale, promoteur.

De l'Hermet, greffier.

Séminaire.

Mrs. de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, ont la direction du Séminaire du Diocèse, & du Collège. Recteur, le R. P. Etienne.

Eglise Collégiale.

Maruejols a un Chapitre composé d'un Doyen ; d'un Sacristain, de dix Chanoines & quatre Bénéficiaires ; Doyen, M. Astruc.

Le pape Urbain V. a fondé les Chapitres du Quézac & de Bedouez ; le premier a un Doyen, un Sacristain & huit Chanoines ; Doyen, M. de Mouvert. Le second, a un Doyen, un Sacristain & six Chanoines.

Le Malezieu a un Chapitre composé d'un Doyen, de neuf Chanoines, & quatre demi-Chanoines ; Doyen, M. Proueze.

Sauges a un Chapitre composé de vingt-quatre Chanoines, dont le plus ancien est appelé Doyen.

Abbayes de Filles.

C. Mercoire, Madame de Condres.

B. Le Chambon ;

B. *Le Chambon*, Madame de Gallifet.

Prieurés.

B. *La Canourgue*, M. de Mandajors, 1747.

B. *Hispanac*, M. de Calvieres.

Deux cens dix-huit paroisses.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Bénédictins, à Langogne & à Sainte Enemie.

Dominicains & Augustins, à Maruejols.

Cordeliers à Mende, à Maruejols & à s. Chey.

Carmes à Mende. Capucins à Mende, à Maruejols & à Florac.

Communautés Religieuses de Filles.

Ursulines à Mende & au Malzieu. Filles de s^{te} Marie, à Langogne. Hôpital, &c.

EVE'CHE' DE CAHORS.

Saint Martial passe communément pour être le Fondateur de l'Eglise de Cahors, vers la fin du troisieme siecle; s. Genuilphe qui lui succéda, est placé dans les sacrés Diptiques, comme le premier Evêque de cette Eglise, dont s. Etienne est le patron; cet Evêché fut démembré de l'Archevêché de Bourges, en faveur de celui d'Albi.

Il y a eu soixante-douze Evêques, les plus fameux sont, Gerard de Baras, Pierre Bertrandi, Alvin de Solminiac, Louis-Antoine de Noailles, Cardinal.

M. Bertrand-Jean-Baptiste-René du Guesclin; Comte & Baron de Cahors, ci - devant Aumônier du Roi, Grand - Vicaire de Pontoise, Abbé de Theully, sacré Evêque le 15. Octobre 1741.

Le Chapitre est composé de quatorze Chanoines, dont l'Evêque est le premier; les Dignités sont, le grand Archidiacre, & l'Archidiacre de Tour-nus; le Chantre, le Chancelier, quatre Hebdomadiers, quatorze Prébendés, douze Chapelains, &c.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, on compte plusieurs Chapitres dans le reste du Diocèse; à Montpezat, au Vigan, à Castelnau de Bretenous, & à Moissac, &c.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

Moissac. C'est une des plus riches, & des plus anciennes Abbayes du royaume, elle fut fondée par Clovis, lorsqu'il revint vainqueur d'Alarie, roi des Goths. Les Moines de Clugny qui l'habitoient, se sécularisèrent en 1626. sous le pape Urbain VIII. l'Abbé conserva le droit de porter la Mitre, la Crosse, le droit de nommer les Chanoines, de présider au Chapitre, &c.

M. Gontaud de Biron est le cinquante-sixième Abbé de cette Abbaye, qui a été possédée par plusieurs Cardinaux, de Lorraine, de Mazarin, d'Este, &c.

B. *De Figeac*, sécularisée en 1536.

B. *Marssillac*, M. l'Abbé Quenel, 1742.

B. *Souillac*, M. Bouillac, 1746.

B. *Roquemadour*, sécularisée & unie à l'Evêché de Tulle.

C. *Notre-Dame la Nouvelle-lès-Gourdons*, M. Varaire de Montmilan, 1739.

C. *St. Marcel*, M. de Michel, 1723.

C. *La Garde-Dieu*, M. de Briqueville de la Luzerne, 1717.

Abbaye de Filles.

C. *Le Desert*, la *Grace-Dieu*, ou l'*Eime*, madame de la Bourtie de Guillar, 1745.

Prieuré.

Gr. *Francourt*, m. de Roquefort de Savinac, 1742.

Quatorze Archiprêtres, desquels dépendent 700 paroisses.

Séminaire par les missionnaires de s. Lazare.

Communautés Religieuses d'Hommes.

De Jacobins. De Cordeliers. Des Hermites de s. Augustin. De Grands Carmes. De Carmes Déchauffés. De Religieux de la Merci. De Capucins. De Chanoines réguliers. De Jésuites. De Récollets. Des Hermites. De Chartreux hors la Ville.

Communautés de Filles.

Des Bénédictines de Notre-Dame de la Daurade. De Chanoinesses régulières de ste. Claire. Des Ursulines.

Un Collège par les Jésuites. Des Ecoles Chrétiennes, &c.

A Moissac, Collège par les Doctrinaires. Récollets. Religieuses de Ste. Claire. Hôpital.

E'VE'CHE' DE RHODEZ.

Saint Chamant est regardé comme le premier Evêque de Rhodéz vers la fin du 5. siècle. Plusieurs Auteurs ont cru que cet Evêché avoit été déjà établi par les Goths Ariens; l'Eglise est dédiée à la Vierge; il étoit Suffragant de Bourges avant l'érection de l'Archevêché d'Albi; il y a eu 59. Evêques, dont les principaux sont, Raymond de Cau-

mon , Pierre de Pleine-Chaffagne , Bertrand de Cardailiac , François d'Estaing , François de Cornethan , Conseiller au Parlement de Toulouse ; Hardouin de Perefixe , Louis Abely , &c.

M. Charles de Grimaldy , Abbé de la Grace-Dieu , ci-devant Aumônier du Roi , Vicairé-général de Rouen , sacré Evêque le 22. Janvier 1747.

Chapitre.

Ce chapitre est composé de quatre Archidiacres , d'un Chantre , d'un Sacristain , & vingt-cinq Chanoines : il fut sécularisé sous le Pontificat d'Urban II. vers l'an 1090.

Officialité , Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

Conques. S'il faut s'en rapporter à la Chronique du Monastere de Conques , cette Abbaye existoit vers l'an 400. & ses Religieux embrassèrent ensuite la Regle de s. Benoit : ils se sécularisèrent en 1537. & le Roi nomma à deux Canonicats de cette Collégiale. M. Durfort d'Eime , est le 67. Abbé , en 1734.

C. *Bonne-Combe* , fondé en 1162. M. de Rochechouard , Evêque d'Evreux , 1738.

C. *Boneval* , M. Dagoult , Chanoine de l'Eglise de Paris , 1746.

C. *Locdieu* , M. de Boucaud , Evêque d'Alet , 1727

C. *Beaulieu* , M. de Grossolles de St. André , 1739.

A. *Dausmerie d'Aubrac* , M. Clermont d'Amboise , 1746

Abbayes de Filles.

B. *St. Sernin* , madame de Clermont du Bosc , 1730.

B. *Ste. Marie d'Arpajon*, madame de morphon de Laumiere.

C. *Oraison-Dieu*, madame de Pins, 1718.

Prieurés.

A. *St. Antonin en Rouergue*, le Pere Ricault, 1746.

B. *St. Amant*, M.

B. *St. Léon*, M. Panat.

B. *St. Martin d'Espinaç*, M.

Ces trois Prieurés dépendent de l'Abbaye de s. Victor de Marseille.

Gr. *St. Etienne de Monais*, M. de Chérité de la Verdrie, 1740.

Benevant, M. de Fontalbat, 1701.

Cinq-cens Paroisses. Un Séminaire gouverné par les Jésuites.

Communautés Religieuses.

Cordeliers en 1232. Chartreux en 1529. Un College de Jésuites en 1545. Hôpital.

EVECHE' DE VABRES.

Vabres étoit une Abaye de l'Ordre de Saint Benoit, en grande réputation de sainteté, fondée par Raymond I. Comte de Toulouse en 822. sous le regne de Charles le Chauve. Le Pape Jean XXII. Périgea en Evêché l'an 1316. sous Pierre d'Olargues, qui en étoit le 27. Abbé, & qui en fut le 1. Evêque. On en compte 24. les plus célèbres sont le Cardinal Braguefle, le Cardinal George d'Armagnac, qui étoit en même temps Evêque de Rhodex, & qui fut Archevêque de Toulouse en 1552. & ensuite Légat & Archevêque d'Avignon. François de la Valette de Cornuffon, qui assista au Concile de Trente en 1563. Frere du célèbre Grand

Maitre de Malthe Jean de la Valette ; c'est sous son Pontificat que le Chapitre fut sécularisé. Isaac Habert, si connu par son zele, son éminente piété & ses Ouvrages de Théologie.

M. Charles-Alexandre le Filleul de la Chapelle, Comte de Vabres, Abbé de Saint Pierre de Challons, sacré Evêque le 4. Janvier 1711.

Chapitre.

Le Chapitre est composé de treize Chanoines, y compris le Prévôt, l'Archidiacre & le Chantre, m. l'Evêque en est le premier Chanoine ; il fut sécularisé en 1561.

<i>Chanoines.</i>	<i>Messieurs</i>
Bastide, Prévôt.	Valette.
Denisor, Archidiacre.	Dubousquet.
Calvayrac, Chantre & Théologal.	Constans. Bousquet.
Boizat.	Galtier.
Vaniere.	Neyrac.
Durand.	

Douze Prébendés.

Officialité. Messieurs.

Louis-Anne mazerand, Official.

Durand, prébendé de la Cathédrale, Vica-Gérent.

Abbayes d'Hommes.

B. *Nant*, Chapitre régulier. m. de Buffi, 1745.

C. *Sylvanes*, m. de Bousquet, 1735.

A. *Belmont*, prieuré. m. de Narbonne-Pelet.

Abbaye de Filles.

C. *Nonenques*, madame Charlotte de Saillan d'Estaing.

Collégiales.

Ste. Afrique, prévôt m. François Gamel.

s. *Sernin*, prévôt m. Dizard.

Cent-trente Paroisses. Communautés religieuses.
Hôpital.

ARTICLE QUATRIÈME.

EVECHE DU PUY.

L'Eglise du Puy, est une des plus anciennes des Gaules, mais il n'est pas possible de fixer l'année de sa fondation (a); selon la tradition, elle remonte jusqu'au tems de s. Pierre, premier Apôtre; mais selon les sçavans Auteurs de l'Histoire de Languedoc, elle ne fut fondée que quelques siècles après.

Quoi qu'il en soit de l'époque de sa fondation, le Siege Episcopal, étoit dans les commencemens dans la Ville de s. Paulien, appelée *Ruessium*, dans les Commentaires de César, ou *Urbs vetula*: celle du Puy, qui n'étoit pas encore bâtie, ou plutôt la place qu'elle occupe présentement, se nommoit *Podium Anici*; *Podium* à cause de sa situation élevée, & *Anici*, à cause du mont Anis, qui occupoit pour lors l'espace que contient l'Eglise Cathédrale, & la Haute-Ville; de sorte que la Ville se nomme en latin, tantôt *Podium*, & tantôt, mais plus ordinairement, *Anicium*: Elle est la Capitale de la Province de Velay. Dans les commencemens, l'Evêque se nommoit Evêque du Velay, *Episcopus Vallavie*; ensuite, *Episcopus Podiensis*, & à présent, plus communément, *Episcopus Aniciensis*. Il prend le titre de Suffragant immédiat de l'Eglise de Rome, de Comte de Velay & de Brioude, & il a le droit de porter le *Pallium*.

(a) Cet Evêché est Suffragant immédiat du Pape, & on le place ordinairement dans l'Archevêché de Bourges.

On compte quatre vingts-onze Evêques, dont les plus connus sont, Etienne de Thiern, Etienne de Polignac, en 1077. Armand de Polignac, en 1254. Pierre d'Ailly, Cardinal, Antoine de Chabanes, &c. ✕

M. Jean-George le Franc de Pompignan, sacré en 1743.

Chapitre.

L'Eglise Cathédrale est composée de quatre Dignités, dont les deux premières ont un Canonat annexé; de deux Personnats qui ne sont point Chanoines, mais qui le peuvent être aussi bien que la troisième & la quatrième Dignité; & de quarante Chanoines; en tout quarante-deux Chanoines, outre un quarante-troisième, qui a une Prébende séparée, & qui est Hebdomadier moindre, sans y comprendre encore dix Chanoines, qu'on appelle pauvres, ou de *pauperie*, qui ont une petite messe à part, & qui sont Choriers, ou Sèmi-Prébendés, dans ladite Eglise, & de plusieurs Sous-Choriers & musiciens, dont le nombre n'est pas fixe; ces places de Choriers, & Sous-Choriers, ne se donnent qu'à ceux qui ont été dix ans Enfants-de-Chœur, & ces derniers sont au nombre de dix.

Il y a encore dans l'Eglise du Puy trois Offices, qui donnent séance au Chœur, qui ont leur revenu séparé, & qui portent les mêmes habits que Mrs. les Chanoines; sçavoir, la Cellererie, la Paneterie & le Sescalat.

Dignités, Personnats & Chanoines.

Messieurs.

Arnaud Beget, Doyen & Chanoine. Pierre Meurice, Prévôt & Chanoine.

Jean-

- Jean - Denis Dalmance ,
Abbé de s. Pierre-La-
tour.
- Louis - Antoine Chazel-
let de la Brosse, Abbé
de s. Vozi, Chanoine.
- Pierre Hebrard , For-
Doyen mage , Cha-
noine.
- Pierre de Béget , For-
Doyen moindre, Cha-
noine.
- Joseph de Croiset de
Cumignat.
- Jean - Dominique Sor-
don de Créaux.
- Claude - Etienne Pola-
lhon de Glarevas.
- Emmanuel Lacourbe.
- Jacques - mathieu de
Mourgues de s. Ger-
main.
- Durand Veron.
- Claude-Philippe de Sor-
don Duchambon.
- Gaspard Pelissier.
- Abel - Denis de Beau-
mond d'Almance.
- Jacques - Pierre Chemi-
nades de Lormet ,
Chanoine.
- Jean - Baptiste Jerpha-
nion.
- Joseph-François Brunel-
Boneville.
- Antoine Jéau.
- Bertrand Duchamp ,
Chanoine , Théolo-
gal.
- Jacques Baillard Dupi-
nét.
- Hector Valentin.
- Dominique-Bernard de
Bertaure , Chanoine ,
Hebdomadier.
- Charles de Laval.
- Arnaud Ranceau.
- Jean-François-Regis Ef-
brayar-Destivat, Cha-
noine , Hebdomadier.
- Ignace de la Brétagne ,
Chanoine , Hebdoma-
dier.
- Guillaume Chabrou.
- Antoine Dufournel Du-
roure.
- Joseph Beraud.
- Pierre Maurin.
- N. . de Cheminades
de Lormet.
- Antoine Mozar.
- Claude-Gabriel-Antoine
Fornel.
- Jacques-Antoine Jerpha-
nion.
- Jean-André Rousson.
- Etienne Bruyeres.
- Raymond Morel , Cha-
noine , Hebdomadier.
- Alexis Sordon.
- Joseph Marquet.
- Alexandre Bienvenu.

Prieurés.

Gr. Viay ou Biay, M. Delmas, régulier, 1729.

B. Goudet, D. Balme Régulier.

Clu. Chamailleres, Pr. Commendataire, le Chevalier de Lamée.

Cent trente-trois Paroisses. Séminaire des Sulpiciens.

Communautés Religieuses, soit au Puy, soit au Velay, dans toute l'étendue du Diocèse.

Deux Couvens de Capucins, un de Dominicains, un de Carmes, un de Cordeliers, un de Chartreux.

Couvens de Religieuses.

Trois d'Augustines. Un de Dominicaines. Un de ste. Claire, soumises aux Cordeliers-Observantins, qui ont un Hospice auprès. Un de la Visitation ste. Marie. Un de Notre - Dame du Refuge, sous le nom de *Saint-Maurice*.

Deux de Religieuses de Notre-Dame. Un de Bernardines.

Une Maison de Sœurs de s. Joseph, qui ne sont pas cloîtrées, & qui ne font que des vœux simples; cet Institut a des Maisons dans la plus grande partie des Paroisses de ce Diocèse.

Une Maison de Freres des Ecoles Chrétiennes.

Hôpitaux.

Il y a dans la Ville du Puy, un Hôtel - Dieu, établi de toute ancienneté, & un Hôpital - Général établi en 1687. Il y a de plus quelques Hôpitaux en différentes Villes du Diocèse, mais peu considérables.

Direction.

M. l'Evêque en est le Président, & les Notables du Lieu en sont les Administrateurs.

EVE'CHE' DE VIVIERS.

Cet Evêché est le quatrième Suffragant de l'Archevêché de Vienne.

Le Siege Episcopal du Vivarais fut d'abord établi à Albe ou Alps, ancienne Capitale du pays, qui fut ruinée par les Wandalés au commencement du cinquième siècle. Il paroît certain que plusieurs Evêques siégerent à Albe avant la destruction de cette Ville par les Barbares, mais leur catalogue est si confus & si peu appuyé par des monumens anciens, qu'on ne sçauroit fixer l'époque précise de l'Episcopat d'aucun.

Après la destruction de la Ville d'Albe, le Siege Episcopal du Vivarais fut transféré à Viviers, mais la suite des Evêques continue d'être fort incertaine jusqu'au sixième siècle, en sorte qu'on ne connoît proprement que leurs noms.

L'Evêque est Comte de Viviers, Prince de Donzère & de Châteauneuf sur le Rhône, Baron de Largentière, Seigneur de s. Andéol, &c.

M. de Mons, sacré le 6. Octobre 1748.

Chapitre. Officialité. Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

B. Cruas, M. de Coriolis, 1723.

C. Chambons, M. de Bellunce, Evêque de Marseille, 1706.

C. Mazan, M. de Tilly, Evêque d'Orange, 1732.

Prieuré.

Chariffes ou Charay, M. de Rochechouard, 1725.

Trois cens Paroisses. Séminaire par Messieurs les Sulpiciens. Communautés Religieuses. Hôpital.

ARTICLE CINQUIEME.

ARCHEVE'CHE' D'AUCH.

ON croit que S. Ceras fut le premier qui par ses prédications & ses miracles, banit l'idolatrie de la Ville d'Euse, & de la Province d'Auch; ses Reliques sont dans l'Eglise Abbatiale de Simorre; l'Empereur Gratien, ayant enjoint aux Evêques Gnostiques d'Espagne, de quitter leur Eglise & de sortir de son Empire, plusieurs de ces Prélats Hérétiques passerent par la Gascogne pour aller à Rome se justifier auprès du Pape Damase, & c'est ainsi que leur hérésie se répandit dans cette Province; leurs Prédications détestables corrompirent particulièrement le peuple de la Ville d'Euse.

Saint Paternus succéda à St. Ceras; il vivoit du tems de St. Sernin, Evêque de Toulouse: On compte onze Evêques dans l'Eglise d'Euse; St. Orens fut le premier Evêque d'Auch; Ayrard, qui vivoit en 879. est le premier Archevêque que l'on connoisse; il y a eu depuis ce tems-là 44. Archevêques, les plus célèbres sont, Hugues de Pardailhan, Philippe d'Alençon, neveu de Philippe de Valois. François de Savoye, François-Guillaume de Clermont-Lodeve, François de Tournon, Hypolite & Louis d'Esté, Cardinaux; Henry de Lamoignon-Hadancourt, Melchior de Polignac, &c. Les Suffragans de cet Archevêché sont les Evêques d'Acqs, d'Aire, de Bayonne, de Bazas, de Comminges, de Couserans, de Lectoure, de Lescar, d'Oleron & de Tarbe; on compte dans ce Diocèse neuf Eglises Collégiales,

M. Jean-François Chastellard de Montillet,

ci-devant Evêque d'Oleron, sacré le 2. Octobre 1735. nommé à l'Archevêché d'Auch en 1742. Primat de la Gaule Novempopulanie & du Royaume de Navarre, & Seigneur en paréage avec le Roi de la Ville d'Auch.

Chapitre Métropolitain.

Ce Chapitre fut sécularisé à la sollicitation de François de Tournon, & à celle d'Henri II. Roi de France, par le Pape Jules III. en 1548.

Dignitaires. Messieurs.

Noé, Prévôt de St. Justin.	De Soupets, Archidiacre.
Daignan de Sendat, Archidiacre.	De St. Germain, Archidiacre.
Simon, Archidiacre.	N Archidiacre.
De Petit, Archidiacre,	De Bertier, Archidiacre.
	Hurau, Archidiacre.

Abbés. Messieurs.

Demont, Abbé de Faget.	Prévôt, Abbé d'Idrac,
De Soles, Abbé de Ceré.	Solirene, Sacristain.

Chanoines. Messieurs.

De Noé.	Peyremont.
Aberçtens de Belloc.	Demont.
Soupets de la Claverie.	Carrere-Peyruffe.
Daignan de Sendat.	Daspe.
Simon.	Daspe junior.
De Sole.	Siard.
Froment.	Luppe du Garrané.
Solirene.	Lartet.
Carrere.	Marignac de Seiffan,
Daignan de Sendat, junior.	Cardé,

Les Prieurs de Monts & de Notre-Damé des Neiges, sont Chanoines Honoraires; il y a un précenteur, & un Théologal; on ne peut être reçu dans ce Chapitre, qu'après avoir fait preuve de Noblesse, *vel sanguine, vel litteris.*

Ce Chapitre à encore l'honneur d'avoir le Roi, en qualité de Comte d'Armagnac, pour premier Chanoine, & les quatre premiers Barons relevant de ce Comté; sçavoir les Barons de Montaut, de Montefquieu, de Pardailhan & de Lille, qui ont aussi rang & séance au Chœur entre les Chanoines, & y portent l'Aumusse.

Douze Prébendes de s. Barthelemi, douze de s. Martial, & douze de s. Jacques; douze Chapelains Royaux, & huit Prébendes du s. Esprit.

Eglise Collégiale de St. Orens d'Auch.

On ne sçait pas dans quel tems cette Eglise fut fondée; elle fut d'abord dédiée à Saint Jean-Baptiste, & desservie par des Prêtres qui furent appellés des Prêtres de Saint Jean; vers la fin du onzieme siecle, le Corps de s. Orens, ayant été relevé par Bernard de Serillac, troisieme Prieur de cette Eglise; elle prit alors le nom de s. Orens; on conserve dans cette Eglise plusieurs Reliques de s. Orens & de plusieurs autres Saints.

Lorsqu'Hugues, Abbé de Clugny, reçut cette Eglise, il y établit un Abbé, elle avoit été d'abord Episcopale, puis Abbatiale, & aujourd'hui elle n'est que Priorale: les Chanoines ont été sécularisés en 1750.

Ce Chapitre composé d'un Prieur, à la nomination de l'Abbé de Clugny, c'est la premiere Dignité; d'un Doyen, qui est qualifié dans la Bulle, de Chef & de Président du Chapitre; & de dix-huit Chanoines; le Prieur est Collateur de tous les Canonicats & de plusieurs Prieurés.

Prieur.

Prieur, M. Claude-François Lisarde de Radou-
villiers, Chancelier de l'Eglise & Université de
Bourges.

Chanoines. Messieurs.

Besins de St. Paul, Do-	Bastard.
yen.	Alleman.
Déscauilhe.	Ferraguer.
De Solle.	Carrere.
Meilhan.	Pibrac.
Cais.	De Petit.
Soubdès.	Seren.
Hargenvillier.	Carcaffès.
Framond de Grezes.	Blaignan.
Robert.	

Officialité. Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

- B. Pessan, M. Joseph-François de Latour de Char-
leval, Evêque d'Agde, 1738.
B. Simorre, M. Louis-Jacques-François de Vocan-
ce, Evêque de Senés, 1738.
B. Saramont, M. Antoine - Jérôme Boivin de Vau-
rouy, 1721. ci - devant nommé à l'Evêché de
Perpignan.
C. Flaran, M. Alain de s. Gery, 1725.
C. Bouillas, Dom-François de Gyez, 1719.
C. Gimon, M. Etienne Dubourg de Lavaux, Doc-
teur de la Maison & Société de Sorbonne,
1694.
C. Berdoué, M. Leblond, 1735.
P. La Caze-Dieu, M. de Palerne, 1734.
372. Paroisses, 277. Annexes.
Séminaire gouverné par les RR. PP. Jésuites,
Communautés Religieuses, Hôpitaux.

 EVE'CHE' DE COMINGES.

On ne doute point que l'Eglise de Cominges ne soit très-ancienne, puisque Sidoine - Apollinaire, vers l'an 420. fait mention d'un Evêque de Cominges, qui périt dans la persécution des Goths Ariens; cet Evêché, avant de dépendre de l'Archevêché d'Auch (a), étoit anciennement soumis à la Métropole d'Eluze, qui étoit autrefois le Siege des Archevêques de la Novempopulanie, & qui n'est aujourd'hui, par les différentes révolutions qu'il a essuyées, qu'un petit Village dans le Comté d'Armagnac: La Cathédrale est dédiée à la Vierge, & à s. Bertrand: Le premier Evêque que l'on connoisse certainement, est Suavis, qui souscrivit au Concile d'Agde, en 506.

On compte 55. Evêques, les plus célèbres sont s. Bertrand de l'Insula; Bertrand de Gots, Souverain Pontife, sous le nom de Clement V. Bertrand de Conac, Cardinal; de Lautrec, Cardinal; Pierre & Jean de Foix; Jean de Mauléon; Jean Bertrand de Toulouse (b); Charles de Bourbon; Barthelemi Donadieu; Gilbert de Choiseul, &c.

M. Antoine de Lastic, sacré le 9. Octobre 1740.

Chapitre.

Ce Chapitre fut fondé, & rangé sous la regle de s. Augustin, vers l'an 1105. par s. Bertrand; il fut sécularisé, & réduit à 13. Chanoines. Quatre Dignités; Archidiacre, Sacristain, Ouvrier, Pré-

(a) Troisième Suffragant d'Auch.

(b) Voyez son Article dans le Littéraire.

centeur, & 32. prébendés; un autre Chapitre à s. Gaudens.

Officialité. Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

C. *Bonnefont*, fondée en 1136. par la Maison de Montpezat. Il y a eu 53. Abbés.

M. de Rochechouart de Faudouas, en 1742.

C. *Béniffons-Dieu* ou *Nizors*, M. de Montesquiou, 1743.

Abbaye de Filles transférée à Toulouse.

C. *Favas* ou *Lune-Dieu de Favas*, Madame de Villepassant, qui succéda à Marguerite de Berthier, en 1705.

Prieuré.

B. *Noire-Dame de Sarrancolin*, M. Ancel, 1688. 222. paroisses, dont 22. sont en Espagne.

Communautés Religieuses.

Séminaire des Jésuites, par M. de Choiseul, 1646. Deux Maisons de Jacobins. Une de Cordeliers. De la Mercy. Des Mathurins. Des Hermites de s. Augustin. Des Religieuses de Fontevraud. Des Ursulines. Hôpital.



ARTICLE SIXIEME.

ORDRE DE MALTHE.

L'Ordre de Malthe est divisé en huit Langues; il y en a trois dans le Royaume de France; la Langue de Provence qui est la première, ren-

Q

ferme deux Grands Prieurés. Celui de St. Gilles, qui s'étend dans le Languedoc, la Provence, &c.

Celui de Toulouse, qui s'étend jusques dans la Guienne, la Bigorre, &c.

GRAND PRIEURE' DE St. GILLES.

Le Chef-Lieu, ou la Maison Prieurale, est à Arles en Provence. Il renferme quarante-neuf Commanderies, y compris le Prieuré d'Aix, & cinq Commanderies pour les Prêtres & Servans d'Armes, qui concourent ensemble.

M. le Grand-Prieur, F. Henri, &c.

Les Commanderies situées dans le Languedoc, en total ou en partie, sont

<i>La Capelle.</i>	<i>Montpellier.</i>
<i>Barbantane.</i>	<i>Palliers</i> , en Gevaudan.
<i>Cavalés.</i>	<i>Pezenas</i> , affectée à la nomination du Gr. Maître.
<i>Béziers ou Pervis.</i>	<i>Raiffac</i> , dans l'Albigeois.
<i>Gap-Francés</i> , en Gevaudan.	<i>Vaours</i> , partie dans le
<i>Grézans</i> , près de Béziers.	Diocese d'Albi.
<i>Douzens</i> , dans le Diocese de Carcaffonne.	<i>Saint Felix.</i>
<i>Homps</i> , dans le Diocese de Narbonne.	<i>Saint Christol.</i>
<i>Lugan.</i>	<i>St. Vincent de Narbonne.</i>
<i>Saléz</i> , en Vivarais.	<i>Espinas</i> , près de Castres,
<i>Montfrin.</i>	pour les Prêtres Servans.

GRAND - PRIEURÉ DE TOULOUSE.

Le Grand-Prieuré de Toulouse consiste en trois Chambres Prieurales, qui sont Toulouse, Fronton & Boudrac. Le Chef-Lieu, ou le Palais Prieural est à Toulouse. Cette Chambre est composée de 7. Membres auprès de cette Ville, & un Membre dans le Diocèse de Lombez. Il y a une Collégiale desservie par un Sacristain, première Dignité, & 6. Prêtres à la nomination du Grand-Prieur. Ce Grand-Prieuré renferme 17. Commanderies, & 5. pour les Prêtres & pour les Servans d'Armes.

M. François - Henri de Chalvet, Grand-Prieur, 1750.

Les Commanderies situées en Languedoc sont,

Le Bourgaud, près de Toulouse.

Cagnac, Diocèse de Mirepoix.

La Cavalerie, partie dans le Diocèse d'Auch.

Garrigach, dans le Diocèse de Toulouse.

Montfaures, près du pays de Foix.

Cazaux ou Plaignes, Diocèse de Mirepoix.

Renèveille, dans le Lauragois.

La Ville-Dieu, à Castelfarrazin, Diocèse de Montauban.

Gabbe & Capoulet, pour les Prêtres Servans.

Roquebrune, &c.



ETAT CIVIL
DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.



CHAPITRE TROISIEME.

GOUVERNEMENT.

Humbert de Beaujeu, qui fut depuis Connétable de France, a été le premier Gouverneur de la Province, depuis sa réunion à la Couronne: il fut nommé par Louis VIII. l'an 1226.

GOUVERNEUR.

M. LOUIS - AUGUSTE DE BOURBON, Prince Souverain de Dombes, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Colonel Général des Suisses & Grisons.

COMMANDANT EN CHEF.

M. LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND DU PLESSIS, Duc de Richelieu & de Fronsac, Pair & Maréchal de France, Prince de Mortagne, Marquis du Pont-Coutlay, Comte de Cognac, Baron de Barbesieux, de Coza, de Saugeon & d'Albret, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre.

LIEUTENANS-GE'NE'RAUX.

I. Au Haut-Languedoc, qui comprend les Dioceses de Montauban, d'Albi, de Castres, de Lavaur, de Carcaffonne, de St Papoul, de Mirepoix, de Rieux & de Touloufe.

M. JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DES MARBTS, Comte de Maillebois, Maréchal de France, Capitaine général des Armées de Sa Majesté Catholique, grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roi.

II. Au Bas-Languedoc, qui renferme les Dioceses d'Allet, de Limoux, de Narbonne, de St. Pons, de Béziers, d'Agde, de Montpellier, & de Lodeve.

M. LOUIS PHILOGENE BRULART, Marquis de Puyfeulx & de Sillery, Conseiller ordinaire d'Epée, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-général de ses Armées, Gouverneur de la Ville d'Espernay, Ministre & Secretaire d'Etat des Affaires étrangères.

III. Dans les Sevenes, où sont les Dioceses de Nîmes, d'Alais, de Mende, du Pây, de Viviers & d'Uzez.

M. Le Maréchal Duc de RICHELIEU.

M. le Comte de Moncan, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant en Languedoc en l'absence de M. le Maréchal Duc de Richelieu, à Montpellier.

Neuf Lieutenans de Roi pour le Languedoc.

I. Uzez & le bas-Vivarais, M. le Marquis de St. Felix.

II. Le Haut-Vivarais & le Velay est devenu un gouvernement particulier, mentionné ci-après.

III. Montpellier, Lodeve, Nîmes, Alais & le port de Cette, M.

IV. Narbonne, Béziers & Agde, M. de Margon.

V. Mirepoix, Alet & Limoux, M. le Marquis de Montpezat.

VI. Le Gevaudan, M. d'Estable.

VII. Toulouse, Montauban & Rieux, M. le Marquis de Nogaret, Baron de Manduel & de la Mothe, Seigneur de Jonquieres & de St. Vincent.

VIII. St. Pons & Castres, M. le Marquis de Murviel, Baron des Etats.

IX. Carcassonne, St. Papoul, Lavaur & Albi, M. François de Vissac de la Tude, Comte de Ganges.

Sénéchal de Nîmes, M. Faret, Marquis de Fournez-Montfrin.

Sénéchal de Toulouse & Pays d'Albigois, M. de Chalvet de Rochemontels, Seigneur de Merville.

Sénéchal & Gouverneur de Lauragois, M. de Paul; Vicomte de Calmont, Seigneur de Terracuse.

Sénéchal du Haut-Vivarais & Velay, M. de Serres.

Sénéchal de Carcassonne, Limoux & Béziers, M. André-Hercule de Rosset, Duc de Fleury, Pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, Maréchal de ses Camps & Armées.

Sénéchal de Castres, M. Focault de Braconat.

Sénéchal du Pays de Beaucaire, M. de la Roche de s. Angel.

Sénéchal du pays de Labour, M. d'Urtubie.

Successeur
en 1753, de
M. de Laprie

Sénéchal de Nebouzan, M.

Baillif du Velay, M.

Baillif du gevaudan, M. le Marquis de Moranges & de s. Alban.

Baillif du Vivarais, M. de Serres.

Gouverneurs des Places.

Cité de Carcassonne sur l'Aude. *Gouverneur*, M. de Lordat, Baron de Bram, qui en cette qualité entre aux Etats de Languedoc (au lieu & place des anciens Barons de Clermont de Lodeve. *Major*, M. de la Palme.

Tour de Cabardez. *Capitaine*, M. Laffet.

Narbonne. *Gouverneur*, M. de Merinville; M. Desmontiers, Comte de Merinville.

Lieutenant de Roi, M. de Barville. *Major*, M. Gruel. *Aide-Majorité vacante.* *Capitaine des Portes*, M. Verant.

Béziers. *Gouverneur*, M. Michel-Jean de Gouy, Marquis d'Arcy. *Major*, M. Louis de la Beaume.

Clermont de Lodeve. *Gouverneur*, M. de Laurent.

Agde sur l'Erault. *Gouverneur*, M.

Fort de Brescou. *Gouverneur*, M. le Comte de Montesson, Lieutenant-général des Armées du Roi & Lieutenant des gardes du Corps de Sa Majesté. *Lieutenant de Roi*, M. des Granges, Maître des Cérémonies de France, & Lieutenant-général des Armées du Roi. *Major*, M. de la Tude.

Le Port de Cette. *Gouverneur*, M. le Marquis de Castris. *Lieutenant de Roi*, M. de s. Cyr d'Estrencourt. *Major*, M. de Vaugelas. *Aide-Majorité vacante.*

Toulouse. *Gouverneurs*, les Capitouls.

Montpellier. *Gouverneur*, M. le Marquis de Cas-

tries ; outre les appointemens du Roi , il a 12000. l. à prendre sur les Etats de Languedoc , comme Gouverneur de Montpellier. *Lieutenant de Roi* , M. de Melet. *Major* , M. de la Robiniere *Aide-Major* , M. Berger. *Lieutenant des Portes* , avec titre d'*Aide-Major* , M. de Monteilliere.

X Gange. *Gouverneur* , M. de Viffec de la Tude , Marquis de Ganges.

Lunel. *Gouverneur* , M. Despierres des Ports.

Nîmes. *Gouverneur du Château & Commandant de la Ville* , M. le Prince de Montauban , *Lieutenant général des Armées du Roi*. *Lieutenant de Roi* , M. de Ratel de Chevreville. *Major* , M. de Montfalcon. *Aide-Major* , M. Dalegrin. *Capitaine des Portes* , M. de Goutelle.

Castres. *Commandant* , M. le Comte de Narbonne-Pelet , Colonel du régiment de Soissonnois.

X Château de Ferrieres , Diocèse de Castres. *Gouverneur & Commandant* , M. de Salbonet.

Tournon. M. le Marquis de Lenips , *Brigadier des Armées du Roi* , *Commandant en Vivarais*.

Bourg s. Andéol. *Commandant en l'absence du Commandant particulier du Vivarais* , M. de Serres.

Château de Beauregard en Vivarais. *Commandant* , M. de Massieu.

Château d'Alais & Pays des Cevenes sur le Gardon.

M. le Prince de CONTI , *Gouverneur*.

Commandant , M. le Chevalier de Beateville. *Major* , M. de Montalet. *Aide-Major* , M. de Beinac. *Capitaine des Portes* , M. de Leyris.

Sommieres sur le Vidourle. *Gouverneur* , M. François-Raimond de Narbonne-Pelet , dit le Vicomte de Narbonne , *Maréchal des Camps & Armées du Roi* , *Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté*. *Lieutenant de Roi* , M. de Villevieille. *Major* , M. Terrien. Beaucaire

Beaucaire sur le bord du Rhône. *Gouverneur*, M. André-Louis de Brancas, Comte de Rochefort.

Uzez. *Commandant*, M. le Chevalier de la Farelle.

Château s. André. *Gouverneur*, M. de Montalambert, Brigadier des Armées du Roi. *Lieutenant de Roi*, M. de Chabrillan.

Pont s. Esprit sur le Rhône. *Gouverneur*, M. de Beauvoir, Comte du Roure. *Lieutenant de Roi*, M. de Saint Etienne. *Major*, M. de la Valette.

Tour & Pont de Villeneuve. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Cambis. *Commandant des deux côtés du Rhône depuis le Pont Saint-Esprit jusques & près de Villeneuve*, M. de Vedrille.

Roquemaure. *Gouverneur*, M. le Marquis d'Aulan.

Château St. Hypolite. *Gouverneur*, M. de Montaran-Ranchin. *Commandant*, M. de Rambiam. *Major*, M. de Vernet.

Sauvé. *Commandant*, M. de Prefosse.

Aigues-Mortes. *Gouverneur & Viguier*, M. Jean-Hercules de Rosier, premier Duc de Fleury, Chevalier des Ordres du Roi, & M. le Duc de Fleury son Fils, *en survivance*. *Lieutenant de Roi*, M. de Rocate de Sorbs. *Major*, M. de Combelle.

Fort-Pequais. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Châtre. *Lieutenant de Roi*, M. de St. Laurent. *Major*, M. de la Roche-Bernard.

Anduze. *Commandant*, M. de la Bruyere.

Le Velay a été érigé en Gouvernement particulier au mois de Décembre 1718. *Gouvernement du Velay & de la Ville du Puy*, M. *Commandant*, M.



GOVERNEMENT DU PAYS DE FOIX,
DONEZAN ET ANDORE.

Gouverneur de la Province de Foix, Terres Souveraines de Donezan & Andore, Baronies de Gibel & d'Hauterrive. *Gouverneur* particulier de la Ville & Château de Foix, M. le Marquis de Segur, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Lieutenant Général & Commandant, M. d'Usson, Marquis de Bonnac, Maréchal de Camp des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Russie. Ambassadeur du Roi en Hollande. *Commandant en l'absence de M. le Marquis de Bonnac*, M. le Marquis de Gudanes.

Lieutenant de Roi du Pays de Foix, M. de la Fitte.

Château de Foix. *Lieutenant de Roi*, M. de Courneufve, Gouverneur des Invalides. *Major*, M. Dufour.

Château d'Arfin. *Capitaine*, M. Barfa de Pradine.

Le Mas-d'Azil sur le torrent de la Rife. *Gouverneur*, M. d'Usson, Marquis de Bonnac.

Châteaux d'Usson & de Querigut. *Gouverneur*, M. d'Usson, Marquis de Bonnac. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Verger-Lafond.

I N T E N D A N C E.

M. JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD,
 Vicomte de Saint Priest, Chevalier, Con-
 seiller du Roi en ses Conseils, Maître des Re-
 quêtes ordinaire de son Hôtel; Intendant de
 Justice, Police & Finances en la Province.

Subdélégués de Mr. l'Intendant.

SUBDELEGUE'S.	RE'SIDENCES.
M. Rouquet	Toulouse.
M. Bauduer	Lavaur.
M. Deydé	Rieux & Cominges.
M. Carrere	Montauban.
M. Dejean	Saint Papoul.
M. de Murat	Castelnaudarri.
M. de Saint Benoit	Carcassonne.
M. Simorre	Alet & Limoux.
	Limoux.
	Mirepoix.
	Mirepoix.

SUBDELEGUE'S.

RE'SIDENCES.

*Albi.*M. Valat *Albi.**Castres.**Seign' de Triviers* M. Barbara de la Beloterie *Castres.**Saint Pons.*M. Montredon de Cabrol *Saint Chinian.**Narbonne.*M. Rome *Narbonne.**Béziers.*M. Bouffanelle *Béziers.**Agde.*M. Carriere, pour la Ville seulement, *Agde.*M. Boudoul, pour le Diocese *Pezenas.*

M. Pouget, pour la Ville & Port

de Cette *Cette.**Lodeve.*M. Bonafons *Lodeve.**Montpellier.*

M. Solié, pour la Ville de Lunel

seulement. *Montpellier.*M. Colomb; Subdélégué. *Montpellier.**Nîmes.*

M. Bardou, pour la Ville & Port

de Beaucaire. *Beaucaire.*M. Tempie *Nîmes.**Alais.*M. Daudé, pour le Diocese. *Au Vigant.*

M. de la Bryere, pour la Ville d'A-

SUBDELEGUE'S. RE'SIDENCES.

lais seulement. Alais.

Uzez divisé en trois Départemens.

M. Duret Villeneuve-lès-Avignon.

M. Prat Au Saint-Esprit.

M. Chambon. Uzez.

Viviers, divisé en deux Subdélégations.

M. Dumolard, pour le Haut Vivar. Tournon.

M. Tavernol, pour le Bas. Villeneuve de Berg.

Le Puy.

M. de Rachat Au Puy.

Mende, divisé en deux Départemens.

M. Barandon Mende.

M. Campredon Barre.

M. Soefve, Secretaire en chef des Bureaux
de l'Intendance.

*Le Public est averti que quand on écrit à Mr.
l'Intendant sur différentes Affaires, on doit les
partager en autant de Lettres, sans quoi il arri-
ve du retardement dans les Réponses, parce qu'il
faut qu'une même Lettre passe successivement de
Bureau en Bureau.*





É T A T S DU LANGUEDOC.

L'Origine des Etats du Languedoc est ancienne. Avant la réunion de cette Province en un seul Corps, le Comte de Toulouse & chaque Seigneur particulier assémbloient les peuples qui leur étoient soumis, lorsqu'ils vouloient faire sur eux quelque imposition; nos Rois, après la réunion du Languedoc à la Couronne, observerent le même ordre, & les assémbloient par Sénéchauffées, en mandant aux Sénéchaux de convoquer les Etats de leurs Sénéchauffées; mais enfin, ils trouverent plus à propos de convoquer les Sénéchauffées en un seul Corps, où l'on appelle de chaque Diocèse un Député du Clergé, qui est l'Archevêque ou l'Evêque; un Député de la Noblesse, qui est le Baron; & les Députés des Villes principales, pour le Tiers-Etat. C'est sous Charles VII. que cette dernière forme des Etats a commencé.

Par Lettres Patentes du Roi François I. de l'an 1533. les Etats de Languedoc doivent s'assémbler alternativement dans les trois Sénéchauffées, pour la commodité que les peuples peuvent retirer de cette convocation. M. l'Archevêque de Narbonne est Président-Né de ces Assémbles.

Par Edit donné à Paris au mois d'Octobre de l'an 1649. les Etats de Languedoc doivent être assémblés tous les ans, & les Affietes particulieres un mois après les Etats; par le même Edit il est porté que nulle imposition ne sera faite sans Lettres Patentes de

Sa Majesté , & sans Délibération des Etats.

Les Etats de Languedoc sont composés de trois Ordres , de l'Eglise , de la Noblesse & du Tiers-Etat.

L'Ordre de l'Eglise est composé de trois Archevêques & de vingt Evêques , dont le rang est réglé par l'ancienneté de leur Sacre. Lorsqu'ils ne peuvent assister à l'Assemblée , ils ont droit d'y envoyer un Vicaire-Général.

L'Ordre de la Noblesse est composé d'un Comte , d'un Vicomte , & de vingt & un Barons.

Le Comte est le Comte d'Alais. Cette Terre fut achetée par le Pape Clement VI. qui la donna au Comte de Beaufort son Frere. Philippe de Valois Périgea en Comté , & en considération du Pape , la Noblesse du Languedoc consentit qu'il eût la première place & la première voix aux Etats , ce qui a continué depuis en la Personne de ceux qui ont été revêtus de ce Comté.

Le Vicomte est le Vicomte de Polignac , qui a la seconde place fixe.

Les Barons sont , le Baron de Tour du Vivarais , c'est-à-dire , celui des douze Barons du Vivarais qui ont droit d'entrer alternativement aux Etats de douze en douze années , & qui ont place immédiatement après le Vicomte. Ces douze Barons du Vivarais sont

Messieurs les Barons

De Tournon.

De Lavoulte.

D'Anonay.

De l'Argentiere.

D'Aps.

De Crusol.

De Joyeuse.

De Saint Remaise.

Du Chaylar.

De Mont-Lor.

De Boulogne.

De Privas.

De Chalançon.

Ces deux derniers ne font qu'une place, & par conséquent entrent alternativement tous les 24. ans.

Le Baron du Tour de Gevaudan a sa place après celui du Vivarais. Il y a huit Barons qui entrent alternativement aux Etats ; ce sont

Messieurs les Barons

De Mercœur.	De Florac.
De Canilhac.	D'Apcher.
De Tournel.	De Peyré.
De Randon.	De Cenaret.

Les autres Barons du Languedoc , qui ont entrée aux Etats , sont

Les Seigneurs des Baronies

De Castelnau - d'Etretou- fons.	De Barjeac.
De Castries.	De Saint Felix.
De Caylus.	De Murviel.
De Villeneuve.	De Bram.
De Castelnau de Bona- fous.	D'Ambres.
De Calviffon.	De Lanta.
De Tornac.	D'Avejean.
De Mirepoix.	De Mercinville.
De Florenfac.	D'Aureville.
	De Ganges.

X Lorsque les propriétaires des Comtés, Vicomtés & Baronies ne peuvent aller en personne, ils ont droit d'envoyer à leur place un Gentilhomme porteur, de leur procuration ; mais pour lors le Procureur, avant que de prendre place pour la première fois, doit, de même que les Barons, faire preuve de Noblesse.

Le Tiers-Etat est composé des Capitouls, Con-
suls

suls & Députés des Villes Chefs de Diocèse, & des Villes Diocésaines qui entrent par tour aux Etats, pour les intérêts du Diocèse, à l'exception de la Ville du Puy, qui n'envoie point de Diocésain, & de sept Diocèses, qui ont leurs Villes fixes, lesquelles entrent tous les ans; telles sont Gignac pour le Diocèse de Béziers; Pezenas pour celui d'Agde; Clermont pour celui de Lodeve; Maruejols pour celui de Mende; Castelnaudarry pour celui de s. Papoul; Valentine pour celui de Cominges; & Fanjaux pour celui de Mirepoix.

Après que le Président de l'Assemblée a fait une proposition, un Prélat commence à opiner, ensuite un Baron, puis deux Députés du Tiers-Etat, que l'on appelle par le nom de leurs Villes, & ainsi de suite; on voit par-là que le Tiers-Etat seul a autant de voix que le Clergé & la Noblesse ensemble. Quant aux Villes, voici l'ordre que l'on garde: On commence par Toulouse, ensuite Montpellier, Carcassonne, Nîmes, Narbonne, le Puy, Béziers, Uzez, Albi, Viviers, Mende, Castres, S. Pons, Agde, Mirepoix, Lodeve, Lavour, Saint-Papoul, Alet, Limoux, Rieux & Alais. Après que ces Capitales ont opiné, on appelle les Villes Diocésaines, qui changent tous les ans, & celles qui sont fixes, par leur nom, à la réserve de Valentine, qui est appelée sous le nom de Cominges, qui est la Capitale. Les Evêques & les Barons sont placés dans les hauts Sieges; les premiers à la droite du Président, les Barons à la gauche. Outre ces trois Ordres, la Province a encore sept Officiers, qui entrent aux Etats. Ces Officiers sont trois Syndics Généraux pour chacune des trois anciennes Sénéchaussées, de Toulouse, de Carcassonne & de Beaucaire; deux Greffiers ou Secretaires, & deux Trésoriers de la Bourse, qui étoient alternativement en exercice; mais depuis

quelque tems ces deux Charges sont possédées par une même personne.

Pour convoquer ces Assemblées Générales, le Roi fait expédier, par le Secrétaire d'Etat qui a le Languedoc dans son Département, des Lettres de Cachet, pour tous les Titulaires des deux premiers Ordres, pour les Villes qui doivent y entrer, & pour les Officiers de la Province. Ces Lettres sont envoyées au Gouverneur ou au Commandant de la Province, qui doit tenir les Etats, qui les fait distribuer, & écrit à ceux à qui elles sont adressées. Lorsque tous les Députés se sont rendus au lieu & jour marqués, les Commissaires du Roi font l'ouverture de l'Assemblée par la lecture des Commissions du Roi, & s'occupent pendant l'Assemblée ou à recevoir des Rémontrances des Etats sur les choses qu'ils ont proposées, ou à deux Commissions, dont l'une est la vérification des Dettes des Communautés, & l'autre le rapport des Impositions. Ces deux Commissions sont composées des Commissaires du Roi & des Etats, tant pour la vérification des Dettes que pour celle des Impositions faites par les Diocèses & par les Communautés.

Les Commissaires du Roi n'entrent dans l'Assemblée des Etats, que le jour de l'ouverture, le jour qu'ils doivent faire la demande du don gratuit, lorsqu'il faut donner l'Afferme de l'Equivalent, & toutes les fois qu'ils ont quelque chose d'important à communiquer aux Etats. Lorsque les Commissaires du Roi vont à l'Assemblée, ils sont reçus à la porte de la rue par les trois Syndics Généraux; dans la Cour de l'Hôtel de Ville, par les Capitouls & Consuls des cinq premières Villes; & au bas de l'escalier, par les Barons & Députés de la Noblesse, au nombre de vingt-trois; lorsqu'ils sortent, ils sont conduits jusques au haut de l'escalier par six Prélats, & les autres

Corps observent le même cérémonial que lorsqu'ils sont entrés.

Les Commissaires du Roi aux Etats sont le Gouverneur de la Province, le Lieutenant Général, les Trois Lieutenans de Roi, l'Intendant, & deux Trésoriers de France, un du Bureau de Toulouse, l'autre du Bureau de Montpellier.

On traite dans l'Assemblée des Etats de toutes les Affaires qui regardent la Province en général, ou quelque'un des Ordres en particulier. Les Impositions qui y sont résolues sont réparties sur les vingt-trois Dioceses de la Province, conformément à un ancien Tarif dont on est convenu; cette répartition étant faite, elle est autorisée le jour de la cloture des Etats, & l'Assemblée expédie & signe des Commissions & Mandemens, afin que chaque Diocese fasse, dans une Assemblée Diocésaine, l'Imposition de la somme que chaque Communauté doit donner, & qu'elle distribue ensuite sur les Contribuables. Après cela les Etats vont en Corps offrir aux Commissaires du Roi la somme que la Province donne à Sa Majesté; ce qui étant fait, l'Assemblée se sépare.

SE'ANCE ORDINAIRE DES ETATS

de Languedoc.

C L E R G E .

M. L'Archevêque de Narbonne, président - né des Etats.

M. L'Archevêque de Toulouse, seconde place fixe.

M. L'Archevêque d'Albi, troisieme place fixe.

MM. les Evêques.

De Mende.	De Saint-Papoul.
D'Alet.	De Cominges.
De Montpellier.	D'Agde.
De Saint-Pons.	Du Puy.
D'Alais.	De Béziers.
De Montauban.	De Rieux.
De Carcassonne.	De Lavaur.
De Nîmes.	De Viviers.
D'Uzez.	De Lodeve.
De Mirepoix.	De Castres.

NOBLESSE.

M. Le Comte d'Alais, premiere place fixe, c'est
M. le Prince de Conty.

M. le Vicomte de Polignac, seconde place fixe.

M. le Baron qui est de Tour du Vivarais, troi-
sieme place fixe.

M. le Baron qui est de Tour du Gevaudan, qua-
trieme place fixe.

Messieurs les autres Barons qui entrent tous les ans,
suivant le rang de leur réception, comme il a été
dit ci-devant.

TIERS-ETAT.

Messieurs les Députés des Villes sont

Deux de Toulouse.	Deux d'Albi.
Deux de Montpellier.	Le Syndic du Vivarais.
Deux de Carcassonne.	Le Syndic du Gevaudan.
Deux de Nîmes.	Un de Mende.
Deux de Narbonne.	Deux de Castres.
Deux du Puy.	Deux de Saint-Pons.
Deux de Béziers.	Deux d'Agde.
Deux d'Uzez.	Un de Mirepoix.

Un de Fanjaux.	Un d'Alet.
Deux de Lodeve.	Un de Limoux.
Deux de Lavaur.	Un de Rieux.
Un de Saint-Papoul.	Deux d'Alais.
Un de Castelnau-darri.	

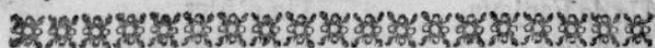
Messieurs les Députés du Diocèse sont

Deux du Diocèse de Toulouse.	Un du Diocèse de Saint- Pons.
Un du Diocèse de Montpellier.	Un du Diocèse d'Agde.
Un du Diocèse de Car- cassonne.	Un du Diocèse de Mire- poix.
Un du Diocèse de Ni- mes.	Un du Diocèse de Lode- ve.
Deux du Diocèse de Narbonne.	Un du Diocèse de La- vaur.
Un du Diocèse du Puy.	Un du Diocèse de Saint- Papoul.
Un du Diocèse de Bé- ziers.	Un du Diocèse d'Alet.
Un du Diocèse d'Uzez.	Un du Diocèse de Rieux.
Deux du Diocèse d'Albi.	Un du Diocèse de Mon- tauban.
Un du Diocèse du Viva- rais.	Un du Diocèse de Co- minges.
Un du Diocèse de mende.	Un du Diocèse d'Alais.
Un du Diocèse de Caf-	

Messieurs les Officiers de la Province.

L'ancien des trois Syndics Généraux de la Province.
Les deux autres Syndics Généraux.
Deux Secretaires & Greffiers des Etats,
Le Trésorier de la Bourfe.

Deux Huiffiers des Etats;



PARLEMENT DE TOULOUSE.

ALFONSE Comte de Toulouse & de Poitiers, étant à Longpont, où il faisoit sa résidence *ordinaire*, nomma en 1253. des Commissaires pour tenir son Parlement à la quinzaine de la Fête de tous les Saints; ce qui prouve qu'Alfonse avoit établi ce Parlement à son avènement au Comté de Toulouse, & qu'il en tenoit les séances à sa Cour; mais après la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne, il fut établi avec plus de solemnité dans le Languedoc un Parlement sous Philippe le Hardi; ce premier établissement fut fait par maniere d'accord & de contrat. Pour Pobtenir, les Etats Généraux accorderent au Roi 5000. moutons d'or. La premiere Séance commença le Mercredi après l'octave de Pâques de l'an 1280.

Ce Parlement ayant été supprimé, il fut rétabli par le Roi Philippe le Bel au mois de Décembre 1302. & supprimé en 1312. Charles VI. le rétablit encore par Edit du 20. Mars 1419. Il fut transféré à Béziers, à cause de la peste, par autre Edit du 23. Septembre 1425. puis uni par un autre du 24. Novembre 1426. au Parlement de Paris, qui avoit été transféré à Poitiers par Edit du 21. Septembre 1418. Celui de Paris ayant été remis dans la Capitale du Royaume par Edit du mois d'Août 1436. Charles VII. érigea un nouveau Parlement pour le Languedoc par Edit du 18. Avril 1437. & le rendit sédentaire à Toulouse par un dernier Edit don-

né à Saurmur le 11. Octobre 1443. cependant il ne rentra pour la première fois que le Jeudi après la Pentecôte en 1444. il fut installé par les Commissaires du Roi : Duchatel, Lieutenant - Général du Languedoc y siégea après le Premier Président ; l'Archevêque de Toulouse, les Evêques de Rieux, & Lavaur, l'Abbé de St. Sernin, &c. y prirent séance.

Son Ressort s'étoit étendu peu-à-peu par diverses Ordonnances sur les Provinces de Languedoc, de Guienne, du Dauphiné & de la Provence; les Etats de ces différents pays y avoient consenti, à condition qu'ils seroient régis suivant le Droit Ecrit, & qu'ils ne pourroient être tirés de leur Ressort pour aller plaider ailleurs; mais les Parlemens de Bordeaux & de Provence, ayant été établis dans la suite, l'on démembra de celui de Toulouse les Sénéchaussées de Gascogne, de Guienne, Landes, Agenois, Bazadois, Périgord, Xaintonge, &c. en sorte que le Parlement de Toulouse ne comprend plus en son Ressort que les Sénéchaussées du Languedoc, du Rouergue, du Quercy, du pays de Foix, & la partie de la Basse Gascogne, qui comprend les Sénéchaussées de l'Ille-Jourdain, d'Auch, de Lectoure, de Tarbe & de Pamiers.

Il est composé de six Chambres, qui sont la Grand'Chambre, la Tournelle, à laquelle les cinq derniers Présidens du Parlement sont toujours de service avec treize Conseillers, tirés annuellement de la Grand'Chambre; trois Chambres des Enquêtes, & une Chambre des Requêtes: ces Chambres ont été établies, successivement & dans différentes circonstances. Charles VII. en l'an 1454. accorda aux Conseillers du Parlement de Paris, le privilege d'avoir séance dans tous les autres Parlemens du Royaume, sans que ceux des autres Parle-

mens eussent le même droit dans celui de Paris, à l'exception des Conseillers du Parlement de Toulouse, auxquels il permit d'avoir séance au Parlement de Paris, suivant la date de leur réception.

Le Gouverneur de la Province de Languedoc, celui de la Province de Guienne, ont entrée, rang & séance en toutes occasions au Parlement de Toulouse, après que leurs Lettres ou Provisions y ont été enrégistrées, avec préséance de rang au Gouverneur & Lieutenant de Roi de Languedoc, sur le Gouverneur & Lieutenant de Roi de Guienne.

L'Archevêque de Toulouse est Conseiller-né du Parlement, en vertu des Lettres-Patentes accordées par Charles IX. en 1565. au Cardinal d'Armagnac, Archevêque de cette Ville, pour lui & pour ses Successeurs à l'Archevêché.

L'Abbé de St. Sernin, est aussi Conseiller-né du Parlement de Toulouse. *

Il y a encore deux Charges en titre, nommées Episcopales, qui ne peuvent être remplies que par deux Evêques du Ressort, & pour lesquelles on prend des Provisions du Roi.

Il y a encore deux Chevaliers d'Honneur qui ont leur place avant le Doyen.

Le Parlement de Toulouse a toujours passé pour le plus severe & le plus integre Tribunal du Royaume; on croit que c'est cette réputation qui lui valut l'honneur de juger plusieurs Illustres Coupables, tels que Pierre de Rohan, Maréchal de France, dit le Maréchal de Gie, & le Maréchal de Montmorency, qui ne fut point jugé par une Commission, comme l'a prétendu M. le Président Henault.

Son attachement inviolable, & son zele pour la Religion Catholique, a éclaté dans toutes les rencontres.

PREMIER

* Voy. L'almanach de 1752. qui contient une restriction relativement au droit de l'abbé de St Sernin.

PREMIER PRESIDENT.

M. JOSEPH - GASPARD DE MANIBAN, Marquis de Maniban & de Campagne, Baron de Casaubon & du Busca, reçu Conseiller le 2. Juin 1706. & Président du Parlement le 22. Août 1714. ainsi que l'avoit été Jean Guy de Maniban son pere, mort en 1707. & Jean de Maniban son BIS-Aïeul; il a été nommé premier Président le 9. Octobre 1721. en a prêté serment entre les mains du Roi, le 17. Décembre suivant, & est entré en exercice le 14. Août 1722.

PRESIDENS.

Messires.

20 Novembre 1719. Guillaume - Joseph du Puyget de Gau, Chevalier, Seigneur de Saint André.

29 Décembre 1722. Antoine-Joseph de Niquet, Chevalier, Seigneur de Serame.

20 Avril 1728. Guillaume de Nupces, Chevalier.

13 Août 1735. Jean-François Daspe, Chevalier, Baron de Meilhan, Seigneur de Castin & de Le-boulin.

8 Août 1739. Guillaume - Marie d'Ouvrier, Chevalier, Vicomte de Bruniquel, Baron de Bazus, Seigneur de Carbes, Mazeres, & autres Lieux.

19 Novembre 1738. Anne - Marie d'Aignan, Chevalier, Baron d'Orbessan.

16 Novembre 1743. Silvestre - Jean - François de Roux, Chevalier, Marquis de Puivert.

3 Décembre 1742. Henri - Joseph de Cauler, Chevalier, Seigneur de Tournefeuille & Grammont.

T

Messieurs.

1753. Etienne-Hypolite-Julien de Pegueyrolles, reçu Avocat-Général du Parlement, le 3. Septembre 1748.

CONSEILLERS - N E S.

Messieurs.

Le Gouverneur de Languedoc, le Prince de Dombes.

Le Gouverneur de Guienne, le Comte d'Eu.

Les trois Lieutenans-Généraux de Languedoc.

Le Maréchal de Maillebois, pour le Haut-Languedoc.

Le Marquis de Puisieux, pour le Bas-Languedoc.

Le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant en Chef du Languedoc, pour les Cevennes, Gevaudan, Velay & Vivarais; reçu le 22. Novembre 1738.

Les deux Lieutenans-Généraux de Guienne.

M. le Comte de Lautrec, pour la Haute-Guienne.

M. le Marquis de Bonnel, pour la Basse-Guienne.

M. l'Archevêque de Toulouse.

Conseiller d'Honneur.

1750. M. Jean-Marie de Catellan, Evêque de Rieux, reçu Conseiller-Clerc au Parlement, le 23 Décembre 1733.

Conseillers Evêques:

Deux Charges vacantes.

Conseillers-Chevaliers d'Honneur.
Messieurs.

Adrien - Joseph de Comere , Seigneur & Baron de la Bastide , reçu Conseiller du parlement , le 23 mai 1739.

Jean de Marmiesse de Luffan , reçu Conseiller du parlement , le 19 mai 1741.

Conseillers & Présidens aux Enquêtes & Requêtes.
Messieurs.

13 Septembre 1700. Jean - Louis Trenqualie , Seigneur d'Espagnet , Bouit , Jazon & d'Aniate , Doyen.

17 Avril 1706. Dominique de Bastard , Sous-Doyen.

4 Août 1706. Pierre de Meric , Seigneur de Montgazin.

5 Mai 1707. Louis-guillaume Pujol.

26 Avril 1710. Jacques de Catellan , Seigneur de Lamasquere , Président à la I. des Enquêtes le 4. Mai 1731.

19 Décembre 1711. Cosme de Palarin , Chanoine de Saint Pons , Clerc.

13 Août 1712. Thimoléon Bonnemain.

23 Janvier 1713. Jean - François de Saint-Laurent.

7 Avril 1714. Jean-Ignace de Bojat.

4 Août 1714. Jean d'Escorbiac.

11 Août 1714. Jean-Etienne de Malaret.

27 Janvier 1717. François-Raymond de Senaux , Seigneur de Lissac.

6 Mars 1717. Jean-Louis de Catellan.

17 Avril 1717. Charles - Geraud Boufquet , Seigneur de Saveres & de Colomiers.

Messieurs.

17 Avril 1717. Antoine de Cauffade, *Président à la III. des Enquêtes*, le 13. Janvier 1725.

21 Mai 1718. Jean-Pierre Castaing, *Clerc*.

1 Juin 1718. Bertrand Boyer-Drudas.

9 Août 1719. Melchior - François de Reverfac de Celez.

12 Août 1719. Jean-Joseph Daguin, *Président à la II. des Enquêtes*, en Mars 1734.

12 Août 1719. Jean - Pierre de Bastide, *Clerc*.

29 Décembre 1719. Bernard de Foucaud d'Alzon, *Président à la III. des Enquêtes*, le 17 Mars 1729.

10 Janvier 1720. François-Joseph de Cassand, Seigneur de Jotte.

4 Mai 1720. Samuel Eimar, Seigneur de Palaminy.

4 Février 1722. François - Joseph de Portes, Baron de Pardailhan, Seigneur de Saint - Martial, *Président à la II. des Enquêtes*, le 17. Mars 1736.

9 Septembre 1722. Jean - Etienne - Bernard de Sapte, Seigneur du Puget, Villelisse & Buzarens.

14 Novembre 1722. Pierre - Marie Dadvifard, *Clerc*.

14 Novembre 1722. François-Henri-Blaise de Lafont, Seigneur de Rouis & de Roques.

19 Décembre 1722. Guillaume Dejean, Seigneur de Gardeils.

29 Décembre 1722. Joseph de Colomez, Baron de la Réole.

15 Décembre 1723. Jean-Jacques de Reymond Lafesquiere.

Messieurs.

13 *Mai* 1724. Etienne de Rouffel , Seigneur de s. Amans.

13 *Juin* 1725. Jean - Claude - Anselme de Fajolle , Seigneur & Baron d'Aurelle & de Puy-lauzic.

13 *Juin* 1725. André de Jougla , Seigneur & Baron de Paraza & Villa-Desports.

1 *Septembre* 1725. Jacques - Antoine de Mengaud.

27 *Avril* 1726. Jean-Louis Courtois d'Ilhus.

10 *Juillet* 1726. Guillaume de Vic , Seigneur de Clermont.

23 *Août* 1726. Etienne - François - René Darbou.

10 *Septembre* 1726. Balthazar - Emmanuel de Cambon , Seigneur de la Bastide - Paumez, Cazac , Auban & Deilhac.

29 *Janvier* 1727. André - Joseph de Balza , Baron de Firmy.

26 *Mars* 1727. Balthazar d'Auffaguel de Lafbordes.

26 *Mars* 1727. Denis d'Albis.

19 *Avril* 1727. Bernard de Gauran.

9 *Juillet* 1727. Clement Delong.

12 *Juillet* 1727. Jean - Pierre de Cassan-Clairac.

20 *Décembre* 1727. Pierre Definnocens.

8 *Mai* 1728. Antoine de Monfarrat.

9 *Mars* 1729. Jean - Baptiste de Jossé - Louvreins.

1 *Mars* 1730. Jean-François Laroque-Séré.

11 *Juillet* 1730. Pons-Thomas-Joseph Dadvifard , *Président à la I. des Enquêtes* , le 8. *Janvier* 1738.

Messieurs.

- 2 Septembre 1730. Claude - Alexandre Anceau de Mauran.
- 24 Janvier 1731. Pierre de Carbon.
- 30 Mai 1731. Alexandre de Lacarry - Mauléon.
- 9 Juin 1731. Tristan - François de Papus , Seigneur & Baron du Foufferet.
- 9 Janvier 1732. Jean-Pierre d'Assezat de Toupignon de Mansencal , Seigneur de Venerque , de Préserville & de Duscede.
- 11 Février 1732. Bertrand-Joseph de Maran.
- 15 Mars 1732. Pierre-Etienne de Boiffet.
- 22 Mars 1732. Jean Marguerit.
- 26 Mars 1732. Jean de Coudougnan.
- 13 Décembre 1732. Jean-Baptiste d'Olivier, Baron du Bouzet & Puigaillard.
- 10 Septembre 1733. Joseph - Mathieu de Lafalle.
- 14 Janvier 1736. Blaise-François de Larroque , Seigneur de Molas.
- 18 Août 1736. Bernard-André de Miramont.
- 8 Mai 1737. Alexandre d'Huleau - Vigoulet , Baron de Francon.
- 14 Août 1737. François-Marie-Louis de Relléguiet.
- 15 Mars 1738. Jacques de Bardy.
- 30 Avril 1738. Pierre-Jean-François-Ignace de Nicolas.
- 10 Juin 1738. François-Tristan de Cambon , Clerc.
- 1 Août 1739. Guillaume de Meric de Montgazin.
- 8 Août 1739. Pierre de Laffus.
- 3 Février 1740. Mathieu Toulouse , Seigneur de Rasengues.

Messieurs.

3 Février 1740. Jean de Carrere, *Président aux Requetes.*

3 Février 1740. François Blanquet de Rouville.

28 Mai 1740. Michel de Cantalauze de Lagarde.

17 Août 1740. Joseph - Luc de Vaiffe, Seigneur de s. Hilaire, Villeneuve, Lacasse & Laver-nose.

6 Septembre 1740. Guillaume de Lacaze.

26 Mai 1741. Jean - Marie - François de Bo-jat.

3 Avril 1743. Louis-Henri de Boiffet.

4 Avril 1743. Clement-Marie blanc.

4 Avril 1743. Christophe - Susanne de Lamo-the.

4 Avril 1743. Guillaume-Ignace Leblanc de s. Fleurian.

6 Avril 1743. Jérôme de Bernard de Prat, Sei-gneur & baron de Vieux.

1 Août 1743. Jérôme-François Dufaur, Comte de Pibrac, Seigneur & baron de Marsa, Quirba-jou, le bac, Chalabrette, le cajan, Leguevin, & Maureville.

1 Août 1743. Dominique de Giledé de Pressac.

30 Juin 1744. François de Bastard.

23 Janvier 1745. Jean - Jacques Louis de Tren-qualie d'Aniate.

20 Février 1745. Valentin Dubourg de Roche-montels.

27 Février 1745. Pierre de Belloc, Seigneur de Lassarade, *Président aux Requetes.*

4 Mars 1745. Joseph de Reynal.

2 Avril 1746. François-benoit d'Heliot.

18 Juin 1746. Antoine de Malaret - Fonbaufarg.

Messieurs.

- 27 Août 1746. Louis-Emmanuel Boyer-Drudas.
 5 Janvier 1747. Clément-Jean de Cazes.
 7 Janvier 1747. François-Bernard Turreil de s.
 Jean.
 22 Mars 1747. Etienne-François-Antoine Def-
 prez.
 23 Mars 1747. Jean-gabriel Duregne.
 2 Mars 1748. Henri-gabriel de Puget.
 2 Mai 1748. François - Bruno de Reffeguiet ,
 Clerc.
 4 Mai 1748. Philippe-Joseph-Marie de Cusfac.
 13 Juillet 1748. Jean-Antoine - Magdelaine de
 Niquet.
 20 Juillet 1748. François - Marguerite Del-
 herm de Novital.
 24 Juillet 1748. Rodolphe - Joseph de Raffin.
 6 Septembre 1748. Jean-François Pérès.
 18 Août 1749. Clément-Jean-Augustin Rey.
 20 Août 1749. Pierre-Antoine Lespinaffe.
 10 Septembre 1749. Jacques Olivier.
 17 Juin 1750. Jean-Joseph-Dominique de Se-
 naux.
 19 Juin 1750. Jean - Charles de Joffé - Lou-
 vreins.
 20 Juin 1750. François de Barés , Archidia-
 cre de Béziers, Clerc.
 29 Août 1750. Etienne-François-Xavier-Aima-
 ble de Catellan de Caumont.
 9 Septembre 1750. Louis-Marie-Joseph Aimar de
 Lagarde.
 10 Septembre 1750. Jean-baptiste-François Le-
 normant d'Ayffene.
 4 Mai 1751. Louis-guillaume-Antoine de Men-
 gaud.

Messieurs.

26 Mai 1751. Louis-Antoine Devic de Clermont.

18 Juin 1751. Henri-François de Boutaric de Lafont-Vedelly, Seigneur d'Azas.

23 Juin 1751. Jean-François de Pujos.

9 Juillet 1751. Jean-baptiste-François-Marie Majouret d'Españez de Mezens.

13 Septemb. 1751. Jean-François-Denis d'Albis.

14 Décembre 1751. Jean-François de Montegut.

10 Juin 1752. François-Charles Dupin.

4 Septembre 1752. Charles-Joseph de Barbara de Boisseffon. X

22 Septembre 1752. Antoine-guillaume de Carriere de Peyruffe, Clerc.

14 Avril 1753. Jean-Joseph-Henri de Cassan de clatens.

7 Juillet 1753. Jean-Louis Baron de Monbel. X

20 Juillet 1753. Joseph-Xavier-Espic de Ginestet.

Nota. On ne doit point être surpris de trouver dans cette Liste des Conseillers du Parlement de Toulouse, les Présidens des Enquêtes & Requêtes : la raison en est, que dans ce Parlement ils n'ont point, comme à celui de Paris, la préséance sur tous les Conseillers. Il est vrai que dans les Assemblées des Chambres, tous les Présidens des Enquêtes, & l'ancien président de la Chambre des Requêtes, ont indépendamment de leur ancienneté, place & séance dans le premier banc des Conseillers de la grand'Chambre ; mais par-tout ailleurs, où le parlement va en corps, ou par députation, ils ne marchent & n'ont séance que suivant l'ordre de leur réception.

ici s'arrête
toute la liste de
l'ord. 1752

CONSEILLER D'HONNEUR
avec rang de Conseiller-Honoraire.

18 Juin 1740. M. François de Roux de Puivert,
Marquis de ste. Colombe, reçu Président aux Re-
quêtes le 5 Mars 1695.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

8 Mai 1743. P. L. I. A. Lecomte, Marquis de
Noé, Avocat-Général.

9 Février 1750. Jean-Gabriel-Aimable-Alexan-
dre de Riquet de Bonrepos, Procureur-Général, reçu
Avocat-Général le 26. Mars 1735.

17 Août 1750. Antoine-Jean-Louis de Riquet
de Caraman, Avocat-Général.

1753. Antoine de Malaret de Fon-
baufard, reçu Conseiller du Parlement le 18. Juin
1746.

Gens du Roi aux Requêtes. Messieurs.

16 Juin 1751. pierre Rogier, Avocat du Roi.

3 Juin 1719. Louis de Lautar, Procureur du
Roi.

Gens du Roi pour le Département des Eaux & Forêts.
Messieurs.

23 Juillet 1723. guillaume Rudelle d'Alzon,
Avocat du Roi.

10 Septembre 1748. Jean-Joseph de Desefgaux,
Procureur du Roi.

Substitués de M. le Procureur-Général.

Messieurs.

7 Décembre 1718. Jean-Mathieu Ladoux.

9 Septembre 1721. Jean - caspard - Hyacinte
Margastaud.

Messieurs.

- 17 Novembre 1722. Joseph Dolive.
26 Mai 1728. Jean-Antoine de Pagés , *Substitut aux Requetes.*
19 Juillet 1737. François Begué.
13 Avril 1739. Raymond-Marie Bebian.
26 Août 1740. Jean-Claude Tollein.

Greffiers de la Cour. Messieurs.

- 14 Mai 1723. Nicolas-François Fillon de Villemeur , *Greffier en chef du Parlement.*
10 Juin 1697. Bernard Cerat , *Greffier Criminel en chef du Parlement.*
7 Août 1731. Pierre Amat , *Greffier en chef des Affirmations.*
Vingt-un Huissier de la Cour.

CHANCELLERIE DU PALAIS.

M. Abolin, Garde des Sceaux.

CONSEILLERS - *Secretaires du Roi , ancien College , Audienciers & Controlleurs.*

Messieurs.

François Vasserot.	Jean Connat.
Geraud Fauré , Seigneur de mauvaisin & d'Aujas.	Jean-Denis Cazals.
Jean Dupeiron.	Jean-Antoine Gasc de la Gineste.
Raymond Hypolite Bout.	Jean Gounon.
	Antoine - Raymond Foulhiac.

SECRETAIRES non sujets à l'Abonnement, & qui ont des Gages. Messieurs.

Nicolas - Paschal Clairambaut.	Nicolas Faipoul.
Jacques Perrier.	François Edeline, Sieur du Fai.
Emmanuel Telles d'Acosta.	François Beraut, Sieur de la Chauffaire.
Joseph Thibaut, Sieur de la Chapelle.	Saule, Avocat au parlement.
Jean-Bernard de Seiffan de Marignan.	Pierre Dumas, prêtre, prébendé de l'Eglise de Toulouse, Sceleur.
Augustin Brandouin.	
Jean Petit.	

CONSEILLERS DU ROI Rapporteurs Referendaires. Messieurs.

Laurens Betou, Chanoine.	Jean Arteau.
Pierre-Nicolas Laporte.	J. B. bernard Fournalup.
Nicolas Calvel.	Thomas Lasserre.
Jean-baptiste Rigues.	N. Louis Guy.
Jacques Bonnet.	J. B. Jourdan de Lavalette.

Greffiers Garde-Minutes. Messieurs.

Jean I Serres.	Jean Monlong.
Arnaud Revel.	J. baptiste Resplandy.
Etienne Bournet.	Mathieu Serres.

Il y a huit Huissiers pour le service de la Chancellerie.

Le Bureau de la Chancellerie est ouvert le Mercredi & le Samedi, auxquels jours on y donne Audience depuis 10 heures jusqu'à midi.

DEPARTEMENT DES CHAMBRES
 du Parlement, commencé le 12 Novemb. 1753
 & finissant à pareil jour 1754.

GRAND'CHAMBRE.

PRÉSIDENTS.

- MESSIRE JOSEPH - GASPARD DE MANIBAN,
 Marquis dudit Lieu, &c. Premier Président,
 rue des Ugnères, près la Place de Rouaix.
 Messire Guillaume-Joachim du Puget de Gau, Sei-
 gneur de St. André, Place Royale.
 Messire Antoine-Joseph de Niquet, rue d'Astorg.
 Messire Guillaume de Nupcés, rue del Malcoutinat.
 Messire Jean - François Daspe, Comte d'Arblade,
 Baron de Meilhan, Seigneur de Castin & de Le-
 boulin, rue Souque d'Albigés.

CONSEILLERS CLERCS.

- M. Cosme de Palarin, Chanoine de l'Eglise de St.
 Pons, rue Guilhem-Paraire, près St. Barthelemi.
 M. Jean-Pierre Castaing, Chanoine de l'Eglise d'U-
 zès, Cloître St. Etienne.
 M. Jean - Pierre de Bastide, Abbé de Quiney, rue
 Guilhem-Paraire.
 M. Pierre-Marie Dadvizard, rue Souque-d'Albigés,
 au coin de la rue Montgaillard.

CONSEILLERS LAIS.

- M. Jean - Louis Trenqualye, Doyen, rue Croix-
 Baragnon.
 M. Dominique de Bastard, Sous - Doyen, rue du
 Temple.
 M. Pierre de Meric, Seigneur de Montgazin, rue
 Tamponieres.
 M. Louis - Guillaume Pujol, rue Pairas, près les
 Augustins.

- M. Jean-Jacques d'Escorbiac, rue des Paradoux, au coin de la rue Jouts-Aigues.
- M. Jean-Etienne de Malaret, rue du Temple.
- M. François-Raymond de Senaux, Place des Pénitens Blancs.
- M. Jean-Louis de Catellan, rue du Temple.
- M. Charles - Geraud Boufquet de Saveres, rue des Coffres.
- M. Bertrand-Bernard Boyer-Drudas, rue des Nobles, au coin de la rue des Affachoirs.
- M. Joseph de Colomés, Baron de la Réole, rue Pairas.
- M. J.-Jacq. de Raymond-Lafesquiere, rue Lafesq.
- M. Etienne de Rouffel, Seigneur de Saint - Amans, rue du Temple.
- M. André de Jougla, Seigneur & Baron de Paraza, Villa-Desports, & Seigneur de Pompertuzat, rue Boulbonne.
- M. Jean-Claude-Anselme de Fajole, Seigneur & Baron d'Aurelle & de Puilauzic, rue des Fleurs, au coin de la rue de Latomy.
- M. Jacques-Antoine de Mengaud, rue Saint Remest, près la rue des Capelas.
- M. Jean-Louis Courtois d'Issus, Place Stes. Carbes.

CHAMBRE CRIMINELLE.

P R E S I D E N S

- Messire Guillaume - Marie d'Ouvrier, Vicomte de Bruniqûel, Baron de Penne, de Lacanette & Aigné, Seigneur de Puigailard, Laverrouille, Mazeres, & Carbes, rue Guilhem - Paraire, au coin de la rue de la Pleau.
- Messire Anne-Marie d'Aignan, Baron d'Orbessan, Place-Mage.
- Messire Silvestre-Jean-François de Roux, Marquis de Puivert, rue Bouquieres, au coin de la rue du Canard.

Messire Henri-Joseph de Caulet, rue Croix-Barag.
 Messire Etienne - Hypolite de Pegueirolles, rue St.
 Remesi.

CONSEILLERS.

M. Thimoléon Bonnemain, rue de la Pomme.
 M. Jean-François de Saint-Laurens, rue Guilhem-
 Paraire.
 M. Jean-Ignace de Bojat, rue Donc-Coraille, vis-à-
 vis la rue du Puits Montgaillard.
 M. Melchior-François de Reverfac de Celés, rue
 Pharaon.
 M. François-Joseph de Cassand, Seigneur de Jotte,
 rue des Affachois.
 M. Samuel Eymar, Seigneur de Palamini, rue
 Galbain.
 M. Jean - Etienne - Bernard de Sapte, Seigneur du
 Puget, Villelisse & Buzarens, rue Jours-Aygues.
 M. François - Henry - Blaise de Lafont, Seigneur de
 Rouix & de Roques, rue des Nobles, près la place
 Saint Etienne.
 M. Guillaume Dejean, Seigneur de Gradeils, rue
 Vinaigre.
 M. Guillaume de Vic, Seigneur de Clermont, rue
 Tolosane.
 M. Etienne-François-René Darbou, rue du Provençal
 M. Balthazar-Emmanuel de Cambon, Seigneur de
 Labastide-Paumés, Bazac, Auban & Deilhac,
 Place Saint Etienne, près la rue de Rigopels.
 M. André - Joseph de Balza, Baron de Firmi, rue
 Pharaon, au coin de la rue du Provençal.

BUREAUX.

PREMIER BUREAU.	SECOND BUREAU.
M Le Premier Prési-	M Le Président du
dent.	Puget.
M. de Trenqualye, Doy.	M. de Bastard, Sous-Doy.

Premier Bureau.

M. de Montgazin.
 M. de Pujol.
 M. l'Abbé de Palarin.
 M. de Catellan.
 M. de Boufquet.
 M. l'Abbé Dadvifard.
 M. de Colomés la Réole.
 M. de Reymond.
 M. de Paraza.
 M. de Courtois.

Second Bureau.

M. d'Escorbiac.
 M. de Malaret.
 M. de Senaux.
 M. l'Abbé de Castaing.
 M. de Boyer-Drudas.
 M. l'Abbé de Bastide.
 M. de Saint Amans.
 M. de Fajole.
 M. de Mengaud.

PREMIERE CHAMBRE
 DES ENQUESTES.

PRESIDENS.

M. Jacq. de Catellan, Seigneur de Lamafquere, rue Pharaon, entre la rue Bogemonde & la rue Pierre-Brumiere.
 M. Pons-Thomas-Joseph Dadvifard, rue Souque-d'Albigés, au coin de la rue de Montgaillard.

CONSEILLERS.

M. Jean-Pierre de Cassand-Clairac, rue Tolofane.
 M. Claude - Alexandre Anceau de Mauran, Place Saint Etienne.
 M. Jean-Pierre d'Assezat de Toupignon de Mansencal, Seigneur de Venerque, de Préserville, & de Dufcede, Place d'Assezat.
 M. Bertrand-Joseph de Maran, Place Saint Etienne.
 M. Jean Marguerit, rue Saintes Carbes.
 M. Jean-Baptiste d'Olivier, Baron du Bouzet & Puigaillard, rue Croix Baragnon, au coin de la rue des Banquets.
 M. Bernard-André de Miramont, à la Trésorerie, près la Place du Salin.
 M. François-Marie-Louis de Reffeguiet, rue Ninau.
 M. Louis-Henry de Boyffet, rue de la Place-Mage,

- au coin de la rue Péboyé.
 M. Clement-Marie Blanc, rue Croix Baragon.
 M. Jérôme de Bernard de Prats, Seigneur & Baron
 de Vieux, rue Didiers.
 M. François de Bastard, rue du Temple.
 M. Emmanuel Boyer-Drudas, au coin de la rue des
 Affachoirs.
 M. Philippe-Joseph-Marie de Cucfac, rue Carman.
 M. Jean-Ant.-Magd. de Niquet, rue Dastorg.
 M. Jean-François Perés, près la Place Royale.
 M. J. Dominiq. de Senaux, Pl. de Pénitens Blancs.
 M. François de Barrés, Grand-Archidiacre de l'E-
 glise de Béziers, Place du Salin.
 M. J. Fr. de Pujo, près Mongaillard.
 M. J. Fr. Marie de Majorer d'Españés, rue ss. Carbes.
 M. Jean-Louis Baron de Monbel, rue Latomy,
 au coin de la rue de la Sénéchauffée.

DEUXIEME CHAMBRE DES ENQUETES.

PRÉSIDENTS.

- M. Jean-Joseph Daguin, rue de la Dalbade.
 M. Fr. Jos. Deporttes, Marquis dud. lieu, Plac. Mag.

CONSEILLERS.

- M. Balthazar Dauffaguel de Lashordes, rue Gui-
 lhemparaire, au coin de la rue Péboyé.
 M. Antoine de Monfarrat, rue des Pénitens Bleus,
 au coin de la rue Delfum.
 M. Jean-Bapt. de Joffé Lauvreins, rue Velane.
 M. Pierre de Carbon, Place de la Pergepinte.
 M. Alexandre de Lacarry, Seigneur de Beaucru &
 Baron de Mauléon, rue du Temple.
 M. Jean Coudougnan, rue Pairas, vis-à-vis les Aug.
 M. Jacques de Bardi, rue s. Rome.
 M. Pierre de Laffus Picayne, Seigneur de Bisous,
 St. Aroman, rue des Coffres.

162 *Département des Chambres*

- M. Fr. de Blanquet Amanzé, Baron d'Altés, Sgr. de Rouville, rue des Parad. vis-à-vis la rue de la Mag.
M. Michel Cantalaufe de Lagarde, rue des Paradoux, près la rue du Cimetiere.
M. Joseph-Luc de Vaiffe, Seigneur de St. Hilaire, Villeneuve, Lacasse & Lavernose, rue des Fustiers.
M. Guillaume de Lacaze, près la Bourse.
M. Jean-Marie-Fr. de Bojat, à Montgaillard.
M. Guill. Ign. Leblanc de S. Fleurian, rue ste. Claire.
M. J. Jac. L. de Trenqualye d'Aniate, à la Cr. Bara.
M. François-Benoît d'Heliot, rue de la Pomme.
M. Fr. Marg. Delherm de Novital, près ss. Carbes.
M. L.M. Jof. Eimar de la Garde, rue des Pourpoint.
M. J. B. Fr. Lenormant Dayffene, à la Pl. du Salin.
M. Louis-Antoine de Vic, rue Tolofane.
M. H. Fr. de Boutaric Lafont-Vedelly, à la Pergep.
M. Fr. Char. du Pin, Chan. d'Alais, à Ste. Claire.
M. Charles-François de Barbara de la Beloterie de Boiffeson, rue de la Place Mage.
M. J. J. Henry Cassand de Glatens, rue Merlane.

TROISIE' ME CHAMBRE
DES ENQUETES.

PRESIDENS.

- M. Bernard de Foucaud d'Alzon, rue Tolofane.
M. Antoine de Cauffade, rue du Canard.

CONSEILLERS.

- M. Bernard de Gauran, Cloître St. Etienne.
M. Clement Delong, rue des Augustins, au coin de la rue de la Colombe.
M. Jean-François de Laroque-Séré, rue Lafesquiere.
M. Tristan-François de Papus, Seigneur & Baron du Foufferet, Place-Mage.
M. Pierre-Etienne de Boilli, rue de Regans.
M. Joseph-Matthieu de Laffalle, rue Pharaon, vis-à-vis la rue de Regans.

- M. François-Fristan de Cambon, Abbé de la Chapelle, Archidiacre de l'Eglise de Toulouse, & Vicaire-Général, Place s'Etienne près la rue Rigopels.
 M. Guill. de Meric de Montgazin, rue Temponieres.
 M. Christophe-Sufanne de Lamothe, rue du Temple.
 M. Jérôme-François Dufaur, Comte de Pibrac, Seigneur & Baron de Marfa, rue du Canard.
 M. Valentin Dubourg de Rochemontés, à ss. Carbes.
 M. Jean-Gabriel Duregne, rue Balestiere.
 M. François-Bruno de Resseguier, Chanoine de l'Eglise Abbatiale de St. Sernin, rue Ninau.
 M. Rodolphe-Joseph de Raffin, rue Montoulieu.
 M. Clement-Jean-Augustin de Rey, rue de la Magdelaine, vis-à-vis l'égout.
 M. Jean-Charles Joffé Lauvreins, rue Velane.
 M. Etienne-François-Xavier-Aimable de Catellan de Caumont, rue du Temple.
 M. Louis-Antoine-Guillaume Mehgaud, Baron de Lahage, rue S. Remesi, près la rue des Capelas.
 M. Antoine-Guillaume de Carrere, Grand-Archidiacre de l'Eglise d'Agde, rue de Latomi, près la rue des Fleurs.

CHAMBRE DES REQUESTES.

PRESIDENS.

- M. Jean de Carrere, rue des Toulousains, attenant Ste. Claire.
 M. Pierre de Belloc, Sgr. de Laffarrade, rue s. Remesi.

CONSEILLERS.

- M. Denis d'Albis, rue Montgaillard.
 M. Pierre Desinnocens, rue Tolosane.
 M. Blaise-Fr. de Laroque-Molas, rue Tolosane.
 M. Alexandre-d'Huleau-Vigoulet, Baron de Francon, rue Souque d'Albigés.
 M. Pierre-Jean-Fr.-Ig. de Nicolas, rue du Cimeriere.
 M. Matt. Toulouse, Sgr. de Razengues, rue Boulbone.

164 *Départem. des Chambres du Parl.*

M. Louis - Dominique de Gilede de Pressac , rue Guilhemparaire.

M. Joseph de Reynal , rue Velane.

M. Fr. de Bernard Tourreil de s Jean, près la pl. Royal.

M. Henri-Gabriel du Puget de Gau , à la Pl. Royal.

M. Pierre-Antoine de Lespinasse-Champeaux , rue du Temple.

M. Jean-Fr.-Denis d'Albis de Belbeze , à Montgaill.

M. Jean-François de Montegut , rue du Provençal , au coin de la rue Guilhemparaire.

M. Joseph-Xavier Espic de Ginetet, rue de Latomi , près la rue des Fleurs.

GENS DU ROI.

M. Pierre-Louis-Joseph-Antoine Lecomte, Marquis de Noé , Avocat-Général , rue des Augustins , au coin de la rue Cantegril.

M. Jean-Gabr.-Aim.-Alex. de Riquet de Bonrepos, Proc.-Gén. rue Velane, au coin de la rue de la Trille.

M. Ant.-Jean-Louis de Riquet de Caraman, Avocat Général, rue Velane, au coin de la rue de la Trille.

M. Antoine de Malaret Fonbaufard , Avocat-Général , rue du Temple.

GENS DU ROI AUX REQUÊTES.

M. Pierre de Roquier , Avocat & Procureur du Roi aux Requêtes , rue de la Place-Mage.

GENS DU ROI AUX REQUÊTES.

pour le Département des Eaux & Forêts.

M. Guill. Rudelle d'Alzon , Av. du Roi , rue Croix Baragnon.

M. Jean-Joseph Desefgaux , Procureur du Roi , au Fauxbourg Saint Michel.

GREFFIERS DE LA COUR.

M.

M.

M. Pierre Amat, Gref. en Chef des Affir. rue Lafesq.

N O M S

* * * * *

NOMS ET DEMEURES de Messieurs les Avocats au Parlement, suivant l'ordre de la Matricule. Messieurs.

1708. **N**ICOLAS Calvel, Doyen, rue des moulins.
1712. Jacques Calages, ancien batonier, rue des regans.
1714. Dominique Bastard, Proff. en Droit Fr. ancien bato. près les Capucins.
Jean-Baptiste Furgolle, près les Hautmurats, au coin de la rue des Coffres.
1715. François Sol, rue s. remesi.
David Lavaisse, rue Montoulieu.
Jean-Baptiste rigües, près s. Sernin.
1716. Jean-Etienne Dupuy, rue s. remesi.
Jacques Manen, près la Dalbade.
1718. Louis Daurier, anc. B. près la porte de Montgaillard.
Jacq. Louis Poulhariez, Tréf. de Fr. rue s. rome.
2720. Franç. Paris de Vaquier, an. B. place du Salin.
Jean Noaillan, place da la pergepinte, vis-à-vis la rue de Caminade.
Jean Dumec, dans l'Isle de Tounis.
Pierre-René Aïmar, anc. B. rue Velane.
1721. Pierre Ouvrier, anc. B. près les Carmes.
Marc-Antoine Rodier, anc. B. rue Lafesquiere.
Pierre-Franç. Amblard, anc. B. rue Stes. Carbes.
Jean-Bapt. Joseph Tournier, an. B. rue du Temple.
Jean-Pierre Caussade, rue s. remesi.
1723. Jean-Antoine Ferriere, rue des regans.
Jean Ponsard, à la pergepinte.
1724. Jean-Jacq. Gregoire, près s. Antoine du Salin.
Jean-Bap. Courdurier, an. B. rue du vieux raissin.
1725. Jean-Pierre Dorliac, rue de la Treille,

1726. Jean Desirat , anc. b. rue du Soleil.
1728. Jean-Antoine Pagés , rue s. Claire.
1729. Jean-Pierre Brian , rue s. Claire.
Bern. Lapomaredé de la Viguerie , ancien Bato-
nier , près la porte de Montgaillard.
1730. Jean-Baptiste-Clement Pons , rue Nazareth.
Nicolas Dides , a. b. près la place de la pergepinte.
1731. Gabriel Ricard , an. b. rue de la place-mage.
Jean-Pierre-Bertrand Faget , an. b. rue ss. Carbes.
Jean Belot , anc. b. près la petite porte du palais.
1733. Jean Channac , rue Montoulieu.
Joseph Cluzet , près la porte Montgaillard.
Jerôme Taverner , près s. Antoine du salin.
Marc-Ant. de Blanc , anc. b. près s. Barthelemi.
Charles-François Lassus , rue Nazareth.
Jean-Pierre Bouttes , an. b. rue du mont-Carmel.
Jean-Marie Delort , anc. b. rue du Canard.
1734. Pierre Cambon , *Batonier* , rue des Moulins.
Jean Carriere , anc. b. près la pla. de la pergepinte.
Pierre Conducher de Veyrac , près les Hautmurats.
Antoine Savy , près s. Claire.
Nicolas Latournelle , rue Joutzaigues.
Jean-Baptiste Coste , rue Montoulieu.
1735. Simon Menvielle , près la porte Montgaillard.
Fortunat Brabant , rue des Coffres.
Guillau.-Franç. Chabanettes , près s. Barthelemi.
Jean Labadie , rue Nazareth.
1736. Jean-Fr. Bruyeres , rue Neuve , enclos du pal.
Jean-Pierre Carbonel , rue des Coffres.
Jacques Laurian , petite place du salin.
1737. Basile Mieussens , rue Nazareth.
Théodose Sudre , à l'Hôtel de l'Acad. des Sciences.
Antoine-Matha de Delpuech , place de la pergep.
1738. Guillaume Soulé , rue s. Claire.
Elie-Paul-Touffaints Delon , rue Lafesquiere.
N. Soulatges , rue du vieux Raisin.

- Raimond-Marie Casseïrol, rue du vieux raifin.
1739. Jean Prévost, rue Velane.
Louis-Ostende Doazan, rue Nazareth.
Henri Vanque de Bellecour, gr. rue près les Carm.
1740. Gabriel Demiau, rue des Chapeliers, près la
rue du Mont-Carmel.
Jean-Baptiste Jouve, rue Velane.
Pierre-François Parlongue, rue Mountoulieu.
Léonard Dufaud, près s. Antoine du Salin.
Augustin Savy de Brassalieres, pr. s. Ant. du salin.
François de Larroche, rue Mountoulieu.
1741. Joseph Pezet, rue des Coueliers.
Jean-Pierre Ducasse, rue du Crucifix.
N. Faure, rue du petit Versailles.
1742. Pierre Arexi, rue du Crucifix.
Jacques Parieu, rue s. remesi.
1743. Jean-Claude Tilhol, rue ss. Carbes.
Jean-Barthelemi Chipoulet, rue de la Dalbade.
Jean-Laurens Rigaud, près s. rome.
François-Ignace Senover, rue Velane.
1744. Pierre Albaret, près les Hautmurats, au coin
de la rue des Coffres.
Jean-François Belot, rue Neuve, encl. du palais.
Jean-pierre Furgolle, près les Hautmurats, au
coin de la rue des Coffres.
Louis Costé de Pujolas, rue Mountoulieu.
Gabriel-Alexis Revel, près la Bourse.
Jean-Castillon, au puits d'Aiguilhieres.
François Dabolin, rue des Chapeliers, près la rue
du Mont-Carmel.
Guillaume-François Bosquet, près la petite porte
s. Barthelemi.
1745. Joseph-Denis Dolive, place du salin.
Dominique Arrivet, derrière s. Barthelemi.
Antoine Marchant, place du salin.
Jean-François Cabannes, pr. le puits de Montgaill.

168 *Avocats au Parlem. de Toulouse.*

- Pierre-Marie Marrot, près le puits Montgaillard.
1747. André Lartigue, près le puits Montgaillard.
Jean Lavaille du rujanet, rue Mountoulieu.
Jean-pierre Delort, rue du Canard.
Jean Goirand, rue du pharaon.
Charles-César Daurier, pr. la porte de Montgaill.
Pierre Garrigues, rue Nazareth, au coin de la rue
des Coffres.
Jean-François Clausolles, près le puits d'Aiguilh.
François Verny, rue Neuve, enclos du palais.
Joseph-Etienne Martel, rue de la place-mage.
Antoine-Joseph Carrere, rue s. Claire.
1748. Jean d'Ozun, rue du vieux-raïsin.
Joseph Massot du Madré, rue s. Claire.
Jean Dauby, place de la pergepinte.
Bertrand-Joseph-Augustin Merle, rue ss. Carbes.
Jean-Louis Saurine, place de rouaix.
Bernard Ginisti, rue des Moulins.
Jean-Joseph Gouazé, rue de la Croix-baragnon.
Jean-paul Despenan, rue des paradoux.
1749. Jean-Fr.-Guill. Brun de Rostaing, rue des
Coffres.
Jean Mascard, rue du Canard.
Jean-jacques-philippe Tottlein, à la pergepinte.
Jean-Téodose Cucfac, petite rue Nazareth.
Amand-Martin d'Auzerat, place du salin.
Jean-Joseph Quinquiry, rue du Soleil.
1750. Simon Verdelhan des Myles, place du salin.
Jean Tilhol, rue s. Claire.
Pierre Bonnet, près la petite porte du palais.
Noel-Marie Dazema, à Montgaillard.
Jean-Jerome Belveze, à la pergepinte.
François-Marie-Joseph Dubarry, rue de la Bourfe.
1751. Jean-François Supplici, rue Velane.
Pierre Baras, au salin.

PROCTUREURS

PROCEUREURS AU PARLEMENT.

Messieurs.

- R**iviere Doyen, rue des Polinaires.
- I. Laupies, Sous-Doyen, rue des Polinaires.
- I. Coste, rue Montouffeu.
- Belot, dans l'enclos du Palais.
- Rolland, rue des Polinaires.
- Laupies, rue Place-Mage.
- Vidal, au coin des Moulins.
- Carbonel, rue Nazareth.
- Lagane, rue du Canard.
- Doazan, rue Nazareth.
- Casseyrol, Ancien Capitoul, rue du Vieux-Raisin.
- Astre, rue du Vieux-Raisin.
- Cassagnes, près la porte Montoulieu.
- Resplandy, à Montgaillard.
- Touzac-Drogoul, rue s. Claire.
- Poirson, rue de Regans.
- Duroux, rue des Coffres.
- I. Tournier, rue Montoulieu.
- Lartigue, au puits Montgaill.
- Passama, rue Tolosane.
- Guilhot, près Montgaillard.
- Bosc, à saintes-Carbes.
- Rouzaut, rue Saint-Remesi.
- Hadanturt, rue Nazareth.
- Reilhes, rue Ste. Claire, près St. Antoine du Salin.
- Devesi, rue Nazareth.
- Clergue, rue Latomy.
- Naveres, rue Latomy.
- Dugué, au coin des Moulins.
- Serres, rue Latomy.
- Merle, rue Ninau.
- Bru, près la petite porte du Palais.
- Planet, près la petite porte du Palais.
- Esparecil, rue Velane.
- Véyro, près la petite porte du Palais.
- Bosviel, près la petite porte du Palais.
- Gaubert, près St. Barthelemi.
- Pellet, rue Nazareth.
- Valette, près l'Eglise Nazareth.
- Blavi, près les Hautmutats.
- Cluzet, près le puits de Montgaillard.
- Souchon, rue des Carmes.
- Testory, rue S. Remesi.
- Dides, à la Place-Mage.
- Gortis, rue de Regans.
- Guizet, rue Ninau.
- Roussel, rue St. remesi.
- Cannes, rue de Lafiquiere.
- Astre, près la petite porte du Palais.
- Muzard, rue Ninau.
- Guillemette, près la porte Montoulieu.
- Saremejane, rue Velane.
- Meynier, rue d'Aussargues.
- Saintes, rue de Regans.
- Cappot, rue Velane.
- Bourdeil, rue Bouquieres.
- I. Dulong, rue de la pl. Mage.
- Mercadier, rue du Canard.
- Chavardés, rue St. Remesi.
- Gallau, rue des Coffres.
- Fevrier, rue Latomy.
- Delbert, rue Tolosane.
- I. Mercadier, près la porte du Château.
- Tournier, rue du Temple.
- Desclaux, au coin des Moulins.
- Cavalié, près les Hautmutats.
- Gleifes, dans l'enclos du Palais.
- Delafont, rue des Tourneurs.
- Lapeyre, au puits Mongaillard.
- Daroles, rue St. Remesi.
- Lozeran, à la Senéchaussée.
- I. Roux, dans l'enclos du Palais.
- Arbanère, rue de Lapleau.

Pouliés, rue Montoulieu.
 Guizet cadet, rue Ninau.
 Costes, rue Ste. Claire.
 I. Lafon, place du Salin.
 Gassaud, rue Ste. Claire.
 Luans, près la porte Montgaill.
 Boufquet, vis-à-vis les Grands Carmes.
 I. Mayniel, rue Ste. Claire.
 I. Cassagne, rue de Regans.
 Mourgue, rue Montoulieu.
 Molieres, au coin des Moulins.
 Huc, à Montgaillard.
 Chapon, rue Saintes Carbes.
 I. Cluzel, rue Montoulieu.
 Dumàs, près la p. du Château.
 Barthe, rue S. Antoine du Salin.
 Bergez, rue Cominge près le Moulin du Château.
 Malarte, rue de Regans.
 Roque, rue Pharaon.
 Chauliac, rue du Vicux-Raisin.
 Abadie, rue Velane.
 Sabatier, près la petite porte du Palais.
 Combes, rue de Regans.
 Jauffaud, rue Pharaon.
 Anthony, près St. Barthelemi.
 Lagarigue, rue de Lafesquiere près Montgaillard.
 Filliol, rue des Moulins.
 Martin, près Montgaillard.
 E. Martin, au puits Montgaill.
 Dubernard, rue de la pl. Mage.
 Fesquet, rue Nazareth.
 Saurine, place du Salin.
 Agel, rue Velane.
 Esparbié, rue Regans.
 Dumarc, rue Ninau.

NOTAIRES de la Ville de Toulouse.

Messieurs.

Maignac, Doyen.	Pratviel fils.	C Vidal.
Pratviel aîné.	Corail.	Biros.
Cromaria.	Taiac.	Lepine.
Richard.	Cahuzés.	Muquet.
Moncaffin, anc.	Vidal.	Arnaud.
Capitou.	Dufaur.	Troette.
Blavy.	Labit.	Pratviel fils.
Toulza.	Gaubert.	Entraigues.
Mis.	Richard fils.	Forest.
Fontas.	I Boyer.	Sans.
Buffac.	Cabissol.	Boyer.

*CHAMBRE DES COMPTES,
& Cour des Aydes de Montpellier.*

LE Roi Charles VI. établit en Languedoc en 1399. des Généraux de la Justice des Aydes ; c'étoient des Commissaires qui jugeoient de toutes les matieres concernant les Tailles & Aydes , & le Domaine du Roi.

Charles VII. étant à Montpellier , établit la Cour des Aydes , par Edit du 20. Avril 1437. à l'instar de celle qu'il venoit de créer à Paris , & mit dans son ressort le Languedoc , le rouergue , le Quercy & le Duché de Guienne. L'Archevêque de Toulouse , l'Evêque de Laon , & celui de Béziers , furent les premiers Magistrats de cette Compagnie. Cette Cour n'avoit pas une séance fixe , elle s'établissoit tantôt dans une Ville , tantôt dans une autre , comme le parlement.

Louis XI. par Edit du mois de Septembre 1467. fixa la séance de la Cour des Aydes à Montpellier ; régla sa Jurisdiction , & augmenta le nombre des Officiers. Il voulut que le Gouverneur de la province y présidât ; & de - là vient la qualité de premier Président-né , qu'ont depuis conservé les Gouverneurs du Languedoc.

Depuis ce tems , les attributions & le nombre des Officiers de cette Cour , ont été considérablement augmentés. François I. établit une Chambre des Comptes en Languedoc , par Edit du mois de Mars 1522. & fixa le lieu de sa séance à Montpellier.

Ces deux Cours y ont exercé pendant plus d'un siecle leurs Jurisdctions séparément. Louis XIII. étant venu à Montpellier , crut que le bien public & l'avantage de ces deux Cours , demandoient quel-

les fussent unies, & par Edit donné à Nîmes au mois de Juillet 1629. il les unit & les incorpora pour ne faire à l'avenir qu'un seul Corps & une même Cour, qui seroit appelée, *Cour des Comptes, Aydes & Finances*. Cet Edit contient plusieurs dispositions remarquables.

En 1642. Louis XIV. démembra de son ressort le Rouergue, le Quercy, & le Duché de Guienne, & créa pour ces provinces une autre Cour des Aydes, qui fut d'abord établie à Cahors, & transférée ensuite à Montauban. par Edit du mois d'Octobre 1646. la Cour des Aydes de Montpellier fut desunie de la Chambre des Comptes, & transférée à Carcassonne ; mais cette desunion parut si préjudiciable au bien de la Justice, que la Cour des Aydes fut rétablie à Montpellier en 1648. & réunie avec la Chambre des Comptes, par un Edit du 15. Janvier 1649. par un autre Edit du mois de Novembre 1690. le roi attribua à cette Cour la Jurisdiction du Domaine, & la fit ainsi rentrer dans l'entiere Jurisdiction qu'exerçoient les Généraux de la Justice en Languedoc.

Le ressort de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, qui avoit anciennement la même étendue que celui du parlement de Toulouse, est borné aujourd'hui à la province de Languedoc. Elle est néanmoins Chambre des Comptes dans le roussillon par Lettres parentes du 24. Juin 1679.

Cette Cour est composée de trois Chambres, l'une connoit de toutes les matieres qui la regardent, comme Cour des Aydes. L'autre exerce sa Jurisdiction en qualité de Chambre des Comptes ; & la troisieme juge toutes les affaires concernant le Domaine du Roi, en premiere Instance & dernier Ressort.

de Cour des Aydes de Montpellier. 173

Elle est composée d'un premier Président, de douze autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de soixante-quatre Conseillers, auxquels on ajoute encore ceux qui sont reçus en survivance; de dix-huit Correcteurs, de vingt-cinq Auditeurs, de trois Gens du Roi; d'un Greffier en Chef, d'un premier Huissier, qui porte la robe rouge, & de neuf autres Huissiers qui la portent violette. Elle est partagée en deux semestres, Janvier & Juillet; tous les Présidens & Conseillers servent chacun six mois, excepté le premier Président qui sert toute l'année à l'une des trois Chambres, à son choix. Les Correcteurs & Auditeurs servent aussi par semestre à la Chambre des Comptes.

PREMIER PRÉSIDENT - NE.

M. LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, Prince Souverain de Dombes, Gouverneur du Languedoc. Ses Lettres de provision sont du 11. Mai 1712. & ont été enrégistrées en la Cour le 7. Mars 1713. En son absence. M. Louis-Armand-François Duplessis, Duc de Richelieu, de Fronzac, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Commandant en Chef, Lieutenant-général dans la province. Ses Lettres de provision ont été enrégistrées, & il a été reçu premier Président - né le 5. Décembre 1738.

PREMIER. PRÉSIDENT.

M. LOUIS-GUILLAUME BON, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Marquis de Saint

174 *Chambre des Comptes;*

Hilaire, Baron de Fourques, ci-devant reçu Conseiller le 30. Septembre 1733. puis premier Président en survivance de son pere le 6. Septembre 1735. a été installé en son lieu & place le 23 Octobre 1742.

M. Bon est le quatrieme en possession de cette Charge depuis l'an 1643, de pere en fils.

P R E' S I D E N S.

Messires.

28 Septemb. 1720. Fulcrand-Jean-Joseph-Hyacinthe Daygrefeuille, Chevalier, Seigneur de Caunelles.

17 Décembre 1729. Joseph-Philibert Belleval, Chevalier.

6 Décembre 1731. Jean-André Serres, Chevalier.

25 Février 1733. Laurent - Ignace Joubert, Chevalier, ci-devant Syndic général de la Province de Languedoc.

12 Février 1738. Antoine - Samuel Bonnier, Chevalier, Seigneur d'Alco, ci-devant Trésorier en survivance des Etats de Languedoc.

22 Février 1738. Jean Fages d'Azieres, Chevalier, Seigneur de s. martial de la Rouviere.

26 Mars 1740. Jean-Laurent Rouzier, Chevalier, Seigneur de Souvignargues.

17 Janvier 1743. Maurice Claris, Chevalier.

23 Mars 1743. Jacques-Timothée Tremoulet, Chevalier, Seigneur de s. Just & de Lunel-Viel.

17 Décembre 1743. Pierre Espic de Lirou, Chevalier, Seigneur de Ginester, ci-devant Lieutenant-principal en la Sénéchaussée de Béziers.

Thomas-Marie Boucaud, Chevalier, Seigneur de Teyran, Clapiers & Jacou, ci-devant Chevalier de Malthe.

Une Charge vacante.

PRE'SIDENS HONORAIRES.

Messires.

26 Janvier 1719. Jacques-Philippe Mariotte.

22 Mai 1719. Pierre Crouzet, Seigneur de Pondres.

CONSEILLERS D'HONNEUR NE'S.

*Les trois Lieutenans - Généraux du Lan-
guedoc.*

M. le Maréchal de Maillebois, pour le Haut-Lan-
guedoc.

M. le Marquis de Puyseulx, Secrétaire d'Etat,
pour le bas-Languedoc.

M. le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant
en Chef dans la Province, pour les Cevenes, Ge-
vaudan, Velay & Vivarais.

M. le Marquis de Castries, Gouverneur de la Ville,
Citadelle, & Diocèse de Montpellier.

CONSEILLER D'HONNEUR.

1 Août 1726. M. Louis-Pierre Saumier, Maître
des Requêtes, ci-devant Procureur-général.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Messieurs.

27 Août 1738. Pierre Trimond.

13 Août 1740. François Mirman, Seigneur
d'Adiffant.

CONSEILLERS.

Messieurs.

2 Juin 1691. Claude-Joseph Laurés, Doyen.

9 Août 1698. Antoine - Aphrodize Sartré, Baron de Nefiés, Vicomte de Vaillant, Seigneur de s. Nazaire, Sous-Doyen.

30 Mars 1713. François Deydé de Merviel.

11 Septembre 1715. Gaspard-René de Plantade.

25 Juin 1716. Jean-Pierre de Ratte.

22 Décembre 1718. Henri-Etienne Graffet.

22 Décembre 1718. Louis Castaing, Seigneur d'Aleyrac.

24 Décembre 1718. Lambert Fargeon, Seigneur de la Lauze.

25 Février 1719. Jean - Guillaume d'Almeras, Seigneur de ste. Eulalie.

20 Décembre 1719. Joseph Ferrar, Seigneur d'Aubeterre.

10 Septembre 1720. Jean-Claude Desaintaurent, Seigneur de Cazalis & de marcouine.

15 Décembre 1723. André Moustelon.

15 Juin 1726. Joseph Flaugergues.

3 Février 1729. Daniel-Jean-Gaspard Hostalier, Seigneur de Veirac, Baron de s. Jean de Gardonnenques.

27 Octobre 1727. François-Gaspard Bosquat.

11 Décembre 1727. Daniel Plantier.

. Graffet.

11 Janvier 1728. Jean-François Deydé.

28 Juin 1730. Pierre-Fulcrand Rossier, Seigneur de Tournel.

20 Janvier 1731. Pierre-Antoine Guilleminet, Seigneur de Busignargues.

26 Avril 1732. Jean Vassal.

26 Septembre 1733. Dominique Sénés.

7 Juillet 1736. Jean Salze.

20 Janvier 1737. Jean-Antoine Cambacerés.

20 Juillet 1737. Louis-Claude Maury.

7 Septembre

& Cour des Aydes de Montpellier. 177
Messieurs.

7 *Septembre* 1737. Guillaume Barthelemy, Sei-
gneur de Fondouffe.

27 *Février* 1738. Joseph-Philibert Bon de Ville-
vert, *Abbé de Joncels, Prieur de Montarnaud, Cha-
noine honoraire de la Cathédrale.*

5 *Juillet* 1738. Jean Vezian.

11 *Avril* 1739. Jean-Baptiste Lespine, Seigneur
de s. martin.

12 *Avril* 1739. Jean Gouan.

15 *Août* 1739. Jean-Pierre Layrolle.

30 *Juin* 1739. Jacques Saubert, Seigneur de
Larcy.

4 *Avril* 1740. Henri Haguenot.

23 *Septembre* 1741. Antoine Leguepeys, Sei-
gneur de Boufigues.

..... 1741. Jean-Paul-Amedée Masclary.

3 *Avril* 1743. Jacques Mouton, Seigneur de la
Clotte, d'Assas, & de s. Vincent.

27 *Juin* 1743. Jean-Jacques Muret.

6 *Novembre* 1743. Christophe Sauzet, Seigneur
de Fabrias.

22 *Février* 1744. Henri Desvignolles, Seigneur
de Laffalle, Baron de Salendrenques.

9 *Décembre* 1744. Pierre Bardy.

28 *Août* 1745. François Pas, Baron de Beau-
lieu.

10 *Juin* 1746. Etienne Sicard.

30 *Juillet* 1746. Guillaume Castaing, Seigneur
de la Deveze.

14 *Décembre* 1746. François Adam, Seigneur
de montclar, *Survivancier.*

20 *Décembre* 1746. Nicolas Craffous.

9 *Août* 1747. Claude Campan.

..... Mengau.

..... Journer.

*Chambre des Comptes
Messieurs.*

- Griffi.
- Maurin.
- Astruc.
- Flaugergues.
- Perdrix.
- Uglà.
- Massanés.
- Fesquet.
- Gros.
- Lamorier.
- Guignard de s. Priest.
- Bosc.
- Azemar.
- Brun.
- De Galian.

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs.

28 Mars 1708. Jean de Clary, Seigneur de Florian.

24 Décembre 1721. Jean Pas.

..... Pierre Adam de Montclar.

..... Jean Rouzier.

..... Jacques Campan.

CONSEILLERS CORRECTEURS.

Messieurs.

16 Janvier 1697. François Germain.

22 Novembre 1714. Piere Gallibert.

30 Septembre 1717. Cyprien Mengau, Seigneur de Celeyran.

19 Juillet 1718. Edmond Laurez.

28 Octobre 1727. François Combelle.

28 Août 1728. Jacques Dejean, Prêtre, *Prieur de Villeneuve, Chanoine de la Cathédrale,*

- 11 Août 1733. Jean Chaunel.
- 22 Février 1736. Joseph Mazars.
- 27 Janvier 1742. André-Jean-Baptiste Vallat.
- 30 Juin 1744. Jean-Louis-Xavier Boifferolle.
- 8 Juin 1746. Antoine martel.
- Valedau.
- Duvern.
- D'Abbes.
- Fizes.
- Tournier.
- Belland.
- Cauffe.

CONSEILLERS AUDITEURS.

Messieurs.

- 17 Avril 1708. Daniel Solier , Seigneur de Lafabregue.
- 17 Août 1704. Antoine Griffy.
- 22 Juin 1717. Antoine Banal.
- 9 Décembre 1722. Charles Blay.
- 30 Octobre 1723. Louis Arnail , Seigneur de Serres.
- 27 Juin 1724. Jean menard.
- 22 Décembre 1725. Pierre Poitevin.
- 12 Juillet 1727. Raymond Amyer.
- 20 Septembre 1727. Antoine Gailhac , Seigneur de Clamouze.
- 15 Décembre 1729. maximin Grasser.
- 24 Octobre 1731. Hyacinte Astier.
- 17 Septembre 1733. Louis Benoit.
- 19 Juin 1734. Pierre-Jean Pauler.
- 12 Mai 1739. Barthelemi montanier.
- 14 Octobre 1739. Henri Salze.
- 27 Février 1740. Jacques Paul.
- 20 Mai 1741. François Campan.

10 Janvier 1743. David-André Basset.
 16 Mars 1743. Jean-François Peyrot Restau-
 rand.

10 Décembre 1743. Jean-Louis Jausserand.
 Gaillière.
 Cayrol.
 Delpech de Chamonte.
 De Tarraux.
 Saurel.

GENS DU ROI

Messieurs.

13 Décembre 1714. Jean Duché, *Avocat-Gé-
 néral.*

14 Août 1745. Jacques-Joseph-marie-Xavier
 Duché, *Procureur-Général.*

27 Février 1730. Etienne-Laurent Mazade,
 Marquis d'Aveze, *Avocat-Général.*

Substituts de M. le Procureur-Général.

Messieurs.

26 Septembre 1742. Louis Couloumb.

28 Juin 1747. Pierre Madieres d'Aubagnes.

Greffier en Chef. M. Fabre.

Garde des Archives de la Chambre des Comptes

12 Juillet 1746. M. Castan Pouron, commis par
 le Roi.

Garde du Trésor des Chartes du Roi, près la Cour.

7 Mars 1731. M. Léonard Carouge, commis
 par la Cour.

Huissiers.

19 Janvier 1709. M^e. Charles Sabatier, premier
 Huissier.

Et Cour des Aydes de Montpellier. 181

Il y a neuf autres Huissiers, & quarante-quatre Procureurs.

Garde des Sceaux.

11 Juin 1740. M. Jean-Baptiste-René le Bel, Seigneur du haut & bas Montaumur, Longi & Lantillois.

Secretaires du Roi, anciens. Messieurs.

17 Décembre 1732. Jean-Joseph-Henri Rafin, Secretaire-Audiencier.

9 Septembre 1734. Antoine Demoré, Seigneur de Serverette, Secretaire-Audiencier.

21 Juin 1737. Mathieu Thibou, Secretaire-Contrôleur.

16 Mars 1739. Mathieu Vassal, Secretaire-Contrôleur.

28 Juin 1741. Jean Laval, Secretaire-Contrôleur.

21 Décembre 1743. Pierre Fontanés, Secretaire-Audiencier.

Secretaires du Roi de nouvelle création.

Messieurs.

26 Février 1733. Antoine Teiffier.

12 Décembre 1733. Pierre Malbois de Cauffanel.

21 Novembre 1736. Jean-Joseph Drome.

3 Juillet 1737. Pierre Courtot.

10 Juin 1739. Antoine Alut.

5 Juillet 1741. Gaspard de Laporterie.

27 Avril 1746. Jérôme Portail, Baron de Mons.

Secretaires pourvus & non-recus.

• . . . M. Lamouroux.

• . . .

78

*Anciens Secretaires du Roi, Vétérans par Lettres
enregistrées. Messieurs.*

20 Juin 1733. Camille Richard de Vendargues.

2 Septembre 1739. Jacques Carquet.

5 Mars 1746. Jean-Henri Sibille, *Chauffe-Cire.*

11 Janvier 1736. Jean-Louis Vezian, *Commis à
l'Audience, & Receveur des émolumens.*

Trésoriers Payeurs de Gages. Messieurs.

16 Février 1740. Augustin-Louis Brun, *Al-
ternatif.*

26 Novembre 1744. François-Antoine Roudil de
Berriac, *Triennal.*

Huissiers de Service.

Les Huissiers de la Cour des Comptes, Aydes &
Finances, à Tour de Rolle.



C O U R D E S A Y D E S D E
Montauban.

LA Cour des Aydes féante aujourd'hui à Mon-
tauban ; fut établie à Cahors par Edit du mois
de Juillet 1642. puis transférée à Montauban par
Edit du mois d'Octobre 1659. mais cette Com-
pagnie & les Habitans de la Ville de Cahors ayant
fait à ce sujet de très-humbles rémontrances au Roi,
la translation n'eut point lieu.

Elle ne fut cependant que différée ; des raisons
d'Etat déterminèrent Sa Majesté à transférer défini-
tivement & irrévocablement la Cour des Aydes de
Cahors, en la Ville de Montauban par Edit du
mois d'Octobre 1661.

Les motifs de cette translation sont rappelés & détaillés dans un Edit du mois de Juillet 1666. portant réduction du nombre des Officiers de cette Compagnie.

Louis par la grace de Dieu Le zele que nous avons toujours eu de faire fleurir dans le Royaume la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & de la rétablir principalement dans les Lieux où elle avoit été le plus abondonnée pendant le cours de l'hérésie, en y employant les moyens les plus doux & les plus propres à conserver en même-tems l'union & la bonne intelligence entre nos Sujets; nous auroit donné à la pensée de transférer en l'année mil six cens cinquante-neuf, notre Cour des Aydes de Cahors en la ville de Montauban, dans l'esperance d'affermir & de relever d'autant plus dans ladite Ville l'exercice & le lustre de la Religion Catholique par l'établissement d'une Compagnie souveraine, & par la résidence actuelle d'un nombre considérable d'Officiers, dont la juridiction & l'autorité auroient donné plus de protection aux Habitans Catholiques; mais ladite Cour des Aydes nous ayant fait dans ce tems-là ses très-humbles remontrances, &c.

Son Ressort s'étend sur onze Elections, qui sont celles de Montauban, de Cahors, de Figeac, de Villefranche, de Rhodéz, de milhaud, de Riviere, de Verdun, de Lomagne, d'Armagnac, d'Astarac, & de Cominges.

Cette Cour est composée d'un premier Président, de quatre autres Présidens, de deux Chevaliers d'Honneur, de vingt-deux Conteillers, de deux Avocats-Généraux, d'un Procureur-Général, d'un Greffier en Chef, & de deux Secretaires de la Cour.

PREMIER PRESIDENT.

M. Jean-Jacques Lefranc, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Seigneur de Pompignan, de Caix, & du Thouron, reçu le 18. mars 1747. fils de Jacques Lefranc, premier Président.

Il a succédé à Louis Lefranc son Oncle, Prêtre, Docteur de Sorbonne, premier Président depuis le 20. Juin 1719. il est arriere-petit-fils de Geraud Lefranc, second Président de la Cour des Aydes en 1642.

PRESIDENTS.

Messires.

Jean Daliés, Baron de Réalville, Cauffade, Montbeton, &c.

Jacques de Molières.

Nicolas-Ignace de Poufargues, Seigneur de Lagraulet, Cots & Calamane.

Joseph Duval de Varaire, Seigneur dudit Lieu, Baron de Lamothe Dardus.

Paul Daliés de s. Etienne de Caumont, Président, reçu en survivance.

CONSEILLERS, CHEVALIERS d'Honneur.

Messieurs.

Alexandre-Etienne Laporte de Larnagol.

Jean-Louis-Etienne d'Hutteau de Dalmas.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Antoine de Lamothe Montlaurz, Seigneur dudit lieu, Baron de Vabre, Lescure, Lunac, &c. Doyen.

Pierre Vaquié, Seigneur de Lapeiriere, Sous-Doyen,

Jean-Joseph

Messieurs.

Jean-Joseph de Laroche Lambert, Seigneur de Pouzoula.

Jean-Antoine de Ramondy, Seigneur de la Feuillade.

Guillaume de Lescure, Sieur de Riblay.

Guillaume d'Airal, Baron de Serignac.

Jean-Baptiste Dupin de s. André.

Philippe de Melhan.

Etienne Foffat, Seigneur de Labastide.

Jean-Ignace Martin de Bellerivé.

Jean Lonjon de Laprade.

Henri Dumas.

Jean-Jacques de Boissi.

Guillaume de Labrousse de Veyrassët.

Jean-Pierre Belli de Marandines.

Jean-Pierre Pons.

Louis Pérignon.

Aimable-Louis-Gabriel-François de Malartic de Montricoux.

Pierre-Louis de Besombes de s. Geniés.

Pierre de Larrey.

N. . . Chofon de Lacombe.

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs.

Martial Fouffac de Plagnes.

Jacob de Garriffon.

Etienne de Saux de Peyrille.

Dominique de Gleye.

G E N S D U R O I .

Messieurs.

Jean-Louis Lacoſte de Beaufort, *Avocat - Général.*

Bernard-Julien de Pradal, *Procureur - Général.*

180. *Cour des Aides de Montauban.*
Messieurs.

Jean Guichard d'Escorbiac de Montfort, *Avocat-Général.*

Substituts de M. le Procureur-Général.
Messieurs.

Guillaume Issala.
François Ladoux.

Greffier en Chef, Civil, Criminel & des Affirmations.

M. Jean Delbrel.

Chancellerie près ladite Cour.

M. Pierre de Foissac, *Garde des Sceaux.*

Secretaires du Roi. Messieurs.

Gilles-Louis de Granfagnes de Loupial.	Michel Mercier.
Pierre Fousques.	Jean-François Gesse.
Jacob Bonhomme de Laumont.	Jean - Isaac Despaigne, <i>Controlleur.</i>
Raymond de Bergier de Favars.	Pierre - Jean Lairole.
François Hebrard, Sieur de Laupepin, <i>Controlleur.</i>	Blaise de Lagausie.
Jean Gombaud du Roc.	Pierre de Laroquette.
Jean Maurin, <i>Audiencier.</i>	Paul Douezy de la Couture.
Jean-Jacques de Girven, Sieur de la Fouilloufe.	Charles Pradel.
	Adrien Faure.
	Pierre Ozenne.
	Guillaume Philippe.

formerent quatre principales Généralités ; l'un résidoit en Languedoc, l'autre en Languedouy, le troisieme en OutreSeine & Yonne, & le quatrieme en Normandie.

Ce nombre de quatre Trésoriers de France, ainsi départis dans ces Provinces, a subsisté plus de cent ans, & jusques à l'année 1551. qu'Henri II. l'accrut, & l'augmenta en créant par l'Edit du mois de Janvier de la même année, autant de Trésoriers de France qu'il trouva des Recettes générales, établies par François I. son prédécesseur.

Chaque Recette générale forma dès - lors une Généralité particuliere, & par cet ordre il y eut dans chacune un Trésorier de France, dont la résidence fut fixée dans le Siege de son établissement.

Les Généralités de Toulouse & de Montpellier, sont aussi anciennes que celle de Paris ; les unes & les autres ont été créées par Henri II. en 1551.

Charles IX. ayant reconnu que les affaires seroient bien mieux dirigées par plusieurs Officiers que par un seul, créa deux Trésoriers de France de plus dans chaque Généralité.

Henri III. dans le même esprit, crut encore nécessaire d'en augmenter le nombre, & sur-tout d'ériger les Bureaux des Finances en corps de Compagnie ; ce qu'il fit par l'Edit du mois de Juillet 1557. dont le dispositif porte au surplus que les Trésoriers de France s'assembleront à leur Bureau le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi, pour y exercer leurs fonctions.

Enfin, pour le bien du service, le nombre de ces Officiers s'est accru insensiblement au point qu'il l'est aujourd'hui.

Les Trésoriers de France sont reçus ès Chambres des Comptes de la même maniere que les Officiers qui composent ces Compagnies, sans aucune diffé-

rence, ni distinction, témoin la Déclaration du 21. Avril 1706.

Les Trésoriers de France ont fait dans tous les tems un seul & même Corps avec les Chambres des Comptes, dans lesquelles ils ont entrée, séance, voix & opinion délibérative: ils y sont installés au Banc des Maîtres, ainsi que le porte l'Article 28. du Reglement de 1685. ils ont même la préséance sur les Généraux, ou Conseillers de la Justice des Aydes; l'Arrêt du Conseil d'Etat du 3 d'Août 1734. en faveur des Officiers du Bureau des Finances de Montauban, contre les Conseillers de la Cour des Aydes de la même Ville, en est une preuve bien récente.

Les Trésoriers de France jouissent des mêmes privilèges & prérogatives, concurremment avec les Chambres des Comptes; la Déclaration de 1637. & les Edits de 1644. 1707. & 1709. le justifient.

Ces Officiers ont toujours été compris sous le titre de Compagnies supérieures; comme Commensaux de la Maison du Roi, ils sont exempts de tutelle & curatelle; l'Edit du mois d'Avril 1694. le porte nommément.

Les Trésoriers de France sont Commissaires - nés de Sa Majesté dans les Pays d'Etat; ceux des Bureaux des Finances de Toulouse & de Montpellier ont été confirmés dans cette prérogative supérieure à toute autre, par une Ordonnance de Charles VIII. de 1490. article 106. & sous le regne de Louis le Grand par Edit du mois de Juillet 1704.

La Noblesse est un des principaux attributs des Trésoriers de France, ils la transmettent au même degré que les Cours supérieures.

La juridiction des Trésoriers de France embrasse trois objets, les Finances, la Voyerie & le Domaine.

Il n'y a que le Conseil seul qui soit en droit de connoître de leurs Jugemens concernant la Direction des Finances & l'exécution des Etats du Roi ; le Reglement de 1685. & la Déclaration de 1736. Pordonnent ainsi.

Quant à la Voyerie nommément attribuée aux Bureaux des Finances de Touloufe & de Montpellier, par les Edits du mois de Février 1626. & de Septembre 1627. il est à remarquer que l'appel des Ordonnances qu'ils rendent en direction, c'est-à-dire, lorsque le Procureur du Roi est seul partie, ne peut être relevé qu'au Conseil.

Il n'est que les Ordonnances données en Jurisdiction contentieuse, & de partie à partie, dont on puisse appeller au Parlement ; mais dans ce dernier cas les Ordonnances de ces Bureaux doivent toujours être exécutées par provision, & nonobstant l'appel ; les Arrêts du Conseil sont tous uniformes sur ce point.

Il en est de même des matieres domaniales, mais la Jurisdiction des Trésoriers de France à cet égard, leur est contestée par la Chambre des Comptes de Montpellier, qui prétend seule l'exercer en premier & dernier Ressort.

Du reste, quoique les Jugemens des Trésoriers de France soient en certains cas sujets à l'appel aux Parlemens, ils ne sont pas moins réputés Officiers des Compagnies supérieures, & indépendans de celle-ci.

L'Edit du mois d'Octobre 1703. le prouve & le confirme ; il ajoute même que ces Officiers ne feroient être sujets à aucune comparance.

D'où il suit que leurs Jugemens peuvent être subalternes, & jamais leurs personnes, semblables en cela aux Officiers des Requêtes de l'Hôtel & du Palais, lesquels rendent des Jugemens sujets à

l'appel , sans qu'il en résulte aucune conséquence contre les prérogatives de leurs Charges.

BUREAU DES FINANCES
de la Généralité de Toulouse.

P R E S I D E N S.

Messires.

Jean Carbonnel , premier Président , au palais de la Trésorerie.

Etienne de Charron , rue des Augustins.

CHEVALIER D'HONNEUR.

M. Paul - Marie Langlade , à l'Hôtel de la Monnoie.

TRE'SORIERS DE FRANCE.

Messieurs.

G. Dufaur , Sr. Dupitaut , Doyen , rue des Moulins.

Henri d'Armengaud , rue Tolosane.

A. de Requiem de Bruxelles , à la Monnoie.

Guillaume de Bourlat , Place Saintes Carbes.

Etienne de Martin , au Salin.

Jean-Bruno Castel , près Saint Rome.

Pierre de Bessiere , rue de la Pomme.

J. P. Guy de Villeneuve , près la porte Mountoul.

Jacques-Louis Poulhariez , près Saint Rome.

Gabriel de Cominhan , Seigneur de la Cournaudric , vis-à-vis s. Rome.

J. Felix-Fr. de Boyer , rue Boulbonne.

Agnés Gorffe , rue Boulbonne.

Jean Vassal , rue Nazareth.

Jean Baron , rue d'Astorg.

Dominique de Lalo , près la Dalbade.

192 *Bureau des Finances de Toulouse.*
Messieurs.

- Michel Guy , rue Ninau.
Barthelemi de Fornier , rue s. Antoine du Salin.
François-Joseph Farjonel , près la Pergepinte.
Arnaud Dhuillé , rue de la Pomme.
Joseph A. Dupuy , Sieur de Pauligne , rue Naza-
reth.
G. Fr. Marie de Cuesac , près la Monnoie.
Durand Lasserre , Seigneur de Haumont , rue Vi-
naigre.
Jacques - Philippe - Anaclet Blavy , rue du Vieux-
Raifin.

TRESORIER DE FRANCE VETERANS.
Messieurs.

- François-Antoine Boyer , rue Boulbonne.
Joseph Lafage , Seigneur de s. Amadou , place s.
george.
Guillaume de Ponsan , rue d'Aufargues.
Jean-Baptiste Bérmon , Baron de s. Paul , rue Tam-
ponieres.

GENS DU ROI.

Messieurs.

- Joseph de Gaillard , Avocat du Roi , Cofseigneur
de Montgaillard , Pays de Foix , rue de la Pomme ,
près les Pénitens Bleus.
Jean-Alexandre de Monlong , Procureur du Roi ,
rue Sainte Claire.
Merac de Lasserre , premier Procureur du Roi ,
derriere l'Eglise s. Barthelemi.

Greffiers en Chef. Messieurs.

- G. Louis Colomiez , rue Tolosane.
Pierre-Gabriel de Marle , rue du Cheval blanc.

Payeurs de Gages. Messieurs.

- François Perés , à la Place Royale.

Jean-Baptiste

Bureau des Finances de Toulouse. 193
Messieurs.

Jean-Baptiste Candie, rue des paradoux.
Roucou-Castanet, rue de la Maison professe.
Me. Seb. F. Galibert, premier Huissier, au palais
de la Trésorerie.

BUREAU DES FINANCES
de la Généralité de Montpellier.

PRE S I D E N S.

Messires.

Jean Fauré, premier Président.
Amans de Bouffugues, Second Président.

TRE S O R I E R S D E F R A N C E.

Messieurs.

Louis de Solas, Doyen.
André-Simon Maupel.
Jean Massilian de Massureau, Seigneur de Senilhac.
Pierre Garnier Deschefnes.
Jean Benezet.
Antoine Desproch.
Augustin-Henri-Melchior de Reverfat.
Jean-Roch Cabor, Seigneur de Colorgues.
Guillaume Riviere.
Henri-Eustache Lecourt.
Guillaume Melon.
Mathieu Dumas.
Jean Reboul.
Pierre Magnol.
Barthelemi Lajar.
Michel de Larnac, Cofseigneur de Blausac.
Melchior-Antoine-Sebastien de Girard.
Jean-Pierre Baron.
Alexandre-Gregoire Vichet.

194 *Bureau des Finances de Montpellier.*
Messieurs.

Jean-François Roux.

Pierre-Henri Beyrés.

Jean-François de Kouch.

Jean-Gabriel de Manfé, Chevalier de Saint Louis,
Commandant de la Ville d'Arles, & Fort des
Bains.

N. . . Nougarede.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

François-Benoit Campan, premier Procureur du
Roi.

Jean-Paul Castella de Condom, Procureur du Roi,
Ancien.

Jean Relhan, Seigneur de Carnas, Avocat du Roi.

Gabriel Boulsquet, Avocat du Roi, Ancien.

Greffiers en Chef. Messieurs.

François-Jean Artaud.

Bertrand-Antoine Gautier.

Pierre Imbert.

Receveurs & Payeurs de Gages. Messieurs.

Guillaume Dumas, Payeur Triennal.

François-Jean Artaud.

Pierre Roux.

BUREAU DES FINANCES
de la Généralité de Montauban.

P R E S I D E N S.

Messieurs.

François de Bonnafoux de Labrugade, pre-
mier Président.

Antoine Cornede, Second Président,

CHEVALIER D'HONNEUR.

M. Jean-Baptiste Dupin de Saint André.

TRESORIERIERS DE FRANCE.

Messieurs.

Charles Bisme de Manas.

Pierre Bonhomme.

Henri Pons Delperé de s. Lieurade.

Jacques Dubreil.

Jean Amieu de Blaignac.

Etienné Gelis.

Pierre-Louis Lavour.

Jacques Delfau de Bouillac.

Pierre-François Peyrot.

Jean-Baptiste d'Izarn, Garde-Scel.

Jérôme Verdier.

Louis-Sernin d'Arginvilier.

Thomas Descorbiac de Billières.

Jean-Joseph-Xavier de Combettes.

Robert-Toussaint Foubet.

Paul-Joseph Moly de Cadayrac.

François-Nicolas Dumourier Duperier.

Joseph Lenormant, Archidiacre de Cominges.

Nicolas Lefebvre de Laboulaye.

Raymond-Louis Rech Dubreil de s. Amans.

Antoine-Jean-Charles Marciel.

Mathias-Hector Racle.

Jean-Baptiste Pascal de Camboularet.

Jean-Charles-Catherine de Campagne.

Jean-Nicolas-Guillaume-Melchior de Campmas.

Charles Verdier de Cadilhac.

Joseph Bribes de l'Isle.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Jean Combettes Caumont, Avocat du Roi.

196 *Bureau des Finances de Montauban.*

Jean-Rolland Lescure, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & Procureur du Roi.

Greffier.

M. Jacques Moulinet, Greffier en chef. M. Alain Cassan est commis par le Roi à sa place.

BUREAU DES FINANCES
de la Généralité d'Auch.

P R E S I D E N T.

1742 M^essire Guillaume Visnich de Puntous.

T R E S O R I E R S D E F R A N C E.

Messieurs.

1728 Jean Guillot de Salinette.

1728 Jean Despans de Sainte Colombe de Boissnade.

1729 Joseph Etienne.

1736 Claude Claverie de Maignan.

1743 Dominique-Jean-Jacques Gauran.

1744 François-Noel Lacroix de Sallenaue.

1750 Jean-François-Paul Lamothe.

1751 Jean-Paul de Vienne.

1726 Jean-Louis Buffillet, Honoraire.

1727 Louis Ondart Gerrais de Boissi.

1730 Henri Chollet de Lauzignan.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

N Avocat du Roi.

1741 Joseph-Louis-Antoine de Labaume de Bascous, Procureur du Roi.

1753 Pierre de Lacroix, *Substitut.*

1751 François Ninous, *Secrétaire du Parquet.*

Greffiers. Messieurs.

- 1746 Charles-George-Simon-Louis Noel, Greffier en chef.
1746 François Bessaignet, Greffier commis.

Huissiers. Maîtres.

- 1725 Jean-François Allemant.
1745 Antoine-Joseph Saint Martin.

Procureurs Postulans. Maîtres.

- 1745 Bertrand Bazerque.
1746 Dominique Lecuffan.
1746 Dominique Courtade.
1746 François Chanal.

Receveurs Généraux des Finances. Messieurs.

- 1748 Benigne - André Legendre de Villemorien, Exercice impair.
1729 Robert - Jean - Baptiste Taillepied, Exercice pair.
1737 Guillaume Morlan, Commis à l'Exercice pair.
1741 Vital Boubée Brouquens, Commis à l'Exercice impair.

Receveurs des Domaines & Bois. Messieurs.

- 1726 Jean-Etienne de Laborde, les deux Exercices.
1753 Bertrand Despaiffailles, Commis.

Controlleurs Généraux des Finances, Domaines & Bois. Messieurs.

- 1750 Claude-François Lefournier, Exercice impair.
1736 Jean-Joachim Courtade, Exercice pair.

La Généralité d'Auch créée par Edit du mois d'Avril 1716. comprend les Elections d'Armagnac, d'Astarac, de Lomagne, de Riviere-Verdun & de

Cominges, la Bigorre, les quatre Vallées, & le Nebouzan, qui sont situées dans le Ressort du Parlement de Toulouse; & l'Élection des Lannes, la Ville de Bayonne, le pays de Larboust, le pays de Soule, & le pays de Marfan, qui sont situés dans le Ressort du Parlement de Bordeaux.

Les Hommages & Dénombrements des Fiefs situés dans les Elections de Cominges & de Riviere - Verdun, & dans les autres Lieux dépendans de la Généralité d'Auch, qu'on a rendu pendant quelque-tems au Bureau des Finances de Toulouse, & à la Chambre des Comptes de Montpellier, doivent être rendus à l'avenir devant les Trésoriers de France d'Auch, en vertu des Arrêts du Conseil des 24. Octobre 1741, & 22. Décembre 1750.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL de Toulouse.

LA Charge de Grand Sénéchal est connue dans notre Histoire dès le regne d'Henri I. Quelques Auteurs font dériver ce mot de *Senex Cavalhus*, Vieux Chevalier; Mezerai l'appelle Prévôt de Table ou *Dapifer*, qu'il fait remonter au regne de Pepin le Bref. De cinq grandes Charges de la Couronne, elle devint la plus puissante: c'est pour cette raison que Philippe - Auguste la laissa long-tems vacante, afin qu'elle se détruisît d'elle-même. Les Rois ses prédécesseurs l'avoient rendue héréditaire dans la Maison d'Anjou.

Plusieurs Auteurs rapportent l'origine des Sénéchaux aux Comtes & aux Ducs, qui, s'étant emparés de la Justice, & ne voulant pas l'exercer en personne, établirent des Officiers pour la faire rendre.

Les Comtes de Toulouse avoient dès l'an 1210.

un principal Officier de leur Justice dans l'étendue du Comté.

On trouve que Simôn , Comte de Montfort , nomma un Sénéchal pour rendre la Justice à ses Peuples , & pour les gouverner.

Sous les Rois de la seconde race , il y avoit des Envoyés du Prince , qu'on appelloit *Missi Dominici* , c'étoit comme des Inspecteurs , à l'autorité desquels on prétend encore que les Sénéchaux succéderent après que les Comtes se furent rendus les propriétaires des Terres , & que c'est pour cela qu'avant l'institution des Présidiaux , ils tenoient leurs Assises de Prévôté en Prévôté.

Ils commandoient les Armées , rendoient la Justice ; & avant la création des Lieutenans Civils ou Juges - Mages en Titre d'Office , ils nommoient des Lieutenans pour juger les Parties.

Après la réunion des Villes à la Couronne , sous les Rois de la troisième race , les Sénéchaux eurent presque la même autorité que les Comtes & les Ducs ; mais de peur qu'ils n'usurpassent la Souveraineté , nos Rois leur ôtèrent le maniment des Finances , le Commandement des Armées.

Aujourd'hui les Sénéchaux sont des Officiers de Robe-Courte , au nom desquels se rend la Justice ; les Sentences rendues par leur Lieutenant sont intitulées de leur nom. Lors même qu'ils siegent , quoiqu'ils ayent l'honneur de la préséance , c'est le Lieutenant ou Juge-Mage qui prononce. Ils ont encore le droit de convoquer , d'assembler & de conduire le Ban & Arriere-Ban : l'Edit de Cremieu de 1536. règle la Jurisdiction des Sénéchaux ; ils avoient sous eux de Vigueries , & autres Judicatures Royales.

Dans chaque Sénéchaussée il y a des Juges Présidiaux qui sont Ressortables du Parlement. Ces Juges furent établis par un Edit Bursal d'Henri II. au



mois de Janvier 1551. il leur donne pouvoir de connoître en matiere civile souverainement & en dernier ressort, jusqu'à la somme de 250. liv. de capital, & en matiere criminelle, de certains Cas royaux, conjointement avec les Prévôts.

Nous voyons les Sénéchaux dans nos Annales, tantôt à la tête des Armées, & tantôt conduisant la Noblesse de Toulouse, toujours Citoyens zélés & Sujets fideles à leur Roi.

X

SE'NE'CHAL ET PRE'SIDIAL de Toulouse.

M. Henri - Auguste de Chalvet Rochemontels, Seigneur, Marquis de Merville & autres Places, Chevalier, Sénéchal de Toulouse & Pays d'Albigeois, reçu en 1733.

M. Barnabé de Morlhon, Ecuyer, premier & ancien Président du Présidial, Juge-Mage & Lieutenant-Général-né en la Sénéchaussée de Toulouse, *au Sénéchal.*

M. Pierre-Etienne de Finiels, Ecuyer, Seigneur de Bonrepaux & de goudourvielle, Président Présidial, *Place de la Daurade.*

Juge Criminel, *place vacante.*

M. Jean de Monlon, Lieutenant Principal, *rue Nazareth.*

M. Pierre de Barbot, Lieutenant Particulier, *rue Sainte Ursule.*

M. Joseph-Raymond Soulié, Lieutenant Particulier, *aux Changes.*

CONSEILLERS,

X on a supprimé la liste des Sénéchaux de Toulouse, qui figurait dans l'édit de 1752.

C O N S E I L L E R S.

Messieurs.

- Silvain de Gillet , Doyen , près *Sainte Ursule.*
Jean d'Auban , près *les Carmelites.*
Philippe de Dejean , *rue Tolosane.*
De Sabaterie , Honoraire.
De Larocque , Honoraire , près *s. George.*
Jean de Morere , *rue de l'Ecu.*
Paul de Marty , près *ste. Ursule.*
Etienne de Chamouin , *rue Dumay.*
Jerôme de Rimailho , près *s. Orens.*
Jean-Baptiste de Sabalos , *rue du Canard.*
Jean-Louis de Pasquerie , Sieur du *Bosc* , Seigneur
de *Sajas* , à *la Croix-Baragnon.*
Guillaume de Darnez , *rue Boulbonne.*
Martin de Bordes-Baillot , près *les Carmelites.*
Joseph-Marie d'Espigat , *rue de la Pomme.*
Jean de Bernadou de Salmanac , à *la Croix - Bara-*
gnon.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

- André de Pimbert , Avocat du Roi , près *le Séné-*
chal.
Charles de Lagane , Procureur du Roi , *rue du*
Canard.
Jean de Pijon , Avocat du Roi , *rue de la Pomme,*
Greffier en Chef.
M. Charles - François de Francain , *rue du Canard,*
Huiffiers. Maîtres.
Lanes , près *le Sénéchal.*
Larigaudere , près *le Sénéchal.*
Rocques , près *le Sénéchal.*
Deloze aîné , près *le Sénéchal;*
Deloze cadet , à *Matabiau.*
Un Office vacant.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL de Beaucaire & Nîmes.

LE Sénéchal de Beaucaire & Nîmes fut établi par Simon, Comte de Montfort, en l'année 1214. & confirmé, ou créé de nouveau par Louis VIII. au mois de Juin 1226.

Le Présidial a été établi au mois de Mai 1551. en conséquence de l'Edit général donné par le Roi Henri II. au mois de Janvier de la même année.

Le Ressort du Sénéchal & Siege Présidial de Nîmes étoit anciennement fort étendu, & il a souffert des démembremens considérables, par l'érection du Sénéchal du Puy & de celui de Montpellier, de même que par l'Immédiat, accordé au Juge d'Appeaux d'Alais, & aux Officiers de la Pairie d'Uzez; il comprenoit autrefois sept Dioceses, qui forment encore dans l'Assemblée des Etats de la Province, ce qu'on appelle la Sénéchaussée de Nîmes.

Le Ressort du Présidial de Nîmes s'étend sur les Dioceses de Nîmes, Uzez, Alais, Mende & Viviers, & comprend plusieurs Bailliages & Jurisdiccions Royales.

Il y avoit autrefois un Viguier & Juge Royal dans la Ville de Nîmes, dont les Officiers furent réunis à la Sénéchaussée, par Arrêt du Conseil du . . .

Il y avoit encore une Jurisdiction royale appelée des Conventions, qui vient d'être réunie au Sénéchal & Siege présidial, par Edit du mois d'Avril 1749.

Cette Jurisdiction est composée de trente-sept Officiers; sçavoir, un Sénéchal, deux Présidens, quatre Lieutenans-généraux, un Lieutenant-principal, un Lieutenant-particulier, & un Lieutenant.

Lai ; un Chevalier d'Honneur , vingt - deux Con-
seillers , y compris un Conseiller - Clerc , & deux
Conseillers-Honoraires ; deux Avocats & un Procureur
du Roi , & un Greffier en chef.

M. le Marquis de Montfrin , Sénéchal.

M. de Rouviere de Dions , seul Président par la
réunion des deux Offices , Lieutenant-général Civil,
& Lieutenant-général de Police.

M. Rouviere de Cernay , Lieutenant - général
Criminel.

M. Novy de Caveirac , Lieutenant-principal.

M. Dejean de Montval , Lieutenant-particulier.

M. de Daunent , Lieutenant-Lai.

C O N S E I L L E R S .

Messieurs.

Lecoïnte , *Doyen.*

Laliaud.

De Lahondés , *pere.*

Du Roure , *Honoraire.*

Poncet.

Ferrand.

Menard.

Boufquet.

Fornier , *Honoraire.*

De la Calmette.

Chastang.

Ducros.

Fornier.

C. Ferrand.

Plauchut.

Magne.

Lavondés de Latour.

De Lahondés , *filz.*

Reynaud.

G E N S D U R O I .

Messieurs.

De Massip , *pere.*

De Massip , *filz.*

Paulhan , *second Avocat du Roi.*

De Chazel , *Procureur du Roi.*

} *Exercent conjointement par
Brevet de S. M. l'Office
d'Ancien Avocat du Roi.*

Greffier en Chef. M. Bon.

Les Offices de Lieutenant-général d'Epée & de Chevalier d'Honneur, sont vacans depuis la mort des derniers Titulaires, de même que deux Offices de Conseiller, l'un desquels est celui de Conseiller-Clerc.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL d'Auch.

LE Sénéchal d'Auch a été créé par Edit du mois de Décembre 1473. il fut transféré à Lectoure à l'occasion de la Peste, & de nouveau établi à Auch par Edit du mois de Juillet 1739.

Il a dans son ressort la Ville d'Auch & sa Jurisdiction, le Comté de Fesensac, le Comté de Fesensaguet, le Comté de Pardiac, le Comté de Gauré, le Comté d'Astarac, les quatre Vallées d'Aure, Magnoac, Nestes & Barrouffe, les deux Vallées de Larboust & d'Oleron, le Bailliage du Comté de Bigorre, pour les cas Présidiaux seulement, suivant l'Edit de création de 1739.

M. Henri-Jean-François de Pujet, Lieutenant du Roi à Saint Omer, Sénéchal.

M. Jean-Bernard de Seiffan de Marignan, Ecuyer, premier & plus ancien Président-Présidial, Juge-Mage & Lieutenant-général de la Sénéchaussée, Seigneur de Moncla, Marfeillan, Bars, Haut & Bas Valenties.

M. Jean-Baptiste-Joseph d'Aignan, Ecuyer, Seigneur de Lasseran, Président-présidial.

La Charge de Lieutenant-général d'Epée, est va-

cante.

M. Jean Lalo , Lieutenant - général Criminel.

M. Jean - François Mariol , Ecuyer , Seigneur de Villeneuve.

M. Capraïse Carrere , premier Lieutenant - particulier Civil.

M. Jean - Jacques Rouillier , Second Lieutenant - particulier Civil.

M. Jean d'Escuilhes , Lieutenant - particulier , Affesseur Criminel.

C O N S E I L L E R S .

Messieurs.

Trois Charges de Conseillers-Clercs vacantes.

Arnaud Gauran , *Doyen* , Seigneur de Lartigola.

Bernard Denerton.

Charles Beguier.

François Tappie , Seigneur de Sarenpuy & de Pavie.

Joseph d'Agufan.

Pierre Ferragut.

Rernard Bouran.

François - Alexandre Lastua.

Jean - Baptiste - Paulin Bourrust.

Jean - Baptiste - Fabien d'Escuilhes.

Une Charge vacante.

C O N S E I L L E R S H O N O R A I R E S .

Messieurs.

N. . . . Paris de Beaulieu.

Guillaume Boubée , Seigneur de Grammont.

G E N S D U R O I .

Messieurs.

Joseph Dubarry , Avocat du Roi.

Jacques Descoulis - Monlaur, Ecuyer, Avocat du Roi.

Antoine - François Thésan, Procureur du Roi.

Le greffe appartient au roi, & est exercé par les Commis des Fermiers du Domaine.

Officiers de la Prévôté & Maréchaussée, résidans à Auch.

M. le Comte de Beaufort, Prévôt - général de Bearn, Auch & Pau.

M. Pierre Melis, Seigneur de Pouy, Lieutenant de la Maréchaussée.

M. Jean de Solle, Affecteur.

M. Joseph Dubarry, procureur du roi.

Greffier. M. Boubée.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL de Béziers.

LE Sénéchal & Siege Présidial de Béziers a été démembré de celui de Carcassonne; les Dioceses de Béziers & d'Agde, & partie des Dioceses de Narbonne, Saint Pons, Lodeve & Castres, sont dans l'étendue de son ressort.

M. André - Hercule de Roffet, Duc de Fleury, Pair de France, Seigneur de Florange, Gouverneur de la Lorraine, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Sénéchal.

N. Président, Lieutenant-général, Juge-Mage.

M. de Barlier, Second Président Présidial.

M. de Latude, Lieutenant-général d'Épée.

M. Juge Criminel.

M.

M. Guillaume d'Escale, Lieutenant - Principal ;
Civil & Criminel.

C O N S E I L L E R S .

Messieurs.

Guillaume Leblanc, Michel - Antoine de Pra-
Doyen. dines.

Pierre Ricard, *Sous-* George d'Audéart.
Doyen. N Guibal.

Jean - Antoine Rey- Hyacinte de Gaubier,
Paillade. Comte de Suzon, Che-

Etienne Maintenon. valier d'Honneur.

Etienne Bonnefoux.

G E N S D U R O I .

Messieurs.

Jean Ayral, Avocat du roi.

N. Nourrit, Procureur du roi.

N. Laubrec, Avocat du roi.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL
de Montauban.

LE Siege Présidial de Montauban est établi de-
puis le quatorzieme siecle, lors des troubles de
la Religion en 1625. & lors de la peste en 1629. il
fut transferé de Montauban à Moissac, à Caylus & à
Puyllarroque; par Edit du mois d'Avril 1730. don-
né à Troyes, il fut érigé en Sénéchal & Présidial. Il
a dans son ressort les Judicatures royales de Caussa-
de, la Françoisé, Septfonds, Réalville, Monsfer-
mier.

Messieurs.

De Costes , premier & plus Ancien Président
Présidial.

De Savignac , Président Présidial , Lieutenant-
général , Juge-Mage.

Rozieres , Lieutenant-Principal.

Chambert , Lieutenant - Particulier , Affecteur-
Criminel.

C O N S E I L L E R S .

Messieurs.

Costes.

Bebian.

Geraud.

Fournez.

Ladoux.

Dorde.

Darafus.

Imbert.

G E N S D U R O I .

Messieurs.

Burgan , Avocat du Roi.

Broca , Procureur du Roi.

Greffier en Chef.

M. Buges.

Neufs Procureurs.

S E ' N E ' C H A L D E R O U E R G U E .

au Présidial de Villefranche.

Messieurs.

DE Pomairol , Président.

Desplats , Président Honoraire.

Cadrés fils , Second Président.

Dubruel fils , Juge - Mage , Lieutenant - gé-
néral.

Darribat , Juge-Mage Honoraire.

Desplas ,

Desplas, Lieutenant-Criminel.
 Roucoule, Lieutenant-Principal.
 N. Lieutenant-particulier.

C O N S E I L E R S.

Messieurs.

Dufau.	Ginestet de Selve.
Dubruel, pere.	Dufferre.
Cavalerie.	Savignac de Roume-
Darribat.	gous.
Guirbaldy, Honorai-	Soulié.
re en titre.	Bernard.
Cadrés, pere, Hono-	Gaillardy, Gardes
raire en titre.	Sceau.
De Lavergne.	Labarthe.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Delmas, Avocat du roi.
 Couderc, Procureur du roi.
 Ricard, Avocat du roi.
 Thomas, Commissaire aux Saïfies réelles.

Il n'y a point de Greffier en Titre au Sénéchal & Préfïdial de Villefranche, & l'Office de Conseiller-Clerc vaque.

Ce Préfïdial contient dans son ressort les Justices royales de Najac, Viguerie, de Verfeil, de Saint-Antonin, de Sauveterre, de Lafalvetar, Peyrales, de Villeneuve, Peyruffe, Auzits & Clauses-Vignes, qui toutes quatre n'en font qu'une; de Rieupeyroux en paréage entre le Roi & le Doyen de Rieupeyroux : toutes ces Justices sont dans la Basse-Marche du Rouergue; il faut y joindre celle de Rinbac; de plus, celle de Vinzelle & du Mur de Barrés, engagée à M. le Prince de Monaco.

Dans la Haute-Marche, ce Présidial contient les Justices royales du Bailliage de Millau, de Compeyre, de Creyffel, de Saint-Rome de Tarn, de Saint-Sernin, de Roqueceziere, & celle du Pont de Camarès, & celle de Saint - Afrique en paréage avec quelques Cofseigneurs.

SE'NE'CHAL DE LAUZERTE en Quercy.

LE Sénéchal de Lauzerte a dans son ressort trois Judicatures royales, Moiffac, Montech, Basserat. Cinquante Paroiffes en premiere Instance, & nombre de Judicatures Bannerettes.

Son ressort en longueur est depuis Valence en Agenois jusques aux portes de Cahors, & en largeur, depuis Tournon en Agenois jusques à la Françoisse en Quercy.

Messieurs.

Pierre-Louis Vugres de Combarrieu, Lieutenant-général, Juge-Mage.

Jean de Lafvenes, Lieutenant-général de Police & Conseiller.

Laurens Ducasté, Lieutenant - Criminel & Conseiller.

Etienne d'Auron, Lieutenant-principal.

Roch Seguy, Lieutenant - particulier, Asses-
seur-Criminel.

Trois Charges vacantes.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Louis-Barthelemi Pertonais, Avocat du roi, Conseiller.

Jean Seré, Procureur du roi, Conseiller,

Mrs. les Officiers de ce Sénéchal qui ont des Charges de Conseillers, les ont acquises séparément de leur autre Office.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL
de Rhodéz.

M. Jean-Baptiste Negre de Fabregues, Préfident plus ancien, & Assesseur Civil & Criminel.

M. Joseph Seguret, Préfident & Juge-Mage, Lieutenant-général.

M. Jean-Claude Jouery, Juge - Criminel.

M. Guillaume - Joseph Delauro, Lieutenant-principal.

M. Lieutenant-particulier.

M. Etienne Lagorrée, Lieutenant du Sénéchal de robe courte.

M. Jean - Antoine de Sauveplane, Chevalier d'Honneur.

C O N S R I L L E R S.

Messieurs.

Guillaume - Ignace Azemar.	Bernard Rudelle.
Guillaume Balza de Gamarus.	Guillaume Moly.
Hyacinthe Hemard.	Etienne Olivier Dieche.
François Bonal de Lafon.	Jean Guilliermy.
Joseph Moly.	Guillaume Dijols.
Etienne Bancarel.	N.
	N.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Jean - François Lavernhe de Lagarde, Avocat du Roi.

Messieurs.

François Delagnes , Procureur du roi.

Jean Delprat , Avocat du roi.

Bernardin Coignac , Commissaire aux Saïfies réelles , & receveur des Consignations.

Gabriel Cambolas , Lieutenant du Prévôt des Maréchaux de France.

Bernard - Albert Gaston , Assesseur de la Maréchaussée.

Jean - Ignace Jouery , Procureur du roi de la Maréchaussée.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL
de Pamiers.

L'Ancienne Sénéchaussée Comtale de Foix , érigée en Sénéchaussée & Siege Présidial par Edit du mois de Décembre 1646. a été transférée en la Ville de Pamiers par Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 24. Décembre 1663.

Le ressort de ce Présidial est composé , de la Comté de Foix , de la plus grande partie du Diocèse de Cominges , du Diocèse de Couzerans , & d'une partie du Diocèse de Rieux.

Il a dans son ressort , la Sénéchaussée de Nebouzan ; les Nobles Curiaux de Riviere ; la Judicature royale de Fronsac ; la Judicature royale d'Aspet ; la Judicature royale de Castillon , le Bailiage de Mazerès , dont les Appellations ressortissent audit Sénéchal & Présidial.

Messieurs.

Marie Comet de Nobles , premier Président Présidial , Juge - Mage , Lieutenant - général de la Sénéchaussée.

Sénéchal de Pamiers.

213

Messieurs.

Joseph Faure de Fiches, Second Président.
Vincent Ville de Benaguet, Lieutenant - général
Criminel.
Joseph Corraze, Lieutenant-particulier Civil.
Charles Ribaute, Lieutenant - particulier, Af-
fesseur.

C O N S E I L L E R S.

Messieurs.

Paul de Cazes, *Doyen.* Joseph de Rigal.
Jean - Baptiste Daliot- Jean - Joseph Gaugnie-
Laffage, *Sous - Do-* res.
yen. Martial Gailhard.
Paul de Gardebofc.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

François d'Armaing, Premier Avocat du roi.
François Charli, Second Avocat & procureur du
Roi.

Greffier.

M. Pons Palmade, Greffier en Chef, Civil, Cri-
minel, Présentations, Défaut, Congés, Affir-
mations & Garde-Sac.

PRE'SIDIAL ET SE'NE'CHAL
de Castelnaudarry.

Messieurs.

Jean-Pierre Dejean, Président Présidial.
Jacques Gauzy, Président Présidial & Juge-
Mage.
Dominique Baylot - Dache, Lieutenant - Cri-
minel.

Messieurs.

Antoine - Martin d'Auch, Lieutenant principal.

Jean Borrel Vivier, Lieutenant particulier.

C O N S E I L L E R S.

Messieurs.

Jean - Julien Stedieu. Ambroise Dat.

Jean - Etienne Taurines. Antoine Loudes.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Raymond Dat Lacapelle, Avocat du Roi.

Jean-Antoine Capella, Procureur du Roi.

Greffier en chef. M. Etienne Marquier.

S E N E C H A L D E F I G E A C.

CE Sénéchal comprend cent dix-huit Paroisses.*Messieurs.*

Pierre Laporte, Lieutenant - général, Civil & Criminel.

Antoine Destroa, Lieutenant - général de Police.

Joseph - Antoine Boutaric, Lieutenant - particulier, Civil, & Affesleur-Criminel.

C O N S E I L L E R S.

*Messieurs.*Louis - Antoine Jau-
sion, *Doyen.**noir.*

Pierre-César Augié.

Dominique Costes.

Pierre Lagentie.

Etienne Dufau, *Ho-*

Raymond Dufau.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Gilles de Palhaffe, Avocat du Roi.

Jean-Joseph-René de Bessonies, Procureur du Roi.

S E N E C H A L D E L A V I L L E
& Comté de Castres.

LE Comté de Castres est d'une grande étendue, comme on peut le voir dans Defos, page 59. & suivantes, & dans Borel, *des Antiquités de Castres*, à la page 60. & suivantes; il comprend le Diocèse de Castres, grande partie de celui d'Albi, & partie de celui de Narbonne; il est composé de deux Vicomtés, de quatre Baronies, & d'un grand nombre de Seigneuries, qui ont leurs Juges particuliers, Royaux ou Bannerets, dont les Appellations ressortissent au Siege Royal d'Appeaux de la Ville & Comté de Castres.

Ce Sénéchal a été créé par Edit du Roi de 1751. on n'a point envoyé de Liste de Mrs. les Officiers.

M. De Foucault de Braconat, Sénéchal.

B A I L L I A G E D E G E V A U D A N.

LE Diocèse de Mende comprend tout le Pays de Gevaudan, qui est limité au nord par l'Auvergne; à l'orient, par les Diocèses du Puy, de Viviers, & d'Uzès; à l'occident, par le Rouergue; & au midi, par le Diocèse d'Alais: Son étendue est de vingt-

deux lieues du nord au midi , & de quinze de l'orient à l'occident : il contient des montagnes fort élevées , qui sont Aubrac , la Margeride , & la Louzere : ses principales Rivieres sont l'Allier , le Lot , le Tarn , Trueire , le Gard & le Gardon.

Les peuples de ce pays étoient appellés *Gabales* lorsque César fit la conquête des Gaules : les Romains, après les avoir subjugués, les mirent sous la Province d'Aquitaine : La Ville Capitale des Gabales étoit *Anderitum*, qui fut aussi appellée *Gabalum* ou *Civitas Gabalitana*, du nom des habitans du pays. La situation de cette Ville est fixée par les tables de *Peutingér*, & autres, au Village de Javouls, où passoit le chemin des Romains, qui conduisoit de Lion à Toulouse : ce Village conserve non-seulement des vestiges du nom de *Gabalum*, on y trouve encore souvent des statues antiques & des médailles des Romains.

Cette Ville fut détruite entierement au commencement du 10. siècle lorsque les Hongrois ravagèrent la Provence & le Languedoc ; & les Evêques, transfererent le Siege Episcopal au Village de Mende (celebre par le tombeau de St. Privat Evêque.) Mende devint la Ville Capitale du Gevaudan , l'Evêque Aldebert la fit entourer de murailles dans le 11 siècle : elle fut prise & saccagée en 1579. par les Calvinistes , qui abbatirent l'Eglise Cathédrale, les Couvens & les Maisons Ecclésiastiques.

Mende est situé sur le Lot dans un Vallon. Les Fontaines, les Promenades, le College, l'Eglise Cathédrale, & sur-tout ses Clochers, y sont remarquables.

Maruejols, seconde Ville du Gevaudan, fut détruite par le Duc de Joyeuse, à cause des troubles qu'y causoient les Calvinistes; elle est aujourd'hui bien bâue & fort marchande. Les autres Villes sont Lan-

gogne,

gogne, Saugues, le Malzieu, Saint-Chely, Serve-rette, la Canourgue, Florac, Ispagnac, Sainte-Enimie, & Chanac.

Les Evêques sont Comtes de Gevaudan, & ils y exerçoient toute la puissance temporelle avant 1161 qu'Aldebert du Tournel, inquieté par les Barons du pays, se soumit volontairement au Roi de France Louis VII. & fut le premier des Evêques qui lui prêta serment de fidélité : le Roi lui conserva & à ses successeurs, les droits régaliens, par un Acte solennel appellé *la Bulle d'or*.

St. Louis, Roi de France, ayant acquis en 1257. des Rois d'Aragon, le domaine du Vicomté de Greze, situé dans le Gevaudan, & qui faisoit hommage à l'Evêque, transigea en 1266. avec l'Evêque Odilon, qui céda & quitta l'hommage & les autres droits qu'il avoit sur le Château de Greze, sur Maruejols, la Canourgue, & ses autres dépendances : le Roi en confirmant la Bulle d'or, maintint l'Evêque au droit de faire battre monnoie, & autres droits régaliens.

En 1306. le Roi Philippe le Bel, & Guillaume, Evêque, firent un *Partage*, pour l'administration de la Justice dans le Comté de Gevaudan ; ils créèrent une Cour commune ou Bailliage où ils s'associerent réciproquement. Il fut convenu que ce Bailliage tiendroit ses séances à l'alternative, une année à Mende, & l'autre à Maruejols ; que les Officiers de Maruejols seroient pourvus par le Roi, & exerceroient la Justice à son nom, & à celui de l'Evêque, & que les Officiers de Mende seroient nommés & pourvus par l'Evêque, & rendroient aussi la Justice au nom du Roi & de l'Evêque ; que les deux Séances se serviroient d'un sceau commun aux armes de l'un & de l'autre, & qu'elles connoitroient des mêmes matieres, spécialement des cas royaux, de manière que lors-

qu'une Séance seroit en exercice, l'autre n'auroit point d'activité.

Dans cet acte on renouvelle la Bulle d'or & l'acte d'échange de 1266. & on reconnoit que la qualité de Comte de Gevaudan appartient à l'Evêque ; ce paréage a été confirmé de regne en regne, même par les Lettres patentes de S. M. de 1723. & du 23 Mai 1748. enrégistrées au Parlement de Toulouse le 19 Juin suivant, lesquelles confirment l'égalité qui doit régner entre les Officiers des deux Séances, & les maintient dans la connoissance des cas Prévôtaux, qui leur avoit été rendue par la Déclaration du 12. Décembre 1696.

Depuis la réunion du Languedoc à la Couronne, le Gevaudan a fait partie de cette Province, & les Evêques ont eu séance aux Etats ; l'un des 8. Barons de tour de Gevaudan, y tient, parmi la Noblesse, la quatrième place fixe. Les Maires ou les premiers Consuls des Villes de Mende & de Maruejols, & le Syndic du Diocèse, y entrent chaque année.

Outre l'assiette qu'on tient comme dans les autres Diocèses de la Province, le Gevaudan a conservé des Etats particuliers, qui se tiennent alternativement à Mende & à Maruejols. M. l'Evêque, ou son Vicaire-Général, y président ; & il y entre pour le Clergé, un Député du Chapitre Cathédral ; quatre Abbés ou Prieurs, & deux Commandeurs de l'Ordre de Malthe ; pour la Noblesse, les huit Barons du Gevaudan, & douze autres Gentilshommes ; pour le Tiers-Etat, vingt-deux Maires, Consuls, ou Procureurs des Villes & Bourgs du Diocèse. Le Syndic du Diocèse (M. La font) y assiste aussi.

N O M S D E S O F F I C I E R S.

Séance de Mende.

Messieurs.

Jean-Baptiste-Emmanuel de Bessuejols, Marquis de Roquelure, Baillif.

Jean Barandon, Lieutenant-Général.

Jean Bonnissel Delhermet, Lieutenant-Principal.

Gilles Gleyse, Lieutenant-Particulier.

Barandon Dumoy, Substitut de M. le Procureur-Général.

Séance de Marzujols.

Messieurs.

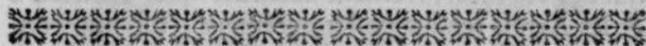
Le Comte de Peyre, Baillif.

Guillaume Bruguierre, Lieutenant-Général.

Aldebert Duprat, Lieutenant-Principal.

Jean-Baptiste Gauzy, Lieutenant-Particulier.

N. Substitut de M. le Procureur-Général.



O F F I C I E R S D E L A M A I T R I S E

des Eaux & Forêts de Toulouse.

Messieurs.

J Ean-Louis Anceau, Seigneur de Lavelanet, St. Julien & Saint Cyly, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Maître Enquêteur, & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France, au Département de Languedoc.

Jean - François Domingon de Cambesiat, Conseiller du Roi, Maître-Particulier.

Pierre Malpel, Conseiller du Roi, Lieutenant.

François Serin, Conseiller, Procureur du Roi.

220 *Officiers de la Maîtrise des Eaux, &c.*
Messieurs.

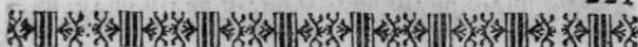
Jean-Charles Befley Soucas, Sieur de Lestang ;
Conseiller du Roi, Garde-Marteau.

Bertrand Ratier, Greffier en chef.

Il y a des Procureurs en Titre, qui sont, MM.
Jean Gay, Jean Coulomb, Jean-François Timbal,
Joachim Neyronis, & Jean Plasse.

Les Parties qui ne voudront pas se rendre au
Siege, n'auront qu'à mettre leurs paquets à la Poste,
& les adresser à M. Malpel, Procureur au Sénéchal,
près le Taur, à Toulouse ; & du côté de Montau-
ban, à M. Timbal, Avocat au Parlement, rue
de la Cour de Toulouse, à Montauban. Ils auront
l'un & l'autre une attention particuliere à faire
remettre les paquets à leur adresse, pourvu toute-
fois qu'on ait soin de les affranchir.

La Maîtrise des Eaux & Forêts de Toulouse a été
transférée à Villemeur, par Lettres - Patentes de
Translation du mois de Mars 1671. Les provisions
qui ont été successivement accordées aux Officiers,
& les Arrêts rendus postérieurement, lui ont con-
servé le Titre de Maîtrise de Toulouse ; elle est
composée de la Viguerie de Toulouse, qui est en-déçà
de la Garonne, & de ses Enclaves ; de la Judicature
de Villelongue, consistant aux Sieges de Castelsar-
rafy, Montech, Villemeur, Buzet, St. Sulpice &
Corbarrieu, avec leurs Enclaves ; de la Judicature
d'Albigeois, contenant les Sieges de Gailhac, Cor-
des, Rabastens, Lille, Valence, & Darches ; des
Baronnies de Lombers, Garrab-Berens, & de la
Judicature de Terre-Basse d'Albigeois, dépendante
du Comté de Castres, & de toute la Sénéchaussée
de Montauban, Cauffade, Villefranche, Realville,
Sepfonds, Miravel, & leurs Enclaves ; de la Séné-
chaussée de Lauzerre & ses Enclaves, avec la Judic.
de Moissac, de Moissaguet, & de la Jurisd. de Verdun,



HOTEL DES MONNOIES de Toulouse.

O F F I C I E R S.

Messieurs.

P ierre Ducasse, général Provincial Subsidiaire des Monnoies.	Christophe Bourdeau ; Directeur.
Jean - Théodose Favier, Juge-Garde.	Antoine Requiem, Con- troleur, Contre-Gar- de ; & le Sieur Jean
Louis - Gayrard, Juge- Garde.	Espigat Commis à ses fonctions par Arrêt du Conseil.
Martin Laffus, Procu- reur du Roi.	Clement Lacombe, Ef- sayeur particulier.
Jean Guilhot, Greffier.	Jean-Jacques Pouzoux, Graveur particulier.
Cathalan, premier Huif- fier.	

Il y a de plus deux Gardes à la suite de la Juris-
diction de la Monnoie, portant la cazaque aux Ar-
mes du Roi.

HOTEL DES MONNOIES de Montpellier.

O F F I C I E R S.

Messieurs.

ANdré Angrave, Directeur.
Antoine Reboul, Juge-Garde.
Pierre Barefcut.
Etienne Durand, Controleur.
Hypolite Dumas, Essayeur.
Jean-André Brondes, Graveur.



VIGUERIE DE TOULOUSE.

LES Viguiers , à prendre cette Charge dans son origine , sont peut-être les Juges les plus anciens du Royaume : On les trouve établis sous les Rois de la première Race. On ne sçavoit alors , dit Mezerai , ce que c'étoit que Gens de Robe ; la Justice se rendoit par des Gens armés ; dans la Maison du Roi , c'étoient les Comtes du Palais qui l'administroient ; dans les Villages , c'étoient les Centeniers ; dans les Cités , les Comtes & les Ducs ; ceux-ci avoient des Lieutenans - Généraux qui rendoient la Justice en leur absence , & c'est ce que Mezerai appelle Viguiers ou *Vicarii homines*.

Lorsque les Ducs s'établirent dans les Métropoles , ils eurent sous eux trois ou quatre Comtes ou Vicomtes pour rendre la Justice aux Peuples.

Les Comtes s'étant emparés de la Souveraineté , ils eurent leurs Vicomtes , ils créèrent des Magistrats sur qui ils se déchargèrent du soin d'administrer la Justice , ce furent les Sénéchaux. Les Dignités étant devenues patrimoniales , on changea le nom de Vicomtes en celui de Viguiers. On voit encore des Vicomtes en Normandie , qui exercent les fonctions que les Viguiers exercent en Languedoc ; de même que les Vicomtes étoient subordonnés aux Comtes , les Viguiers furent ressortables des Sénéchaux : on peut présumer que ceux-ci étoient dans les Villes , comme ils le sont encore aujourd'hui , les Juges des Nobles , que les anciens Historiens de France appellent *Persona Majores* , au lieu que les Viguiers étoient les Juges du Peuple ; ce qui donne lieu à cette conjecture , c'est que le Lieutenant du Sénéchal s'appelle Juge - Mage , *Judex Major* ou *Majorum*.

Le Viguiier de Toulouse rendoit la Justice au Peuple, tant en matiere civile que criminelle, conjointement avec les Capitouls. Il avoit le Gouvernement du Château Narbonnois, lieu de la résidence des Comtes ; il avoit une Garde de cinquante hommes, qu'il a toujours conservé ; & lorsque le Parlement de Toulouse fut institué, Philippe le Bel donna le Château Narbonnois à cette Compagnie pour y rendre la Justice, mais en conserva par exprès le Gouvernement au Viguiier, qui continua, disent nos Annales, d'y faire sa demeure avec la Garnison ordinaire pour la défense du Château ; dans les suites il fut transféré dans un autre quartier, de même que le Sénéchal.

Après la réunion du Comté à la Couronne, il y eut quelques différends entre le Viguiier & les Capitouls, au sujet de la Justice Criminelle, Philippe les régla en 1232. ils se séparèrent quelque-tems après, & chacun eut sa Jurisdiction en particulier.

La Viguerie a été réunie au Sénéchal de Toulouse, par Edit du mois d'Avril 1749.

M. Pierre de Rabaudy, ancien Viguiier de Toulouse, Capitaine du Château Narbonnois, Garde du Sceau Mage-Royal & Rigoureux, établi en la Sénéchaussée, Ville & Viguerie, Premier Juge-Royal & Ordinaire de Toulouse.



SIEGE D'AMIRAUTE' A AGDE.

M. Jacques-Roch Tredos, pourvu en 1749. des Charges de Lieutenant-Général & Particulier, n'étant point encore en âge de les exercer par lui-même, M. Jean Gottis en fait les fonctions en vertu d'une commission de son A. S. M. le Grand Amiral.

M. François Tredos, Procureur du Roi.

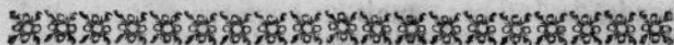
*Siege d'Amirauté à Agde.**Greffier par Commission.*

Me. Charles Duales.

*Mairise des Ports d'Agde.*M. Jacques Imbert Jordan, Président, Juge.
La Charge de Procureur du Roi est aux parties ca-
suelles.

Maître Pierre Durant, Greffier.

Maître Antoine Pastre, Huissier.



PREVOSTE ET MARECHAUSSEE

Générale de la Province de Languedoc.

UNE Compagnie de Maréchaussée composée
d'un Prévôt-Général, quatre Lieutenans, qua-
tre Assesseurs, quatre Procureurs du Roi, quatre
Greffiers, & trente-trois Brigades avec un Trom-
pette; le tout distribué dans quatre Lieutenances.

*M. Coste, Prévôt-Général, réside à Montpellier.**Lieutenance de Montpellier. Messieurs.*

Trinquere, Lieutenant.

Chauvet, Assesseur.

Faure de St. Marcel, Procureur du Roi.

Le Sieur Lafabrie, Greffier.

Trois Brigades qui résident à Montpellier,

Deux Brigades à Nîmes.

Une à Bagnols.

Une à Ganges.

Une à Alais.

Une à Béziers.

Une à Remoulins.

Une à Pezenas.

Une à Lodeve.

Une à Sommieres.

Lieutenance du Puy en Velay. Messieurs.

Fauré de Chabert, Lieutenant.

De Vertaure, Assesseur.

De Savoye, Procureur du Roi.

Le Sieur Duchamp, Greffier.

Deux

Deux Brigades qui résident au Puy.

Une à Tournon. Une à Privas.
Une à Annonay. Une à Mende.
Une à Aubenas.

Lieutenance de Carcassonne.

Messieurs.

Meric Cabanon, Lieutenant.

Besaucelles, Assesseur.

Benazet, Procureur du Roi.

Le Sieur Roux, Greffier.

Une Brigade résidant à Carcassonne.

Une à Chalabre. Une à St. Pons de Tom-
mieres.

Une à Caudiés.

Une à Sigean. Une à Castres.

Une à Narbonne.

Lieutenance de Toulouse.

Messieurs.

Courdurier, Lieutenant. Chamouin, Assesseur.

Courtade de Bettou, Procureur du Roi.

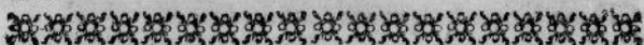
Le Sieur Tremoulet, Greffier.

Deux Brigades résidant à Toulouse.

Une à Fronton. Une à Lavaur.

Une à Castelnau-dary. Une à Albi.





TOULOUSE.

L'ORIGINE de cette Ville se perd dans l'obscurité des âges ; parmi les Sçavans qui ont travaillé à en découvrir l'ancienneté, les uns ont donné dans le fabuleux, les autres, après bien des recherches, se sont contentés de dire, que Toulouse, la plus ancienne & la plus grande Ville des Gaules, avoit été la Capitale des Villes Tectosages.

Lorsque Quintus Fabius Maximus eut vaincu les Allobroges, elle se soumit volontairement aux Romains, & conserva son ancienne liberté, sous le titre de leur alliée ; mais ses Habitans, séduits par les caresses des Cimbres, ou intimidés par leurs menaces, s'étant unis à ces Barbares, chassèrent la Garnison Romaine : Quintus Servilius Cépion, ayant été averti à tems, entra dans la Ville pendant la nuit à la faveur des intelligences qu'il y avoit, & la livra au pillage de ses Soldats, pour se venger de sa perfidie, quoique entièrement soumise dès-lors à la domination Romaine ; ses Maîtres n'y établirent néanmoins une Colonie, que sous l'Empire de Galba.

Environ l'an 408. de l'Ere Chrétienne, à peine se voyoit-elle délivrée des Vandales par les Prieres de Saint Exupere, que les Wisigots s'en emparèrent, & y établirent le Siege de leur Empire. Théodoric la défendit contre les entreprises de Littorius ; mais Clovis, ayant tué Alaric de sa propre main à la Bataille de Vouillé, Toulouse devint alors la Capitale de l'Aquitaine Neustrienne.

Cette Ville échut successivement en partage à titre de Royaume, à Childebart & à Charibert,

Roi de Paris ; bien-tôt après elle fut cédée par Dagobert à Boggis & à Bertrand , à titre de Duché héréditaire , à condition qu'ils la tiendroient à foi & à hommage de la Couronne , & qu'ils payeroient au Tréfor Royal un tribut annuel qu'il leur impofa ; mais Eudes Fils & fucceffeur de Boggis au Duché d'Aquitaine , fe rendit indépendant des Rois de France.

Waïffre fut moins heureux contre Pepin , il fe laiffa enlever Toulouse ; Charlemagne la céda , comme Capitale du Royaume d'Aquitaine , à fon Fils Louis le Débonnaire ; devenue enfuite l'appannage de Pepin , Charles le Chauve l'arracha à ce jeune Prince , malgré fa vigoureuse réfiftance , & en donna le Gouvernement à Fredelon , duquel font descendus les Comtes héréditaires de Toulouse.

Pepin voulant ranimer fon parti , appella à fon fecours les Normands ; ils la prirent & la ravagerent , mais Charles le Chauve les repouffa ; quelque tems après Humfrid , Marquis de Gothie , s'en étant emparé , Charles la reprit encore.

Le Comte de Poitiers l'envahit fur le Comte Alphonfe Jourdain , qui la recouvra. Le Roi d'Angleterre Henri II. s'en feroit auffi rendu maître , fans le puiffant fecours que Louis le jeune amena à Raymond V. fon Beau-frere.

Ce Comte & fon Fils refterent affez tranquilles poffeffeurs de Toulouse , jufques aux diverfes attaques qu'elle eut à foutenir de la part de Simon de Montfort , qui fut tué au fiege de cette Ville , après l'avoir gardée fort peu de tems.

Son Fils ayant fait ceffion de toutes fes conquêtes à Louis , Fils de Philippe-Augufte , ce Prince vint en perfonne entreprendre le fiege de Toulouse , qu'il fut contraint d'abandonner au bout de fix femaines.

Enfin , dès que le Comté de Toulouse eut été réuni

à la Couronne, cette Ville, qui avoit éprouvé tant de révolutions & tant de sieges, qui tour-à-tour avoit été en proie aux Romains, aux Vandales, aux Wisigots, aux François, aux Sarrazins, aux Normands, aux Anglois, & à tant d'autres Peuples, s'est entierement soumise à la domination du Roi de France.

Presque tous l'ont honorée d'une protection particuliere, & ont toujours confirmé ses Privileges. Charles IV. y tint son Parlement. Charles VI. y séjourna long-tems, François I. lui accorda des faveurs distinguées; & ce ne fut que sous le malheureux Regne de Charles IX. & d'Henri III. &c. qu'elle devint un des principaux théâtres des troubles de la Religion.

HOTEL DE VILLE DE TOULOUSE.

L'Ancienneté des Magistrats Municipaux de Toulouse, qui ont toujours porté le nom de Capitouls, a donné lieu à deux différentes opinions; l'une en fait remonter l'origine avant l'établissement de la Monarchie Française, & l'autre vers le milieu du douzieme siecle.

La premiere est autorisée par le sçavant Caze-neuve, par Nicolas Bertrand, Catel, Lafaille, &c. Jules-César, disent-ils, ayant établi des Colonies dans les Gaules, Toulouse devint une des principales; les Colonies Romaines, à l'imitation de la Capitale, eurent leurs Consuls sous le nom de Ducevirs: ces Magistrats, de même que les Décursions qui composoient leur Sénat, avoient le droit d'Image: comme Toulouse étoit une des Villes privilégiées sous les Romains, ils lui accorderent les prérogatives des Villes libres; c'est-à-dire, d'être les

Magistrats, de se gouverner par ses Loix, &c.

Elle voulut aussi avoir son Capitole, & elle en donna la Garde à ses Consuls, d'où leur vint dans la suite le nom de *Capitouls*.

La deuxième opinion est celle des Auteurs de la nouvelle Histoire du Languedoc. Ils prétendent que l'an 1140. Alphonse Jourdain, Comte de Toulouse, en reconnaissance des services qu'il avoit reçus des Toulousains, soit contre Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, soit contre Louis le Jeune, leur accorda plusieurs privilèges, & en particulier institua leurs Magistrats Municipaux ou *Capitouls*, dont le nom, disent-ils, ne vient pas de leur Capitole, mais du mot *Capitulum*, ou Assemblée Capitulaire; ce qu'ils veulent prouver par les Reglemens que Raymond V. confirma en 1152. au sujet de la Police, des Amendes, & de la justice Criminelle, au bas desquels on trouve le seing de six Habitans de la Ville, qualifiez de *Viri Capitulares*.

Ce n'est pas ici le lieu de rien décider à cet égard, mais il semble que le droit d'Image, & la Garde du Capitole, que les Magistrats ont toujours eu, sont les mêmes prérogatives qu'avoient les Consuls Romains; les *Duumvirs* avoient toute sorte de Jurisdiction, & les Capitouls l'ont conservée pendant long-tems. La Noblesse attachée & perpétuée à leurs Descendans, semble encore confirmer cette opinion; car il est certain que ce privilege n'a point été accordé, mais seulement confirmé par nos Rois; il faut donc en chercher l'origine dans l'antiquité; d'ailleurs, le Corps des Capitouls paroît représenter l'ancien Sénat de la Province, *Concilium Linguae Occitanae*.

C'est du moins en qualité de Chefs du Pays de Languedoc qu'ils recevoient des Comtes le serment de conserver les privilèges de la Ville, & qu'ils re-

çoivent le serment de nos Rois, lorsqu'ils font leur entrée à Toulouse. Il falloit bien que ces Magistrats eussent de grandes prérogatives, puisqu'on trouve les Pièces d'un Procès entre le Comte Raymond & le Prieur de la Daurade, devant les Capitouls, avec le Jugement de ces Magistrats, rendu en 1198. sur les réquisitions du Viguiier, plaidant pour le Comte.

Ils avoient le Commandement des Troupes du Pays: ils le conserverent long-tems après les Comtes, & les Capitouls étoient à la tête des Toulousains, lorsque les Anglois porterent leurs Armes dans la Guienne; on trouve même des Traités de Paix conclus & signés par les Capitouls sous les Comtes.

La Ville de Toulouse a le droit de nommer ses Capitouls; cette nomination se fait en cette forme.

Chacun des huit Capitouls porte six Citoyens, ce qui fait un nombre de 48. cette nomination faite, le Sénéchal & les Electeurs la réduisent à 24. desquels Sa Majesté en choisit huit; il est vrai que depuis quelques années la première nomination n'est que de trente-six Sujets, parce qu'il y a deux Charges de Capitoul perpétuel.

Ce nombre n'a pas toujours été le même, il étoit anciennement de douze, six de la Cité, & six du Bourg; ils sont au nombre de vingt-quatre dans ce Traitè dont nous avons parlé, qu'ils conclurent avec *Vesian*, Vicomte de Lomagne, au sujet d'Avilar que les Toulousains assiegeoient en 1203. On en donna en 1336. huit à la Cité, & quatre au Bourg. En 1390. Charles VI. réduisit les douze à quatre, dans le cours de la même année ce nombre fut augmenté de deux; en 1392. on en ajouta encore deux, & on en prit cinq de la Cité & trois du Bourg. Ils étoient douze en 1401. cette même an-

née ils furent réduits à huit, & ce nombre s'est conservé jusqu'aujourd'hui.

Les Capitouls prennent le Titre de Gouverneurs de la Ville de Toulouse, & de Chefs des Nobles; ils exercent la Justice Civile & Criminelle, avec leurs Assesseurs; l'Arrêt de 1309. les maintient dans la possession des Délits des Nobles & des Ecclésiastiques; dans la Ville & Banlieue, ils ont plusieurs autres privilèges qu'il seroit trop long de détailler.

*CAPITOULS pour l'Année 1753. finissant en 1754.
Messieurs.*

Mainpoud de Laroche, Capitoul en Titre.
Lagane, Avocat, Procureur du Roi en la Ville & Sénéchaussée.
Ladoux, Avocat, Chef de Consistoire.
Decès, Baron d'Ossages, Ecuyer.
Lavolvène, Seigneur de Layraguet, Ecuyer.
Dezazars, Bourgeois.
Maigret, Capitoul en Titre.
Desirat, Avocat.

Assesseurs. Messieurs.

Dutouron, Avocat. Monier, Avocat.
Tiffié, Avocat. Dupuy, Avocat.

Sindic de la Ville.

M. Tilhol, Avocat, ancien Capitoul.

*Gens du Roi en la Ville & Sénéchaussée.
Messieurs.*

Pimbert, Avocat du Roi.
Lagane, Procureur du Roi.
Pijon, Avocat du Roi.

Greffier-Secrétaire de la Ville.

M. Claufolles, Avocat.

Substitut du Greffe de la Police.

Le Sieur Salinier.

Le Sieur Comet.

Greffiers-Criminels. Maitres:

Limoges.

Claverie.

Lamarque.

Baron.

Ingénieur & Directeur des Travaux Publics.

M. Maduron.

Une Compagnie du Guet pour la Garde de la Ville aux ordres de Mrs. les Capitouls, composée de soixante-dix Soldats.

Capitaine. Le Sr. Bonneau.

Lieutenant. Le Sr. Benech.

Enseigne. Le Sr. Poiffon.

Bedeau de Mrs. les Capitouls. Le Sieur Deloze.

Commis au fait de la Police. Le Sr. Leloup.

Capitaine au fait de la Santé. Le Sr. Bourguignon.

Huit Courtiers Poidsseurs au Poids de l'huile, un Crieur Public, huit Sergens Exploitans, les Trompettes de la Ville, les Gardes de la Pierre & de la Hale. Les Gardes de la Police de St. George & du Port Garraud. Huit Sergens Portiers, deux Officiers, deux Commis Ambulans pour le nettoiyement des rues, 126. Communautés d'Arts & Métiers soumis à la Jurisdiction des Capitouls.

ANCIENS CAPITOULS.

Messieurs.

Carquet, Ecuyer.

Bournet, Avocat.

Cortade-Bettou, Avocat, ancien Procureur du Roi au Sénéchal.

Coudougnan, Ecuyer.

Marguerit, Ecuyer.

Roche-Boulay, Ecuyer.

Seignan, Ecuyer.

Morlan, Ecuyer.

Pradines de Ciron, Avocat, Seigneur de Lapeyrouse.

Lapeyre, Avocat.

Ouvrier, Avocat.

Bonaffoux, Bourgeois.

Comynihan,

Messieurs.

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| Comynihan, Avocat. | Durand, Bourgeois. |
| Courdoumer, Ecuier. | Laporte, Avocat, Con- |
| Fraiche, Bourgeois. | seiller du Roi, Refe- |
| Martin, Sieur de Mont- | rendaire en la Chan- |
| sec, Ecuier. | cellerie. |
| Marcaffus, Seigneur de | Eydieu, Ecuier. |
| Puimaurin, Bourgeois. | Roqueplane, Ecuier. |
| Cortade, Ecuier, Sei- | Sirven, Avocat. |
| gneur de la Fage. | Cavailher, Bourgeois. |
| Pertenais, Ecuier. | Pertenais, Ecuier, Sei- |
| Fouquet, Ecuier. | gneur de Villeneuve. |
| Bimar, Avocat. | Raignac, Bourgeois. |
| Bepel, Avocat. | Destadens, Ecuier. |
| Marguerit J. Ecuier. | Pagés de Vaisiere, Ecuier |
| Bouttes, Bourgeois. | Gasseirol, Procureur au |
| Carrere, Président aux | Parlement. |
| Requêtes du Palais. | Novy, Avocat, ancien |
| Despanés, Ecuier. | Capitou par Commis- |
| Calvel, Procureur au Sé- | sion en 1735. & par |
| néchal. | Election en 1738. |
| Vialar, Cofseigneur de | Cazalez, Ecuier, ancien |
| Cugnaux, Bourgeois. | Capitou par Commis- |
| Lasserre, Avocat, Sei- | sion en 1735. & par |
| gneur de Haumont & | Election en 1737. |
| le Pin. | Clemans, Bourgeois, Sei- |
| Lavaud, Bourgeois. | gneur de Laval, Cof- |
| Latour, Ecuier. | seigneur de Montau- |
| Astruc, Ecuier, Mede- | riol, ancien Capitoul |
| cin Consultant du Roi. | par Commission en |
| Marcorelle, Ecuier. | 1735. & par Electio |
| Ladoux, Avocat. | en 1738. |
| Boulet, Ecuier. | Fizeaux, Ecuier. |
| Duregne, Ecuier, Sei- | Lombrail, Avocat, an- |
| gneur de Launaguet. | cien Capitoul par |
| Poisson, Avocat. | Commission. |

Messieurs.

Lerissé, Avocat.	Bebian, Bourgeois.
Thoulouse, Bourgeois.	Francaïn, Avocat &
Fabry, Avocat, Ecuyer.	Ecuyer.
Rocous-Castanet, Bour-	Tournier, Avocat.
geois.	Berdolle, Ecuyer.
Lapeyrouse, Baron de	Reinaud, Avocat.
Basus.	Delfau, Ecuyer.
Dhelyot, Avocat.	Laffagne, Ecuyer.
Roume, Bourgeois.	Roulhac de Trachaufa-
Desclaux, Bourgeois.	de, Ecuyer.
Lozes, Ecuyer.	Pourquery, Ecuyer.
Saint Sernin, Ecuyer.	Besson de Montignac,
Forest, Bourgeois.	Ecuyer.
Malefette, Ecuyer.	Maffoulié, Avocat.
Daudé de Labarthe,	Bonneval, Ecuyer.
Ecuyer.	De Livry, Avocat.
Bonhomme Dupin,	Artis de Beaulieu ;
Ecuyer.	Ecuyer.
Lapomarede de Lavi-	Castel, Ecuyer.
guerie, Avocat.	De Voifins de Baillet,
Lallus, Ecuyer, Seigneur	Ecuyer.
de Saint Geniés.	Granfault, Avocat.
Baudus, Avocat.	Delor de Masbou, Ecuyer
Decez, Baron de Cau-	Rouvairolis de Rigaud,
penne, Ecuyer.	Ecuyer.
Vaissier, Avocat.	Laulanié, Ecuyer.
Journer, Avocat.	Tilhol, Avocat.
Foulquier, Bourgeois.	Simorre de Lourde,
Gaillard, Ecuyer.	Avocat.
Senac, Ecuyer.	Robert, Bourgeois.
David du Jonquier,	Tourtel de Gramond,
Avocat.	Avocat.
Carrery, Ecuyer.	Lapeyrie, Ecuyer.
Pothouin, Avocat.	Coulouffac, Avocat.
Sambucy, Avocat.	Prevost Fenouillet, Av.

Messieurs.

De Lacombe, Ecuier.	Pratviel, Avocat & Not.
Labonne Descabelliond, Ecuier.	Moncaffin, Notaire de la Province.
Borrel, Bourgeois.	Amblard, Avocat.



BOURSE DE TOULOUSE.

LA Bourse des Marchands de Toulouse, la plus ancienne Jurisdiction Consulaire du Royaume, fut établie par Henri II. en l'année 1549. *ad instar* des Juges Conservateurs des privilèges des Foires de Lyon.

L'Edit de cette érection, confirmée depuis par Lettres-Patentes du même Roi, du 21. Mai 1551. permet aux Marchands de cette Ville d'élire & faire chaque année un Prieur & deux Consuls, lesquels, dans les matieres de leur compétence, sont Juges en dernier ressort jusques à la somme de 500. liv. & par appel pour les sommes au-dessus de 500. liv. leurs Jugemens sont exécutoires par provision.

Le Roi Louis XV. par Arrêt du Conseil d'Etat, du 5. Janvier 1735. a fixé la forme des Elections des Prieur & Consuls, & leur permet d'élire tous les ans, à l'entrée de leur exercice, vingt-quatre bons & loyaux Marchands, pour les aider au Jugement des procès.

Ces vingt-quatre Elus servent par quartier, & sont choisis par les Prieur & Consuls parmi les anciens Officiers de la Bourse, & les bons & loyaux Marchands qui n'ont point encore passé par les charges de Prieur & Consul.

L'Electiion des Prieur & Consuls se fait chaque

année, au Siege de la Jurisdiction, le 28. du mois de Décembre.

Les Prieur & Consuls donnent Audience tous les jours de l'année, excepté les Dimanches & Fêtes, & les jours fériés.

PRIEUR ET CONSULS

pour l'année 1753. Messieurs.

Fraissinet, Prieur, près les Paradoux.
 Lafabarie, premier Consul, rue de l'Ecu.
 Bellemayre, second Consul, rue de l'Inquisition.

CHAMBRE DU COMMERCE

de Toulouse.

LA Chambre du Commerce fut établie en 1701. par le Roi Louis XIV. Elle est composée de sept Députés, dont le Prieur de la Bourse est le Président.

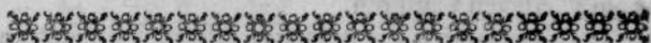
BOURSE DE MONTPELLIER.

LA Bourse Consulaire de Montpellier a été érigée en 1691. par le Roi Louis XIV. pour les Marchands de cette Ville. Sa Jurisdiction s'étend dans les Dioceses de Montpellier, Nîmes, Uzes, Viviers, le Puy, Mende, Lodeve, Agde, Béziers, Narbonne & St. Pons.

Cette Bourse, comme celle de Toulouse, est composée d'un Prieur, de deux Juges-Consuls, & d'un certain nombre de Marchands annuellement nommés par les Prieur & Consuls, pour assister conjointement

tement avec eux aux Jugemens qu'ils sont obligés de rendre.

Député du Commerce pour le Languedoc, à Paris, M. Dufescq, rue Bardubec, à Paris.



DIRECTEUR DES FERMES
pour les Traités, Gabelles & Tabac.

Toulouse, **M.** Mercier de Monplan.

Montpellier, M. Bergeret de Grand Court.

Receveurs-Généraux des Fermes unies.

Toulouse, M. Gaillard.

Montpellier, M. Mazade.

Receveur-Général du Tabac.

M. Saint-Amans.

Receveur du Grenier à Sel.

M. Deroiffé.

Directeurs & Receveurs des Domaines du Roi, Contrôle des Actes, & Droits y joints.

Toulouse, M. Baudon.

Montpellier, M. Baudon de Mauny.

IMPOSITION DU VINGTIEME
pour le Languedoc.

IL y a deux Directions pour le Vingtieme dans cette Province ; l'une à Toulouse, & l'autre à Montpellier.

Celle de Toulouse comprend les onze Dioceses ci-après. sçavoir.

Toulouse.

Cominges.

Alet & Limoux.

Bas-Montauban.

Albi.

Lavaur.

Mirepoix.

Saint Papoul.

Rieux.

Castres.

Ce qui comprend environ 1600. Paroisses.

Le Directeur pour cette Généralité, est M. Francain, Ancien Capitoul.

La Généralité a été partagée jusques à présent en sept Départemens ; sçavoir Toulouze, Alet & Limoux, Alby, Castres & Lavaur, Bas-Montauban, Cominges, Rieux & Saint Papoul.

La Direction qui est à Montpellier est remplie par M. l'Hermynier.

Cette Direction est aussi partagée en certain nombre de Départemens, dont on donnera le détail dans l'Almanach de 1755.

La Direction est chargée de l'examen des Requêtes & de la confection des Rolles ; à l'égard du Recouvrement, il se fait dans chaque Diocèse par Mrs. les Receveurs des Tailles & les Collecteurs ; & les fonds en sont remis entre les mains du Receveur de la Recette Générale de la Province, qui les verse ensuite dans la Caisse des Amortissemens, établie à Paris, conformément à l'Edit du mois de Mai 1749.

En cas de maladie ou d'absence de la part des Directeurs, il y a toujours un Chef de Bureau chargé du soin de la correspondance.



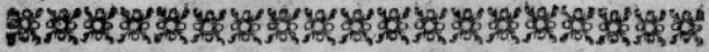


ETAT LITTERAIRE
 DE LA PROVINCE
 DE LANGUEDOC.

CHAPITRE QUATRIEME.

Les anciens Habitans de cette partie des Gaules, connue sous le nom de Languedoc, uniquement occupés du métier de la Guerre, abandonnoient à leurs Druïdes l'étude de la Morale & de la Philosophie : mais lorsque les Phocéens eurent établi des Colonies à Marseille, les Sciences & les Arts passerent en foule chez les Volces, qui devinrent sous la domination des Romains, aussi fameux par leur sçavoir, qu'ils l'avoient été par leurs conquêtes. Et si la Province de Languedoc souffrit, comme les autres, de la décadence des Sciences, dumoins il est certain qu'elle s'est relevée avec plus d'éclat, puisque l'on compte aujourdui dans son étendue, deux Universités, dix-sept Colleges de plein exercice, plusieurs Académies, un grand nombre de Bibliothèques, &c.

Les Villes qui paroissent le plus se distinguer par leurs établissemens littéraires, sont, Toulouse, Montpellier & Montauban. On mettra séparément tout ce qui regarde les autres Villes de la Province.



ARTICLE PREMIER.

TOULOUSE.

LE Titre de *Palladienne* que cette Ville a toujours conservé , montre son ancien attachement pour les Sciences : Le grand nombre des prix qu'elle distribue depuis quelques années , dans tous les genres , est une preuve éclatante que bien loin de dégénérer , elle mérite plus que jamais d'être regardée comme le Berceau des beaux Arts.

Elle renferme dans son sein une Université , deux Colleges de plein exercice , huit Colleges de Bourriers , plusieurs Académies , deux Bibliothèques publiques , des Ecoles Chrétiennes dans chaque Paroisse , &c.

UNIVERSITE.

L'Université de Toulouse doit son établissement au Traité de Paix de l'année 1228. entre Raymond , dernier Comte de Toulouse , & la Reine Blanche , Régente du Royaume pendant la minorité de St. Louis. Raymond , par ce Traité s'engagea de donner quatre mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre Maitres en Théologie , deux en Droit Canonique , six Maitres-ez-Arts , & deux Régens de Grammaire , qui professeroient les Sciences à Toulouse.

Le Roi S. Louis l'établit encore nommément pour servir de rempart contre l'hérésie des Albigeois ; elle fut confirmée par le Pape Grégoire IX. en 1233. & par plusieurs de nos Rois ; le nombre des Professeurs a été successivement augmenté.

Pour

Pour la Théologie, quatre Professeurs Royaux, nommés par le Roi, & à ses Gages.

Six Professeurs Conventuels.

Un Professeur uniquement destiné à dicter le **Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane**, établi en 1717.

Pour le Droit Civil & Canonique, cinq Professeurs, un pour le Droit François, & six Aggrégés.

Pour la Médecine, quatre Professeurs.

Celui qui occupe la seconde Dignité du Chapitre Saint Etienne, est toujours Chancelier.

Le Roi nomme aux Chaires de Droit François & des Libertés de l'Eglise Gallicane. La plupart des autres Chaires se donnent au concours, excepté celles des Professeurs conventuels & celle des Arts affectée aux Jésuites; excepté encore les deux Chaires de Théologie, dont l'une est toujours remplie par les Dominicains, & l'autre par les Jésuites.

Le Recteur de l'Université change chaque trois mois; il est pris de la Faculté de Droit, & quoique marié, il peut procéder par censure selon les Bulles d'Innocent IV. & plusieurs Arrêts du Parlement.

François I. qu'on peut appeller le Pere des Sçavans, dans le séjour qu'il fit à Toulouse en 1533. confirma les privileges de cette Université, composée alors de vingt Docteurs-Régents, auxquels il accorda le droit de promouvoir à l'Ordre de Chevalerie, ceux qui avoient accompli le tems d'Etude dans l'Université.

Les Professeurs en Droit avoient déjà depuis longtems la prérogative d'être faits Comtes ez Loix, après avoir enseigné pendant vingt ans. Blaisé *Auriol*, Docteur-Régent en Droit Canonique, fut le premier qui fut créé Chevalier en vertu du privi-

lege de François I. La Cérémonie s'en fit par Pierre Daffis, Régent & Comte ez Loix, qui lui donna l'Epée, la Ceinture, le Baudrier, les Eperons dorés, le Collier, & l'Anneau où étoient les Armées de celui qui avoit été reçu. On ensevelit encore les Professeurs avec ces mêmes marques d'honneur.

On rapporte à Accurse l'établissement de la Faculté de Droit, qui depuis, fut reduite en la même forme que les autres Facultés.

Celle des Arts doit jouir, par son institution & par plusieurs Bulles des Papes, des mêmes prérogatives que l'Université de Paris; elle envoie des Députés aux Conciles Généraux, & aux Etats du Royaume.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les Grands Hommes qui sont sortis de cette Université, on se contentera d'y faire remarquer quatre Papes, sçavoir, Jean XXII. Benoit XII. Innocent VI. & Urbain V. douze Cardinaux, un grand nombre de sçavants Prélats, & beaucoup d'autres Personnages illustres, entre lesquels on remarque Accurse, Etienne Aufrery, Coras, Pibrac, Arnaud Ferrier, Cujas, Maran, de Hautefferre, &c.

Les jeunes Gens de la condition la plus relevée, qui vouloient se distinguer par leur mérite, exerçoient les fonctions de Professeur en Droit; comme Henri de Melmes, Anne Dubourg, de Foix, le Maréchal de Joyeuse, &c.

Professeurs en Théologie, Messieurs.

Julien de Roubignac, près les Capucins.

D'Heliot, Abbé de Peray-Neuf, rue Velane.

De Montgazin, Chanoine de St. Sernin, rue Tamponieres.

Le Reverend Pere Fozenbas, Carme.

Le Reverend Pere Cavalery, Jesuite.

Le Reverend Pere Bourges , Dominicain.

Le Reverend Pere Mathieu , Augustin.

Dom Soulages , Bernardin.

Le Reverend Pere Dazols , Cordelier.

Le Reverend Pere Dufour , Dominicain.

Professeurs en Droit , Messieurs.

Dezes , Chanoine de l'Eglise de Toulouse , près
l'Université.

De Bastard , rue des Chartreux.

Destouet , près St. Rome.

De Brian , près l'Université.

De Julien , rue Boulbonne.

Combettes d'Autefferre , rue de la Pome.

Professeurs en Médecine. Messieurs.

Gouazé , à la Croix-Baragnon.

Combarieu , près la Croix-Baragnon.

Latour , à la Basse-Porterie.

Une Place vacante.

Professeurs aux Arts.

Le Reverend Pere Fontenilles , Jesuite.

Le Reverend Pere Vole , Jesuite.

Aggrégés aux Arts.

Le Reverend Pere Noalhac , Doctrinaire.

Aggrégés en Droit , Messieurs.

Reboutier , rue Boulbonne.

Audemar , Place St. George.

Turle Larbrepin , rue des Gestes.

Murent , rue des Changes.

Perez , près la Croix-Baragnon.

Labroquere , rue du Soleil.

Ruffat , rue des Nobles.

Rigaud , rue Reneville.

Secretaires.

Fondes , près le Sénéchal.

Vaissiere , rue d'Astor.

Fondes, près St. Orens. Truillhé, près le Sénéchal;
Trésorier. Vaisliere, rue d'Astor.

L'Université de Cahors fondée en 1331. par Jacques Dossa, Pape sous le nom de Jean XXII. vient d'être unie à l'Université de Toulouse.



*Chambre Royale & Syndicale de la Librairie &
Imprimerie de Toulouse.*

C'EST dans cette Chambre que les Officiers qui composent ce Bureau, font la Visite des Livres qui viennent des Pays étrangers ou des Provinces du Royaume qui viennent en cette Ville.

L'on doit y apporter aussi les Privilèges & Permissions qui s'obtiennent en la Grande Chancellerie pour l'impression des Livres, à l'effet d'être régistrés, suivant ce qui est prescrit par lesdits Privilèges, qui ordonnent que cet Enregistrement sera fait dans les trois mois du jour de leur obtention, à peine de nullité.

Les Permissions de M. le Juge-Mage doivent être aussi régistrées en cette Chambre avant la publication des Ouvrages imprimés en vertu de ces Permissions.

Les Syndic & Adjoints sont encore préposés pour la Visite des Bibliothèques & Cabinets de Livres, dont la vente ne peut être faite en gros ou en détail qu'après cette Visite, conformément aux Règlements.

Les Libraires & Imprimeurs sont Membres & Supôts de l'Université de Toulouse; en conséquence

Chambre Syndicale des Libraires. 245

Ils jouissent des privileges, exemptions & immunités attribués à l'Université, qui leur ont été confirmés par tous les Reglemens, notamment par l'Arrêt du Conseil d'Etat, du 28. Février 1723.

*Les Officiers qui composent cette Chambre, sont les
Sindic & Adjoins en Charge.*

SINDIC ET ADJOINTS.

Forest, ancien Capitoul, près St. Rome.

Guilhemette, Avocat en Parlement, Imprimeur,
près St. Rome.

Joseph Relier, Libraire, près le Palais.

Pijon, Avocat en Parlement, Imprimeur du Roi,
Place Royale.

Dales, Libraire, près St. Rome.



COLLEGE DE L'ESQUILLE.

HEnri II. ayant résolu d'ériger deux Colleges à Toulouse, l'un pour y enseigner les Langues Hébraïque, Grecque & Latine, l'autre pour les Arts & les Sciences, supprima ceux qui avoient été fondés pour l'Etude des Loix, à l'exception des Colleges, dont on fera mention, & il en donna les revenus pour l'entretien du College de l'Esquille, qui fut achevé de bâtir en 1555.

Par Délibération, la Ville s'engagea de fournir tous les ans à ce College, qui prit le Titre de College de Toulouse, la somme de 4000. liv. Le Premier Président Mansencal, qui présidoit à cette Délibération, pria Jacques Dufaur, Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, de pourvoir ce College de nouveaux Régens, comme étant le princi-

pal Auteur de cette institution. En conséquence il y appella Adrien Turnebe, qui ne s'arrêta pas long-tems dans cette Ville. Tubœuf de Paris, Thomas Barclay, Durand, le célèbre Parisot, &c. y ont aussi professé. Il est à présent régi par les Peres de la Doctrine Chrétienne.

La Ville, toujours attentive à ce qui peut concourir à l'émulation de la Jeunesse, a fondé plusieurs Prix dans ce College, pour y être distribués aux Ecoliers de Rhétorique.

COLLEGE DES JESUITES.

LE Massacre que les Huguenots firent à Pamiers l'année 1566. fut la cause de l'établissement des Jésuites à Toulouse.

Quelques-uns de ces Peres s'étant réfugiés dans cette Ville, il fut délibéré dans un Conseil public de les y retenir. On les logea d'abord dans un Couvent qui avoit appartenu aux Religieuses Augustines; (*c'est à présent la Chapelle des Pénitens Noirs.*) Cette Maison ne s'étant pas trouvée assez commode, trois anciens Capitouls, *Madron, Garnoi & Delpesch*, offrirent la Maison de *Bernuy*, à condition qu'on leur céderoit les Colleges de *Verdale & de Monlezun*, qui avoient été supprimés par Henri II. La Ville accepta leur proposition, & ces Peres furent logés dans cette Maison, où on leur donna le College des Arts & des Sciences qu'Henri II. avoit établi par ses Lettres Patentes, & qu'il avoit doté des biens de divers Colleges supprimés par les mêmes Lettres.

Ces Peres y ont établi dans les suites une Maison de Pensionnaires qui est nombreuse & accréditée. Outre les Classes d'Humanité, où les Capitouls dis-

tribuent les Prix, il y a une Ecole de Philosophie, de Mathématiques, de Positive ; une Classe pour les Cas de Conscience, & une Chaire de Théologie, qui a été successivement remplie par les plus Grands Hommes de la Société.

COLLEGES DES BOURSIERS.

LA Fondation de ces Colleges a été faite en différens tems par des Personnes Illustres ; ils sont composés d'un certain nombre de Places destinées à l'entretien de ces jeunes Etudians ou bliés de la fortune, tant étrangers que de la Ville même, ou Diocèse de Toulouse, & de quelques Prêtres pour y célébrer les Offices Divins. Le nombre considérable des Grands Hommes que ces Colleges ont fourni, est une preuve de l'utilité de ces Fondations. Les Dotations de quelques-uns ayant manqué, on les a réunis aux Colleges de l'Esquille & des Jésuites. Il reste encore aujourd'hui.

Le College de Narbonne, fondé en 1343. par Gasbert, Archevêque de Narbonne ; la plupart des Titres s'étant perdus, il n'y a du revenu que pour l'entretien d'un Prêtre.

Le College de St. Martial, fondé en 1349. par Innocent VI. qui sous le nom d'Etienne d'Albert, avoit exercé dans Toulouse l'Office de Juge Ordinaire de cette Ville ; il avoit été Docteur ez Loix, & Professeur. La septieme année de son Pontificat, en reconnoissance de ce qu'il avoit pris ses Degrés dans l'Université de Toulouse, il donna des fonds considérables pour vingt pauvres Ecoliers étudiants en Droit : il voulut qu'il en fût pris six du Diocèse de Limoges, quatre de celui de Toulouse, & les dix autres, tant des autres Provinces du Royaume que

des Pays étrangers, il leur donna une vaste Maison qu'ils occupent encore, & y établit quatre Prêtres pour y célébrer les Offices.

Le College de Maguelone, dont la Fondation projetée & commencée par le Cardinal Audouin, Evêque de Maguelone (à présent Montpellier) fut exécutée par le Cardinal de Ste. Sabine en 1370. & doté des biens du Cardinal Audouin, qui par son Testament ordonna que ses biens servissent pour l'entretien de dix pauvres Ecoliers étudiants en Droit, ce que le Cardinal de Ste. Sabine, son Exécuteur Testamentaire, acheva : il n'y a qu'un Prêtre pour le Service du College.

Le College de Périgord commença de s'établir par les soins & aux dépens du Cardinal de Talairan de la Maison des Comtes de Périgord, qui acheta l'ancienne Maison des *Maurans* avec sa grande Tour qui subsiste encore. La mort du Cardinal ayant interrompu le projet de cette Fondation, Gregoire XI. l'année 1375. & la cinquieme de son Pontificat, y mit la dernière main. Ce College est composé de vingt Boursiers ou Collégiats étudiants en Droit, & de quatre Prêtres ; il est dédié à St. Fronton.

Le College de Ste. Catherine fut fondé en 1382. par le Cardinal de Pampelone, neveu d'Innocent VI. il le dota de la Terre de *Belberaud* ou *Verberaud*, & de plusieurs autres biens ; il donna sa maison pour loger les Collégiats, qui y sont au nombre de vingt-quatre, en y comptant les quatre Prêtres.

Le College de Mirepoix ou de St. Nicolas, fut fondé en 1416. par Guillaume Dupuy, Evêque de Mirepoix, pour huit Collégiats, l'un desquels doit être Prêtre ; il est dédié à St. Nicolas.

Le College de Foix est le plus célèbre par les Grands Hommes qu'il a fourni. Pierre, Cardinal de Foix, qui avoit fait ses Etudes à Toulouse, y fonda

le College de ce nom en 1457. il le dota de revenus considérables pour l'entretien de vingt Collégiats & quatre Prêtres. La Bibliotheque immense qu'il y laissa a mérité la curiosité des Sçavans ; elle renfermoit un grand nombre de Manuscrits très-précieux. Plusieurs Livres en ayant été enlevés, ce qui restoit de Manuscrits courant le même risque, il y a environ soixante ans que les Ordres supérieurs priverent le College & la Ville de ce Trésor. Les revenus de ce College s'étant dissipés, les Places des vingt Boursiers furent déclarées vacantes, & le seront jusques au rétablissement des affaires ; le Roi s'est réservé de nommer aux Places.

Le College de St. Raymond fut fondé vers l'an 1520. par Pierre de St. André, les Collégiats sont au nombre de dix & un Prêtre : les Places sont destinées à des jeunes Enfans qui commencent à étudier les Elemens des Belles Lettres, & sont à la nomination du Chapitre St. Sernin.

Le College de Secondat fut fondé en 1554. par Jacques de Secondat, de la Maison de Montequieu, Chanoine de St. Etienne, & Grand-Vicaire du Cardinal de Meudon, pour cinq Etudiants en Théologie & un Prêtre.

ECOLES CHRETIENNES.

Après tant de Colleges établis à Toulouse pour l'instruction de la Jeunesse, il convenoit qu'il y eût aussi des Personnes uniquement occupées à apprendre aux jeunes Enfans, de l'un & de l'autre sexe, les premiers Elemens de la Religion Chrétienne & de la Langue Françoisé ; c'est pourquoy les Capitouls confierent aux Sœurs de la Providence & aux

Dames des Ecoles Chrétiennes, le soin des jeunes Filles. Ils établirent aussi dans chaque Paroisse des Ecoles pour les jeunes Garçons.

La Congrégation des Filles de la Providence fut instituée en 1673. par M. Mercadier, Prêtre de la Congrégation des Oblats, pour instruire la Jeunesse dans les Villes où elles seroient appellées; la Maison de Toulouse en est le Chef-Lieu.

Les Dames des Ecoles Chrétiennes, instituées en 1687. par M. de Montigny, Supérieur des Missions étrangères, furent appellées par M. de Colbert, Archevêque de Toulouse. Les Capitouls leur ont fait bâtir une Maison spacieuse, & leur ont assigné une pension annuelle pour tenir les Ecoles de la Ville.

Les Dames d'Andoin. Madame d'Andoin fonda, sous le regne d'Henri IV. douze places pour douze Veuves qui voudroient se sacrifier au service des Pauvres; elles seroient d'abord l'Hôpital; mais comme elles ne pouvoient pas y suffire, elles se sont bornées à rendre service aux Pauvres de la Ville, à élever des pauvres Filles, à leur apprendre la broderie, la cûture, &c.

Outre les Ecoles publiques, il y a encore plusieurs Pensions où l'on enseigne le Latin aux jeunes Gens.





ACADEMIES.

Quelques talens qu'eussent apporté les hommes en naissant, ils n'auroient jamais atteint ce degré nécessaire à la perfection des Sciences & des Arts, s'ils n'avoient échauffé leur génie, & fait éclore leurs idées par un commerce réciproque. L'Etude seule appesantit l'ame. Les conversations ordinaires de la vie civile, sont ou trop frivoles, ou trop bruiantes; il falloit donc pour développer les esprits, des Assemblées réglées, dont l'amitié & une noble liberté fussent la baze, où chacun pût recevoir & donner des exemples, & où les efforts du génie fussent encouragés & récompensés aussi-tôt que rectifiés.

Platon fut le premier Sage du Monde qui connut l'importance d'un tel établissement; il rassembla pour cet effet ses Disciples & ses Amis dans une espede de Parc, situé aux Portes d'Athènes, lequel avoit appartenu à un certain *Academus*, & que ce zélé Citoyen avoit destiné à la sépulture des Héros qui mouroient pour leur Patrie: Ce Jardin que l'on orna bien-tôt de tout ce qui peut rendre un Lieu agréable, conserva toujours le nom de son premier Maître: & ceux qui le fréquentèrent prirent le titre d'*Académiciens*: sur le plan de cette première Académie, il s'en forma plusieurs autres à Athènes; tels furent le Portique dont *Zenon* étoit le Chef, le Lycée où présidoit *Aristote*, & le Jardin d'*Epicure*.

La Grece communiqua à l'Egypte & à l'Italie son amour pour les Sciences, en même-tems que son goût pour les Sociétés Littérales: il y avoit à Alexandrie, dans les Palais même des Rois d'Egypte,

une célèbre Académie, divisée en deux parties, dont l'une portoit le nom de *Seraphis*, & l'autre, celui d'*Iffis*; ceux qui la composoient, dégagés du soin de leur subsistance, y avoient chacun un logement commode, & ne s'occupoient que de la Science qu'ils avoient embrassée; à proportion de leurs succès, ils obtenoient des pensions plus abondantes; un Prêtre vénérable par son âge & par sa doctrine, faisoit le partage ainsi que la critique de leurs travaux, & l'on se rendoit à certaines heures dans une Salle d'exercice, pour y discuter les Matieres qui avoient besoin d'éclaircissement.

Après la défaite de Cléopâtre & de Marc-Antoine, il se forma à Rome une Académie illustre dans le Temple d'Appollon.

Auguste qui avoit placé sa Bibliothèque dans cet Azile sacré, y rassembloit tous les beaux Esprits de son siècle pour apprécier le mérite des Ouvrages & des Artistes. L'Italie profita des lumieres qu'on avoit puisées dans ce véritable Sanctuaire des Muses. L'Empereur Claudius, à l'exemple de ses Prédécesseurs, se déclara le Protecteur des Gens de Lettres, & répandit même ses bienfaits jusques sur le Musée, ou l'ancienne Académie de *Serapis*. Il y en ajouta une nouvelle, qu'on appella l'Académie *Claudienne*, dont il obligea les Membres à ne s'adonner qu'à des recherches utiles au Public.

La fameuse Ecole fondée par *St. Marc*, de laquelle *Origène* étoit un des principaux ornemens, fut ensuite la ressource de tous les Sçavans, & ces diverses Académies avoient rempli l'Orient de tant d'émulation pour les Sciences, qu'il en conserva le goût, tandis même que le reste de l'Univers sembloit plongé dans la Barbarie; enfin, comme la Grece avoit autrefois servi à polir Rome, ce fut encore par les Grecs que commença la renaissance

des Lettres en Occident. Elles firent des progrès si rapides en France, qu'il n'y a pas aujourd'hui de Ville considérable du Royaume qui n'ait une Académie.

La Ville de Toulouse paroît être à cet égard l'Emule de la Capitale ; car elle renferme presque autant de Corps Littéraires tous également autorisés par des Lettres-Patentes de Sa Majesté.

ACADEMIE DES JEUX FLORAUX.

LE goût de la Poésie vulgaire ou Provençale, qu'on cultivoit à Toulouse dès le tems même des Comtes de cette Ville, donna occasion à plusieurs Citoyens d'y former une espece d'Académie. Ils s'assembloient régulièrement, ou dans leurs maisons, ou dans un jardin du Fauxbourg St. Etienne. Le séjour que Charles IV. fit à Toulouse ayant ranimé leur zele, sept principaux d'entr'eux, pour exciter l'émulation de tous les Poetes de *la Langue-doc*, leur écrivirent en vers Provençaux, une Lettre circulaire, où ils se qualifioient *la gaie Science des sept Troubadours de Tolosa*, & dans laquelle ils proposoient une *Violette d'or* à celui qui composeroit en *Romain*, la meilleure piece de vers à l'honneur de Dieu, de la Ste. Vierge, ou des Saints ; la distribution de ce prix se fit solennellement le premier jour du mois de l'année suivante 1324. & on l'adjugea à un *Cirventés*, fait en l'honneur de la Vierge par Arnaud Vidal de Castelnaudarry, qui fut créé en même-tems *Docteur en la gaie Science*.

Les Capitouls persuadés de l'utilité de ce nouvel établissement, s'engagerent au nom & aux dépens de la Ville, de distribuer tous les ans un prix semblable. Dès lors les Assemblées des *sept Associés* com-

mencerent à prendre une nouvelle forme, ils se choisirent un Président, auquel ils donnerent le titre de *Chancelier*, & un Secrétaire qu'ils nommerent *Bédeau*, l'un & l'autre furent chargés de dresser des Statuts avec un Traité de Rhétorique & de Poésie, sur les principes duquel on devoit juger les Ouvrages que l'on présenteroit dans la suite. On conserve précieusement ce Traité.

Suivant les Statuts que l'on intitula, *Loix d'Amour*, on accorderoit des Lettres de *Bachelier en la gaie Science & dans le gai Sçavoir*, à celui qui auroit remporté le prix, après que les sept Seigneurs *mainteneurs* auroient examiné sa capacité, & qu'il auroit juré de garder les Statuts, &c.

A mesure que le nombre des Concurrents augmentoit, on augmenta aussi le nombre des prix, & l'an 1356. on ajouta deux autres Fleurs, une Eglantine, & un Soucy d'argent. Ces nouvelles récompenses donnerent un nouveau lustre à l'Académie naissante, appelée alors *Jeu d'Amour*, & l'on se rendit plus difficile sur la réception des *Docteurs*. On établit qu'ils seroient auparavant *Bacheliers en la gaie Science*, qu'ils auroient remporté les trois Fleurs, qu'ils subiroient un examen public, &c.

Ces Docteurs furent ensuite appelés *Maitres en la gaie Science, & en Rhétorique*; on leur permit d'assister aux Assemblées publiques, & au jugement des Ouvrages: la réputation de ces Jeux Floraux s'étendit jusques en Espagne, Jean I. du nom, Roi d'Aragon, députa en 1388. des Ambassadeurs au Roi Charles VI. pour le prier de lui envoyer des Poetes de la Province de Toulouse, afin de répandre la gaie Science dans ses Etats.

Cette Académie, qui porta aussi le nom de *College de Rhétorique*, après s'être soutenue pendant quelque-tems avec éclat, dégénéra peu-à-peu, &c.

elle se voit peut-être aujourd'hui ensevelie dans l'obscurité des tems, sans les soins généreux d'une Dame Toulousaine, nommée *Clemence Izaure*, qu'on ne louera jamais assez. Cette illustre Fille, dont l'existence & ses libéralités ont été prouvées autant qu'un fait historique peut l'être, renouvela vers l'an 1502. la Cérémonie des Jeux Floraux. Elle légua à l'Hôtel de Ville par son Testament, des fonds considérables pour fournir aux prix que l'on distribuoit chaque année, & l'on ne conçoit pas comment Mrs. Catel & Lafaille ont refusé de concilier ce nouveau rétablissement avec l'ancienne origine des Jeux Floraux.

Les Habitans de Toulouse, pénétrés de reconnaissance pour Izaure leur bienfaitrice, lui érigèrent dans le Cimetière de la Daurade, une Statue sépulchrale de marbre blanc, sur laquelle les Académiciens accompagnés des Capitouls, alloient en pompe tous les ans jeter des fleurs le premier jour du mois de Mai; mais cette cérémonie ayant paru trop profane, on transporta en 1557. la Statue dans la Salle du Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, & c'est en représentation de l'ancien usage, qu'on la couronne encore de fleurs le premier de Mai, & que ce même jour on fait porter sur l'Autel de l'Eglise de la Daurade tous les prix qui doivent se distribuer.

C'est ainsi que cette Compagnie, également respectable par son antiquité & par les grands Hommes qu'elle a produits, s'est maintenue jusqu'en 1694. plusieurs de ses Membres, conjointement avec les Capitouls, obtinrent alors du Roi Louis XIV. des Lettres Patentes, par lesquelles il autorise les nouveaux Reglemens que les Académiciens lui présenterent; leur donna M. le Chancelier pour protecteur, & augmente jusqu'à 35. le nombre des *Main-*

256 *Académie des Jeux Floraux.*

reneurs. Il a été encore augmenté jusques à 400 par Lettres Patentes de 1725.

Cette Académie distribue quatre prix chaque année.

Une Amarante d'or de valeur de 400. liv. destinée à une Ode.

Une Eglantine d'or destinée à un discours d'un quart d'heure de lecture. Ce prix qui n'étoit auparavant que d'environ 200. liv. a été augmenté de 250. liv. par la générosité de M. Soubeyran d'Escopon, Membre de cette Académie.

Une Violette d'argent de valeur de 250. liv. destinée à un Poème d'une centaine de vers.

Un Soucy d'argent, de valeur de 200. liv. destiné au Genre pastoral.

Tous ces prix se distribuent à l'Assemblée générale du trois de Mai. Les Académiciens, avec les Capitouls vont les prendre ce jour-là de dessus l'Autel de l'Eglise de la Daurade, & on les porte en grand appareil dans la Salle du Consistoire, où se tiennent les trois Assemblées publiques de l'Académie; celle qui doit se tenir le premier Dimanche du mois de Janvier, étoit originairement consacrée à sémencer ou avertir les Capitouls de tenir toutes choses prêtes pour la Fête prochaine du trois de Mai; & ils répondoient qu'ils n'auroient garde d'y manquer, étant disposés à exécuter les volontés de *Clemence Izauré, dont ils avoient lu le Testament, n'a gueres.*

Les Assemblées particulières se tiennent le Vendredi de chaque semaine, dans une Salle de l'Hôtel de Ville.

ACADEMICIENS.

M. LE CHANCELIER, Protecteur.

Messieurs.

1723. Gaspard-Joseph de Maniban, premier Président du Parlement, Chancelier des Jeux Floraux, à la place de M. de Berthier, premier Président du Parlement, qui avoit succédé à M. Morant, Premier Président du Parlement, qui avoit succédé à M. de Maniban, Président du Parlement, qui avoit succédé à M. de Fieubet, premier Président du Parlement.

1710. Jean Daliés, Secretaire perpétuel, & Doyen de l'Académie, à la place de M. le Chevalier de Catellan, en 1733. & Mainteneur, à la place de M. l'Abbé Massot, Grand-Vicaire de Mirepoix.

1711. Joseph de Comynihan, à la place de M. de Fieubet, Conseiller au Parlement.

1714. Jean-Baptiste d'Ouvrier, à la place de M. de Montbrun, Président du Parlement.

1724. Jean-François de St. Laurens, Conseiller au Parlement, à la place de M. de St. Laurens, Conseiller au Parlement, Doyen de l'Académie.

1725. Jean-Jacques de Boyer d'Odars.

1725. Jean - Ignace de Bojat, Conseiller au Parlement.

1725. Jean-Galbert de Gailhac.

1725. Geraud-Joseph d'Aldeguier.

Ces quatre Places ont été créées au mois de Juillet 1725. par Lettres Patentes du Roi, enrégistrées au Parlement.

1727. Jean-Jacques de Verdun, Comte de Miran, à la place de M. de Nesmond, Archevêque de Toulouse, de l'Académie Française, qui avoit succédé à M. le Baron du Puget, Lieutenant de Mrs. les Maréchaux de France, Doyen de l'Académie.

1727. Marc-Antoine de Lombrail, à la place

Messieurs.

de M. d'Allezat, Conseiller au Parlement, Doyen de l'Académie.

1728. Pierre de Rabaudy, Ancien Viguiier de Toulouse, à la place de M. de Nupces, Président du Parlement.

1730. Jean-Antoine Destadens, à la place de M. Castanier de Couffoulens, Président du Parlement, qui avoit succédé à M. Druilhet, Evêque de Bayonne.

1730. André de Jouglia de Paraza, Conseiller au Parlement, à la place de M. Montaudier, Avocat au Parlement, qui avoit succédé à M. Compaing, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

1733. Guillaume de Ponsan, Trésorier de France, à la place de M. de Nolet, Trésorier de France, qui avoit succédé à M. de Maniban, Premier Président du Parlement, lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux, qui avoit succédé à M. Daspe, Président du Parlement, qui avoit succédé à M. Daspe, Maire de Toulouse.

1733. Jean Dumas d'Ayguebere, Conseiller au Parlement, à la place de Mainteneur de M. le Chevalier de Catellan, Secretaire perpétuel de l'Académie.

1736. François Prades, Docteur en Théologie, Curé de Castellarrazy, à la place de M. Ranchin de Monredon, qui avoit succédé à M. de Terlon, Conseiller au Parlement.

1736. Antoine-Joseph de Niquet, Président au Parlement, à la place de M. d'Aignan, Baron d'Orbesan, Président du Parlement, qui avoit succédé à M. Dulaurans, Procureur du Roi aux Requêtes pour les Eaux & Forêts, qui avoit succédé à M. d'Aldéguier, Trésorier de France.

1738. Jean-François Daspe de Meilhan, Prési-

Messieurs.

dent du Parlement, à la place de M. de Ranchin de Lavergne, qui avoit succédé à M. de Turreil, de l'Académie Française.

1738. François-Tristan de Cambon, Conseiller au Parlement, Archidiacre & Grand-Vicaire de l'Eglise de Toulouse, Abbé de la Capelle, à la place de M. Dadvifard, Conseiller d'Honneur au Parlement, qui avoit succédé à M. l'Abbé d'Auterive, Chancelier de l'Université.

1739. Bernard-André de Miramont, Conseiller au Parlement, Seigneur de Daumazan, à la place de M. de Cormouls, Avocat au Parlement, qui avoit succédé à M. de Berthier, premier Président du Parlement, lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux.

1739. Etienne-Antoine-Louis de Villars Lugein, Abbé de Saint Marcel, à la place de M. Delberin, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Palaprat.

1739. Victor-Pierre-François de Riquet, Comte de Caraman, Lieutenant-Général des Armées du Roi, à la place de M. de Casaubon, qui avoit succédé à M. de Valette, Conseiller au Parlement.

1739. Jacques-Denis-Hector, Comte de Garaud, à la place de M. de Rochemontels, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Fermat, Conseiller au Parlement.

1739. Jacques de Bardy, Conseiller au Parlement, à la place de M. de Sapte, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Nolet, Trésorier de France.

1740. Jean-Jacques Lefranc, Premier Président de la Cour des Aides de Montauban, à la place de M. Daspe, Président du Parlement.

1742. Charles-Antoine de Larroche-Aymon,

Messieurs.

Archevêque de Narbonne, à la place de M. l'Abbé de Tournier, Conseiller au Parlement, & Doyen de l'Académie.

1742. Pierre-Louis-Joseph-Antoine Lecomte, Avocat-Général au Parlement, à la place de M. de Caulet, Président au Parlement, qui avoit succédé à M. de Lafaille, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

1743. Henri-Joseph de Caulet, Président du Parlement, à la place de M. le Marquis d'Auffone, qui avoit succédé à M. d'Aldeguier, Chevalier d'Honneur du Bureau des Trésoriers de France, qui avoit succédé à M. d'Aldeguier, Conseiller au Parlement.

1743. Christophe-Susanne de Lamothe, Conseiller au Parlement, à la place de M. de Lardos, Avocat au Parlement, Ancien Capitoul, qui avoit succédé à M. Druillet de Monlaur, Président aux Enquêtes du Parlement, qui avoit succédé à M. de Lombrail, Conseiller au Parlement.

1748. Henri-Gabriel de Puget de Gau, Conseiller au Parlement, à la place de M. de Mariotte, Trésorier de France, qui avoit succédé à M. de Druillet, Président aux Enquêtes, qui avoit succédé à M. de Caulet, Président du Parlement.

1749. Etienne-Hypolite-Julien de Pegueirolles, Président du Parlement, à la place de M. Lema-zuyer, Procureur-Général du Parlement, qui avoit succédé à M. de Morant, premier Président du Parlement, lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux.

1750. Jacques-Henri de Carriere-d'Aufreri, à la place de M. le Comte de Fumel, qui avoit succédé à M. d'Auterive, Conseiller au Parlement.

1751. Jean Castilhon, Avocat au Parlement, à

Messieurs.

la place de M. de Soubeyran de Scopon, Secrétaire du Roi, qui avoit succédé à M. de Resseguier, Président aux Enquêtes du Parlement, qui avoit succédé à M. l'Abbé de Laborie, qui avoit succédé à M. de Malapeyre, Conseiller au Sénéchal.

1751. De Villeneuve de Bauville, à la place de M. de Bertons de Crillon, Archevêque de Narbonne, qui avoit succédé à M. de la Loubere, de l'Académie Française, qui avoit succédé à M. de Druillet, Evêque de Bayonne.

1751. Rodolphe-Joseph Raffin, Conseiller au Parlement, à la place de M. Lecomte, Avocat-Général, qui avoit succédé à M. de Resseguier, Président aux Enquêtes, qui avoit succédé à M. de Mauriac, Conseiller au Parlement.

1752. Jean-François de Montégut, Conseiller au Parlement, à la place de M. Duclos, Avocat au Parlement, qui avoit succédé à M. Bayle, Professeur en Médecine.

1753. Anne-Marie d'Aignan, Baron d'Orbesan, Président du Parlement, à la place de M. de Lopes, qui avoit succédé à M. de Campistron, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, de l'Académie Française.

1710. Le Chef de Consistoire, nommé Académicien-né, par Délibération de l'Académie, sous le bon plaisir du Roi, après la mort de M. Pierre de Labroue, Evêque de Mirepoix, dont la place ne fut point remplie.

*MAITRES DES JEUX - FLORAUX.**Messieurs.*

Taverne, Avocat au Parlement de Toulouse.

Le R. P. Théodore Lombard, Jésuite, de l'Académie de la Rochelle.

Messieurs.

Arouet de Voltaire , ancien Historiographe de France , de l'Académie Française.

De Marmontels.

Titon du Tillet , ancien Commissaire de la Marine.

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES,

Inscriptions & Belles Lettres.

EN 1729. l'amour des Sciences , qui ont toujours été en honneur dans cette Ville , engagea quelques-uns de ses Habitans à contribuer de leurs fonds & de leurs travaux , pour y former une Société destinée à les cultiver. Bien-tôt après , par la protection de M. le Cardinal de Fleury , alors premier Ministre , ils obtinrent de la Cour la permission de s'assembler.

Cette première faveur jointe aux secours que la Société naissante reçut de la Ville , soutint son zèle ; & en 1746. le Roi ayant été informé des progrès qu'elle avoit fait , lui accorda des Lettres Patentes avec le Titre d'Académie Royale des Sciences , Inscriptions & Belles Lettres , de laquelle il daigna se déclarer le Protecteur.

La même année la Ville , pour étendre les avantages que le public devoit retirer de cet établissement , fonda un prix annuel de 500. liv. pour être distribué alternativement à un Ouvrage de Mathématique , de Médecine & de Littérature.

Cette Compagnie , que de nouvelles libéralités de la Ville , excitées par celles de ses Membres , viennent de mettre en état d'acquiescer un logement considérable avec un Jardin de plantes , & d'établir une Chaire de Grec & d'Hébreu , s'assemble le Jeudi de

chaque semaine, depuis la St. Martin jusqu'à la Ste. Croix de Septembre. Elle tient tous les ans deux Assemblées publiques. La première, le Jeudi après Quasimodo. La seconde, dans laquelle on distribue le Prix, est fixée au jour de St. Louis.

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse, est composée de 61. Personnes distribuées à la manière qui suit.

LE ROI, PROTECTEUR.

HONORAIRES.

Messieurs.

Le Comte de Caraman, Lieutnant-Général des Armées du Roi, rue Boulbonne.

De Maniban, Premier Président du Parlement de Toulouse, près la Place Rouaix.

De Richelieu, Maréchal Duc & Pair de France, Commandant de la Province de Languedoc.

De Laroche-Aymon, Archevêque de Narbonne.

Le Comte de Saint-Florentin, Secrétaire d'Etat.

De Lamoignon, Chancelier de France.

De Saint-Priest, Intendant du Languedoc.

CAPITOULS ASSOSSIEZ - NEZ.

M.

M.

ASSOSSIEZ LIBRES.

Messieurs.

De Nupces Président du Parlement, près la Maison Professe.

De Pardailhan, Président aux Enquêtes, à la Place Mage.

De Saintlaurens, Conseiller au Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue du Vieux Raifin.

Le Marquis de Chalvet, Sénéchal, rue de l'Inquisition.

264 *Académie Royale des Sciences ,
Messieurs.*

Le Comte de Miran , de l'Académie des Jeux-Flo-
raux , rue Ninau.

Le Marquis de Puyvert , Président du Parlement ,
rue Bouquieres.

ASSOSSIEZ ORDINAIRES

Pour la Géométrie. Messieurs.

Le Marquis de Beaureville , rue Ninau.

Darquier-Pelepoix , rue Latomy.

Le Pere Fontenilles , Jésuite , Professeur-Royal de
Mathématique , au College des Jésuites.

Pour l'Astronomie. Messieurs.

Garipuy , Avocat au Parlement , Directeur des Tra-
vaux de la Province , de l'Académie Royale de
Peinture , & Correspondant de l'Académie des
Sciences , rue de la Sénéchaussée.

Le Pere Cavallery , Jésuite , Professeur-Royal de
Théologie , au College des Jésuites.

Gleifes , rue de la Sesquiere.

Pour la Mécanique. Messieurs.

Marcorelle , Avocat au Parlement , Correspondant
de l'Académie Royale des Sciences , rue de la
Dalbade.

Le Pere Reynal , de la Doctrine Chrétienne , Ag-
grégé de la Faculté des Arts , au College de l'És-
quille.

D'Héliot , Professeur-Royal des Libertés de l'Eglise
Gallicane , Abbé du Peray-Neuf , rue Velanc.

Pour l'Anatomie. Messieurs.

Fronton , Chirurgien Juré , rue des Couteliers.

Taillard , Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu , Pro-
fesseur d'Anatomie à l'Académie Royale de Pein-
ture , Sculpture & Architecture , à l'Hôtel-Dieu.

Pouderoux , Docteur en Médecine , rue des Coute-
liers.

Pour la Chimie. Messieurs.

Sage, Marchand Apoticaire, rue des Couteliers.
De Mengaud, rue Saint Remesi.

M.

Pour la Botanique. Messieurs.

Gouazé, Professeur-Royal de la Faculté de Médecine, à la Croix-Baragnon.

Maynard, Docteur en Médecine, rue Boulbonne.

L'Abbé de Raymond, Chanoine de l'Eglise Abbatiale de Saint Sernin, près l'Hôtel-de-Ville.

Pour les Inscriptions & Belles Lettres. Messieurs.

D'Ouvrier, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue d'Astorg.

De Rabaudy, ancien Viguier, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue Merlane.

De Paraza, Conseiller au Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue Boulbonne.

L'Abbé de Caltaing, Conseiller au Parlement, de l'Académie Royale de Peinture, au Cloître Saint Etienne.

De Bonrepos, Procureur-Général du Parlement, de l'Académie Royale de Peinture, rue Velane.

L'Abbé de Catellan, Grand-Chantre de l'Eglise de Toulouse, au Cloître Saint Etienne.

De Niquet, Président du Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue d'Astorg.

D'Orbeffan, Président du Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture, & des Académies de Cortone & de Pau, à la Place Mage.

De Cassand, Conseiller au Parlement, rue Merlane.

Lefranc, premier Président de la Cour des Aides de Montauban, de l'Académie des Jeux-Floraux, &c.

Reboutier, Aggrégé à la Faculté de Droit, rue Boulbonne.

Messieurs.

De Boufquet, Conseiller au Parlement, rue des Coffres.

De Puymaurin, de l'Académie Royale de Peinture, à la Place d'Assezat.

Turle de Larbrepin, Aggrégé à la Faculté de Droit, rue de Gestes.

Dom Pont, de la Congrégation de Saint Maur, à la Daurade.

Secrétaire perpétuel.

L'Abbé de Sapte, de l'Académie Royale de Peinture, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, rue Jouxaigues.

Trésorier.

Martin de Saint-Armand, de l'Académie Royale de Peinture, & de celle de Cortone, rue des Paradoux.

*ASSOCIEZ ÉTRANGERS,**Messieurs.*

Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Londres, de Berlin, d'Upsal, d'Edimbourg, de l'Institut de Boulogne, &c.

Linnaeus, Médecin du Roi de Suede, Professeur en Médecine à Upsal, des Académies d'Upsal, de Stokolm, Petersbourg, &c.

L'Abbé de Guasco, de l'Académie de Cortone & de Berlin, & Honoraire étranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

Racine, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

*ADJOINTS.**Messieurs.**Pour la Géométrie.*

Dufourc, rue de la Sefquiere.

Pour l'Astronomie.

Le Chevalier Despinasse, rue de la Pomme.

Messieurs.

Pour la Mécanique.

Francaïn, rue du Temple.

Pour l'Anatomie.

Carriere, Docteur en Médecine, Place Saint George.

Pour la Chimie.

M.

Pour la Botanique.

Laurens, Médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, rue de la Croix-Baragnon.

CORRESPONDANS.

Messieurs.

- De M. Gari- } Pumphry, Docteur en Médecine, à
puy. } Cork en Irlande.
- De M. Goua- } Malzac, Docteur en Médecine, à
zé. } Bordeaux.
- De M. Dar- } Lavant, à Tarbé.
quier. }
- De M. l'Abbé } L'Abbé de Montville, Chanoine de
de Sapte. } l'Eglise de Bordeaux, des Aca-
démies de la Rochelle & de Mon-
tauban, à Bordeaux.
- De M. l'Abbé } Demainbray, des Académies de
d'Heliot. } Bordeaux, d'Ecosse, &c. à Du-
blin.
- De M. Mar- } Titon du Tillet, de l'Académie
corelle. } Royale des Inscriptions & Belles
Lettres, &c. à Paris.
- De M. de Puy- } L'Abbé de Soumille, Correspondant
maurin. } de l'Académie Royale des Scien-
ces de Paris, à Villeneuve-lès-
Avignon.
- De M. de Puy- } Albert, Docteur en Médecine, de
maurin. } la Société Royale de Montpellier,
à Carcassonne.

268 *Académie Royale des Sciences, &c.
Messieurs.*

De M. la Pré- }
sident d'Or- } Le Roy, Docteur en Médecine, à
bessan. } Montpellier.
De M. Fron- }
ton. } Goulard, Démonstrateur Royal d'A-
natomie, à Montpellier.

*ACADEMIE ROYALE DE PEINTURE,
Sculpture & Architecture, établie par Lettres
Patentes du 13. Janvier 1751.*

L'Etroite liaison qui est entre les Sciences & les Arts, sembloit exiger que la Ville de Toulouse signalât son zele pour les uns en même-tems que pour les autres.

Cependant, quoiqu'il y eût déjà une Ecole de Dessin & de Peinture, ce n'est que depuis quelques années que les circonstances ont permis d'établir dans cette Ville une Société des Arts, & de distribuer des prix aux travaux des jeunes Artistes ; Sa Majesté, informée des progrès de cette Société, vient de l'ériger en Académie Royale, & a bien voulu confirmer les Reglemens qu'on lui a présentés.

La Ville a assigné un fonds annuel de 500. liv. pour fournir aux prix que cette Académie distribue chaque année aux différens genres. Le premier prix est une Medaille d'or de la valeur de 300. liv. destiné alternativement à un Ouvrage de Peinture, de Sculpture & d'Architecture : Les autres prix sont des Medailles de différente valeur, de 60. liv. de 30. liv. &c. destinés à des petits Essais, comme des Dessins d'après nature, &c.

Pour assurer le progrès de cette nouvelle Académie, qui a choisi celle de Paris pour Modele & pour

Arbitre, la Ville a fondé de places de Professeur pour les différens Arts, pour lesquels elle a assigné un fonds annuel de 750. liv. Elle a aussi donné à cette Académie un logement pour tenir ses Assemblées particulieres, & pour les Ecoles.

La distribution des prix se fait le 9. Juillet dans l'Assemblée générale qui se tient dans le Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville; & le jour de Saint Louis on expose les Tableaux dans les Galleries de l'Hôtel de Ville.

PREMIERE CLASSE.

FONDATEURS.

Messieurs.

Le Maire) de la Ville de Toulouse;

Le Lieutenant de Maire)

Mainpoud de Larroche, Capitoul.

Lagane, Avocat, Capitoul.

Ladoux, Avocat, Capitoul, Chef de Consistoire.

Decés, Baron d'Offages, Ecuyer, Capitoul.

Lavolvène, Seigneur de Layraguet, Ecuyer, Capitoul.

Defazars, Bourgeois, Capitoul.

Maygret, Capitoul.

Desirat, Avocat, Capitoul.

Commissaires de la Ville Triennaux.

Fabry, Avocat.

Francaïn, Avocat, Ecuyer, ancien Capitoul;
Greffier en Chef du Sénéchal & de la Bourse
Consulaire, de l'Académie Royale des Sciences
de Toulouse.

Lapomarede de Laviguerie, Avocat, ancien Capitoul.

Pertenais aîné, ancien Capitoul.

SECONDE CLASSE.

ASSOSSIEZ HONORAIRES.

Messieurs.

Le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province.

Le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant de la Province.

De Larroche-Aymon, Archevêque de Narbonne.

De Maniban, premier Président du Parlement de Toulouse.

Le Comte de Caylus, Honoraire des Académies Royales de Peinture & Sculpture, & des Inscriptions & Belles Lettres de Paris.

Le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat.

De Machault, Garde des Sceaux, Controlleur-Général.

De Saint-Priest, Maître des Requêtes, Intendant du Languedoc.

De Riquet de Bonrepos, Procureur - Général du Parlement de Toulouse.

Le Comte de Caraman, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

M.

TROISIEME CLASSE.

ASSOSSIEZ ORDINAIRES.

Messieurs.

Poiffon, Modérateur.

L'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences,

- Mondran.
Lagorée, Ecuyer.
Gaillac de Puy Saint-Pierre, de l'Académie des Jeux-Floraux.
Destadens, Ecuyer, ancien Capitoul, de l'Académie des Jeux-Floraux.
De Marle, Greffier en Chef du Bureau des Trésoriers de France.
Poisson, Avocat, ancien Capitoul, actuellement Modérateur.
D'Helior, Avocat, ancien Capitoul.
De Puimaurin, Ecuyer, de l'Académie Royale des Sciences.
Martin de Saint-Amand, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse, & de celle de Cortone.
Garipuy, de l'Académie Royale des Sciences.
Durand, ancien Capitoul.
Labat de Savignac, Ecuyer.
Picot de Lapeyrouse, Baron de Bazus, Ecuyer, ancien Capitoul.
Le Comte d'Espie, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis.
Castel, Trésorier de France.
D'Orbessan, Président du Parlement, Associé des Académies Royales des Sciences de Toulouse, de Pau & de Cortone, Secrétaire perpétuel.
L'Abbé de Castaing, Conseiller au Parlement, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse.
Lafage, Syndic-Général de la Province.

QUATRIEME CLASSE.

PROFESSEURS.

Messieurs.

- Novembre.* Cammas, Peintre de l'Hôtel de Ville
& Architecte.
- Décembre.* Despax, Peintre.
- Janvier.* Simonin l'aîné, Graveur.
- Février.* Lucas, Sculpteur.
- Mars.* Rivals, Chevalier de l'Ordre de l'Épée
ron, Peintre.
- Avril.* Labarthe, Peintre.
- Mai.* Pins, Peintre.
- Juin.* Lucas, Sculpteur.
- Juillet.* Rivals le cadet, Sculpteur.
- Août.* Gaubert Laberie, Peintre.

Professeurs de Géométrie.

Dufourc, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences.

Professeur d'Optique.

Dufourc, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences.

Professeur d'Anatomie.

Taillard, Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu Saint
Jacques, Adjoint de l'Académie Royale des
Sciences.

Affossés Artistes. Messieurs.

Blanchard, Peintre.

Capela, Sculpteur.

Rolfard.

Le Sieur Broquise, Scribe.

Le Sieur Lafeuillade, Huissier.

On a cru devoir ajouter ici un Mémoire abrégé
sur les Artistes qui se sont les plus distingués à Tou-
louse.

Le Droit d'Image que les Capitouls tiennent des Romains, qui leur a été confirmé par plusieurs de nos Rois, attira dans cette Ville en différens tems les meilleurs Peintres du Royaume.

Gabry fut le premier dont le travail eut quelque succès ; il étoit établi à Toulouse avant le Regne de François I. on ignore sa Patrie : plusieurs mauvais Pintres lui succéderent, & ne soutinrent pas même sa foible réputation jusqu'à l'arrivée de Chalette.

Chalette étoit natif de Troyes en Champagne ; son pinceau étoit léger & facile, mais son coloris manquoit un peu de suavité & de fraîcheur ; les différens sujets qu'il a traités prouvent qu'il étoit propre à tout, & qu'il y réussissoit.

Colombe Dulis, disciple de Chalette, s'attacha à saisir la manière de son Maître, qu'il sçut imiter quelquefois. Ses ennemis ayant voulu lui contester le titre de Noble qu'il prenoit au bas de ses Ouvrages, sous prétexte qu'il y avoit dérogé par sa profession de Peintre, un Arrêt du Conseil le maintint dans la possession de sa qualité, & de plus lui ordonna de cultiver son Art comme compatible avec la plus haute Noblesse, dont il transmet les faits glorieux à la postérité. On croit qu'il étoit de la Famille de la fameuse Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans.

Hilaire Paders, né aux environs de Toulouse, fut aussi un des Disciples de Chalette. Il passa de bonne heure en Italie pour s'y adonner tout entier à la Peinture ; ayant été arrêté à Milan par le Duc de Monaco, qui lui fit faire quelques Tableaux, il tourna ses pas vers la Capitale de la France, où il arriva lors de l'établissement de l'Académie de Peinture, dans laquelle il mérita d'être admis. De retour à Toulouse, il y mania le pinceau avec autant d'adresse

que la plume ; mais ce ton d'autorité qui est quelquefois inséparable du vrai mérite , le perdit auprès de ceux-là même qu'il éclairoit par ses lumieres. Il fut trahi , persécuté & forcé de céder sa place à un Rival indigne de lui.

Durand , natif de Toulouse , n'eut pas honte de s'établir sur les ruines de son Confrere ; il avoit été envoyé fort jeune à Paris , & s'y étoit appliqué principalement aux Portraits ; sa maniere étoit dure , & la pauvreté de son dessein déceloit la médiocrité de son génie ; il parloit assez bien Latin : sa vue s'étant affoiblie , il se retira avec une pension de cent écus.

Jean-Pierre Rivals , issu d'une Famille Noble & ancienne de Lavour , succéda à Durand. Il avoit appris les élémens de la Peinture sous Ambroise Fredeau , Frere Lai de l'Ordre de St. Augustin du Couvent de Toulouse. D'abord après la mort de son Maître , il partit pour Rome , & s'y distingua de telle sorte , que le célèbre Nicolas Poussin se servoit de lui pour dessiner l'Architecture du fonds de ses Tableaux. On conserve dans plusieurs Eglises & Maisons particulieres de Toulouse des morceaux précieux de ce grand Homme , entr'autres la grande Perspective , avec des Figures que l'on voit dans une des Salles de l'Hôtel de Ville. M. le Duc de Bourgogne en fut si frappé en passant à Toulouse en 1701. qu'il ordonna aux Capitouls d'en prendre un soin tout particulier.

Antoine Rivals se destina d'abord à l'état ecclésiastique ; mais entraîné par la force du naturel , & par le génie de son Pere , qui l'animoit déjà , il entra avec ardeur dans la même carrière. Après avoir fait quelque séjour à Paris , il partit pour Rome , où il remporta le 1. Prix de l'Acad. de S. Luc. Il travailla ensuite pour le Cardinal Janson , alors Ambass. à Rome

& fit plusieurs Tableaux très-estimés pour le Palais du feu Duc de Savoie ; mais ces brillans succès n'étroufferent pas en lui la voix de sa Patrie, qui le réclamoit ; il revint en 1702. à Toulouse, où il fit des Ouvrages considérables pour l'Abbaye des Feuillans, & un grand nombre de Desséins, dont le feu, la correction & la vie, transportent d'admiration tous les Connoisseurs.

Toulouse se glorifie encore d'avoir produit deux des plus fameux Sculpteurs & Architectes.

Nicolas Bachelier, Disciple de l'illustre Michel Ange ; on voit de lui plusieurs maisons dans cette Ville & un grand nombre de Bas-Reliefs qui attirent l'admiration des Connoisseurs, malgré l'espece de mutilation que ces Ouvrages ont souffert par une dorure que des mains ignorantes y ont appliquée.

Marc d'Arcis originaire du Diocèse de Lavaur. Ses Ouvrages les plus estimez sont la Statue de Louis XIV. à Pau, le Mausolée de M. le Marquis d'Ambres à Lavaur, les quatre Figures qui sont à la Chapelle du Mont-Carmel à Toulouse, la Salle du Concert, &c. Ce célèbre Artiste animoit tout ce qu'il touchoit ; il avoit travaillé avec *Vanclève* à la superbe Eglise de la Sorbonne ; il est mort Doyen de l'Académie de Sculpture de Paris.

ACADEMIE ROYALE DES ARMES.

Sous le Regne de Louis XIII. les Maîtres en fait d'Armes de Toulouse, pour ranimer l'émulation de leurs jeunes Eleves, proposerent deux Prix ; ils firent faire à leurs dépens deux Epées, l'une de vermeil, qui fut le 1. Prix, & l'autre d'argent pour le 2. ils les distribuerent eux-mêmes pendant quelques années ; les Capitouls & le Corps de Ville re-

connoissant l'avantage de cette institution, voulurent décharger les Maîtres de la dépense des Prix, & pour rendre cet établissement plus solide, ils délibérèrent de donner eux-mêmes, aux fraix de la Ville, deux Epées semblables, sur lesquelles ils firent graver les Armes de Toulouse; ils érigerent l'Ecole d'Armes en Académie, ils accorderent divers Privileges à ceux qui remporteroient les Prix à l'avenir, & entr'autres celui d'avoir l'entrée franche aux Spectacles, & celui d'entrer à l'Hôtel de Ville avec l'Epée; ils firent autoriser leur Délibération par Arrêt du Conseil, & se réserverent le droit de juger du mérite des Concurrents; ils s'affocièrent ensuite pour le Jugement ceux qui avoient remporté le Prix; ils firent autoriser ces Reglemens & leur Délibération par Arrêt du Conseil, la distribution se fit dès-lors en la même forme qu'elle se fait encore aujourd'hui; mais soit par la négligence des Capitouls, soit à cause de la misere des tems, cette Académie se détruisit peu à peu, & les Capitouls cessèrent de distribuer les prix. Ils furent rétablis avec plus de lustre que jamais sous le Regne de Louis XIV. par les soins de M. de Moutaudier, célèbre Avocat & Capitoul: on ne peut aspirer à ce Prix, si l'on n'est d'une Famille Noble ou du moins honnête. Nos Rois ont accordé la Noblesse aux Maîtres en fait d'Armes après vingt ans d'exercice. Le plus ancien Maître de l'Académie est le Sieur Plate dont les Pere, Aïeul & Bis-Aïeul ont exercé la même Profession sans interruption depuis près de trois siècles; le Bis-Aïeul fut un de ceux qui donna lieu à l'institution des Prix.

Maîtres en Fait d'Armes. Messieurs.

Jean Plate, Ecuyer.

Michel Debru, Ecuyer.

François Pujos, Ecuyer.

ACADE'MIE POUR L'EDUCATION des Gentilshommes.

Cette Académie est crée par Lettres-Patentes du Roi, sous la protection de M. le Prince Charles, Grand Ecuyer de France; l'Ecuyer, qui doit être Gentilhomme, est nommé par le Roi: cette Académie est pensionnée par la Province & par la Ville de Toulouse; on y apprend à monter à Cheval, les Mathématiques, à tirer des Armes, à danser, & généralement tous les exercices convenables à la Noblesse.

M. le Baron de Villeneuve, Ecuyer.

M. Freche, Ecuyer.

BIBLIOTHEQUES.

Rien n'étoit plus utile & plus agréable à l'Homme, que de donner un être fixe aux idées de son esprit, que de sçavoir rappeler le passé, & le transmettre à la postérité sans altération. La nature toujours attentive aux besoins de ses enfans, ne tarda pas à leur procurer les moyens de satisfaire un desir qu'elle inspiroit. Ils commencerent d'abord à graver sur les rochers & sur l'écorce des arbres les figures des animaux, auxquelles ils attachoient de significations arbitraires. Arrivoit-il quelque événement singulier dans leur Famille ou dans leur Pays, ils élevoient des monceaux de pierre, en forme de Pyramide, pour en perpétuer le souvenir.

Ce langage muet servit, pour ainsi dire, de Livres & de Bibliothèques, jusqu'à l'admirable décou-

verte de peindre la parole & de parler aux yeux ; dès lors chaque Peuple, particulièrement les Hébreux & les Egyptiens, recueillirent avec soin, & conserverent les Mémoires qui concernoient leurs Ancêtres & leur Nation.

La plus ancienne Bibliothèque que l'on connoisse, est celle d'Ozimandrias, Roi d'Egypte ; les Ptolomées, qui régnerent dans le même Pays, furent encore plus curieux en Livres.

Celle que Ptolomé, fils de Lagus, rassembla, est une des plus considérables de l'antiquité ; on y comptoit près de sept cens mille Volumes : Les Egyptiens la nommoient par respect, le Trésor des Remedes de l'Ame.

Le Tiran Pisistrate forma la première Bibliothèque qui parut dans la Grece ; Xerces la transporta en Perse, & plusieurs années après Seleucus Nicator la fit rapporter à Athenes. Celle que Constantin érigea à Constantinople, & qui fut augmentée par Valens & Théodose le Jeune, devint si riche qu'avant qu'elle eût été brûlée, sous le Tiran *Basilicus* & sous *Léon l'Isaurique*, on y voyoit plus de six cens mille Volumes, parmi lesquels se trouva, dit-on, l'Illiade & l'Odissée d'Homere, écrites en lettres d'or sur les boyaux d'un Serpent ; il est vrai que les flammes épargnerent un assez grand nombre de Volumes, pour que l'on pût former de ces tristes débris plusieurs Cabinets précieux, qui devinrent la consolation & l'azile des Gens de Lettres.

Paul Æmile, après la défaite de Persée, & le magnifique Lucullus, jetterent dans leur Patrie les premiers fondemens d'une Bibliothèque qui s'accrut avec le tems ; après avoir été dispersée, elle sembla renaître dans celle du Vatican, commencée par le Pape Nicolas V. & augmentée par Sixte IV. La Bibliothèque Palatine, que le Comte de Tilly y fit

transporter en 1622. la rend aujourd'hui une des plus curieuses de l'Europe.

La France s'est principalement distinguée en ce genre. La Bibliothèque du Roi, à Paris, est regardée comme la première & la plus riche de l'Univers. La seule Province de Languedoc possède un grand nombre de Bibliothèques considérables, parmi lesquelles on peut remarquer.

Celle de M. Lefranc, premier Président de la Cour des Aydes de Montauban.

Celle de M. le Marquis d'Aubaix, Diocèse de Nîmes.

Celle de M. l'Evêque d'Alet.

Celle de M. Bon, premier Président de Montpellier.

On n'en connoit que quatre ou cinq à Toulouse, qui soient un peu considérables ; il y en a deux publiques : celle des Cordeliers, & celle des Doctrinaires.

Bibliothèque des Cordeliers.

Jean-George Geraud, Sieur de Donneville, Président du Parlement de Toulouse, légua sa Bibliothèque en 1684. aux Reverends Peres Cordeliers de la Grande Observance, à condition que les Jeunes Etudiants en Droit ou en Théologie, qui auroient une attestation de leurs Professeurs, pourroient y aller étudier deux fois la semaine ; & afin de rendre son bienfait durable, il assigna pour l'entretien des Livres un Contrat de 150. liv. de rente. Cette Bibliothèque s'accroit de jour en jour par la sage économie de ceux à qui elle est confiée ; la partie du Droit y est assez complete : elle est ouverte au Public le Mardi & le Jeudi.

On voit encore dans ce même Couvent une autre Bibliothèque contenue dans une vaste Salle, dont tous les Livres sont attachés avec une chaîne de fer,

& appliqués à des pupitres. * On lit sur la porte une Bulle d'Innocent X. datée de l'an 1658. par laquelle le Pape enjoint, sous peine d'excommunication, au Supérieur de la Maison, d'empêcher qu'on ne détache & qu'on n'emporte aucun des Livres, sous quelque prétexte que ce soit ; & lui défend en outre de laisser entrer dans cette Bibliothèque d'autres que les Religieux de la Communauté, qui ne pourront même s'y trouver plus de quatre à la fois.

Bibliothèque des Peres Doctrinaires de St. Rome.

Ces Messieurs tiennent cette Bibliothèque de la libéralité de feu M. Berthier, Evêque de Rieux : elle est publique les Jeudis de chaque semaine.

Les autres Bibliothèques qui ne sont pas publiques, mais qu'on ouvre néanmoins aux Curieux, sont.

La Bibliothèque des Minimes, qui leur fut donnée par Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, Continuateur des Annales de Baronius : Elle est assez bien fournie pour ce qui regarde la partie Historique.

Celle des Bénédictins, qui s'étend tous les jours par les soins de ces sçavans Religieux.

Celle des Peres Jésuites, qui leur a été donnée par M. de Colbert, Archevêque de Toulouse ; & qui a été considérablement augmentée, soit par la Bibliothèque que ces sçavans Religieux avoient déjà dans leur College, soit par les Livres qu'on y ajoute journellement.

* Cette précaution d'enchaîner ainsi les Livres vient sans doute du dixième ou onzième siècle. M. l'Abbé de Fleury rapporte qu'alors cent Volumes passaient pour une Bibliothèque immense, & qu'ils étoient si rares, que dans la plupart des Monastères on les attachoit avec des chaînes de fer.

ARTICLE SECOND.

MONTPELLIER.

Ce que l'on a fourni sur l'Etat Littéraire de cette Ville, consiste en l'Université, le College des Jésuites, & l'Académie des Sciences.

UNIVERSITE.

LES quatre Facultés qui composent cette Université, sont chacune un Corps distinct & séparé. La Faculté de Médecine est la plus ancienne, quelques Médecins Arabes y enseignoient cette Science sous le nom de *Phisique* ; avant l'an 1180. Guillaume, Seigneur de Montpellier, leur accorda des Lettres Patentes pour former cet établissement ; & le Pape Nicolas IV. le confirma par une Bulle du mois de Décembre 1289. Cette Faculté est composée d'un Chancelier, de six Professeurs, d'un Docteur Agrégé, d'un Professeur, & d'un Démonstrateur en Chimie : Le Jardin des Plantes est un des plus beaux & des plus anciens du Royaume.

La Faculté de Droit doit son origine au célèbre Placentin, qui vint le premier en France pour enseigner le Droit Romain ; un grand nombre de Papes & de Cardinaux y ont été Professeurs, ainsi que plusieurs Personnages illustres, tels que Jacques & Pierre Rebuffé, le Président Philippy, Etienne Ranchin, &c. Cette Faculté est composée d'un Recteur, d'un Prieur des Docteurs, de quatre Professeurs pour le Droit Romain & le Droit Canon, & d'un Professeur pour le Droit François, établi en 1679.

On y a joint en 1682. un Professeur pour enseigner les Mathématiques & l'Art de naviguer.

La Faculté de Théologie fut établie en 1422. par le Pape Martin V. pour faire Corps avec les Facultés de Droit Civil & Canon ; mais cette réunion ne s'est pas encore accomplie ; & la Théologie, ayant été interrompue, le Roi Louis XIV. la rétablit par ses Lettres Patentes du mois de Février 1686. & ordonna qu'elle y seroit enseignée par les Jésuites qui étoient déjà Professeurs ez Arts Libéraux, & qui régissent le College.

Professeurs en Théologie.

Le R. P. Salet, Jésuite. Le R. P. Villeneuve, Jésuite.

Docteurs Aggrégés en Théologie. Messieurs.

Poujol, Précenteur de Farjon.

l'Eglise Cathédrale.

Professeurs en Médecine. Messieurs.

Magnol, Boyen. Médecin de son Altesse

Haguenot, Conseiller en Royale.

la Cour des Aydes. M. le Duc d'Orleans.

Jacques Lazerne. François de Sauvages.

Marcot, Médecin ordinaire du Roi. Charles Serane.

François Lamure.

Antoine Fizes, premier François Imbert.

Professeurs en Droit. Messieurs.

Marcha. Serres Professeur en Droit

Vaiffiere. François.

Une Place vacante.

Docteurs Aggrégés en Droit. Messieurs.

Polier. Arteau.

Cauffe, Chanoine de Ste. Faure St. Marcel.

Anne. Pitot.

Feautrier.

Professeurs aux Arts.

Le R. P. Peliscier, Jésuite. Une Place vacante.

<i>Secrétaires.</i>	<i>Messieurs.</i>
---------------------	-------------------

Vincent, Secrétaire de la Faculté de Médecine.	Mazels, Secrétaire de la Faculté de Droit. Mazels, Bédeau.
---	--

*SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES
de Montpellier.*

LA Société Royale des Sciences, établie à Montpellier par Lettres Patentes du mois de Février 1706. fut d'abord composée de trente-six Académiciens ; sçavoir, six Honoraires, quinze Associés, & quinze Eleves.

Les Honoraires sont actuellement au nombre de sept, le Roi ayant créé une place surnuméraire en faveur de M. Lenain, Conseiller d'Etat & Intendant en Languedoc. Ces sept Honoraires sont tous Regnicoles, & l'un d'eux est Président.

Les Associés sont tous établis à Montpellier ; Trois Mathématiciens qui s'appliquent, soit à la Géométrie, soit à l'Astronomie ; soit aux Mécaniques : trois Anatomistes, trois Chimistes, trois Botanistes & trois autres Physiciens, qui s'attachent aux autres parties de la Science naturelle ; un de ces quinze Associés est Secrétaire, & un autre Trésorier.

Le nom d'Eleve ayant été supprimé en 1716. dans l'Académie des Sciences de Paris, l'a été de même dans la Société de Montpellier ; on l'a changé en celui d'Adjoint ; il y a quinze Adjoints ; ils sont partagés en cinq différentes Classes, dont chacune est composée de trois Personnes, & ils s'appliquent aux mêmes Sciences que les Associés.

En 1731. le Roi augmenta la Société de Montpellier de six Associés libres, qui sont tous Regnicoles, & en 1743. de quatre Associés étrangers. Il y a cependant aujourd'hui cinq Personnes dans cette

derniere Classe, Sa Majesté ayant accordé à la Compagnie une Place d'Associé étranger furnuméraire, qui ne sera point remplie, lorsqu'une de ces cinq Places viendra à vaquer.

La Société Royale des Sciences tient ses Assemblées les Jedis de chaque semaine : elle vaque depuis le huitieme Septembre jusqu'à la St. Martin, pendant la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte, & depuis la Noel jusqu'aux Rois.

Le premier Jedi après la St. Martin, elle tient une Assemblée publique, à moins que des raisons particulieres ne l'obligent à tenir cette Assemblée dans un autre tems.

Dans la première Séance d'après les Rois, on nomme le Président, qui est toujours pris d'entre les Honoraires : le Directeur & le Sous-Directeur, qui sont pris dans la Classe des Associés Ordinaires.

Le Secretaire est perpétuel ; le Trésorier ne l'est pas, mais on le continue ordinairement pendant plusieurs années.

La Société des Sciences est sous la protection du Roi, de même maniere que l'Académie des Sciences de Paris, avec qui elle entretient l'union la plus intime, comme n'étant qu'une extension & une partie de cette célèbre Académie, & ne faisant avec elle qu'un seul & même Corps.

Pour entretenir l'union entre ces deux Compagnies sçavantes, elles sont obligées de s'envoyer réciproquement un Exemplaire de tout ce qu'elles font imprimer en leur nom. Deplus, la Société de Montpellier envoie chaque année à l'Académie des Sciences, un Mémoire, que cette dernière Compagnie fait imprimer à la suite du Volume qu'elle donne annuellement au Public.

Quand quelqu'un de l'Académie des Sciences se trouve à Montpellier, ou quelqu'un de la Société

de Montpellier à Paris, ils ont réciproquement entrée & séance dans leurs Assemblées.

H O N O R A I R E S.

Messieurs.

Bon, Conseiller d'Etat, premier Président Honoraire de la Cour des Comtes, Aydes & Finances de Montpellier, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie de l'Institut de Bologne, & de celle de Cortone.

De Bernage de Saint-Maurice, Conseiller d'Etat Ordinaire, Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

Le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi.

Le Marquis de Lacroix de Castries, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commissaire-Général de la Cavalerie, Gouverneur des Ville & Citadelle de Montpellier, & des Ville & Forts de Cette.

L'Evêque de Montpellier.

De Guignard, Vicomte de Saint-Priest, Maître des Requêtes, Intendant de la Province de Languedoc.

L'Archevêque & Primat de Narbonne, Président-né des Etats de Languedoc, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit.

ASSOSSIEZ VETÉRANS.

Messieurs.

Astruc, Professeur au Collège Royal à Paris.

Laurès, Conseiller & Doyen de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier.

Marcot, premier Médecin Ordinaire du Roi, Professeur en Médecine.

Messieurs.

Pitot, Pensionnaire-Vétéran de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de la Société Royale de Londres, Directeur du Canal Royal du Languedoc.

Esteve.

ASSOSSIEZ ORDINAIRES.

Pour les Mathématiques. Messieurs.

Danyzy, Directeur pour le Roi des Ouvrages du Pont St. Esprit, & des Chauffées du Rhône.
De Guilleminet.

Pour l'Anatomie. Messieurs.

Lamorie, Démonstrateur Royal en Chirurgie, Chirurgien-Major de l'Hôtel Dieu St. Eloy, de l'Académie Royale de Chirurgie.

De Sauvages, des Sociétés Royales de Londres, de Stokholm & d'Upsal, Professeur en Médecine, & Médecin de l'Hôpital-Général.

Goulard, Conseiller du Roi, Maire d'Alet, Dissecteur-Anatomiste Royal en la Faculté de Médecine, Démonstrateur Royal en Chirurgie, Chirurgien-Major de l'Hôpital du Roi, de l'Académie Royale de Chirurgie.

Pour la Chimie. Messieurs.

Haguenot, Conseiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, Professeur en Médecine.

Serane, Médecin de l'Hôtel Dieu.

De Lamure, Professeur en Médecine.

Pour la Botanique. Messieurs.

Chapral, Docteur en Médecine, chargé des Démonstrations de Botanique.

Tioch, Docteur en Médecine.

L'Abbé de Sauvages.

Pour la Phisique. Messieurs.

De Montferrier, Syndic-Général de la Province.

Messieurs.

- De Senés, Conseiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier.
De Ratte, de l'Académie de l'Institut de Bologne, & de celle de Cortone, Secrétaire-Perpétuel de la Société Royale des Sciences.

ASSOSSIEZ LIBRES.

Messieurs.

- D'Argenville, Maître des Comptes à Paris, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie des Arcades de Rome.
De Parcieux, de l'Académie de Berlin, à Paris.
De Laliquiere, à Alais.
Barrere, Médecin de l'Hôpital Militaire de Perpignan, Professeur en Médecine, ci-devant Botaniste du Roi dans l'Isle de Cayenne.
Bouillet, Docteur en Médecine, Professeur de Mathématiques à Béziers.

ASSOSSIEZ ETRANGERS.

Messieurs.

- Jallabert, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie de l'Institut de Bologne, Professeur de Mathématiques & de Physique-Expérimentale, à Geneve.
Muschenbroek, de la Société Royale de Londres, Docteur en Médecine, & Professeur de Mathématiques, à Leyde.
Linnæus, premier Médecin de Sa Majesté Suédoise, Chevalier de l'Ordre de l'Etoile Polaire, Professeur de Botanique, de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, & des Sociétés Royales des Sciences de Suede.
Zanotti, de la Société Royale de Londres, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie de l'Institut de Bologne,

ADJOINTS.

Pour les Mathématiques. Messieurs.

De Bernage de Vaux, Maître des Requêtes, Intendant de la Généralité de Moulins.

Barthés.

Brun.

Pour l'Anatomie. Messieurs.

Davifard, Docteur en Médecine.

Imbert, Professeur en Médecine.

Le Roy, Docteur en Médecine.

Pour la Chimie. Messieurs.

Combalusier, Professeur en Médecine dans l'Université de Valence.

Peyre, Maître Apoticaire.

Montet, Maître Apoticaire.

Pour la Botanique. Messieurs.

M.

M.

M.

Pour la Physique. Messieurs.

Laurés fils, Avocat.

Romieu, Docteur en Droit & Avocat.

Albert, Docteur en Droit & en Médecine, Pensionnaire du Roi.

Peintre & Dessinateur.

Loys, de la Société des Beaux-Arts de Toulouse.

ACADEMIE ROYALE DE NIMES.

L'Académie Royale de Nîmes fut établie sous ce Titre par Lettres Patentes, données à Versailles au mois d'Août 1682. & enrégistrées au Parlement de Toulouse au mois de Mars 1683. Le Roi Louis

XIV. lui accorda les mêmes Privilèges dont jouissent les Membres de l'Académie Française. L'Evêque de Nîmes en est le Protecteur-né. Le nombre des Académiciens est fixé à 26. celui des Associés ne l'est pas. Cette Académie a pour objet les Antiquités, les Belles Lettres, & la Langue Française. Elle a repris depuis quelque-tems ses exercices, qui avoient été interrompus pendant plusieurs années. Elle s'assemble tous les Jedis. Elle tiendra cette année sa Séance publique le 4. de Janvier.

ACADEMICIENS.

M. L'EVÊQUE DE NÎMES, Protecteur-né.

Messieurs.

- De Baschi, Marquis d'Aubays, reçu en 1712.
Berard, Ecuyer, le 9. Mars 1752.
De Rochemore, Marquis de Rochemore, Saint-Cosme, Secrétaire perpétuel, le même jour.
Meynier, le même jour.
Lecointe, ancien Officier au Régiment de l'Isle de France, le même jour.
Razoux, Docteur en Médecine, le même jour.
Perillier, Avocat, le même jour.
Girard, le même jour.
Reinaud, Conf. au Présid. de Nîmes, le même jour.
Aldebert, Avocat, le même jour.
Montval, Lieutenant-Particulier au Présidial, le même jour.
Lecointe, Avocat, le même jour
André, le 13. Mars 1752.
Cauffe, Seigneur de Serviés & de la Vallongue, le 20. Mars 1752.
Michon, le 10. Avril 1752.
Vincenla, le 24. Avril 1752.
De Rochemore-d'Aigremont, Prieur d'Aubort, &

Messieurs.

- Vicaire-Général du Diocèse de Nîmes, le 8. Mai 1752.
 Demérés, Chanoine de la Cathédrale de Nîmes, & Vicaire-Général, le 8. Mai 1752.
 Baux, Docteur en Médecine, le 8. Mai 1752.
 Menard, Conseiller au Présidial de Nîmes, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres de Paris.
 De Rouviere, Seigneur de Dions, Président au Présidial de Nîmes, Juge-Mage, Maire & Lieutenant-Général de Police, le 17. Juillet 1752.
 Novy, Seigneur de Caveirac, Lieutenant-Principal au Présidial de Nîmes, le 17. Juillet 1752.
 Ducros, Conseiller au Présidial de Nîmes, le premier Février 1753.
 Massip, Avocat du Roi au Présidial de Nîmes, le 16. Novembre 1753.

ASSOSSIEZ HONORAIRES.

Messieurs.

- Le Maréchal, Duc de Richelieu.
 Le Comte de Saint-Florentin.
 Le Vicomte de Saint-Priest, Intendant du Languedoc.
 Le Vicomte de Narbonne-Pellet, Lieutenant-Général des Armées du Roi.
 De Lagarde, Marquis de Chambonas.
 Le Pere Olieu, Doctrinaire.
 Le Pere Balze, Doctrinaire.
 Le Pere Charreton, Jésuite.
 Carriere, ancien Avocat du Roi au Présidial de Nîmes.
 Le Chevalier Lorenzi, Colonel à la suite du Régiment Royal Italien, Membre de l'Académie de Cortone.
 Le Beau de Schöne,

Messieurs

Bouquier.

Marmier, Commissaire-Provincial des Guerres.

Seguier.

Palchal, Baron de la Reiranglade.

Salles.

Mathieu, Seigneur de la Calmette, Président au
Parlement de Metz.

ACADEMIE DE BEZIERS.

L'Académie de Béziers commença ses Séances
particulieres & publiques, avec la permission
du Roi, & sous la protection de M. le Cardinal de
Fleury, en 1723. Après la mort de M. le Cardi-
nal de Fleury, M. le Comte de Saint-Florentin a
bien voulu agréer le titre de Protecteur de cette
Académie.

ACADEMICIENS.

Messieurs.

De Bauffet de Roquefort, Evêque & Seigneur de
Béziers.

De Mairan, de l'Académie Françoise, ancien Secre-
taire de l'Académie Royale des Sciences de Paris,
de la Société Royale de Londres, &c.

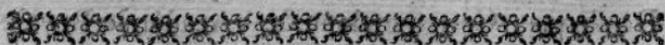
Dandoque, Correspondant de l'Académie Royale
des Sciences de Paris & de celle de Montpellier.

Bouillet, Docteur en Médecine de la Faculté de
Montpellier, Associé libre de la Société Royale
des Sciences de l'Académie de Bordeaux, Secre-
taire de celle de Béziers.

De Bouffanelle, Subdélégué de M. l'Intendant.

De Bouffanelle, Prêtre, Docteur en Théologie, Vi-
caire Général & Archidiacre de la Cathédrale de
Béziers.

- De Guibal.
 Massip, Avocat.
 Racolis, Avocat.
 D'Astier, Auditeur en la Chambre des Comtes
 de Montpellier.
 Mani, Avocat.
 Basset, Avocat.
 Bourguet, Maître Chirurgien de Béziers.
 Rascas, Avocat.
 Pradines, Conseiller en la Cour Présidiale de Béziers.
 Creiffel, Chanoine en la Collégiale de St. Aphrodise.
 Valadon, Docteur en Médecine de la Faculté de
 Montpellier.
 Carbasse, Docteur en Médecine de la Faculté de
 Montpellier.
 Castan, Avocat.
 L'Abbé de Manse.
 D'Abbes, Correcteur en la Cour des Aydes de
 Montpellier.
 Bouillet fils, Docteur en Médecine de la Faculté de
 Montpellier.
 De Cambaceres, Vicaire-Général & Sacristain de
 la Cathédrale de Béziers.
 De la Sablière, Ancien Lieut. Colonel de Cavalerie.



ARTICLE TROISIEME.

MONTAUBAN.

ACADEMIE DES BELLES LETTRES.

L'Académie des Belles Lettres de Montauban a été établie en 1744 par Lettres Patentes données à Dunkerque, & enrégistrées au Parlement de

Toulouse, le 21. Août de la même année. Dès 1730. qui est la première époque de son existence ; elle fut connue dans le Monde sçavant sous le nom de Société Littéraire : en 1742. elle obtint du Roi la permission de tenir des Assemblées publiques, & l'année suivante, elle fit imprimer un Recueil de ses Ouvrages. Elle en préparoit un second qui parut en 1745. quand elle fut érigée en Académie de Belles Lettres : Elle est composée de trente Académiciens, & du premier Consul de la Ville de Montauban, Académicien-né. Elle a en outre dix Associés étrangers, dont le nombre ne peut être augmenté, sous quelque prétexte que ce soit. Le Roi l'a mise sous la protection particulière de M. Louis Phéliepeaux, Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur de l'Ordre du Roi, & Chancelier de la Reine : suivant la teneur des Lettres-Patentes, les Académiciens doivent jouir *des mêmes honneurs, privilèges, franchises & libertés dont jouissent ceux des Académies de Paris, à l'exception du droit de committimus.* La Ville de Montauban fournit à l'Académie une Salle pour servir à ses exercices ordinaires, & à la tenue de ses Assemblées particulières ; & lors de la Séance publique, qui se tient tous les ans le jour de St. Louis, les Consuls sont obligés de prêter aux Académiciens la plus grande Salle de l'Hôtel de Ville, qui se trouve meublée : l'Académie y est reçue dans cette occasion conformément au cérémonial observé en pareil cas entre l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, & les Capitouls de la même Ville.

M. de Verthamon, Evêque de Montauban, ayant destiné en 1743. la somme de deux cens cinquante liv. pour donner tous les ans, le jour de Saint Louis, un prix à celui qui, au jugement de l'Académie, se trouveroit avoir fait le meilleur Discours sur un su-

jet relatif à quelque point de Morale, tiré des Livres Saints ; ce prix a été converti en une bourse de cent jettons d'argent, portant d'un côté les Armes du Fondateur du Prix, & de l'autre celles de l'Académie, avec ces paroles dans l'Exergue : *Academia Montalbanensis, fundata auspice Ludovico XV. Patre Patriæ, Pio, Felici, Augusto, Imperii Anno XXIX.*

Dès que l'Académie eut obtenu en 1749. le Privilege pour l'impression de ses Ouvrages, tel qu'il avoit été promis dans le Reglement donné par le Roi, elle fit imprimer un nouveau Recueil qui a paru sous ce titre : *Mélanges de Poésie, de Littérature & d'Histoire, par l'Académie des Belles Lettres de Montauban, pour les années 1744. 1745. & 1746.*

En exécution du Reglement donné par le Roi à cette Compagnie, elle s'assemble tous les Jeudis depuis quatre heures jusqu'à sept. Le zele des Académiciens les rassemble encore tous les Lundis à la même heure.

Dans toutes les circonstances, cette Académie a reçu les plus grandes marques de la protection du Roi.

ACADEMICIENS.

Messieurs.

Antoine de Montlausay de Lamothe, Doyen de la Cour des Aydes.

Jean-Jaeques le Franc, premier Président de la Cour des Aydes, de l'Académie des Jeux-Floraux.

Jean-Jacques de Verdusan, Comte de Miran, de l'Académie des Jeux-Floraux.

Nicolas-Joseph Temple, Sieur de St. Béarn, Ecuyer.

Mathurin de Blasy, Sieur de Bernoy, Secrétaire perpétuel.

Messieurs.

Louis de Cahuzac.

Louis d'Escorbiac de Lustrac, Baron du Bouquet.

Julien-Bernard de Pradal, Procureur-Général à la Cour des Aydes.

Jacques du Breilh, Trésorier de France.

Louis le Franc, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Monseigneur le Dauphin.

Charles Bellet, Prêtre, Bénéficiaire de l'Eglise Cathédrale.

Jean-George le Franc, Evêque du Puy.

Antoine Forestier, Avocat-Général de la Cour des Aydes.

Jean de Cathala-Couture, Avocat à la Cour des Aydes.

Pierre Duroy, Ecuyer.

Bertrand de Latour, Doyen du Chapitre.

Joseph-Charles de Montlaur, Baron de Vabres, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Montcalm.

Jean-Baptiste Massip, Avocat au Parlement.

Antoine Carrere, Lieutenant en l'Electiion, Subdélégué de M. l'Intendant.

Jean de Broca, Procureur du Roi au Présidial.

Jean Lonjon de Laprade, Conseiller à la Cour des Aydes.

Balthazar de Verthamon, Grand-Archidiacre & Vicaire-Général de l'Evêché de Montauban.

François de Pradal, Chanoine Théologal de l'Eglise de Montauban.

Michel de Verthamon, Evêque de Montauban.

Gaspard-Charles-César Lescalopier, Intendant de Montauban.

Jean-Antoine-Louis de Savignac, Juge-Mage, qui a succédé à M. Delpés, Chanoine de l'Eglise de Montauban.

Messieurs.

Etienne-Antoine-Louis de Villars Lugein, Chanoine de l'Eglise de Montauban, Abbé de Saint-Marcel, de l'Académie des Jeux-Floraux, qui a succédé à M. l'Abbé le Franc, premier Président de la Cour des Aydes.

Pierre-Louis de Besombes de St. Génies, Conseiller en la Cour des Aydes, qui a succédé à M. de Natalis, Trésorier de France.

Gabriel de Lantron de Saint-Hubert, Chevalier de l'Ordre de St. Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de M. le Duc d'Aumont, qui a succédé à M. d'Aumont, Procureur-Général à la Cour des Aydes.

Le premier Consul, Académicien-né.

*ACADEMICIENS ASSOSSIEZ.**Messieurs.*

Le Duc de Nivernois, Pair de France, Ambassadeur pour le Roi à Rome, de l'Académie Francoise, & Académicien Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

Le Marquis de Mirabeau, de l'Académie de Marseille.

L'Abbé de Motville, Chanoine de l'Eglise de Bordeaux, & Vicaire-Général de l'Evêché de Bazas.

De Caulet, Président du Parlement de Toulouse, de l'Académie des Jeux-Floraux.

De Claris, Président de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de Montpellier.

De Grandval, Conseiller au Conseil Supérieur d'Artois, de l'Académie d'Arras.

Le Boulanger, Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France, & de ses Finances, premier Commis de M. le Comte de Saint-Florentin.

L'Abbé Venuti, de l'Académie de Tortone, & de celle de Bordeaux, Correspondant Honoraire de l'Académie

Messieurs.

L'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.
L'Abbé Vatry, Inspecteur du College Royal, de
l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.
De Freron, qui a succédé à M. l'Abbé Guyot des
Fontaines.



COLLEGES E'TABLIS
dans la Province du Languedoc.

*Comme ce qui concerne l'Etat Littéraire des autres
Villes de la Province, se réduit à quelques Colle-
ges, on les a réunis ici, en attendant qu'on puisse
ajouter quelque chose de particulier sur chaque
Ville.*

LEs Peres Doctrinaires gouvernent le College de
Narbonne, établi en 1619. par M. de Varvins,
Archevêque de cette Ville.

Celui de Limoux, établi en 1682. par M. de
Rebe, Archevêque de Narbonne.

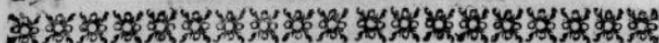
Ceux de Beaucaire, de Lavaur, de Castelnau-
darry & de Tarbe.

Colleges gouvernés par les Jésuites.

Ceux de Montpellier, Nîmes, Béziers, Carcaf-
sonne, Alby, Rhodés, Tournon, Castres, du Puy,
d'Aubenas, de Montauban & de Pamiers.

Les Peres de l'Oratoire ont la conduite du Col-
lege de Pezenas.

*Il y a des Ecoles Chrétiennes dans presque toutes
les Villes de la Province.*



LES HOMMES ILLUSTRES,
natis de la province de Languedoc.

Cette Province a produit un si grand nombre de Personnes célèbres en tout genre, qu'on auroit passé les justes bornes de cet Ouvrage, s'il avoit fallu parler de tous. On s'est contenté de dire un mot sur ceux qui sont les plus connus, & qui se sont offerts les premiers à la mémoire.

Votienus Montanus de Narbonne, se distingua par son goût pour l'éloquence & la Poésie. L'Empereur Tibere le relégua dans l'Isle de Majorque, où il mourut vers l'an 14. de Jesus-Christ.

Domitius Afer, natif de Nîmes, releva par l'éclat de ses talens la bassesse de son extraction. Il parvint au Consulat sous l'Empire de Tibere. Quintilien fut son Disciple, m. l'an 50.

Stattius Ursulus de Toulouse, enseigna à Rome la Rhétorique avec applaudissement, m. vers l'an 59.

Marcus-Antoniùs Primus, de Toulouse, Vainqueur de Vitellius, & Maître de Rome, céda à Vespasien l'Empire du Monde, & se retira dans sa Patrie pour y cultiver les Lettres, & la Poésie, m. vers 69.

Tite-Antoin, Empereur, originaire de Nîmes, mérita d'être surnommé le Bon, & ce surnom fait son éloge, m. en 161.

M. Aurelius Carus, de Narbonne, passa par tous les Honneurs Civils & Militaires, & fut élu par ses Soldats pour succéder à l'Empereur Probus, m. l'an 282.

Æmilius Magnus Arborius, de Toulouse, enseigna dans cette Ville la Rhétorique aux Freres de Conf-

tantin, qui l'ayant appelé à Constantinople, le comblèrent d'honneurs & de richesses, m. en 313.

Exupere, de Narbonne professa avec distinction la Rhétorique à Toulouse, Constantin lui confia l'éducation de ses Neveux, m. 314.

Victorinus Rhéteur de Toulouse, quitta sa Patrie dévastée par les Vandales, & se réfugia dans la Toscane, où il brilla par son éloquence, m. 408.

Théodoric I. Roi de Toulouse, après avoir vaincu Littorius, Général des Romains, qui venoient assiéger cette Ville, combattit Attila, le vainquit & périt lui-même au sein de la victoire, l'an 451.

Théodorie II. Roi de Toulouse. Sa clémence, sa valeur & sa justice, l'ont distingué de tous les autres Rois Wisigots; il éleva Avitus à l'Empire, m. 464.

Conscience I. de Narbonne. Poete, Orateur, Philosophe, Géomettre, &c. m. au 4. siècle.

Conscience II. son Fils, rendit de grands services à l'Empire, Avitus le fit Comte du Palais; il cultiva les Muses, & en fut aimé, m. vers le milieu du cinquieme siècle.

Conscience III. ne se distingua pas moins que ses Ancêtres par son amour pour les Lettres, & par son exacte probité, m. dans le sixieme siècle.

Raymond de S. Giles, Comte de Toulouse, fut le premier des Princes qui se croizerent pour la conquête de la Terre Sainte, après la prise de Jérusalem, il refusa par respect de prendre le Titre de Roi dans cette Ville, m. 1105.

Bertrand, Comte de Toulouse, partit pour la Terre Sainte après la mort de Raymond IV. son Pere; il se rendit maître de Tripoli, secourut Baudouin qui assiégeoit Berite, dégagea Tancrede, que les Perses avoient enveloppé, & porta ses Ar-



mes victorieuses au-delà de l'Euphrate, m. 1137.

Ermengaude, Vicomtesse de Narbonne, réprima par son courage les entreprises d'Alphonse, Comte de Toulouse, rendit elle-même la Justice à ses Sujets, & devint par sa prudence l'Arbitre des Princes ses voisins. L'accueil favorable qu'elle fit aux Poetes Provençaux, a fait croire qu'elle tenoit cour d'amour dans son Palais, m. 1194.

Cuy Fucoldy de St. Gilles. Pape sous le nom de Clement IV. est regardé comme le plus grand Jurisconsulte de son siecle. La Lettre qu'il écrivit après son exaltation à son Neveu, est un témoignage rare de son détachement & de sa modestie, m. 1268.

Guillaume Duranty, du Diocèse de Béziers, sçavant Jurisconsulte, & Compagnon du célèbre Cuy Fucoldy, m. en 1296.

Guillaume Nogaret, Chancelier de France, né à Toulouse, abaissa la fierté de Boniface VIII. ennemi de Philippe le Bel, dont il avoit mis le Royaume en interdit, m. en 1313.

Louis II. Roi de Naples, né à Toulouse, perdit par l'inconstance de ses Sujets, le Royaume qu'il avoit conquis par sa valeur, m. en 1417.

Bernard du Rozier, de Toulouse, y professa le Droit pendant vingt ans; ses rares talens, engagèrent les Toulousains à le demander pour leur Archevêque, il composa un grand nombre de volumes sur divers sujets, m. en 1474.

Clemence Izaure, Dame Toulousaine, avoit tant d'amour pour les Belles Lettres, qu'elle se rendit la Restauratrice des Jeux Floraux à Toulouse, en léguant tout son bien à l'Hôtel de Ville, à condition que les Capitouls y distribueroient tous les ans les trois Prix qu'ils avoient cessé de distribuer depuis long-tems, m. en 1500.

Etienne Aufrery, d'une famille noble & ancien

ne de la Ville de Toulouse, où il professa le Droit avec éclat. Pour récompenser ses services, le Roi Louis XII. lui donna une Charge de Président aux Enquêtes. Son Ouvrage *De Capella Tolosana* est un de ceux qui a le plus contribué à lui faire donner le titre de Docte, m. en 1506.

Guillaume Pellissier, du Diocèse de Montpellier, & Evêque de cette Ville, fut employé par François I. à plusieurs négociations importantes, il étoit très-versé dans l'étude des Langues, m. en 1529.

Pierre Bunel, de Toulouse, rendit à la Langue Latine sa première beauté, & sçut si bien imiter le stile de Ciceron, que les Italiens même avouèrent qu'il l'emporteroit sur eux, m. en 1546.

Gilles d'Albi. François I. l'envoya en Grece & en Italie pour y chercher des Manuscrits qui n'avoient pas été encore imprimés; il a laissé quelques Ouvrages qui font regretter ceux qu'il n'eut pas le tems de publier, m. en 1555.

Jean Bertrandi, de Toulouse, Capitoul en 1519. fut successivement Président au Parlement de Toulouse; Premier Président du même. Troisième Président au Parlement de Paris, Premier Président du même, & puis Gardel des Sceaux. Enfin, après la mort de sa Femme, il fut fait Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, & Cardinal, mort en 1560.

Jean Albin de Seres, Chanoine de St. Etienne de Toulouse, acquit par ses Ouvrages contre les Protestans, une si grande réputation, que le fameux Générard & M. de Pontac vinrent exprès de Paris pour le voir; ils le trouverent m. en 1566.

Jean Mercier Duzes, s'attacha avec tant de succès à la Langue Hébraïque, qu'après la mort de Vatable, on crut que lui seul pouvoit réparer sa perte, m. 1570.

Jean de Coras, Professeur en l'Université de Toulouse, puis Conseiller au Parlement de la même Ville, & Chancelier de Navarre, étoit de Réalmont dans l'Albigeois; il fut un des plus sçavans Jurisconsultes du seizieme siècle; il périt à Toulouse, lors du massacre de la S. Barthelemi, en 1572.

Guy Dufaur de Pibrac, de Toulouse, Auteur des fameux Quatrains, traduits en tant de Langues, fut un des Ambassadeurs que Charles IX. envoya au Concile de Trente, & sçut, par sa grande éloquence, y soutenir les intérêts de la Couronne, m. 1584.

Paul de Foix, de Toulouse, y enseigna la Jurisprudence avec éloge. Les Professeurs en Droit se faisoient un honneur d'être ses Ecoliers; il fut Ambassadeur à Rome, & y mourut en 1584.

Arnaud du Ferrier, de Toulouse, occupa dignement une Chaire de Droit; il assista en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, au Concile de Trente, où il prononça une harangue forte & hardie. Henri IV. lui donna la Charge de Gardes des Sceaux de Navarre, m. 1585.

Auger Ferrier, de Toulouse, fut Médecin de la Reine Catherine de Medicis; il excelloit non-seulement en Médecine, mais encore, dit-on, en la Philosophie & l'Astrologie Judiciaire, m. 1588.

Jean-Etienne Duranty de Toulouse, dont il étoit Premier Président, soutint avec un courage intrépide le Parti de son Prince contre les Ligueurs; il est Auteur de l'excellent Livre; *De Ritibus Ecclesie*, m. en 1589.

Jacques Cujas, de Toulouse, a été, après les Jurisconsultes Romains, le premier & le dernier Interprete du Droit, on lui refusa dans sa Patrie une Chaire de Droit; mais son mérite n'avoit pas encore éclaté;

d'ailleurs les Etudiens, la plupart étrangers, vou-
loient *Forcadet*, & ils intimidèrent les Professeurs.
Le Parlement de Paris, sur les rémontrances du Pro-
cureur-Général, donna un Arrêt qui permettoit à
ce grand Homme de faire des Leçons publiques de
Droit, & de donner des Grades lui seul, à qui il lui
plairoit, m. en 1590.

Pierre Dufaur de St. Jory, de Toulouse, & Pré-
mier Président du même Parlement, passe pour un
des sçavans Hommes de son siecle. Ses Semestres &
ses Agonistiques sont les plus recherchés de ses Ou-
vrages, m. en 1600.

Philippe Berthier, Premier Président, & natif de
Toulouse, s'est distingué par sa profonde érudition;
son Ouvrage sur les Dyatribes mérite de grands élo-
ges, m. en 1618.

Guillaume Maran, de Toulouse, étudia le Droit
sous Cujas, & le professa pendant près de 40. ans;
il composa plusieurs Ouvrages de Jurisprudence, &
fut envoyé à Rome pour obtenir du Pape la dispen-
se de F. Anne de Joyeuse Capucin. Ayant été pris
par des Pirates d'Alger, la Province le racheta, m.
en 1621.

Guillaume Catel, de Toulouse, Auteur des Mé-
moires du Languedoc, & de l'Histoire des Comtes
de Toulouse; ce fut à son rapport que Lucilio
Vanini fut condamné au feu par le parlement de
Toulouse, m. en 1622.

Guillaume Fieubet, de Toulouse, fit d'abord paroî-
tre son éloquence & ses lumieres dans les Charges
d'Avocat - général & de président à Mortier du
parlement de cette Ville. Louis XIII. pour recon-
noître son mérite, le fit premier président du par-
lement d'Aix, mais peu de tems après qu'il eut pré-
té serment, il m. en 1622.

Antoine de Paulo, né à Toulouse. Son zele pour

la Religion, sa prudence & son courage l'élevèrent à la dignité de grand Maître de Malthe, m. en 1636.

Jean de Pins, né à Toulouse, dont l'illustre Maison a produit deux grands Maîtres de Malthe, fut envoyé par François I. à Rome & à Venise en qualité d'Ambassadeur. Les Sçavans font un cas infini de son Ouvrage *De Vita Aulica*, &c. m. en 1637.

François Maynard de Toulouse, un des meilleurs versificateurs qu'ait eu la France. Malherbe fut son Disciple dans l'art de rimer. Le Cardinal de Richelieu, qui aimoit tant les gens de Lettres, ne fit rien pour lui, m. en 1646.

Pierre Godélin, de Toulouse, réussit si bien à faire parler aux Muses la Langue de son pays, qu'on le regarde comme original dans ce genre, & qu'il mérita une pension de la Ville, m. en 1649.

Philippe-Jacques Mauffac, Conseiller au parlement de Toulouse, dont il étoit natif, fut président à la Cour des Aydes de Montpellier; personne n'étoit au-dessus de lui pour le grec, ni plus judicieux critique. Il travailla sur l'Histoire des Animaux, sur la vertu des Pierres, &c. m. en 1650.

Pierre Caseneuve, de Toulouse, Auteur des Etimologies Françoises, imprimées à la suite du Dictionnaire Etimologique de Menage; il à composé aussi des Instructions sur le Franc-alleu de la Province de Languedoc, qu'il a augmentées d'un second Livre, contenant un Traité de l'Origine de l'Antiquité, & des Privileges des Etats Généraux de cette Province, m. 1652.

Pierre Fermat, de Toulouse, où il fut Conseiller au Parlement, a été un des plus forts Mathématiciens, & le plus digne Adversaire qu'ait eu Descartes, dont il attaqua vivement la Dioptrique; il n'étoit pas moins habile Jurisconsulte, m. en 1665.

Samuel

Samuel Sorbier, né dans le Diocèse d'Uzès, fut Historiographe de Louis XIV. en 1660. avec une pension de 2000. liv. m. en 1670.

Emmanuel Maignan, Religieux Minime, natif de Toulouse, habile Philosophe, & bon Mathématicien. Louis XIV. passant à Toulouse, voulut voir sa Cellule, où il avoit exercé son adresse pour les Méchaniques, m. en 1679.

Jean-Baptiste Cottelier de Nîmes, fut Professeur Royal en la Langue Grecque, son extrême modestie donnoit un nouveau lustre à son profond sçavoir, m. en 1686.

Pierre Pouffines, Jesuite, né dans le Diocèse de Narbonne, digne élève du Pere Petau; fut choisi pour enseigner la Langue Grecque au Prince des Ursins, & à l'Abbé Albani, depuis Pape sous le nom de Clement II. il a donné au Public un Recueil de ses Poésies Latines, m. en 1686.

Gaspard de Fieubet, de Toulouse, Premier Président du Parlement; ce que dit Louis XIV. en apprenant sa mort, donne une juste idée de ses vertus & de ses talens; *C'étoit, dit ce Monarque, un des plus grands Juges de mon Royaume, & des plus attachés à mon service, j'aurai de la peine à trouver un Sujet de ce mérite pour remplir la place qu'il a tenue*, m. 1686.

Jean Doujat, de Toulouse, fut premier Profess. Royal en Dr. Canon, Historiographe du Roi, & l'un des 40. de l'Acad. Franç. son meilleur Ouvrage est *Prænotiones Canonicae & Civiles*, m. en 1689.

Paul Pellisson Fontanier, de Béziers, si connu par son Histoire de l'Académie Française; le Panégyrique qu'il a fait de Louis le Grand, est un chef-d'œuvre, m. en 1693.

Guillaume Bonjour, Relig. August. de Toulouse, possédoit toutes les Langues orientales, & principalement celle des Cophites, ou la Vieille Egiptienne,

dont il donna un Dictionnaire au Public ; il mourut à la Chine dans les travaux de l'Apostolat, en 1714.

François Bayle, de Touloufe, de l'Académie des Jeux Floraux, & Professeur en Médecine, est Auteur d'un excellent traité de Phisique, m. en 1709.

Germain de Lafaille, né à Castelnaudarry, de l'Académie des Jeux Floraux, rédigea les Annales de Touloufe, & composa un Traité sur l'Origine de la Noblesse des Capitouls, m. en 1711.

Jacques Tourreil, de Touloufe ; l'élégance & le brillant de son stile lui méritèrent une place à l'Académie Françoisé ; la Préface qui est au-devant de sa Traduction des Ouvrages de Demosthene, passe pour un chef-d'œuvre, m. en 1714.

Jean Palaprat, de Touloufe, est Auteur de plusieurs piéces de Théâtre, que le Public voit toujours avec un nouveau plaisir, m. en 1721.

André Dacier, né à Castres, de l'Acad. Franç. ses Traductions sont recherchées pour leur fidélité, & ses Notes pour leur érudition, m. en 1722.

Jean Galbert de Campiftron, né à Touloufe, de l'Académie Françoisé, & de celle des Jeux Floraux, est de tous les Poetes Tragiques celui qui a le mieux connu les regles du Théâtre, Thiridate & Andronic, eurent un succès prodigieux, m. en 1725.

Rapin Toiras, de Castres. C'est à ce François que les Anglois doivent la meilleure Histoire de leur Nation, m. en 1725.

Simon de la Loubere, natif de Montefquieu, Diocése de Rieux, joignoit à une justesse géométrique les graces d'une imagination brillante. La parfaite connoissance qu'il avoit de la Politique & de l'Histoire, le fit choisir par le Roi son maitre pour aller à Siam ; il employa tout son crédit à défendre les Jeux Floraux contre les entreprises de l'aveugle ignorance, & on le regarde, pour ainsi-dire, comme

le Fondateur de cette Académie, m. en 1729.

Antoinette Salvande de Salies, née à Albi. L'Académie de Ricovrati de Padoue se l'associa en 1689. sous le nom d'*Euterpe*, & le sur-nom de *Spirituelle*; ses Vers respirent la naïveté des premiers tems; & les Ouvrages de piété qu'elle a laissés, sont écrits avec une élégance pathétique; elle avoit résolu de former une nouvelle Secte de Philosophes qu'on nommeroit les Chevaliers de la *Bonne Foi*, une amitié galante & enjouée devoit être le nœud de cette Société; elle leur dressa des Statuts, où la finesse de ses vues, & la délicatesse de son goût, brillent de toutes parts, m. en 1730.

Elizabeth Druillet, de Toulouse, a fait de très-jolis Vers; la vivacité & la délicatesse de son esprit, furent un des plus précieux Ornemens de la Cour de Madame la Duchesse du Maine, m. en 1730.

Louis Campistron, de Toulouse. Les talens que ce jésuite avoit pour la Poésie, ont été reconnus par les plus grands Maitres. Rousseau lui-même leur a rendu justice, m. en 1737.

Jacques Vanieres, jésuite, a été parmi les Modernes le Poete qui a le mieux exprimé tous les charmes de la Poésie Latine. Son *Predium Rusticum* n'a pas moins reçu d'éloges chez les Etrangers que dans sa Patrie, m. en 1739.

Pierre Cleric, jésuite, né à Béziers; les Recueils des jeux Floraux sont pleins de ses Ouvrages; il mit en Vers François l'Electre de Sophocle, m. en 1740.





EDIFICES REMARQUABLES de la Province de Languedoc.

OUVRAGES DES ANCIENS.

AU Pays de Camargues ; le Camp de Marius fut tracé vers l'an 651. de Rome par le Consul Marius, pour se mettre à l'abri des attaques des Teutons, il avoit neuf lieues de long sur quatre de large.

A Nîmes ; la maison carrée ; on croit que c'est l'Empereur Adrien qui fit bâtir ce Temple à l'honneur de Plotine, Femme de Trajan, à qui il devoit l'Empire ; c'est un des plus beaux Ouvrages, & des mieux conservés qui nous restent des Romains. Le fameux Mansard disoit qu'il n'avoit jamais rien vu qui lui eût donné de plus grandes idées pour sa profession d'Architecte.

A Nîmes, le Temple de Diane ; on prétend qu'il fut encore bâti par Adrien, pour honorer la mémoire de Plotine sa bienfaitrice. Le peu qui reste de cet Edifice, fait voir la magnificence de l'Ouvrage ; on l'appelle le Temple de la Fontaine, à cause de la Fontaine que l'on y voit auprès, qui est une des curiosités de l'Europe.

A Nîmes ; l'Amphitéâtre de Nîmes fut construit par Adrien, pour donner les Spectacles au Peuple ; sa figure est ovale, on n'en connoit pas de plus entier ni de plus vaste ; il contenoit plus de vingt mille personnes. Cet Amphitéâtre est bâti de gros quartiers de pierre de taille sans ciment.

On voit encore dans la Province quelques autres restes d'Amphitéâtre, un à Toulouse près de la Garonne, bâti de brique, & presque entierement détruit.

Un autre à Béziers fait de Pierre de taille tendre, tout rongé par la carie.

A trois lieues de Nîmes ; le Pont du Gard sur la Riviere du Gardon , est bâti dans l'ordre Toscan , & porte trois Ponts l'un sur l'autre : au-dessus du troisieme Pont , est le grand Aqueduc qui ser voit à conduire les eaux de la Fontaine d'Uzez , jusques au pied de la *Tourmagne* , & de-là dans la Ville de Nîmes , où elles donnoient avec tant d'abondance , qu'il en entroit assez dans l'Amphitéâtre pour représenter un Combat Naval.

On regarde la *Tourmagne* comme un reste d'un Temple Grec , sa construction a plus de rapport , en effet , avec l'Architecture grecque que moderne ; la forme des Temples Gaulois étoit octogone , telle que la *Tourmagne* le paroissoit avant qu'elle fût altérée. Ce Temple étoit bâti sur le sommet de la colline la plus élevée , & de la même structure que les murs de la Ville : or les murs étoient faits avant que les Romains vinssent s'établir dans cette Province.

OUVRAGES DES MODERNES.

LE Pont Saint-Esprit sur le Rhône , fut achevé de bâtir environ l'an 1309. après 44. ans de travail ; *Dom Jean*, Prieur de la Ville , appelée alors S. Saturnin , en posa la premiere pierre. Les offrandes que les Fideles portoient à un petit Oratoire voisin , célèbre par beaucoup de miracles , servirent aux fraix de cet immense Edifice , & nos Rois , pour fournir aux réparations annuelles , ont permis qu'on levât un droit de cinq deniers sur chaque minot de sel qui passeroit sous ses Arcades.

Le Canal Royal de la jonction des deux Mers , avoit été projeté dès le tems même de Charlemagne. Le Cardinal de Richelieu , à qui rien de grand n'échappoit , alloit y faire travailler lorsqu'il en fut détourné par des affaires d'Etat ; cet Ouvrage immense étoit réservé au Regne de Louis XIV. M. de Riquet se chargea de l'entreprise en 1660. Ce fut lui

qui en fut le seul Entrepreneur & le seul Directeur. Son génie lui fit surmonter les prodigieuses difficultés qu'il y rencontra, des Montagnes percées ou entr'ouvertes, des Rivieres détournées, des Torrens écartés, des Ecluses, des Ponts & des Aqueducs assez forts pour soutenir les eaux de ce Canal, sous lequel devoient passer des Rivieres; enfin, des Réservoirs & des Bassins qui ne tarissent jamais, assez vastes pour fournir de l'eau dans les tems de secheresse. Tels sont en abrégé les grands travaux de cet Ouvrage digne des Romains.

Le Port de Cette, quoique un peu resserré, est un des plus commodes: il n'a que 15. à 16. pieds de profondeur, & c'est pour cela que les gros Vaisseaux ne sçauroient y entrer; mais il est suffisant pour les Galeres, & pour tout le commerce du pays.

Le Pont de Toulouse sur la Garonne, commencé sous le Regne d'Henry IV. & fini sous le Regne de Louis XIII. par François Mansard; les encoigneures sont de pierre de taille, & le reste de brique; il a sept arches de différentes grandeurs. La décoration & la structure en sont d'une très-belle composition; on peut dire que c'est un des plus beaux Ponts de l'Europe. On y travailla durant l'espace de cent ans.

On prétend que du reste des matériaux qui servirent à cet Edifice, Bachelier en bâtit la Maison qu'on appelle *la Maison de pierre*, rue de la Dalbade; on remarque sur-tout les Figures colossales adossées au frontispice.

On voit aussi près de cette Maison, l'Hôtel de Malthe, dont Jean-Pierre Rivals a tracé & conduit le Plan. La porte en est décorée de colonnes d'ordre dorique avec un Balcon par dessus à la Romaine. La régularité & l'entente de cet Edifice font honneur à son Architecte.



E T A T

DU COMMERCE DU LANGUEDOC

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A CE JOUR.

LE Commerce étoit autrefois beaucoup plus florissant dans cette Province qu'il ne l'est aujourd'hui ; c'est à lui que les Volces dûrent leur principal éclat : ils ne faisoient d'abord qu'un commerce d'économie ; mais depuis l'arrivée des Grecs à Marseille, leur industrie s'accrut par celle des Marseillois ; ils portèrent leurs denrées dans les Provinces intérieures des Gaules, & bien-tôt après ils firent passer chez l'Etranger les Marchandises qu'ils recevoient en échange ; le transport en étoit facile à Nîmes, à Arles, &c. par le Rhône, & à Toulouse par la Garonne ; Narbonne commerçoit par mer avec l'Espagne, & son commerce devint dans la suite si étendu, que Sulpice Severe assure que cette Ville commerçoit dans toutes les Provinces qui sont sur la côte de la Méditerranée, jusqu'en Egypte ; mais lorsque la Riviere d'Aude eut changé de cours, Narbonne n'eut plus de port, & Montpellier profita de sa décadence.

Tandis que le Languedoc fut sous la domination des Romains, le commerce s'étendit encore & se soutint ; car quoique ce Peuple ne fût gueres commerçant par lui-même, il protégeoit néanmoins le commerce quand il le trouvoit établi quelque part,

soit pour les grands avantages qu'en retiroit la République, soit parce qu'il croyoit par-là diminuer, chez les Nations conquises, cette humeur guerriere qui nourrit l'esprit de rébellion.

La chute de l'Empire Romain ayant entraîné celle des Nations qui leur étoient soumises : l'inondation des Barbares, si fatale aux beaux Arts, éteignit, pour ainsi dire, le commerce, & il ne commença de se rétablir que par l'industrie des Italiens vers le sixieme siecle ; on attribue communément aux Lombards l'invention de la Banque, des Changes & Rechanges, &c. & de plusieurs autres Méthodes qui font l'ame du Négoce. Les Vénitiens & les Génois communiquèrent bien-tôt aux Peuples du Languedoc leur goût pour le commerce ; & cette Province pourroit être aujourd'hui, par sa fertilité & par sa situation, la Province de l'Europe la plus commerçante, si ses Habitans vouloient enfin se convaincre que de toutes les Professions, la plus honorable & la plus utile à l'Etat & à soi-même, c'est le Commerce.

ETAT PRESENT DU COMMERCE du Languedoc.

LE principal Commerce de cette Province, consiste dans les Manufactures en Laine ou en Soie, & dans les denrées du Pays.

Manufactures en Laine.

La premiere Manufacture que l'on connoisse en Languedoc, fut établie près de Carcassonne vers l'an 1580. aux Saptés, par des Gentilshommes de ce nom.

Le

Le Sieur de Varennes, qui la faisoit valoir, y attira des Ouvriers Hollandois, dans la vue d'y faire fabriquer des Draps fins comme ceux de Hollande, pour les débiter dans les Etats du Grand Seigneur. M. de Colbert, qui aimoit & qui protégeoit les Arts, approuva & concourut à ce projet.

Sur le modele de cette Manufacture, il s'en établit une autre en 1678. à Villenovette-lès-Clermont de Lodeve, où l'on fabriqua aussi des Draps Londrins seconds pour le Levant.

Pour favoriser ces deux établissemens qui manquoient de fonds, les Etats de Languedoc prêterent aux Entrepreneurs 130000. liv. pour plusieurs années sans intérêt, & leur accorderent une pistole de gratification pour chaque piece de Londrin second; car pour les Draps grossiers qu'on appelle *Londres*, on n'avoit pas besoin d'encourager les Ouvriers, le débit en étant plus facile.

La troisième Manufacture se forma à la Trivalle, dans Carcassonne, par les soins de M. Castanier, avec les mêmes avantages que les deux premières.

A ces trois Manufactures les Etats en ajouterent deux autres, l'une à la Terrasse, Diocèse de Rieux, sous la conduite du Sieur Gurse, Hollandois; l'autre à la Grange des Prés, auprès de Pezenas, sous la direction des Ouvriers François; mais elle ne subsiste plus.

Celle de la Terrasse fut abandonnée en 1707. & relevée en 1712. par M. Jean Marcaffus, à ses fraix & dépens; en cette considération, les Etats lui accorderent en 1725. la Manufacture d'Auterive, érigée en Manufacture Royale la même année par des Lettres Patentes.

Le Sieur Marcaffus a porté les Draps qui s'y fabriquent au plus haut point de perfection qu'ils ayent jamais été; ce qui en 1732. lui a fait mériter de

la Cour une pension viagere de 600. l. & en 1744. l'érection de la Terre de Puymaurin en Baronnie ; & encore par Arrêt du Conseil du 21. Septembre 1751, le Roi a accordé au Sieur Nicolas-Joseph Marcallus son Fils, l'entreprise & l'exploitation desdites deux Manufactures, avec défenses à toutes Personnes de le troubler.

Il y a encore la Manufacture Royale de Bizard à Saint-Chinian, les autres sont à Cuxac, à Montoulieu, Pénautier & Aubenas ; en tout on compte douze Manufactures Royales.

Celle de Montoulieu s'accroit de jour en jour par l'habileté du Sieur Pascal, qui passé pour un des meilleurs Fabriquans du Royaume ; il a trouvé le secret de mêler le poil de Lapin à la laine, & d'en faire des Draps de toute beauté.

Il y a encore de petites Manufactures dans plusieurs autres Villes de la Province ; sçavoir, Limoux, Alet, Chalabre, Sainte-Colombe, Lavelanet, Laffale, Aniane, Saint-André de Valleborgne, Merueis, Valeraugue, Anduze, Seiffac, Boissefon, Vabres, Ferrieres, la Caune, Bédarieux, Saint-Pons de la Bastide, Quissac, Sauve, Sainte-Hypolite, Bauzely, Sumenes, Sommieres, Saint-Giniaix, Ganges, Saint-Jean de Gardonnenque, &c.

On y fabrique des Draps, des Cadis, des Burats, des Serges, des Ratines, des Cordelats, des Bayerres, des Crépons, des Rasés, des Tiretaines & des Droguets : La plus grande partie de ces Etoffes, passe dans le Levant, de même que les Mahons & les Londrins. On envoie le reste en Allemagne, en Suisse, en Flandres, à Genes, &c. Il se fait de plus au milieu du Royaume, un très-grand Commerce de Draps de Lodeve, de Saint-Chinian, de Carcassonne & de Limoux.

Les Laines qu'on emploie dans ces Manufactures

sont de trois sortes ; celles du Pays, celles d'Espagne & celles du Levant : mais la plus grande quantité se tire d'Espagne.

Manufactures en Soie.

On croit que l'Art de faire la Soie a été introduit en France par la Reine Catherine de Médicis, vers l'an 1550. cependant ce n'est que depuis environ 80. ans qu'il se fait des Etoffes de Soie en Languedoc ; les Manufactures de Soierie n'y sont pas en grand nombre ; les plus considérables sont à Nîmes, à Alais, & dans quelques petites Villes le long du Rhône, &c. Le Burat de soie & de laine, fut la première étoffe que l'on fabriqua ; on vint ensuite aux Taffetas d'Avignon, Tabits, Crépons de soie, Glaces & Bourgs, puis aux Ferrandines, aux Brocards, aux Damas, &c.

On compte que la Soie qui se recueille dans la Province, peut aller à 2500. quintaux, année commune.

Outre ces Fabriques en laine & en soie, il y a la Fabrique des Chapeaux qui est très - considérable dans la Généralité de Montpellier, & la Fabrique des Dentelles, qui occupe une bonne partie des Habitans du Velay ; ces Dentelles passent en Espagne.

Plusieurs Moulins à Papier sur la Riviere de Mette, à Mazamet, &c. dans le Diocèse de Mirepoix.

Denrées.

Les denrées du Pays, sont les Vins qu'on envoie sur la Côte d'Italie, en Angleterre, dans le Nord, &c. & ceux qui se consomment dans le Royaume.

Les Bleds qu'on peut faire passer en Italie ou en

Espagne, les Huiles que l'on débite en Suisse & en Allemagne, les Fruits secs, les Chataignes, les Raisins, les Fromages, &c. que l'on porte à Tunis & à Alger, &c.

Le Pastel & le Safran que l'on cultive dans le Diocèse d'Albi.

La Graine d'Ecarlate qui se trouve dans le Bois de Gramont, &c. La Morelle & le Tournesol, dans le Diocèse de Nîmes.

Le Vert de Gris qui se fait à Montpellier & aux environs.

Le Cristal de Tartre qui se prépare à Aniane.

Le Chanvre qui croit abondamment dans le Vivarais.

Deux Marais Salans, l'un à Mardirac, qui fournit du Sel au Bas-Languedoc, à l'Auvergne, à la Bourgogne & à la Savoie.

L'autre à Sijean, d'où se tire le Sel pour le Haut-Languedoc & le Rouffillon.

Quelques Mines; une mine de Fer à Saint-Germain de Calberte, une d'Etain & une de Jais dans le Diocèse de Nîmes.

Il y a dans le Diocèse de Mirepoix des mines de Fer, des Forges, des Martinets, des mines de Charbon, de Jais, &c. Le Fer se travaille à Corsouls, à Sainte-Colombe, à Quillan, à Belestat, le Charbon à Trémon, à Saint-Benoit, & les Jais, à Louvent & à Ralanet.

Commerce de chaque Diocèse en particulier.

DIOCESE DE TOULOUSE.

Il n'y a point de Ville en France mieux située que Toulouse pour le Commerce, cependant il y languit, & on n'y voit point cette heureuse émula-

tion & cette industrie nécessaire à ses progrès. Le Commerce qui paroît le plus étendu & le plus solide, est celui des Laines d'Espagne.

On fabrique à Toulouſe des Couvertures de laine depuis 5. liv. juſqu'à 12. liv. la piece : cette eſpece de marchandife ſe débite à Toulouſe même, à Montauban, à Limoges, à Bordeaux ; il y a neuf Maitres Couvertureurs qui ont chacun un métier.

Des Chapeaux de laine. Cette Fabrique eſt conſidérable, on compte 46. Maitres fabriquans.

Des Bas au métier, de laine & de ſoie.

Des Cuirs. Il y en a de deux ſortes, de la Blancherie & des gros Cuirs ; ceux-ci ſont de Peaux de bœuf, de vache, de veau ; ceux-là ſont de chevres, de moutons, dont on fait des Bazanes & des Maroquins ; les Maitres Taneurs ſont au nombre de ſept ; il y a ſeize Blancheries pour les menus Cuirs.

Des Tapifferies de peu de valeur, qu'on nomme Bergame, & des petites Etoffes moitié ſoie & moitié laine, dont les Habitans de Touraine ont établi les Manufactures dans l'Isle de Tounis.

Une Faïancerie.

Une Salpêtrerie.

Un Moulin à Poudre.

Deux Moulins à farine ſur la Garonne, qui ſont les plus beaux qu'il y ait en Europe.

DIOCESE DE MONTAUBAN.

Montauban eſt le chef-lieu d'une inſpection de Manufactures, qui s'étend dans tout le Quercy & le Rouergue : cette Ville eſt très-commerçante, il ſ'y fabrique une aſſez grande quantité de Cordelats, de Raſes de ſoie de diverſes couleurs, de Serges aſſez belles, &c. Ces diverſes Fabriques, tant de la Ville

que des environs, occupent presque 160. Maitres & 260. métiers ; il y a sept ou huit Maitres Teinturiers, & deux grands Moulins sur le Tarn, pour fouler les Etoffes, avec chacun six Piles ; on y fabrique aussi quantité de Chapeaux & de Bas au métier, qui, comme les Etoffes, se débitent à Bordeaux & à Baïonne.

Outre ces Marchandises, on voit par eau à Bordeaux, des Vins, des Eaux-de-Vie, & sur-tout quantité de Prunes en tonneaux, pour le compte des Anglois & des Hollandois, dont le produit peut aller, dit-on, à plus de cent mille écus : du reste, le Pays est abondant en Bled & en Pastel.

M. l'Intendant vient d'y faire planter des Muriers, & l'on commence à y fabriquer des Etoffes de soie.

DIOCESE DE CARCASSONNE.

Cette Ville est la Ville de la Province où l'on fabrique le plus des Draps ; de sorte qu'on pourroit dire qu'elle n'est proprement qu'une seule Manufacture de toute sorte de Draps ; ils s'y font des laines de Béziers, Narbonne & d'Espagne, & ont depuis 16. jusqu'à 22. aunes de longueur.

Les Manufactures des Draps de Carcassonne sont fort anciennes dans cette Ville. Sous le Regne de Philippe le Bel, les Fabricans étoient à la fois Fabricans & Pareurs ; mais sous Louis XIII. ils se séparèrent en deux Corps, & celui des Pareurs fut subordonné aux Fabricans. M. de Colbert reconnut l'utilité de ces Manufactures, & il fit en 1666. des Reglemens pour elles qui subsistent encore. Dans ce tems-là on ne fabriquoit à Carcassonne que des Draps forts, appelés Draps de Couleur, qui se consommoient dans l'intérieur du Royaume, & des Draps déliés que l'on envoyoit en Italie & en Es-

pagne. Mais sur la fin du dernier siècle, le Sieur Varennes fit fabriquer à la Manufacture des Saptés, dont il avoit l'entreprise, à l'imitation des Anglois & des Hollandois, des Draps fins & déliés, appellés Londrins, qu'il envoya aux Echellés du Levant: cette fabrication fut pendant quelque-tems peu considérable. Des Fabricans de Carcassonne l'imiterent dans les suites avec succès; leur exemple fut bientôt suivi par un grand nombre d'autres, non-seulement de cette Ville, mais de tous les autres Lieux de Fabrique de la Province, & cette branche de Commerce s'accrut extrêmement. Elle a essuyé de tems en tems des révolutions & des crises, & le nombre des Draps fabriqués chaque année a souvent été très-inégal; il ne l'est presque point depuis 1740. qu'un Reglement du Conseil, en fixant le nombre de Draps que chaque Fabricant doit fabriquer annuellement, empêche qu'on n'en fabrique, dans la même année, une quantité trop supérieure à la consommation, qui aviliroit nécessairement le prix des Draps, ralentiroit l'industrie, & décourageroit le Fabricant.

Il se fabrique, année commune, dans la Ville & Diocese de Carcassonne trente mille pieces de Draps de toute espee, dont la consommation se fait dans le Royaume, dans les Grandes Indes, dans l'Amérique Espagnole, dans nos Colonies, & dans le Levant.

Les Tanneries des Saptés sont aussi en grande réputation; on y fait 4000. Cuirs forts, 12000. Bazanes, & 3000. peaux de veau en Marroquin.

Ce Pays est rempli de Montagnes, de Côteaux & de petites Plaines; le Vin y est excellent; on prétend qu'il y avoit autrefois des Mines d'Argent; la plupart des Habitans sont occupés à filer, à carder, ou à faire des Etoffes.

Le Sieur Albert, des Académies des Sciences de Toulouse & de Montpellier, vient d'établir à Seine, près de Montoulieu, une Teinturerie pour les Draps qu'il y fait fabriquer. Il a perfectionné la couleur de Garance & celle du Vert de Saxe, & l'on doit espérer de nouveaux succès de son application & de ses talens.

DIOCESE DE NARBONNE.

Le plus grand Commerce de cette Ville est en Bled; c'est l'entrepôt de tous ceux qui viennent dans le Languedoc par le Canal, & qui se recueillent dans le Pays; de Narbonne on les transporte à la Mer par un Canal qu'on appelle la Roubine, de là en Provence, en Roussillon, & même jusqu'en Italie; les Marchands de ce Pays-là sont très-entendus dans le Commerce des Grains; il n'y a aucune Fabrique d'Etoffes; il s'y fait seulement environ cinq à six cens paires de Bas de laine à l'aiguille chaque année par les Enfans de la Charité.

Ses Tanneries donnent environ 150. Cuirs forts, & mille douzaines de Peaux légères; la récolte des Vins n'y est pas abondante, mais ils y sont très-bons; la grande quantité d'Oliviers fournit beaucoup d'Huile.

DIOCESE DE MONTPELLIER.

Les Manufactures de cette Ville consistent en petites Etoffes, en Couvertures, en Chapeaux, en Passemans pour les Livrées, en Futaines, en Toiles & en Tanneries. Les Etoffes sont, les unes de soie & laine, les autres de soie & poil de chevre, d'autres de soie & filozelle; ces Fabriques entretiennent 16. Facturiers & 16. métiers.

La

La Fabrique des Couvertures y est très-confidérable ; il s'en débite année commune jusqu'à dix mille, qui se distribuent dans tout le Royaume, ou dans le Pays étranger.

La Fabrique des Futaines occupe plus de cinquante métiers, en y comprenant la Fabrique des Bazins ; on en fait environ 1200. pieces de deux pans de large & de 12. canes de long.

La Fabrique des Toilles a 24. Maitres Tifferans, & 34. métiers.

Le produit des Tanneries se porte à 400. Cuirs forts, 300. douzaines de Peaux de Veau, douze à quinze cens Peaux de Genisses, & deux cens Peaux de Vache ; les Marchands Tanneurs qui préparent ces Cuirs à Montpellier & à Gange en font un Commerce de près de deux cens mille livres, en Espagne, en Italie, &c.

Le Commerce le plus considérable, & qu'on ne fait nulle part que dans cette Ville, est celui du Verdet-Gris ; on en fait près de deux mille quintaux par an ; le prix en augmente suivant que le vin est cher ; cette Marchandise sert à la teinture & à la peinture ; la plus grande partie passe en Hollande.

Les Vins rouges & blancs de ce Diocèse sont très-estimés, ils passent à Genes, à Livourne, &c. Le Vin Muscat de Frontignan est regardé comme une des meilleures denrées du Pays.

On fait de plus à Montpellier un grand Commerce d'Eau-de-Vie, & de toute sorte de Liqueurs, le débit monte année commune à près de 500000.l.

On y blanchit aussi les Cites jaunes qui viennent du Levant.

Il y a un Martinet à Cuivre qui peut donner 100. quintaux de ce métal, & une Faïencerie.

DIOCESE DE NISMES.

Il se recueille dans ce Diocèse plus du Bled qu'on n'en peut consommer, beaucoup d'Huiles & de très-bons Vins.

Les diverses Fabriques qui s'y font, sont de Etoffes de soie, de laine, d'autres mêlées de diverses matieres, des Bas au métier, des Chapeaux & des Cuirs.

Les soies qu'on emploie à Nîmes sont en partie du Languedoc, de Provence, du Dauphiné, &c. Elles s'y fabriquent, les unes en soie de Grenade, dont on fait des Franges, des Broderies, &c. Les autres en soie à coudre, qui se débitent dans le Royaume & dans le Pays étranger; d'autres enfin en diverses sortes d'Etoffes à fleurs, en Taffetas façon de Eloffence, d'Avignon, en Gazes, Ferrandines, Grisettes, &c. & quelques-unes en Rubanerie.

Les Etoffes qui se fabriquent à Nîmes peuvent monter par an à près de sept cens pieces de Taffetas, environ mille pieces mêlées, & jusqu'à 2500. pieces de Burats filozelle & laine.

La Fabrique des Bas au métier y est très-considerable; elle y occupe 350. métiers, & 70. Maitres; ils font année commune environ trois cens douzaines de paires de Bas.

La Tannerie a vingt Maitres qui donne par an 200. Cuirs forts, 600. Vaches, & 1500. douzaines de menus Cuirs.

D I O C E S E D' U Z E Z.

Ce Diocèse produit du Bled, des Huiles, de Soie, beaucoup de Bestiaux à laine, & de très-bon Vin, entr'autres celui de Tavel, Roquemaure, &c. Il y a

plusieurs Manufactures de Soie ; il s'y fabrique près de dix-neuf cens pieces de Serge , & plus de cent douzaines de Chapeaux ; on ne prépare dans les Tanneries que peu de gros Cuirs.

DIOCESE D'ALAIS.

Le principal Commerce de cette Ville consiste en diverses Soies , Etoffes de laineries , comme Serges , Cadis , Ratines , &c. On fait aussi quelques Etoffes de soie ; le reste du Négoce consiste en Cuirs , en Chapeaux , en Grains , en Oliviers , en Huiles & en quelques Vins.

La Tannerie y est très-considérable , dix-huit Tanneurs qui y travaillent , fournissent année commune 2500. Cuirs forts , mille Vaches , cent douzaines de Veaux , & trois cens grosses de Bazanes.

DIOCESE DE BEZIERS.

Ce Diocèse est un des plus fertiles de la Province ; il rapporte de très-bon Vin , plus de Bled qu'il ne lui en faut pour sa subsistance , & beaucoup d'Huile ; on y trouve du Marbre , des Mines de Charbon de Terre , & une espece de Gomme propre à faire du Goudron ; l'Huile de la Fontaine de Gabian , dont on se fert pour les blessures , &c.

Il y a dans la Ville même de Béziers , & à Bédarieux , diverses Manufactures de lainerie ; on y fait de très-beaux Droguets , qui se débitent pour la plupart en Allemagne.

On fait dans les Tanneries année commune trois cens Cuirs forts , 150. douzaines de Bazanes , 60. douzaines de Parchemins , & cent douzaines de Peaux en blanc.

Les Habitans du petit canton de Graiffezac , tra-

vailent tous en Clouterie, ce seul Commerce les fait subsister.

D I O C E S E D' A G D E.

Le voisinage de la Mer rend ce Diocèse assez commerçant : les Laines y sont très-bonnes, les Bleds, les Vins, les Huiles, & jusques aux Légumés, s'y vendent très-bien, de sorte que le Pays est riche; l'on y voit des Meuriers, & l'on y fait travailler les Vers à soie : plusieurs petits Etangs y produisent des Sels dont on pourroit se servir, si on ne les faisoit submerger de peur qu'ils n'empêchent la débite des Salins ordinaires.

D I O C E S E D' A L B I.

Il n'y a que deux sortes de Manufactures dans cette Ville, des Cordelats, des Baiettes & des Toiles grises : les Cordelats se font tous des laines du Pays; il s'y en fabrique environ 1800. pieces, qui se vendent à Toulouse, à Montauban, &c. La Manufacture des Toiles grises y est assez considérable; on y blanchit même les Toiles grises des environs; outre les Bleds, les Vins rouges & blancs de Gailhac qu'on envoie à Bordeaux, où ils sont chargés pour le Nord & les Isles, les Pastels, & les Bêtes à laine que le Pays produit en abondance, on y recueille encore du Saffran & des Prunes que l'on fait sécher, & dont il se fait un grand Commerce. Il y a quelques Manufactures à Réalmont.

On trouve des Mines de Charbon dans les Paroisses de Saint-Benoit & de Tremond.

Nous ne parlerons pas ici du Commerce qui se fait dans les autres Diocèses, & dans quelques petites Villes particulieres, il nous a paru trop peu considé-

rable, & d'ailleurs il est compris dans ce que nous avons dit sur le commerce général de cette Province : Si l'on souhaite que nous nous étendions davantage, on n'a qu'à nous envoyer des mémoires.



PRINCIPALES FOIRES
de la Province, & des Lieux qui sont à dix ou douze lieues des environs de Toulouse.

LA Foire la plus célèbre de cette Province, & peut-être de l'Europe, est celle de Beaucaire; la franchise des marchandises est un privilège accordé à cette Ville en 1217. par Raymond, Comte de Toulouse; & il a été confirmé par plusieurs de nos Rois, particulièrement par Charles VIII. Louis XII. & Louis XIII. en considération du Commerce, pour lequel elle est très-heureusement située; le voisinage de la mer, le Canal du Languedoc & le Rhône, qui passe sous ses murs, lui apportent toute sorte de marchandises, & lui attirent des Marchands de presque toutes les Parties du Monde.

Cette Foire commence le 22. Juillet, & ne dure que trois jours.

Foires de Janvier.

Le 2. à Saint Girons.

Le 3. à Monestiés, près d'Albi.

Le 6. à Leictoure.

Le 7. à Castelnaudarry, à Saint Lis.

Le Lundi après les Rois, à Miramont.

Le 15. à Montaignac.

Le 17. à Albi, Fleurence, Cologne, Samatan &

326 *Foires de la Province.*

- Mirepoix, Lezat.
Le 20. à Villemur, Caraman.
Le 22. à Lille d'Albigeois, Labastide de Serou,
Villeneuve de Lauragois, Villefranche de Rouer-
gue, Mauvaisin, Villefranche de Lauragois.
Le 25. à Lille en Jourdain.

Foires de Février.

- Le 3. à Montescieu de Volvestre, Muret, Revel,
Lombés, Pamiers, Launac, Monestiés près
d'Albi.
Le 22. à Graulhet.
Le 24. à Mazamet, Penne d'Albigeois, Clermont
de Lodeve.
Le 24. ou 25. jour de Saint Mathias, à Villeneuve
d'Albigeois, Grenade.
Le Lundi avant le Carnaval, à Pamiers, Dau-
mazan.
Le Mardi-Gras, à Rieupeyroux en Rouergue.
Le premier Lundi de Carême, à Mauvaisin, Saint
Girons.
Le premier Jeudi de Carême, à Castres, Vigno-
net, Gimont, Montgiscard.
Le premier Vendredi de Carême, au Mas-d'Azil.
Le Lundi du demi-Carême, à Saint Girons.
A la mi-Carême, à Rhodés.
A la mi-Carême, à Montagnac.

Foires de Mars.

- Le premier, à Villeneuve d'Albigeois.
Le 2. à Verdun, Labastide de Serou.
Le 18. à Samatan.
Le 19. à Montauban, Gaillac, Fourquevaux, Vil-
lefranche d'Albigeois, au Burgaut.

- Le 21. à Moneftiés près d'Albi.
Le Mercredi avant les Rameaux , à Gimont.
Le Jeudi avant les Rameaux , à Montpezat , Ville-
neuve d'Albigeois.
Le Samedi des Rameaux , à Muret , Sommieres ,
Rieumes.
Le Vendredi Saint , à Mirepoix.
Le lendemain de Pâques , à Cintegabelle , Dauma-
zan.
Le lendemain des Fêtes de Pâques , à Foix.
Le Jeudi après Pâques , à Cordes , Caraman.
Le Lundi après Quasimodo , à Castelnau darry , Mi-
repoix , Massat.
Le Jeudi après Quasimodo , à Auterrive , Mauvai-
gnan.

Foires d'Avril.

- Le 22. à Mazeres , Rabastens , Plaifance en Albi-
geois , Limoux , Soreze , Lanta , la Francefe.
Le 23. à Moneftiés près Albi.
Le 25. à Brefel , Saint Julia près Saint Felix de Ca-
raman , Carbonne , Levignac , Castillon , Rieu-
peyroux , en Rouergue.
Le jour de Saint Eutrope , à Fronton.
Le 30. à Saint Pons de Tomieres , Lombés , Fron-
ton.

Foires de Mai.

- Le premier , à Réalmont , Auriac en Lauragois ,
Gaillac.
Le 2. au Carla.
Le 3. à Graulhet , Revel , Lavelanet , Seix.
Le 4. à Vignonet , Gimont , Nailhoux.
Le 6. à Lavaur , Pene d'Albigeois , Saramon.
Le 8. au Burgaut , Miramont , Tarafcon , Ville-
franche de Lauragois , Samatan.

- Le 13. au Mas-d'Azil.
 Le 15. à Mazamet.
 Le 17. à Muret, Saint Girons.
 Le 18. à Moneftiés près d'Albi.
 Le 25. à Puylaurens, Villefranche de Rouergue &
 Villefranche d'Albigeois.
 Le 28. à Pamiers.
 Le 29. à Cordes.
 Le dernier Jeudi de Mai, à Mongiscard.
 Le Lundi après l'Ascension, à Rieumes.
 Le jour de la Pentecôte, à Pezenas.
 Le Lundi après la Pentecôte, à Villefranche d'Al-
 bigeois, Mauvaisin.
 Le Mercredi après la Pentecôte, à Auterrive.
 Le Jeudi après la Pentecôte, à Saint Felix de Ca-
 raman, Mirepoix.
 Le lendemain de la Trinité, à Foix.

Foires de Juin.

- Le Premier, à Grifoles, Villeneuve d'Albigeois,
 Castilhon.
 Le 2. à Saverdun en Foix.
 Le 6. à Loubens, à Moneftiés près d'Albi.
 Le 9. à Launac.
 Le 10. à Labastide de Serou.
 Le 11. à Lombers d'Albigeois, Lille d'Albigeois,
 Montoulieu, Fourquevaux, Lille en Doudon,
 Lille en Jourdain, à Arreau dans la Vallée d'Aure.
 Le 12. à Pamiers, Roquesferiere.
 Le 14. à Verdun.
 Le 15. à Pamiers, au Masde Verdun.
 Le 16. à Albi.
 Le 25. à Toulouse, & dure huit jours, à Bruniquel,
 au Carla, Nailhoux.
 Le 26. à Rhodés, Saramon.

Foires de la Province.

329

Le 28. à Samatan.

Le 30. à Aurignac en Comminges ; Labastide de Serou , Brefel , Caraman.

Foires de Juillet.

Le second Jeudi de Juillet , à Saint Girons.

Le 22. à Beaucaire , & dure trois jours , à Castelnaudarry , Albi , Mauvaisin , Buzet , Mazerès en Foix , Rieumes.

Le 25. à Rabastens , Castelnau d'Estretèfons.

Le 26. à Montauban , Muret , Levignac.

Le 27. à Moneftiés près Albi.

Foires d'Août.

Le premier , à Samatan , Foix , Saint Julia près St. Felix de Caraman.

Le 4. à Launac.

Le 6. à Grauilhet , au Burgaut , Lavelanet.

Le 10. à Bruniquel , Gailhac.

Le 11. à Lille en Jourdain , Cologne , Auterrive.

Le 16. à Villefranche d'Albigeois , Villefranche de Lauragois , Rieux , Bouillac , Fronton.

Le 23. à Bruniquel , Montastruc.

Le 24. à Cordes , Revel , Daux , Lavour.

Le 25. à Toulouse , & dure huit jours , Daumazan , Massat.

Le 26. à Puylaurens , dure trois jours.

Le 28. à Castres , Samatan , Verdun , Saint Lis , Moneftiés près d'Albi , Rieupeyroux en Rouergue , Saint Lizier de Couferans.

Le 29. à Saramon , Labastide de Serou.

Foires de Septembre.

Le premier , à Villeneuve d'Albigeois.

- Le 2. à Pamiers.
 Le 7. à Lombés.
 Le 8. à Lavaur, Saint Girons, Rhodéz, Albi, Mazerés en Foix, Bruguières, à Arreau dans la Vallée d'Aure.
 Le 9. à Lille en Jourdain, Saint Girons, Montgiscard.
 Le 12. au Mas-d'Azil.
 Le 14. à Caraman, Levignac.
 Le 15. à Gimont, Pezenas.
 Le 20. à Pamiers.
 Le 21. à Revel, Grisolles, Rieumes, Castillon.
 Le 22. à Cologne, Nailhous.
 Le 27. à Moneștiés près d'Albi.
 Le 29. à Gailhac, Montoulieu, Miramont, Roqueferrière, Tarascon en Foix, Villefranche de Lauragois, à Guchan dans la Vallée d'Aure.
 Le 30. à Mauvaisin, Pamiers, Muret.

Foires d'Octobre.

- Le 4. à Sorese, Beaucaire, au Mas de Cabardés.
 Le 18. à Albi, Mazerés, au Carla, Vignonet, Lille d'Albigeois, Grenade, Gimont, Saint Lis, Seix.
 Le 20. à Castillon.
 Le 28. à Lombés, Moneștiés près d'Albi, Castanet, Castelnau d'Estretéfons.
 Le 29. à Pamiers, Lanta, Cintegabelle.

Foires de Novembre.

- Le 2. à Castelnaudarry, Saint Girons.
 Le 3. à Castres.
 Le 4. à Rieupeyroux en Rouergue.
 Le 7. au Mas-d'Azil.
 Le Lundi après la Toussaints, à Saverdun.

Le Mardi après la Touffaints , à Saint Felix de Caraman.

Le 9. à Launac.

Le 11. à Mazamet , Auterrive , Bouillac , Vaquiers , Pezenas.

Le 12. à Limoux, Lille en Jourdain.

Le 18. au Burgaut , au Carla.

Le 20. à Moneftiés près d'Albi.

Le 22. à Graulhet.

Le 23. à Albi.

Le 25. à Buzet , Pamiers , Carcaffonne , Cordes, Muret, Moncla, Cologne, Labastide de Serou, Verdun, Saint Lizier de Couferans.

Le 30. à Toulouse, & dure huit jours.

Le Jeudi après la Fête de Saint André, à Mongiscard.

Foires de Décembre.

Le premier à Villeneuve d'Albigeois.

Le 4. à Daumazan, Sarpatan.

Le 6. à Castres, Cintegabelle.

Le 8. à Montpezat, Montoulieu.

Le 9. à Fronton, Foix, Moneftiés près d'Albi.

Le 13. à Puylauréens, Lavelanet, Mazerés, Fourquevaux, Gimont.

Le 18. à Lavour.

Le 21. à Rieux, Gaillac, au Burgaut.

Le 22. à Levignac, Mauvaisin, Miramont.

Le 24. à St. Julia près St. Felix de Caraman.

Le 28. au Mas-d'Azil.

Le jour de Saint Vincent, à Lombés.

Les Quatre-Tems de Noel, à Rieumes.

Le lendemain de la dernière Fête de Noel, à Sarra-
mon.

A Auch il y a une Foire chaque mois.

Ordre que les Couriers & Messagers ordinaires observent pour leur Départ & Arrivée au Bureau des Postes de la Ville de Toulouse.

D É P A R T.

LE Courier de Paris part en droiture par Limoges, le Mercredi à onze heures du matin, & par Bordeaux, les Jeudi & Dimanche à la même heure.

Le Courier de Bordeaux part tous les Jeudi & Dimanche à onze heures du matin.

Le Courier du Bas-Languedoc & de Lion part le Lundi à onze heures du matin, & les Mercredi & Samedi à quatre heures du soir.

Les Messagers de Castres, Rhodéz, Albi, Cordes, Auch, Pamiers, Pau & Mirande, partent les Mercredi & Samedi à onze heures du matin.

Le Messager de Saint - Gaudens & Montrejeau part les Vendredi & Dimanche à onze heures du matin.

Ceux de Vabres & Espalion partent le Samedi à la même heure.

Et ceux de Mirepoix & Beaumont de Lounagne partent le Dimanche à onze heures.

A R R I V É E.

Le Courier de Paris arrive à Toulouse en droiture par Limoges le Vendredi à huit heures du matin, & par Lion, les Mardi & Jeudi à 9 heures du mat.

Celui de Bordeaux arrive les Mercredi & Samedi à huit heures du matin.

Celui du Bas-Languedoc arrive les Mardi, Jeudi & Samedi à neuf heures du matin.

Les Messagers de Castres, Albi, Cordes, Auch, Pamiers, Pau & Mirande, arrivent les Mardi & Vendredi à deux heures après midi.

Celui de Vabres arrive par Albi le Mardi seulement.

Celui de St. Gaudens arrive les Jeudi & Samedi

à dix heures du matin.

Celui de Rhodéz & Espalion arrivent le Vendredi à deux heures après midi.

Et ceux de Mirepoix & de Beaumont de Loumagne arrivent le Samedi à onze heures du matin.

Départ & Arrivée des petits Porteurs.

Le Porteur de Rieux arrive à Toulouse les Mardi & Vendredi, prend son paquet au Bureau le soir des mêmes jours, & part grand matin les Mercredi & Samedi.

Le Porteur de Puilatreus arrive à Toulouse le Vendredi, & part les Samedi à dix heures du matin.

Les Porteurs du Mas - d'Azil, d'Aurignac & du Fouffèret, arrivent à Toulouse le Samedi, prennent leurs paquets au Bureau le soir du même jour, & partent grand matin le Dimanche.

Le Porteur du Carla arrive à Toulouse le Vendredi, vient prendre son paquet & part de suite le Samedi matin.

Le Porteur de Muret n'a pas de jour fixe pour son arrivée; il part les Mercredi & Samedi matin.

Les Porteurs de Cazerès & de Lézat n'ont point des jours fixes pour leur arrivée & leur départ; celui de Lézat part ordinairement le Samedi.

Le public est averti qu'on leve la dernière boete le matin dès qu'onze heures frappent, & l'après-midi à quatre heures précises; ainsi, pour être plus sûr que les Lettres partent, il est nécessaire qu'elles soient jetées à la boete le matin à dix heures & demie, & l'après-midi à trois heures & demie.

L'on n'affranchit que depuis huit heures jusqu'à dix heures & demie du matin, & l'après-midi, depuis deux heures jusques à trois heures & demie.

Il est défendu aux Commis des Postes de recevoir des Lettres à la main, autres que celles dont on paie le port, c'est-à-dire, celles qu'on affranchit; ainsi

il est inutile de monter au Bureau pour leur en remettre, ils ne les recevraient pas. Le moyen le plus sûr est de les jeter à la boete aux heures ci-dessus.

Les Lettres pour Vienne, Francfort & la Haute-Allemagne, sçavoir, la Boheme, la Silésie, la Baviere, le Tirol, le Virtemberg, les Villes d'Ausbourg, Nuremberg, Ulm, Rinhatffen, Caustads, Spire, Worms, Heidebberg, Manheim, Philibourg, Darmstad, &c. doivent être affranchies jusqu'à Rinhausien, à raison de 19 f. la Lettre simple partant de Toulouse, & 20 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, dont les Lettres simples ne doivent que 3 f. jusqu'aud. Toulouse, sinon elles resteront au rebut dans le Bureau où elles auront été remises.

Il en est de même des Lettres pour le Piedmont & la Savoie, qui doivent être affranchies jusqu'au Pont de Beauvoisin, à raison de 10 f. la Lettre simple partant de Toulouse, & 11 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, comme il est dit ci-dessus.

Les Lett. pour le Milanois, le Mantouan, Modene, Parme, Plaisance, Venise, & les autres Villes d'Italie, excepté Rome, doivent être affranchies jusqu'à Turin, à raison de 13 f. la Lettre simple partant de Toulouse, & de 14 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, ainsi qu'il est ci-dessus expliqué.

Les Lettres venant des Provinces pour l'Angleterre doivent être affranchies jusqu'à Paris, à raison de 7 f. la Lettre simple partant de Toulouse, & 8 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, ainsi qu'il est déjà dit.

Les Lettres pour Barcelone, la Catalogne & le Royaume de Valence doivent être affranchies jusqu'à Perpignan, à raison de 4 f. la Lettre simple, & 6 f.

lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, ainsi que celles pour les Isles de Maiorque & de Minorque.

Celles pour les Isles Françoises de l'Amér. doivent être affranchies jusqu'à Bordeaux, à raison de 4 f. la Lettre simple, & 6 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse.

Celles pour le Canada doivent être affranchies jusqu'à la Rochelle, à raison de 8 f. la Lettre simple, & 9 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse.

Celles pour la Louisiane, la Riviere de Mississipy, la Côte de Guinée & le Sénégal, doivent être affranchies jusqu'à Port-Louis, à raison de 13 f. la Lettre simple, & 14 f. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, bien entendu pour ceux dont les Lettres simples pour Toulouse ne se taxent que 3 f.

Les Lettres avec enveloppe paient 1 f. de plus, & lorsqu'elles pesent, elles payent par once quatre fois le port de la Lettre simple.

Le Bureau des Postes est dans la maison de M. Carré, rue de la Croix Baragnon.

Le Bureau où l'on affranchit les Lettres est dans la cour au rez de chaussée; c'est dans ce Bureau que l'on reçoit l'argent qu'on veut envoyer à Paris, aux Armées, & dans toutes les Villes du Royaume, moyennant le droit de 5 pour 100, ou du sol par liv. réglé par la Déclaration du Roi du 8. Décem. 1703.

On paie aussi dans ce même Bureau les remises d'argent qui viennent pour Mrs. les Officiers, Avocats, Etudiants, Procureurs, & autres Particuliers. Ce paiement se fait régulièrement tous les Mardi & Vendredi de chaque semaine, depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

Le Bureau des Dépêches ou des Envois des Let-

tres est au premier étage sur la rue, au-dessus de celui de la Distribution.

Les Personnes qui écrivent à Toulouse doivent avoir soin de marquer sur les adresses les noms des rues, & s'il se peut, les noms des Propriétaires des maisons où logent les Personnes à qui les Lettres seront adressées, afin qu'elles puissent être rendues plus exactement & plus promptement, l'usage des Postes étant à Toulouse de faire rendre les Lettres à tout le monde par des Facteurs.

Lorsqu'on écrira à des Personnes qui résident dans de petites Villes, Villages ou autres Lieux de la Campagne, on doit prendre la précaution de mettre sur l'adresse des lettres (indépendamment des Lieux où elles seront adressées,) le nom de la Ville la plus prochaine où il y aura un Bureau des Postes, afin qu'on puisse les y faire retirer : Faute de cette dernière précaution les Lettres restent souvent au rebut.

Il est très-expressément défendu par divers Arr. du Conf. & notamment par celui du 30. Mai 1720. & par le Bail général des Postes fait par S. M. au Conseil d'Etat le 2. Nov. 1710. à tous Messagers, Voituriers, Muletiers, Beurriers, Poulaiillers, Mariniers Bâteliers, & à toutes autres Personnes, de porter, tant par eau que par terre, aucunes Lettres missives cachetées ou non-cachetées, ni paquets de Lettres, Sa Majesté voulant que généralement toutes les Lettres & paquets de Lettres soient portés à la Poste, l'exception seulement des Lettres de Voiture qui concernent le marchandises dont ils seront chargés, sous peine de 300. l. d'amende, &c.

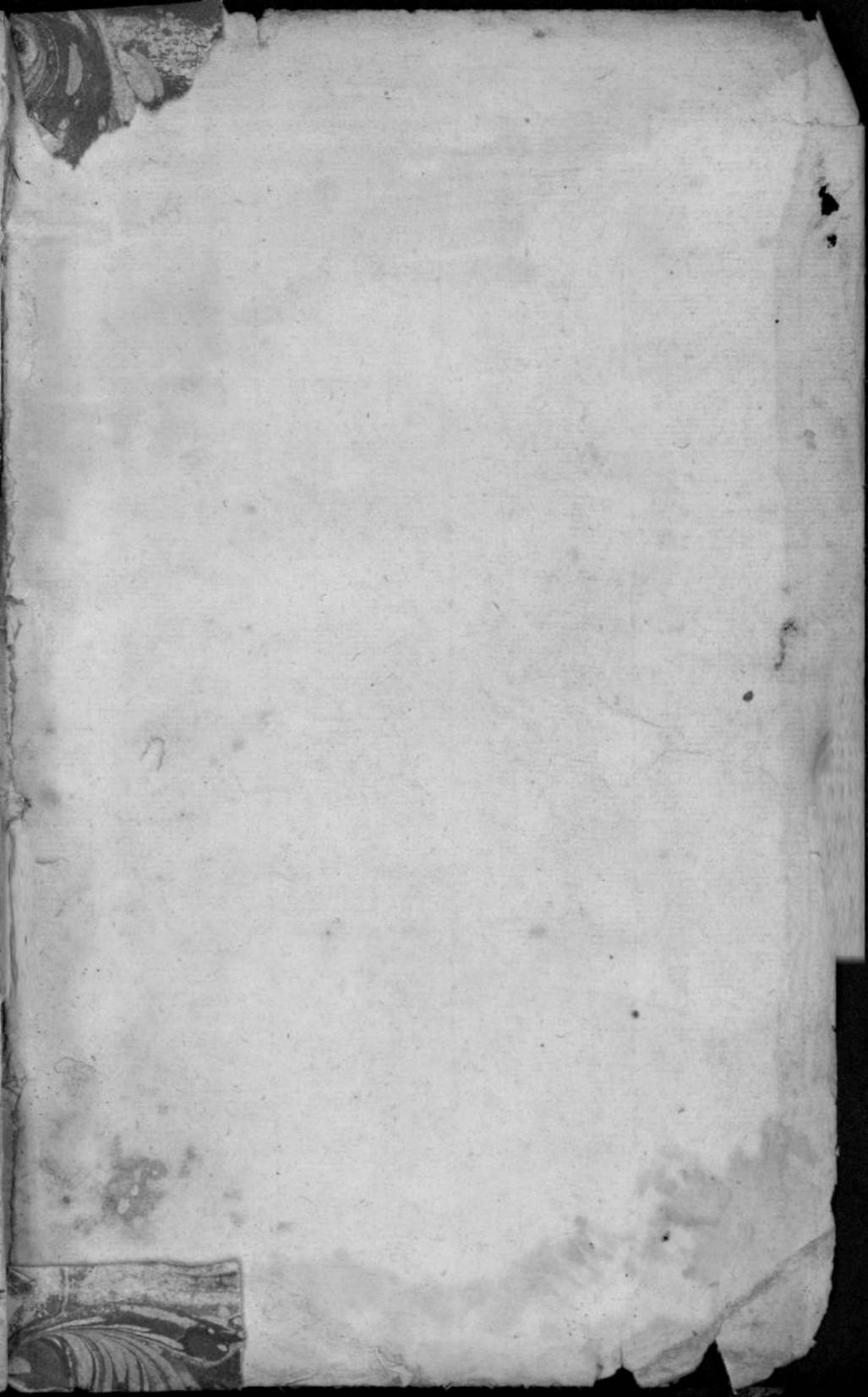
Il est aussi défendu par une Déclaration du Roi du 29. Octobre 1726. à tous Courriers ordinaires conduisant les malles sur toute les routes du Royaume, de se charger dans leurs voyages d'aucune especes ou matieres d'or & d'argent, pour être transportées d'un Lieu à un autre, à peine d'être condamnés à 9 ans de Galere. S. M. défend pareillement à toutes Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de remettre ni charger lesd. Courriers d'aucunes especes ou matieres d'or ou d'argent, à peine de confiscation desd. especes ou matieres, & d'une amende du double de leur valeur, Sa M. voulant que ceux qui voudront envoyer des sommes d'argent par la Poste, les consignent & les remettent es mains des Directeurs des Postes ou de leurs Commis, &c.

On croit devoir renouveler ici que les Lettres qu'on jette à la boete du Bureau de Toulouse pour Toulouse même, ne sont point rendues, & qu'elles restent au rebut.

FIN.







The image shows a piece of marbled paper with a complex, swirling pattern of dark and light tones. A circular stamp is located in the lower right quadrant. The stamp contains the text "BIBLIOTHEQUE TOULOUSE INTERUNIVERSITAIRE" arranged in three lines within the circle's border.

BIBLIOTHEQUE
TOULOUSE
INTERUNIVERSITAIRE

